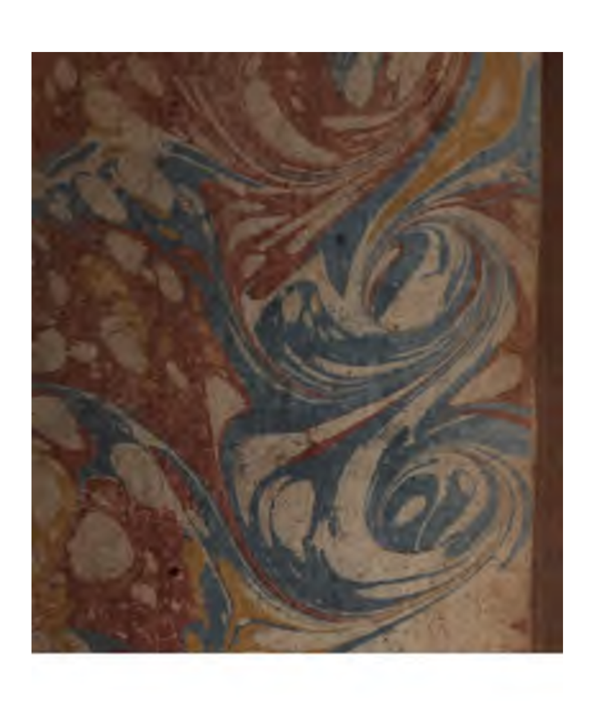
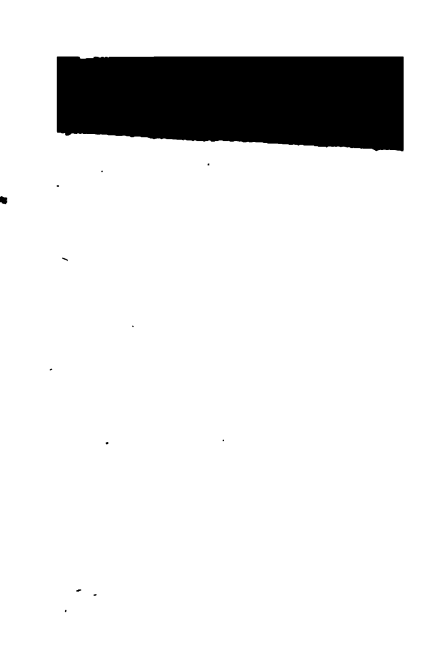




LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN







[redacted]

LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXVII.

DECEMBRE.



A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXVII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

LE JOURNAL DES SCAVANS,

OCTOBRE M. DCC. XXVII.

L'HISTOIRE DE JEAN DE BRIENNE, *Roy de Jerusalem, & Empereur de Constantinople.* A Paris, chez Charles Moette, rue de la vieille Boucleric, & Pierre Simon, ruë de la Harpe 1727. vol. in-12. pp. 501.



N Gentilhomme, vassal des Comtes de Champagne, & cadet de sa maison, devient Roy de Jerusalem, & Empereur de Constantinople; voilà le sujet de cette hist-

toire recueillie par le Pere Lafittau de la Compagnie de Jesus. Ce Gentilhomme nommé Jean de Brienne, naquit vers le milieu du douziéme siécle, & fut le troisiéme fils d'Erard II, Comte de Brienne, & d'Agnès de Montbelliard.

La maison de Brienne avoit déja donné de grands hommes & des Chevaliers d'une haute réputation, mais elle n'étoit pas relevée par les richesses. Le Comté de Brienne, petite Ville dans le Comté de Bar sur Aube, faisoit la plus grande partie de ses biens. Aussi presque tous les Auteurs qui ont parlé de cette maison, remarquent qu'ils étoient très-pauvres, sur-tout les Cadets. Jean dont on écrit ici l'histoire, n'eut dans son partage que quelques hameaux ou villages, dont le revenu, comme on peut juger, étoit très-modique.

Erard son pere n'étant pas en état de le produire dans le monde avec dignité, le destina à l'Eglise

où il lui voyoit une fortune presqu'assurée, parce qu'il avoit dans ses terres la riche Abbaye de Beaulieu que les anciens Comtes de Brienne avoient fondée, ou du moins à laquelle ils avoient fait de grands dons, & qui étoit ordinairement possedée par quelqu'un de cette maison.

Jean de Brienne qui se voyoit peu consideré dans la maison paternelle, s'en déroba secretement, & se retira à Clairvaux; ses parens ayant sceu l'azyle qu'il avoit choisi, se consolerent de sa fuite, parce qu'ils se persuaderent qu'il prendroit l'habit de l'Ordre, mais Simon de Broyes, Seigneur de Châteauvillain son grand Oncle, ayant passé par Clairvaux, & y ayant rencontré son neveu, lui persuada après quelques momens de conversation, de monter en croupe sur son cheval. La chose fut executée dès l'instant, & Simon de Broyes enleva Jean de Brienne, pour l'instruire dans le métier de la guerre, & le faire son Chevalier. L'Auteur raconte ici ce que

& qu'ayant fait mention de Jean de Brienne avant le Comte de S. Paul qui étoit un des principaux Chefs, on doit conclure qu'ils donnent la la principale gloire à Jean de Brienne. Il avoue cependant que Villehardoüin qui a parlé au long de cette expedition de Constantinople, garde un profond silence sur Jean de Brienne, qu'il ne le nomme pas même une seule fois. Il prétend que c'est sans doute ce silence qui a fait croire à quelques modernes que Jean de Brienne ne s'étoit pas même trouvé à ce Siege, & qui leur en a fait chercher des raisons dans l'impossibilité qu'il pût s'y trouver, & être en même temps dans la Poüille où il avoit suivi son frere le Comte Gautier. Le Pere Lafitau répond que le silence de Villehardouin ne prouve rien, ou qu'il prouve trop, parce qu'il s'ensuivroit que Jean de Brienne n'auroit été ni de l'une ni de l'autre expedition, & qu'il n'auroit pas même été du nombre des Croisez; ce

qui eſt certainement faux. Villehardoüin avoit occaſion de parler de ce Comte, au ſujet de ceux qui ſe croiſerent d'abord, dont il nomme un très-grand nombre, & en particulier, le Comte Gautier, frere de Jean de Brienne. Il pouvoit encore en parler, au ſujet de la rencontre que Jean de Brienne fit ſur le Mont Cenis du même Gautier & de ceux de ſa ſuite dont il nomme les plus diſtinguez: cependant le nom de Jean de Brienne ne ſe trouve nulle part dans ſon ouvrage, non plus que ſi ce Comte n'avoit jamais exiſté; ce qui donne grand lieu de ſoupçonner que le ſilence de Villehardouin eſt une pure affectation, ou du moins une negligence conſiderable. Le Pere Lafitau rapporte ſur cela un fait qui infirme extrêmement la preuve qu'on pourroit tirer du ſilence de Villehardoüin, contre Jean de Brienne, c'eſt que Villehardouin a également oublié Pierre de Plancy, dont Nicetas a fait un éloge accompli dans le portrait qu'il

donne de ce grand homme. Plancy, dit Nicetas, ayant au dernier assaut, enfoncé une des portes de la Ville dans le moment qu'on eût gagné la premiere tour, se presenta devant le Corps que commandoit Mursuphle en personne ; & s'y presenta avec la confiance d'un homme qui croyoit pouvoir détruire lui seul les bataillons entiers. Sa taille gigantesque & son regard farouche mirent une telle terreur dans les Troupes qui composoient la garde de l'Empereur, que toutes de concert se mirent à chercher leur salut dans la fuite, & abandonnerent les hauteurs où elles étoient postées, fuyant par milliers devant cet homme unique, sur lequel cependant elles avoient l'avantage du terrain.

Ce Trait si bien relevé par un Grec, devoit, comme l'observe le Pere Lafitau, l'être encore plus par un François, qui auroit dû se faire honneur de l'action heroique d'un homme de sa Nation, & mê-

me de ſa Province. Car ce Pierre de Plancy dont parle Nicetas, étoit un Chevalier d'une maiſon qualifiée de Champagne, dont le nom ſe trouve encore dans un acte de Thibaut, Comte de Champagne, & Roy de Navarre, en date de la Fête de Noël de l'an 1224. où Philippe & Guy de Plancy ſont nommez au nombre des Barons & principaux Vaſſaux de ce Prince.

Mais au ſilence de Villehardouin qui n'eſt qu'une preuve negative, on oppoſe le témoignage exprès & poſitif d'un Auteur illuſtre & contemporain, c'eſt Conrad, Abbé d'Urſperg, de l'ancienne maiſon de Lichtenau, lequel n'a pu ignorer ce qui ſe paſſoit alors. Voici comme il s'explique ſur Jean de Brienne.

» En ce temps-là s'éleva en France
» un Prédicateur nommé Foulques,
» par les exhortations duquel plu-
» ſieurs prirent la Croix, non-ſeu-
» lement en France, mais encore
» chez les autres Nations où ſa ré-

» putation s'étoit répanduë. Deux
» Comtes de Brienne nobles à la
» verité, mais pauvres, qui étoient
» de ce nombre, vinrent en Italie
» trouver le Pape. L'un se nom-
» moit Gautier & l'autre Jean. Le
» Pape donc envoya Gautier dans
» la Campanie pour faire la guerre
» à Diepol... Pour ce qui est de
» Jean, il se joignit à une armée de
» Chrétiens, dans laquelle étoient
» plusieurs grands personnages de
» France, d'Allemagne, d'Italie, &
» sur-tout des pays des Venitiens,
» qui s'étoient assemblez sous le spe-
» cieux prétexte de faire le voyage
» de Jerusalem, mais qui allerent
» débarquer dans la Grece.

Le Pere Lafitau fait sur ce passage diverses observations judicieuses. Il remarque que Conrad qui parle ici en Allemand zelé pour les interêts des Empereurs, & en homme passionné contre les Papes, nous apprend cependant trois faits : Le premier, c'est que les deux Comtes de Brienne, sçavoir, Gautier & Jean

oient croisez. Le second, qu'ils alle-
ât l'un & l'autre à Rome, où il pou-
it les avoir vus lui-même, pour
u qu'il y eût séjourné, puisqu'il
étoit lorsque la Reine Sibille y arri-
avec les Seigneurs Napolitains à
i l'Empereur Henry avoit fait
ever les yeux, & lorsque le Pa-
les produisit en plein Consistoi-
, pour animer par ce spectacle
ut le monde contre Philippe de
aube, frere & successeur de Hen-
. Le troisiéme fait, c'est que Jean
Brienne alla joindre l'armée qui
le Siége de Constantinople. Sur
oi il faut remarquer avec le Pere
afitau, que l'Abbé d'Ursperg, se-
n l'usage des Annalistes, & des
uteurs de chroniques, ne touche
ie sommairement & le plus suc-
ntement qu'il se peut, les faits mê-
es les plus essentiels; qu'ainsi quoi-
u'il se borne à dire que Jean de
rienne suivit son frere jusqu'à
ome, il ne s'ensuit pas que Jean de
rienne ne le suivist que jusques-là,
est bien plus raisonnable de croire

qu'il voulut aider son frere dans sa conquête de Naples, resolu de s'embarquer ensuite dans la Poüille, selon le projet qu'en avoient fait tous ceux qui étoient de cette expedition, ainsi que le rapporte Villehardouin. En effet, observe le P. Lafitau, Jean de Brienne ne quitta son frere Gautier, que lorsque le voyant paisible, il crut devoir aller accomplir son vœu.

Il n'y a au reste aucune impossibilité de la part des deux expéditions; puisque Gautier & Jean de Brienne qui l'avoit suivi, étoient ensemble en 1201, & que les Croisez ne partirent de Venise qu'en 1202, n'arriverent devant Constantinople, qu'à la fin de Juin 1203, & ne se rendirent maîtres de la Ville la seconde fois, que vers la fin du Carême de l'année 1204.

Notre Auteur, après quelques autres observations historiques, remarque qu'il est non-seulement bien constaté chez le plus grand nombre des Auteurs; que Jean de Brien-

ne

ne ſe trouva au Siége de Conſtantinople, mais même qu'il y étoit dès-lors extrêmement conſideré, & ſi conſideré, qne pluſieurs le mettent parmi les Electeurs qui furent nommez pour choiſir un Empereur, & quelques-uns au nombre des Candidats.

Quoiqu'il en ſoit de ce dernier article, que l'Auteur convient n'être pas ſans conteſtation, mais qu'il éclaircit néanmoins d'nne maniere aſſez plauſible; on peut, ſelon lui, regarder comme un fait certain, que Jean de Brienne étoit au Siege de Conſtantinople; qu'il s'y diſtingua d'une maniere ſinguliere en pluſieurs occaſions; qu'il y étoit déja dans une aſſez haute réputapour pouvoir aller de pair avec les plus grands Princes; & qu'enfin il s'y acquit dès-lors une eſtime generale qui le fit préferer à tous les autres, lorſqu'il fallut choiſir à l'heritiere de Jeruſalem un époux capable de rétablir les affaires de la Chrétienté dans l'Orient.

Les Terres de l'Empire d'Orient ayant été partagées entre les differens Seigneurs qui avoient eu part à la conquête de la Ville Imperiale ; Jean de Brienne, dont l'unique vûe étoit d'atacher sa fortune à celle du Comte Gautier son frere, qu'il souhaitoit ardemment de revoir, ne voulut rien accepter dans la Grece, & ne songea qu'à s'acquitter de son vœu, & passa dans la Palestine.

Il n'eut point d'occasion *d'y signaler son courage*. La Treve qu'on avoit faite avec les Sarrazins duroit encore, & c'étoit moins que jamais le temps de la rompre. Car quoique cette Croisade dont la prise de Constantinople étoit le fruit, eût procuré pour l'avenir, un bien réel à la Palestine, cependant à considerer les choses dans les suites, elle lui avoit fait un mal present très-considerable, par une diversion qui la priva des grands avantages que tant de forces réünies auroient pu remporter dans un temps

où celles des Sarrasins étoient toutes divisées. Mais ce fut bien pis encore quand on y eût receu la nouvelle de la prise de cette superbe Ville. La joye qu'elle inspira, & l'envie que chacun eut d'avoir part à la conquête de la Grece, y causa une désertion si étonnante, qu'Emery de Lusignan, Roy de Jerusalem se trouva presque seul; de sorte que si la pensée étoit venuë aux Sarrazins de rompre la Tréve, ils se fussent rendus maîtres de tout le pays. Les Légats même du Pape, séduits par l'esperance flateuse d'un plus grand bien, furent les premiers à donner l'exemple de la retraire, & à l'autoriser, en exhortant les Croisez à les suivre, & en leur donnant l'absolution de leur vœu. Il n'y eut que la Princesse Marie de Champagne, épouse de l'Empereur Baudouin, qui ne put les accompagner, quoique son départ eût été le plus legitime. Elle mourut à Acre de la douleur que lui avoit causé la violence qu'on lui

avoit faite de la tenir si long-temps séparée de son époux, & de la joye dont elle fut saisie, dans l'esperance de revoir inceſſamment cet époux qui la faisoit Imperatrice.

Jean de Brienne n'eut donc dans la Palestine d'autre occupation que celle de satisfaire à sa dévotion, en visitant les saints Lieux. Il étoit déja connu à la Cour du Roy de Jerusalem par ses exploits, & sa presence le mit encore dans une plus haute estime; mais la triste nouvelle qu'il reçut alors de la mort de son frere Gautier, dont les circonstances singulieres sont ici racontées au long, l'obligea de hâter son retour, & de venir promptement en Italie, où il trouva les choses dans un état qui ne lui permit pas d'y faire un long séjour. Il repassa en France la même année de la mort de son frere, & il y demeura jusqu'à ce qu'il fut élu Roy de Jerusalem en la maniere que nous allons dire.

Ce Royaume, après bien des ré-

volutions qu'on peut voir dans notre Historien, s'étant trouvé sans Chef en 1208, les Barons jetterent les yeux sur Jean de Brienne, pour lui faire épouser la Princesse Marie leur Reine, ne croyant pas pouvoir choisir un homme plus digne de ce rang, & dont la réputation pût mieux justifier leur choix. Ils députerent aussi-tôt en France l'Evêque d'Acre, & Aymar, Seigneur de Cesarée, pour en faire solemnellement la demande au Roy Philippe Auguste.

Les Ambassadeurs aborderent à Marseille, d'où ayant pris le chemin de la Cour, ils y arriverent bien-tôt, & firent leur proposition au Roy qui les reçut avec de grandes démonstrations d'amitié. Il agréa leur demande, & nomma Jean de Brienne, les assûrant qu'il leur donnoit » un homme propre à réussir dans » ces pays-là, un grand Capitaine, » très-entendu, & très-sûr dans le » métier de la guerre, qui joignoit

» à une grande experience, une
» grande activité, un grand sens,
» & une prudence consommée.

Jean de Brienne, à qui l'on dépescha sur le champ, pour lui apprendre ce qui venoit d'être fait en sa faveur, se rendit promptement à la Cour, où après avoir remercié le Roy avec tous les témoignages de respect & de reconnoissance qu'on peut imaginer dans une occasion de cette nature, il signa les articles de son Contrat de mariage, promit avec serment de se rendre dans la Palestine, & demanda deux ans pour se préparer à ce voyage.

Le Roy Jean de Brienne pressé d'executer sa promesse, sollicita le secours de toutes les puissances en tâchant d'exciter leur zele & leur compassion sur les besoins pressans de la Terre-Sainte. Tandis qu'il agissoit dans toutes les Cours par ses Envoyez, il passa lui-même à Rome, esperant que le Pere commun des Fidelles, dont il n'ignoroit pas les bon-

nes intentions, feroit un effort en sa faveur, & renouvelleroit ses instances auprès des Princes Chrétiens ; mais les troubles où étoit alors l'Europe, & dont le Pere Lafitau fait la description, ne permirent pas au Pape de suivre en cette rencontre son inclination, Jean de Brienne fut obligé de revenir en France, sans avoir pu obtenir autre chose que quarante mille livres Tournois, que le Pape emprunta des Romains, & qu'il lui prêta sur la Comté de Brienne que ce Prince engagea pour cette somme.

Philippe Auguste, malgré les besoins où il étoit lui-même, lui donna en pur don, une pareille somme, & trois cens hommes d'armes, avec lesquels il s'alla embarquer à Marseille, après avoir mis ordre à ses affaires domestiques en Champagne où il étoit encore au mois de Juin 1210, comme il est prouvé par quelques actes.

Sa navigation fut heureuse. Il ar-

que, pour qu'il puiſſe ſe ſoûtenir : en effet, comme le remarque l'Hiſtorien, les Roys n'y eurent jamais une autorité qui les fiſt veritablement Roys. Obligez de partager leur conquête avec ceux qui les avoient aidez à la faire, & qui vouloient avoir un établiſſement ſolide dans ces pays lointains, ils étoient contrains de ſe contenter d'un hommage, qui ſouvent n'avoit point de réalité, chacun ſe faiſant une Souveraineté à part, ſans vouloir reconnoître de Superieur. Le peuple imitoit les Grands, & ſembloit en quelque ſorte avoir ſecoué le joug.
» Confus aſſemblage de ce qu'il y
» avoit de plus mauvais, & de ce
» qui étoit le rebut des Nations dif-
» ferentes dont il étoit composé, &
» dont chacun avoit conſervé les dé-
» fauts particuliers & le caractere
» antipatique de la ſienne, il ſe trou-
» voit que ces hommes pour la plû-
» part, à qui l'envie de courir, ou
» la neceſſité de ſe mettre à couvert

» des pourſuites de leurs créan-
» ciers, avoit fait prendre la Croix,
» plûtôt qu'un vrai motif de dé-
» votion, étoient pires dans les
» lieux ſaints que dans leur patrie,
» & s'abandonnoient au libertinage
» avec une licence d'autant plus ef-
» frenée qu'ils avoient deux portes
» toûjours ouvertes pour éviter la
» punition de leurs crimes, dont
» l'une étoit le retour dans leur pays,
» & l'autre l'apoſtaſie, en ſe ſau-
» vant chez les Infidelles.

» Pour ce qui eſt de ceux que
» l'envie ſeule de viſiter les lieux
» ſaints, y attiroit, ſans qu'ils euſ-
» ſent aucun deſſein de s'y éta-
» blir, ceux-là ſouvent forcez de
» faire le voyage par la crainte des
» cenſures après un vœu formé trop
» legerement, & ſuivi d'un prompt
» repentir ; à peine croyoient-ils
» avoir accompli leur vœu de quel-
» que maniere que ce fût, que re-
» butez de toutes les diſgraces qu'ils
» avoient eſſuyées, & preſſez de re-

» voir leurs foyers, leurs femme
» & leurs enfans, ils abandonnoien
» la Syrie dans les plus grands be
» soins.

Par toutes ces raisons, & un gran
nombre d'autres que notre Histo
rien laisse entrevoir ; les Croisade
ayant mal réüssi, le Royaume de Je
rusalem n'étoit presque plus qu'u
vain titre, & se trouvoit réduit
quand le Roy Jean de Brienne y ar
riva, à la Ville de S. Jean d'Acre
à celle de Tyr, & à quelques autre
petites places de petite importance.

Autant que les affaires du Chris
tianisme étoient dérangées dans l'A
sie, autant celles des Sarrazins
étoient en bon état. L'Auteur ra
conte à cette occasion, les prosperi
tez de Saphadin, dont le pouvoi
dans ce pays n'avoit presque poin
de borne. Mais lorsque Jean d
Brienne monta sur le Thrône, la te
reur de son nom porta l'épouvant
dans le cœur de Saphadin, & les Sa
razins qui ne respiroient que la gue

re, furent obligez de faire une ſuſpenſion d'armes. Jean de Brienne ne s'endormit point dans le ſein de la paix, & tandis qu'il fit réparer de ſon mieux les fortifications, ajoûtant de nouveaux ouvrages aux anciens, il s'appliqua d'une maniere encore plus particuliere, à corriger les déſordres qui s'étoient gliſſez dans l'état, & qui de la Cour avoient gagné parmi le peuple. Le Pere Lafitau rapporte ici pluſieurs traits qui font voir la ſage politique de ce Prince, ſa grandeur d'ame, ſa fermeté : une des plus grandes épreuves qu'il eut à ſoutenir, fut la mort de la Reine ſon épouſe, enlevée à la fleur de ſon âge; les ſuites de cette mort ſont ici expoſées au long; après quoi l'Hiſtorien rapporte le mariage du Roy, avec la Princeſſe *Iſabelle*, *fille de Lyevon*, Roy d'Armenie, ſon troiſiéme mariage avec Berangere, & mille faits ſinguliers dont le plus important eſt l'élevation de Jean de Brienne au Trône de Conſ-

tantinople. Nous renvoyons
Lecteurs au livre même, pou
voir comme Jean de Brienne se
en marche pour aller assiéger le S
tan à Damas comme il abando
cette entreprise, attaqua la Fo
resse de Thabor, tua de sa main d
Emirs, entreprit le Siége de Dam
te, attaqua la Tour du Nil, & l'
porta, força la levée que Mel
avoit fait construire, fit fuir le S
tan, courut sur les Sarrazins, in
tit Damiette & la prit, se re
maître de Tunis, reçut du L
en pure donation, la Ville de
miette, s'en retourna dans la P
tine, fut forcé de rendre Dam
& Tunis, & de servir d'otage a
le Légat, revint à Acre, puis
France, fut prendre à Tours le bo
don de Pellerin, alla en Galice, p
par la Castille, obtint en mar
Berangere, fille d'Alphonse, I
de Leon, revint à Paris, passa
Angleterre, en Allemagne & c
à Rome, où il eut la joye de voir le
riage de sa fille avec l'Empe

Frederic, & ensuite le chagrin de ceder par force à son propre Gendre le Royaume de Jerusalem. Il fut peu de tems après nommé par le Pape Generalissime de ses Troupes, & mis à la tête d'une armée.

Alors les Grands du Royaume d'Orient envoyerent des Ambassadeurs au Pape lui demander le Roy Jean pour Empereur. Le Pape lui dépêcha aussi-tôt un Courier : Jean de Brienne revint à Rome, où on regla son Traité avec les Ambassadeurs ; il passa ensuite en France pour y faire des levées & obtenir du secours, puis revint de nouveau à Rome, pour prendre congé du Pape, après quoi il s'embarqua pour Constantinople, où étant arrivé, il fut couronné avec Berangere sa femme à sainte Sophie en 1231. Il mourut six ans après son Couronnement, & fut regretté de tous ses Sujets. On lui rendit les derniers devoirs à Constantinople d'une maniere conforme à la pau-

vreté qu'il avoit voulu embrasser peu avant que de mourir, car il voulut mourir dans l'habit de S. François. Le Pere Lafitau rapporte au long les raisons qui l'engagerent à cela.

Il vêcut peu de temps avec ses deux premieres épouses; la troisiéme le suivit de près dans le tombeau, étant morte la même année. Il n'eut de Marie de Jerusalem, qu'une fille qui fut l'épouse de l'Empereur Frederic. La Princesse d'Armenie lui donna un fils qui mourut au berceau presqu'en même temps que sa mere; il eut de Berangere de Castille une fille & trois fils; la fille fut l'épouse de Baudouin de Courtenay, Empereur de Constantinople, qui ayant été dépoüillé de cet empire, transporta ses droits à Philippe de Courtenay, qu'il avoit eu de ce mariage. Pour ce qui est des fils, le Roy S. Louis prit soin de leur éducation, & les établit. Jean, surnommé d'Acre fut grand Bouteillier de France, & épousa Marie

de Condi, veuve d'Alexandre, second Roy d'Ecosse. Alphonse, Comte d'Eu par sa femme, fut grand-Chambellan, & eut une longue posterité, dans laquelle se trouvent deux Connetables de France; le troisiéme fils fut Louis, Vicomte de Beaumont, dont une fille fut mariée dans la maison des Comtes de Laval & de Vitré.

Jean de Brienne eut une tendresse particuliere pour sa maison, & prit un soin extrême de Herard de Brienne son cousin, & de Gautier son neveu; il aima surtout ce dernier, comme s'il eût été son propre fils. Il l'éleva dès le berceau, & lui servit de pere. Gautier de son côté fit un honneur infini à l'éducation qu'il avoit reçue de Jean de Brienne. Notre Historien rapporte que ce Gautier qui est celui qui fut surnommé le grand Comte de Brienne, & le même dont parle Joinville sous le nom de Comte de Japhe, fut un grand homme de bien & un Prince vaillant & magnanime. Ayant été pris

par les Chorasmins que les Tartares avoient chassé de Perse, & qui étoient venus avec le Roy au secours du Sultan d'Egypte, ces Barbares le pendirent par un bras à un arbre devant la Porte de la Ville de Japhe, afin de l'obliger par ce supplice, à engager ses sujets à rendre la place; mais ce Prince vrayment heritier des nobles sentimens de son pere, qui étant prisonnier du Comte Diepole, aima mieux mourir que de souffrir une lâcheté, leur crioit de toutes ses forces qu'ils eussent à le laisser mourir dans les tourmens, sans se mettre en peine de lui, & qu'ils se défendissent de leur mieux. Delà, ayant été conduit en Egypte, les Sarrazins ennemis de sa bravoure, & peut-être en haine de sa religion, le mirent en pieces, & le hacherent par morceaux. Saint Louis voulut avoir ses ossemens par le traité qu'il conclut avec le Souldan d'Egypte, & il les donna, dit Joinville, à Madame de Secte sa cousine, qui

es fit inhumer ſolemnellement à Acre, & lui fit faire des obſeques magnifiques où Saint Louis voulut aſſiſter.

La maiſon de Brienne a certainement produit un nombre conſiderable de grands hommes qui ont fait honneur à cette maiſon & à leur nation ; mais le Pere Lafitau remarque que celui de tous dont le merite a le plus éclaté, eſt Jean de Brienn dont il vient de donner l'hiſtoire e & qui ayant été la ſource de la » grandeur de ceux de cette mai» ſon, a laiſſé aux perſonnes de qua» lité un exemple qui doit les ani» mer à faire valoir les talens qu'ils » ont reçus du Ciel, & à n'eſtimer » les prérogatives du ſang, qu'au» tant qu'elles leur peuvent ſervir » à s'élever à la gloire, mais à une » gloire qui reçoive tout ſon prix » & tout ſon éclat de la vraye ver» tu.

Le Pere Lafitau termine ſon hiſtoire par un éclairciſſement ſur l'al-

liance des Comtes de Brienne avec les Comtes de Champagne. Cet éclairciſſement eſt trop court pour pouvoir ſouffrir un abregé, & trop long, quelque court qu'il ſoit d'ailleurs, pour être expoſé ici dans ſon entier, il faut le lire dans le livre même.

CONTINUATION DES MEMOIRES *de litterature & d'hiſtoire*. Tom. IV. p. 1. A Paris, chez Simart, rue S. Jacques, au Dauphin, 1727.

UNe piéce longue & curieuſe occupe la plus grande partie de ce volume. C'eſt une lettre de feu M. l'Abbé *Boiſot* à M. *Peliſſon*, contenant un projet de la vie du Cardinal de Granvelle, & un état des Memoires & papiers de ce fameux Miniſtre : M. l'Abbé *Boiſot* de Franche-Comté, aſſez connu dans la Republique des Lettres, tenoit un rang conſiderable dans ſa Province ; à la tête de ce recüeil, on trouve ſon élo-

ge par M. *Moreau*, Avocat General en la Cour des Comptes de Bourgogne.

M. Boiſot nous apprend que le Cardinal de *Granvelle*, conſervoit toutes les lettres qu'on lui écrivoit, juſqu'aux lettres de compliment. Ces Lettres après la mort du Cardinal, furent portées dans un galetas, & abandonnées à la pluye, aux rats, aux Epiciers, & même *aux dernieres indignitez*. M. Boiſot dit qu'ayant ramaſſé les débris de ce grand naufrage, & y ayant ajoûté pluſieurs pieces originales, déterrées en divers endroits, il les a fait relier, & en a compoſé plus de 80 gros volumes in-folio, qui contiennent une fort grande quantité de Lettres originales des empereurs Charles V, Ferdinand I, & Maximilien II; de Philippe II, roy d'Eſpagne, de Marie, Reine de Hongrie, d'Eleonore reine de France, de Marie Stuard reine d'Ecoſſe, de Chriſtine de Dannemark ducheſſe de Lor-

Cardinal étoit fils d'un vil artiſan; l'autre, qu'en ſa vieilleſſe, il avoit aimé les femmes. On voit ici ces deux articles réfutés.

L'Auteur donne enſuite quelques extraits des Lettres contenuës dans ſon grand recueil. Voici par exemple ce que Charles V écrit à Charles de Lanoy, Viceroi de Naples, après la bataille de Pavie. » Puiſ-» que m'avez prins le Roi de Fran-» ce, lequel vous prie me bien gar-» der & le demourant, comme je » ſuis ſûr que bien le ſçavez faire, » je vois que je ne me ſçaurois ou » employer, ſi ce n'eſt contre les » infideles; j'en ai toûjours eu vo-» lonté, & à cette heure ne l'ai » moindre; aidez à bien dreſſer les » affaires, afin qu'avant que je de-» vienne plus vieux, je faſſe choſe » par où Dieu peut être ſervi, & » que je ne ſois à blâmer. Je me dis » vieil, parce qu'en ce cas le temps » paſſé me ſemble long, & l'ave-» nir loing; & a tant fais fin, que

toûjours

» toûjours me trouverez votre bon
» Maître, CHARLES. Une autre lettre de ce grand Prince à un Gentilhomme finit ainsi : *De la main de votre vrai bon Maître* CHARLES, *& qui jamais ne vous faudra.*

Lorsque Philippe II fit son premier voyage en Flandres, Renard ambassadeur de l'Empereur à la Cour de France écrivit sincerement le peu de cas qu'on y avoit fait de ce Prince. Le Cardinal de Granvelle lui répondit ainsi. » Ce
» que les François jugent des con-
» ditions de Monseigneur notre
» Prince, lui imputant qu'il soit
» hautain & trop retiré, ne m'a pas
» ébahi de rien, connoissant assez
» leur coutume. Mais je suis en opi-
» nion que dans le secret de leur es-
» tomac, ils sentent qu'il soit si gen-
» til Prince & de si bonne expecta-
» tion, comme l'on le peut tenir,
» &c.

Plusieurs autres Lettres que l'Auteur cite, lui fournissent des obser-

vations, par rapport aux affaires de ce temps-là, & des couleurs pour peindre non-seulement Charles V, Philippes II, Marie Stuard, mais encore les principaux ministres d'Espagne, comme François de Vargas, Gonzalo Perez, Viglius de Zuichem, Simon Renard, Maximilien Morillon, Joachim Hopperus, Jean Fonch, Nicolas Baron de Polviller, Claude Belin-Chasney, &c.

Sur l'article des Lettres de Maximilien Morillon, on trouve un détail interessant au sujet du fameux Michel de Bay, ou Baius, Docteur de Louvain. On voit ce que le Cardinal de Granvelle pensoit de la nouveauté des opinions de ce Théologien. Mais comme la plûpart des Lettres, tant de ce Cardinal que de celles de Maximilien de Morillon, rapportées par M. l'Abbé Boisot dans la sienne à M. Pelisson, ont été déja publiées il y a trente ans, on se contentera d'observer que Michel de Bay se soûmit de vive voix à la

NOUVEAU TRAITE' DES SCROPHULES ou tumeurs froides, des Cancers & loupes, où l'on enseigne la methode de traiter & guerir radicalement les cancers sans operation, & les remedes qui conviennent pour leur guerison. Par P. V. Dubois, Maître Chirurgien, ancien Prévôt & Garde. A Paris au Palais, chez Paulus-Du-Mesnil, Imprimeur Libraire, Grand'Salle. 1726. vol. in-12. pp. 203.

L'Auteur de ce Traité, assure avoir découvert par *ses longues réflexions, par ses profondes recherches, & par ses fréquentes experiences*, les moyens infaillibles de guerir radicalement toutes sortes d'écroüelles, de cancers & de loupes, & d'avoir en cela surpassé tous les Medecins & tous les Chirurgiens qui, pendant une longue suite de siecles, se sont appliquez à la guérison de ces maladies. Nous ne déciderons rien sur ce sujet,

c'eſt au Public qu'il appartient
faire ; tout ce qui eſt de notre r
en cette occaſion, eſt de donne
expoſé fidele du livre.

L'Auteur examine d'abord l
ture & la cauſe des écroüelles,
tribuë ces tumeurs à une lyr
épaiſſie, qui produit des obſtruc
dans les vaiſſeaux où elle s'ar
ce qui produit non ſeulemen
écroüelles, mais les goitres, les
pes & autres tumeurs. Comme
lymphe eſt corroſive, elle donn
à des fontes conſidérables dan
ſubſtances graiſſeuſes dont les
terſtices des muſcles ſont rem
ce qui cauſe ſouvent d'énorme
cez, & produit dans les partie
plus ſolides, tels que ſont les
dons, les aponevroſes, les cartil
& les os, des ſolutions conſider
de continuité.

Si l'on veut remonter juſqu
premiere cauſe de ce mal, nôtre
teur nous dit, qu'elle ſe tire quel
fois des peres & des meres,

r du fait des nourrices, il expose
étail les qualitez qu'il doit avoir,
'oublie pas même la conforma-
requise dans le mammelon pour
l'enfant puisse têter facilement.
il vient à la boüillie, dont on
tume de nourrir les enfans, &
rque les maux que cette boüillie
nal préparée, ou donnée trop-
, cause ordinairement aux en-
Ce qu'il dit là-dessus est tiré
ivres de meilleurs Medecins, &
te une attention particuliere.
boüillie donnée aux enfans pré-
rément est d'un usage perni-
, & en fait perir un grand nom-
n nourrice, elle cause à la plû-

cela,que considerer la propre substan
ce de l'aliment dont il s'agit, & la dé
licatesse des organes des enfans nou
veaux nez, particulierement celle d
leur estomac qui n'est point en éta
de soutenir le travail que demand
la digestion de cette nourriture.

Personne n'ignore que la boüill
qu'on donne aux enfans est compo
sée de lait de vache, & de farine, deu
substances qui sont, sans contredi
des plus massives pour l'estomac d'u
enfant nouveau né, qui n'est poi
capable de digerer un lait aussi gro
sier, & encore moins une farine q
délayée dans ce lait, est plûtôt u
colle qu'une veritable nourriture.

Faut-il s'étonner après cela, d
mande l'Auteur, qu'il meure ta
d'enfans en nourrice, & qu'ent
ceux qui échappent, il y en ait
si grand nombre d'infirmes, pu
qu'une telle nourriture ne peut pr
duire en eux, qu'un sang épais pr
pre à former des obstructions, &
fournir des semences de petites ver

, d'abcez, d'écroüelles, &c.

Le lait que rejettent les enfans, eſt plus ſouvent tourné & caillé par mauvaiſes impreſſions qu'il a re- es dans leur eſtomac, à cauſe de la uillie qui s'y eſt changée en une eſ- ce de preſure, ce qui cauſe des vo- iſſemens, des coliques, & quel- efois des convulſions.

Ce qu'il y a de ſurprenant, c'eſt e dès qu'on s'apperçoit de ces ac- lens dans les enfans nouveaux nez, a recours à la bouillie, comme à remede ſouverain, tandis au con- ire que c'eſt le moyen ſûr d'aug- enter le mal qui les tourmente.

Notre Auteur ne diſconvient pas e lorſque les enfans ſont devenus peu forts, on ne puiſſe leur preſen- r quelquefois de la bouillie, pour s accoûtumer inſenſiblement à des imens plus ſolides que le lait de urs nourrices, mais il prétend qu'on doit point leur en donner dès les remiers jours de leur naiſſance, & ois ou quatre mois de délay ne ſont

point trop ſelon lui, & il n'avance rien en cela que de très-conforme au ſentiment des Medecins.

Si l'on vouloit entrer dans le détail de ce qui concerne les nourritures propres à former dans les enfans un bon fonds de ſanté, il y auroit aſſez de matiere pour en faire un volume entier; mais notre Auteur ſe borne à ce qu'il vient de remarquer ſur la bouillie, perſuadé que l'uſage de cet aliment, eſt la cauſe originaire des écroüelles, auſſi bien que d'un grand nombre d'autres maladies, telles que ſont les petites veroles, les noueures & courbures des os, &c.

Les prognoſtics qu'on peut faire touchant les écroüelles, compoſent ici un long article. En general, notre Auteur regarde ces maladies comme plus difficiles à guérir, & il prétend qu'elles le ſont pour le moins autant que les cancers. Quoique l'experience ne confirme que trop cette opinion, il a recours à pluſieurs raiſons pour l'appuyer, & ces raiſons

meur qui les produit, laquel-
lui, a sa source dans les pre-
voyes, & son premier foyer
glandes du mezentere qui
ent un mauvais chyle à toute
de, & un mauvais levain à
fluides, particulierement à la
, qui ayant dégeneré de sa
naturelle, s'arrête dans les
exterieures du corps, & y
les écroüelles, des abcez scro-
x & autres maladies com-
nent appellées humeurs froi-
oique cependant elles soient
bles d'inflammation.
raitement des écroüelles est ce
ête principalement notre Au-

a consultés, Planis de Campy est celui qu'il dit avoir le plus étudié, parce que cet Auteur lui a paru le mieux au fait pour la cure de ces sortes de maux tant pour l'interieur que pour l'exterieur. Comme le livre de Planis-Campi est aujourd'hui assez rare, notre Auteur donne la description d'une partie des remedes qu'il en a tirés, & qui lui ont paru les meilleurs, tels que sont *la Quintessence de perle*, le *Mercure de vie*, la *Panacée du soulphre, ou le cinatre d'Antimoine* & plusieurs remedes *topiques*.

Après ce détail des remedes de Planis-Campi, il traite des loupes, il examine, mais *superficiellement*, comme il dit, la maniere dont s'engendrent les loupes, & les differentes matieres qu'on y trouve, il coule encore plus legerement sur ce qui en regarde la cure.

Au traité des loupes succede celui du cancer. L'Auteur, après divers raisonnemens de sa façon, sur la nature & sur les causes de cette

, en examine la cure, & se
de montrer que l'operation
un sûr moyen de la guerir,
ie ce n'est pas un mal pure-
cal. Tous les anciens Mede-
rès Hippocrate & Galien,
posé l'operation du cancer,
ques-uns d'entr'eux, comme
e notre Auteur, l'ont pra-
Paul Eginette qui la décrit
ctitude, la conseille; Rha-
de Chauliac, Platerus, Jou-
rice d'Aquapendente, & Ett-
sont de même sentiment.
is en fait l'éloge, & Paré,
notre Auteur continue de re-
, dit que si le cancer est petit
eu qui puisse souffrir l'am-
, on la doit faire: il est d'a-
cela que l'on retranche tout
corrompu, *voire* même, dit-
'on coupe un peu davantage.
nds Chirurgiens depuis lui
assez cette methode, car lors-
t question de l'operation du
es mammelles, ils ne se con-

tentoient pas d'amputer toute la su
tance transformée en cancer; ils
levoient ainsi une partie du mu
pectoral, & l'enlevoient jusqu'
côtés qu'il couvre, de peur d'y l
ser quelque levain qui pût ren
veller le mal. Les Praticiens de
jours ont adopté la même metho
elle a été pratiquée en France de
quarante à cinquante ans, & el
est encore en usage; mais ceux
la pratiquent aujourd'huy, évi
avec raison, de toucher au mu
pectoral, lorsqu'il n'est point i
ressé par le cancer. Au reste, il
bien distinguer ici les glandes sc
reuses, soit des mammelles, soit
autres parties d'avec les gla
chancreuses. Plusieurs Chirurg
de nos jours ont enlevé avec su
des glandes schirreuses des mam
les, & M. Helvetius le pere, in
teur d'une Tenette, pour fac
cette operation, a beaucoup en
ragé les Chirurgiens à l'entrep
dre, sur-tout en les assûrant qu

ſon Pere, Medecin à la Haye, en avoit extirpé plus de deux mille ; mais lorſque le ſchirre tient du cancer, notre Auteur prétend que l'extirpation ne réüſſit jamais, quelques circonſtances favorables qu'il ſe trouve d'ailleurs dans le cancer.

Toute tumeur devenuë ſchirreuſe, ſoit aux mammelles ou en quelque autre partie propre à l'operation, peut être guerie par l'operation, ou par les conſomptifs ; deux façons de s'y prendre qui ſont aſſez équivalentes, tant pour les ſouffrances des malades, que pour les inconveniens qui en réſultent. En effet, comme l'obſerve l'Auteur, ſi les conſomptifs paroiſſent moins effrayans & moins cruels que l'amputation, celle-ci ne ſe pouvant faire que par une grande perte de ſubſtance, & par la ligature des vaiſſeaux, ce qui cauſe une exceſſive douleur, l'action des conſomptifs égale bien le tourment de l'amputation, d'autant que l'amputation ſe fait tout de ſuite, &

qu'il faut renouveller plusieurs fois l'application des caustiques pour consumer totalement la substance etrangere. Quand il s'agit donc de tumeurs schirreuses, on peut, selon notre Auteur, déliberer sur le choix de l'une ou de l'autre de ces deux methodes, parce qu'il y a lieu d'esperer guérison, mais quand il s'agit de cancers veritables, il est inutile de s'embarrasser de ce choix, puisque ni l'amputation ni les consomptifs ne peuvent être alors d'aucun secours, & que tout malade qui s'abandonne à l'un ou à l'autre de ces traitemens, ou perit peu après, ou se voit quelques mois ensuite attaqué du même mal, quelques précautions que l'on prenne pour l'en garantir.

Il sembleroit à ce discours que le cancer soit absolument incurable, & qu'il ne reste aux personnes affligées de ce mal, aucune ressource.

Mais c'est tout le contraire selon notre Auteur : il prétend que l'on

peut guerir radicalement les vrais cancers provenans de cauſe interieure, & cela par les ſeuls remedes interieurs, quand même les cancers ſeroient ulcerez, pourvu que le reſte du corps ſoit bien couſtitué, que le malade ne ſoit pas d'un âge trop caduc, & qu'il ait des forces ſuffiſantes pour ſoûtenir l'effort des remedes. Dans ce cas l'Auteur croit le cancer plus facile à guerir que les écroüelles, & s'il arrive qu'il devienne incurable, ce n'eſt, ſelon lui, que par la faute des malades qui ſe déclarent trop tard, ou qui ſe mettent en de mauvaiſes mains. Au reſte, ce qui lui fait dire qu'on ne parviendra jamais à la cure du cancer, ni par l'amputation, ni par les eſcarrotiques, c'eſt qu'on ne ſçauroit, ni par l'un ni par l'autre, enlever la cauſe antecedente du mal, laquelle a ſon ſiege dans les fluides, & que l'on coupe ſimplement la tige, en laiſſant ſubſiſter les racines qui ne provignent que mieux dans la ſuite. Il

conclud de-là que ce n'eſt pas ſans raiſon que Celſe a dit de l'amputation des vrays cancers, ou de leur conſomption par les remedes eſcarrotiques, que l'humeur qui les entretient, n'ayant plus lieu de ſe dépoſer aux mammelles, ni de ſe décharger au lieu ulceré, reſte dans la maſſe qui la dépoſe enſuite ſur quelque autre partie où elle produit un nouveau cancer, ou quelque autre mal auſſi cruel.

Il reſte ici à notre Auteur deux choſes à faire. La premiere de caracteriſer le veritable cancer, & de le caracteriſer ſi bien qu'on ne puiſſe le confondre avec ces tumeurs ſchirreuſes que l'amputation ou les conſomptifs gueriſſent ; la ſeconde, de déclarer quels ſont ces remedes interieurs, auſquels les cancers même ulcerez, ſont obligez de ceder. Quant au premier point, il n'y ſatisfait pas ; pour le ſecond il conſeille en general, à ceux qui ont des cancers, d'uſer de boüillons faits avec

la ruelle de veau, les viperes, les écrevisses, les cuisses de grenoüilles, & quelques plantes de même vertu, ces bouillons étant tout ensemble adoucissans & diaphoretiques. Planis-Campi vante contre les cancers les vertus du Tournesol, & recommande surtout, les eaux distillées de cette plante, de même que celles de la persicaire, de l'imperatoire, de la petite centaurée, du *Dracunculus minor*, du *Cariofillata*, de la *Pirole*, de la serpentine, & des bayes de genievre. Notre Auteur décrit fidellement la maniere de distiller ces eaux proposées par Planis-Campi dans la fleur quatriéme de son bouquet chimyque, & il finit par-là son traité.



HISTOIRE DE POLYBE, NOUVELlement traduite du Grec, par Dom Vincent Thuillier, Benedictin de la Congrégation de saint Maur, avec un Commentaire ou un Corps de science militaire; enrichi de notes critiques & historiques, où toutes les grandes parties de la guerre, soit pour l'offensive, soit pour la deffensive, sont expliqueés, démontrées & representées en figures: Ouvrage très utile, non seulement aux officiers generaux, mais même à tous ceux qui suivent le parti des armes. Par M. de Folard, Chevalier de l'Ordre de saint Loüis, Mestre de Camp d'Infanterie. A Paris, chez Pierre Gandoüin quay des Augustins, Julien-Michel Gandoüin quay de Conty, Pierre-François Giffart ruë saint Jacques, & Nicolas-Pierre Armand, ruë saint Jacques, 1727. in-4°. TOM. I.

CE qui nous reste des ouvrages de Polybe, le fait regarder com-

n des plus grands maîtres de
iquité pour l'art militaire &
la politique; c'eſt pourquoi M.
ievalier de Folard a conçu de-
long-tems le deſſein de donner
iblic les obſervations qu'il a fai-
ır l'art militaire, en forme de
tations & de notes ſur differens
eaux de l'Hiſtoire de Polybe.
pour executer ſon projet d'une
ere qui répondît à ſes vûes, il
t une traduction en François de
Hiſtoire qui fût plus exacte que
; qui avoient paru juſqu'alors.
t adreſſé pour cela à D. Thuil-
qui a cru rendre un double ſer-
au public, en lui donnant une
elle traduction de Polybe, & en
iiſſant le moyen à M. de Folard
ire paroître le commentaire
lequel il ſe propoſe d'expliquer
s les grandes parties de la guerre.

écrits de son Auteur, & en partie d'autres anciens Ecrivains Grecs : en voici le précis.

Polybe étoit de Mégalopolis ville du Péloponese dans l'Arcadie, il vint au monde environ l'an 548. de la fondation de Rome; son pere Lycortas, illustre par la fermeté avec laquelle il soutenoit les interêts de la République des Achéens, pendant qu'il la gouvernoit, l'instruisit dans la politique; & il eut pour maître dans l'art militaire Philopœmen, un des plus braves capitaines de l'Antiquité. Polybe étoit encore fort jeune quand on l'envoya chercher en Egypte les vaisseaux & l'argent que Ptolomée avoit offert aux Achéens, depuis on l'avoit envoyé en ambassade en Egipte avec Lycortas son pere, pour remercier le roi Ptolomée, de dix galeres dont ce prince avoit fait present à la République des Achéens.

Dans la guerre des Romains contre Persée roi de Macedoine, la République des Achéens choisit Polybe

ques autres de ses conci-
ur aller offrir les troupes de
au consul Quintus Mar-
consul leur répondit, que
ns n'avoient pas besoin de
, & les ambassadeurs d'A-
etirerent, à l'exception de
ui resta avec les Romains,
: que Marsius le renvoya
éloponese pour avertir les
le ne point donner à Appius
nille hommes qu'il deman-
chaïe, sans aucune necessi-
après le retour de Polybe
ux Ptolomées Philometor
tes, envoyerent demander
iens leurs alliés, du secours
ntiochus avec qui ils étoient
e. Lycortas & Polybe
avis que l'on accordât aux
ipte, ce qu'ils demandoient,
s alloit passer à la pluralité
quand Callicrates toujours
Lycortas & à son fils, fit lire
s, par lesquelles il supposoit
nsul Quintus Marsius ex-

hortoit les Achéens à s'entremettre pour ménager la paix entre les Ptolomées & Antiochus. Les ambassadeurs des rois d'Egipte voyant que dans ces circonstances, ils ne pouvoient esperer de secours, demanderent qu'au moins on accordât à leur maitre Lycortas & Polybe, ce que Dom Thuillier croit qu'on ne leur refusa point, parceque Callicrates avoit interêt de les éloigner.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'après la défaite de Persée, Callicrates dénonça aux Romains tous ceux des Achéens que l'on soupçonnoit d'avoir eu du penchant pour secourir le roi de Macedoine. Polybe fut de ce nombre, & il fut enlevé par ordre du Senat, avec mille autres personnes que l'on devoit disperser dans differentes bourgades d'Italie; mais Fabius & Publius enfans adoptifs de Cornelius Scipion fils de Scipion l'Africain, s'étant liez d'une maniere particuliere avec Polybe lors de son arrivée à Rome, ils obtinrent qu'ils

ne

ne ſortiroient point de cette ville. Les inſtructions qu'il y donna au jeune Scipion, qui détruiſit depuis Numance & Carthage, en firent le general le plus illuſtre de ſon tems. Ce fut auſſi par ſes avis que Démétrius remonta ſur le thrône de Syrie.

Après 17. années, les Romains permirent aux Achéens qui avoient été exilés de leur patrie, d'y retourner. On ignore ſi Polybe uſa de cette permiſſion ; mais on ſçait que trois ans après, il étoit avec Scipion au ſiege de Cartage, & qu'après cette expédition, Scipion lui fournit des vaiſſeaux *pour faire le tour de la Mer Atlantique.* En retournant dans le Peloponeſe, il eut le chagrin de voir ſa patrie réduite en province de l'Empire Romain. Il fit néanmoins conſerver les ſtatuës de Philopœmen, & celles d'Arutus & d'Achée que quelques Romains vouloient faire renverſer. Les Achéens furent ſi charmez du zele que Polybe avoit fait paroître en cette occaſion pour les Grands Hommes de ſon

pays, qu'ils lui érigerent à lui même une ſtatuë de marbre : Il fit admirer ſa génerosité en ne voulant rien accepter des biens de Diœus, quoique ceux qui les mettoient en vente euſſent ordre, de lui laiſſer prendre parmi ces biens, tout ce qu'il trouveroit à ſa bienſéance, ſans rien exiger de lui. Ce Diœus étoit le géneral de ceux des Achéens, qui avoient porté le coup mortel à leur République, par l'inſulte qu'ils avoient faite à Corinthe, aux députés des Romains.

Polybe fut enſuite chargé de la part des Romains de parcourir les villes de Grece qu'ils venoient de conquerir, & d'accommoder les differens qui faiſoient naître les nouvelles loix qu'on leur avoit données ; il s'acquitta de cette commiſſion avec tant de prudence, de douceur & de ſageſſe, que pluſieurs villes lui érigerent des ſtatuës. Après avoir ainſi établi la tranquillité dans ſa patrie, il retourna joindre Scipion à Rome, d'où il le ſuivit à Numanie. Après la

mort de Scipion il retourna dans son pays, où il mourut d'une blessure qu'il s'étoit faite en tombant de cheval ; il étoit âgé de 82. ans.

Les ouvrages de Polybe dont on a connoissance sont, la vie de Philopœmen, un traité sur la Tactique, ou l'art de ranger les armées en bataille, l'histoire de la guerre de Numance. Un ouvrage sur la situation des Isemereniens, nation sous la Zône Torride, & son histoire universelle. De tous ces ouvrages de Polybe, il ne nous reste que les cinq premiers livres de son histoire universelle, & des fragmens quelquefois assez considerables des douze livres suivans, avec les exemples de vertus & de vices que l'Empereur Constantin Porphyrogenete avoit fait extraire de l'histoire de Polybe, pour les inserer dans ses pandectes politiques. Cette histoire universelle commençoit à la seconde guerre Punique, & finissoit à la réduction du royaume de Macédoine en province de l'empire. Ainsi elle

comprenoit l'hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé dans le monde pendant cinquante-trois ans. La perte de 37. livres de l'hiſtoire univerſelle de Polybe, a toujours été très-ſenſible aux ſavans, parceque cet Auteur ne rapportoit que ce qu'il avoit vu par lui-même, ou les évenemens dont il avoit été témoin oculaire. Pour ne point ſe tromper dans la deſcription des lieux, (choſe très importante dans le recit d'un ſiége, d'une bataille ou d'une marche) il avoit fait un grand nombre de voyages. On le voit dans ſes écrits blâmer ſes amis, même ſon propre pere, & faire de grands éloges de ſes ennemis, ce qui doit rendre cette perte plus ſenſible, (ſuivant la remarque de Dom Thuillier, qui juge des livres de l'hiſtoire univerſelle qui ſont perdus, par ceux qui ont été conſervés) ce ſont les regles de politique, les inſtructions pour les perſonnes deſtinées à commander les armées, le détail des actions militaires accompagné de réflexions ſoli-

des, ſur ce que doivent faire ou éviter ceux qui étoient chargez de les conduire ; les deſcriptions que cet Auteur faiſoit des pays & des villes qu'il avoit veües.

On reproche à Polybe des digreſſions, mais elles lui paroiſſent ſi inſtructives, qu'il croit que le critique le plus ſevere ne peut s'en plaindre. A l'égard du ſtile, Denis d'Halicarnaſſe prétend qu'on ne peut ſoutenir celui de Polybe, & que cet Auteur n'entend rien à l'arrangement des mots. Dom Thuillier ne nie point ce fait, mais il repond que le ſtile de Polybe, toujours grand, toujours noble par lui-même, lui fait beaucoup plus de plaiſir, que les phraſes nombreuſes & cadencées de Denis d'Halicarnaſſe : il eſt perſuadé que tous ceux qui cherchent dans un hiſtorien le bon, le ſolide, l'inſtructif, l'utile, en porteront le même jugement. Polybe a merité les éloges de Ciceron, de Tite-Live, & de Velleïus Paterculus. Le grand nombre de traductions qu'on

en a faites en Latin, en François, en Italien, en Allemand, en Anglois, font connoître combien cet Auteur a été estimé par les Modernes.

Le premier qui mit Polybe en Latin, fut Nicolo Perotti Archevêque de Siponte dans le royaume de Naples, qui fut chargé de cette traduction, par le Pape Nicolas V. Le stile de cette traduction est aisé, libre, naturel, & si pur, qu'on la croiroit faite dans les siécles où l'on écrivoit le plus poliment: Mais le Traducteur ne savoit que médiocrement la Langue Grecque, il ignoroit le metier de la guerre, & les termes qui lui sont propres, & c'est de tous les traducteurs, celui qui s'est le moins attaché à son texte. » En un mot le Nicolo » Perotty est en Latin ce que Nico- » las Perot est en François.

Perotty n'avoit traduit que les cinq premiers livres de Polybe; Wolfangus Musculus traduisit les fragmens qui nous restent des douze suivans. Il ne savoit assez ni la Langue

z lû les traductions faites par
npilius Damasée, par Jean Laf-
s, par Juste-Lipse, & par M. de
ois, pour en porter son jugement
'en est pas de même de Casaubon.
n Thuillier convient qu'il pof-
oit la Langue Grecque aussi par-
ement qu'on l'ait pu posséder, de-
s qu'elle n'est plus en usage. Mais
raduction lui paroît trop servile,
croit que pour le militaire, Casau-
auroit dû consulter quelque per-
ne intelligente dans le metier de la
rre.

Ce fut en 1557. que parut la pre-
re traduction Françoise de Poly-

travaillé que d'après Casaubon, & outre les fautes de Casaubon qu'il a fait passer dans sa version Françoise, il est tombé dans une infinité de méprises qui lui sont propres. Le nouveau traducteur ne parle que sur les témoignages d'autrui, des traductions Italiennes, Angloises ou Allemandes. Pour ce qui est de la sienne, il avoüe avec une modestie qui n'est pas commune, que Casaubon & M. de Folard lui ont été très-utiles; le premier pour l'intelligence du texte; le second pour la connoissance du militaire; encore ne se flatte-t'il pas avec ces secours, d'avoir toujours découvert ni d'avoir toujours bien rendu le sens de son Auteur. Nous laissons aux Sçavans dans la Langue Grecque, qui voudront se donner la peine de confronter la traduction avec l'Original, à porter leur jugement sur cette nouvelle version. A l'égard du stile du traducteur, on en pourra juger par le morceau suivant, qui contient une récapitulation du premier

premier livre de Polybe.

» Ainsi finit la guerre des Ro-
» mains contre les Carthaginois
» pour la Sicile, après avoir duré
» pendant vingt quatre ans d'inter-
» ruption ; guerre la plus longue,
» la moins interrompuë, & la plus
» grande dont nous ayons jamais en-
» tendu parler, guerre dans laquel-
» le sans parler des autres exploits
» que nous avons rapportés plus
» haut, il se livra deux batailles,
» dans l'une desquelles il y avoit
» plus de cinq cens galeres à cinq
» rames, & dans l'autre près de sept
» cens. Les Romains en perdirent
» sept cens en comptant celles qui
» perirent dans les naufrages, & les
» Carthaginois cinq cens : Après ce-
» la ceux qui admirent les batailles
» navales, & les flotes d'Antigonus,
» de Ptolomée & de Démetrius,
» pourront-ils sans une surprise ex-
» trême, réflechir sur ce que l'hi-
» stoire nous apprend de cette ex-
» pédition ? Si l'on compare les

» quinqueremes dont on s'y eſt ſ
» vi avec les triremes que les Per
» ont emploiées contre les Grec
» & celles que les Atheniens & l
» Lacedemoniens ont équippées l
» uns contre les autres ; on convie
» dra qu'il n'y eut jamais ſur m
» des armées de cette force. Ce q
» prouve ce que nous avons avan
» d'abord, que quelques Grecs
» ſurent ſans raiſon que les Romai
» ne doivent leurs ſuccez qu'à
» fortune & à un pur hazard.
» près s'être formés aux grandes e
» trepriſes par des expéditions
» cette conſéquence, ils ne pouvoie
» rien faire de mieux que de ſe pr
» poſer la conquête de l'Univers,
» ce projet ne pouvoit manquer
» leur réuſſir... Au reſte il eſt a
» de voir que c'étoit le même eſp
» qui dans cette guerre animoit
» deux Républiques : mêmes d
» ſeins de part & d'autre, mêr
» grandeur de courage, même p
» ſion de dominer. A l'égard

» ſoldats, on ne peut diſconvenir
» que les Romains n'euſſent tout
» l'avantage ſur les Carthaginois;
» mais ceux-ci de leur côté avoient
» un chef qui l'emporta de beaucoup
» en conduite ou en valeur, ſur tous
» ceux qui commanderent de la part
» des Romains. Ce chef eſt Amil-
» car ſurnommé Barcas, pere de cet
» Annibal, qui dans la ſuite fit la
» guerre aux Romains. Après la
» paix, ces deux Etats eurent à peu
» près le même ſort. Pendant que
» les Romains étoient occupés dans
» une guerre civile, qui s'étoit éle-
» vée entre eux & les Faliſques, &
» qui fut bien-tôt terminée par la
» réduction de la ville de ces rebel-
» les. Les Carthaginois en avoient
» auſſi une à ſoutenir fort conſidé-
» rable contre les ſoldats étrangers,
» & contre les Numides & les Afri-
» cains, qui étoient entrés dans leur
» révolte. Après s'être vûs ſouvent
» dans de grands perils, ils couru-
» rent enfin riſque, non ſeulement

» d'être dépoüillés de leur bien,
» mais encore de perir eux-mêmes
» & d'être chassés de leur propre
» patrie.

Nous rendrons compte dans un autre Journal, du Commentaire de M. de Folard.

SANCTI CÆCILII CYPRIANI Episcopi Carthaginensis, & Martyris opera ad Mss. codices recognita & illustrata, studio & labore, STEPHANI BALUSII *Tutelensis.*

Absolvit post Balusium ac Præfationem & vitam sancti Cypriani adornavit, unus ex Monachis Congregationis sancti Mauri. C'est-à-dire : LES OEUVRES DE S. CYPRIEN corrigées sur les manuscrits, & éclaircies par feu M. BALUSE, dont un Benedictin de la Congrégation de S. Maur, a continué & achevé l'édition qu'il a enrichie d'une Préface & de la Vie du Saint. A Paris, de l'Imprimerie Royale, 1726. 1 vol. in-folio,

pp. 608, ſans compter la préface & la vie du Saint de CXVIII. pp. les ouvrages qui lui ſont attribuez, & les tables de CXCVIII.

LE Titre ſeul de ce livre, en donne une idée complette, & ne laiſſe preſque rien à dire aux Journaliſtes. Chacun connoît en effet le merite de S. Cyprien; le nombre prodigieux d'éditions qu'on a faites de ce Pere, eſt tout enſemble & la cauſe & la preuve de la réputation qu'il a dans tout le monde chrétien.

Un tel Auteur revu ſur beaucoup d'imprimez, ſur plus de trente-deux manuſcrits, & éclairci par M. Baluſe, c'eſt-à-dire, par un ſçavant, dont l'érudition, l'exactitude, & l'exercice en ces matieres ne ſont ignorées de perſonne, devient encore plus précieux. En apprenant avec quelle application M. Baluſe a ſuivi ce travail, dont ſon éloignement de Paris en 1710 n'a pu même le détourner, il eſt aiſé de s'imaginer le cas

qu'il en faisoit, & c'est assez de quoi nous prévenir, sur ce qu'on en peut penser dans la République des lettres.

Enfin l'impression est du Louvre, & ce lieu est un sûr garant de la beauté du papier, de l'élegance des caracteres, & de l'exactitude de la correction.

Il ne manquoit ce semble à cet ouvrage, que l'approbation de la Congrégation de S. Maur, si fameuse par ses travaux en ce genre ; la providence le lui a fait adopter, pour ainsi dire, en chargeant en 1724 un de ses Religieux d'en continuer l'édition interrompue par la mort de M. Baluse, arrivée le 28 Juillet 1718.

Heureusement cet habile & zélé Religieux n'a pas voulu se contenter du simple titre d'Editeur ; une sçavante préface & la vie du Saint lui ont acquis celui d'Auteur. L'extrait que nous allons faire du premier de ces deux ouvrages, pourra suffire pour picquer la curiosité du public. Nous ne dirons rien, ni de la vie du Saint, ni de ses ouvrages

qui ſont déja aſſez connus.

La préface commence par une eſpece de notice, des éditions de Saint Cyprien. Celle de Rome en 1471, & celle de Veniſe de la même année, que quelques Sçavans ont crûe de Spire, parce que Jean & Vindelin, ſes Editeurs en étoient, & qu'on la nomme communément *Editio Spirensis*, ſont les premieres que l'on connoiſſe ; ſi l'on n'aime mieux donner ce rang à celle qu'on appelle *l'Anonime*, parce qu'elle ne porte aucun caractere de tems, de lieu, ni d'Imprimeur.

Il en parut une beaucoup plus ample à Paris en 1512, non-ſeulement préferable aux précedentes ; mais encore à pluſieurs autres qui l'ont ſuivie. Nous la devons à Robert Fortunat, ou plûtôt à Guillaume Potet. Le ſçavant Eraſme en 1520, en fit imprimer une à Baſle & à Cologne, qu'il augmenta de pluſieurs morceaux non encore imprimez, dont il ſentit bien que la

plûpart n'étoient pas de l'Evêque de Carthage, quoiqu'ils lui fussent attribuez ; mais ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il donne affirmativement à ce Pere un ouvrage* qui n'en sçauroit être, puisque l'Auteur y parle de Diocletien, & de la guerre des Turcs. Une telle méprise fait soupçonner qu'Erasme étoit alors préoccupé de quelque passion, & cette passion étoit vrai-semblablement le désir de faire passer un de ses propres ouvrages, sous le nom de S. Cyprien. Il ne seroit pas le premier sçavant qui auroit eu la malice ou la vanité de joüer ce tour aux autres ; d'ailleurs le silence d'Erasme sur la Bibliotheque qui renferme, ou qui renfermoit le manuscrit qu'il a dû suivre, fait naître cette pensée ; l'inutilité des recherches qu'on a faites jusqu'à-present pour le découvrir, la favorise ; le stile de tout l'ouvrage, & l'écriture citée à la maniere d'Erasme, la confirme, Gra-

* *De duplici martyrio ad Fort.*

vius & Pamelius l'autorisent; on regarde bien des choses comme certaines, sur de plus legers fondemens.

L'édition d'Erasme roula depuis quatorze fois sous la presse, sçavoir, à Basle en 1525, 1540 & 1558, à Cologne en 1525 & 1544, à Paris en 1541, à Venise en 1547, à Anvers en 1541 & 1542, à Lyon en 1528, 1537, 1544 & 1554, à Londres en 1600; la plus estimée de toutes ces éditions, est celle de Cologne en 1544, dont Henri Gravius prit soin, ou plûtôt qu'on fit sur un exemplaire, dont ce sçavant Dominicain avoit chargé les marges de variantes, de corrections & de conjectures, comme l'insinuë M. Baluse dans l'ouvrage dont nous parlons, page 598. En 1563, Paul Manuce donna à Rome une édition complette de tout ce que jusqu'ici nous connoissons de vrais ouvrages de S. Cyprien. Ce fut alors que le traité des spectacles, & quinze épitres virent le jour pour la premiere fois.

Guillaume Morel en 1564, copia l'édition de Manuce, & l'augmenta de quelques épitres adressées à S. Cyprien, ainsi que de plusieurs traités & poësies qui ne sont point de ce Pere.

Pamelius, Chanoine de Bruges, fut le premier qui s'apperçut que les ouvrages de S. Cyprien, & surtout ses épitres perdoient beaucoup de n'être pas rangées selon l'ordre des tems ; il forma le dessein de les y ranger ; les secours qu'il espera tirer des deux précedentes éditions, l'y déterminerent. Il se livra à ce travail avec tant d'ardeur qu'en 1566 il fut en état de donner au public les œuvres de ce Pere, corrigées sur d'anciens manuscrits, disposées selon l'ordre des temps, éclaircies par d'excellentes notes, accompagnées de tables très-amples & très-commodes, & augmentées d'une vie de S. Cyprien, tirée de ses propres écrits. Mais les troubles de Flandres retardérent l'execution de son projet, & son livre

ne parut qu'en 1568, à Anvers. Si l'on peut compter sur les Bibliographes, Pamelius fut imprimé onze fois; sçavoir, à Anvers, en 1589, à Cologne en 1575, 1617 & 1632, à Paris en 1574, 1603, 1607, 1616, 1632, 1633 & 1644. L'Auteur de la Bibliotheque universelle, dit que Pamélius remplit mal son projet. * La preuve qu'il en apporte, c'est que Jean Péarson, Evêque de Chester n'a pas approuvé la chronologie de ce Chanoine; mais M. Baluse l'ayant adoptée, affoiblit bien cet argument, s'il ne le détruit pas en entier.

En 1593, Simon Goulart fit imprimer à Genêve les œuvres de S. Cyprien, & suivit Pamelius, pour l'ordre & pour le texte; mais il en combattit les notes, & n'épargna ni son temps, ni celui de ses Lecteurs, pour faire de ce Pere un Pretendu Réformé.

* Tom. 12: année 1689: page 370: deuxiéme édition.

S. Cyprien reparut encore à Paris en 1648, avec les notes de Rigault, aufquelles Priorius joignit celles de plufieurs autres Commentateurs dans l'édition qu'il en donna auffi à Paris en 1666.

En 1681, il parut une efpece de *variorum*, fur les 83 épitres de ce Saint imprimées feules, & dans l'ordre de Pamelius à Altorf, par les foins de Frederic Reinhart, Miniftre de ce lieu.

Enfin en 1682, parut la fameufe édition d'Oxfort; cet ouvrage eft de deux fçavans Proteftans; il fit beaucoup d'honneur à fes Autheurs. Jean Fell, Evêque d'Oxfort, fe chargea de revoir le texte, & d'ajoûter fes notes à celles de Pamelius & de Rigault; Jean Péarfon entreprit les Annales *Cyprianiques*, qui font à la tête de ce livre; elles renferment une chronologie des Confuls, des Empereurs & des Papes qui vécurent depuis la converfion de S. Cyprien, & même trois ans après fa

ouvel ordre. Ce livre fut rem-
é à Bresme en 1690, & beau-
plus parfaitement à Amster-
en 1699. Ce ne fut qu'en cette
ere édition, que les disserta-
Cyprianiques de M. Dodwel
t jointes inseparablement à S.
ien.

uelqu'ample que soit le catalo-
les éditions de S. Cyprien, l'Au-
uroit pu l'augmenter considé-
nent, en y ajoûtant le dénom-
ent des traductions françoises
angeres qu'on a faites des œu-
de S. Cyprien. Ces sortes d'ou-
s sont les plus courts, les plus
& les plus sûrs commentaires
texte. Nous nous contenterons
iquer ici la traduction de tou-

Après ce que l'on vient de lire, l'Auteur partage sa préface en 16 chapitres destinez à justifier S. Cyprien par ses propres paroles, des calomnies dont les heretiques de ces derniers tems, ont essayé de le noircir, pour deffendre leurs erreurs par son autorité, ou plûtôt destinez à prouver les veritez catholiques par le témoignage d'un Pere, dont ces mêmes heretiques respectent l'antiquité, & dont le siecle ne peut, de leur aveu même, être accusé de corruption en matiere de doctrine.

I. On prouve que S. Cyprien a reconnu les trois grands caracteres de l'Eglise. 1°. Sa visibilité, puisqu'il dit qu'elle répand ses rayons par toute la terre, & qu'il la fait agir par le ministére des Evêques légitimement élus, canoniquement ordonnés, & unis de communion avec le plus grand nombre; 2°. Son infaillibilité, puisqu'il soûtient en termes formels, que cette épouse de Jesus-Christ ne peut être soüillée

Neque enim vivere foris possunt
lio spirituali necati) cùm domus
na sit, & nemini salus esse, nisi
lesia, possit. » Tous ceux qu'el-
a frappés (l'Eglise) du glaive
rituel, ne sçauroient trouver
vie ailleurs. La maison de Dieu
unique, & nul ne peut se sau-
r qu'en son Eglise.

. S. Cyprien divisant ordinai-
nt le Clergé en Prêtres & en
istres, a fait dire à Messieurs
naise & Blondel, qu'il ne met-
ucune distinction entre les Evê-
& les Prêtres ; on répond ici que
raisonnement avoit lieu, il fau-

en Clergé & en peuple ; mais une division generale prépare une division particuliere plûtôt qu'elle ne l'exclut ; d'ailleurs S. Cyprien attribue aux Evêques, sur les Prêtres, non une simple prééminence de chaire, *honorem Cathedræ*, mais de dignité, d'ordre, de sacerdoce, *honorem Sacerdotii*, puisqu'il se plaint que quelques Prêtres n'y avoient pas assez d'égard ; & qu'en cela il les accuse d'oublier l'Evangile, *nec Evangelii memores* : * ce qui prouve que S. Cyprien regardoit même cette prééminence comme de droit divin.

Presbyteris & Diaconis, non defuit Sacerdotii vigor. Ce passage de l'épitre 14 ne peut embarrasser que hors de place ; quand on le joint avec ce qui le précede, & avec ce qui le suit ; on voit clairement que le *Sacerdotii vigor* se rapporte à S. Cyprien, & qu'il faut traduire. * » La severité

* Epitre 11.

* C'est de sa neuviéme épitre que parle icy S. Cyprien.

de

» de notre Episcopat, s'étendit mê-
» me jusques sur les Prêtres & sur
» les Diacres, pour en réprimer
» quelques-uns, qui oubliant la dis-
» pline ecclesiastique, & se hâtant
» témérairement, avoient déja com-
» mencé de communiquer avec les
» Tombés. *Item Presbyteris & Diaconis non defuit Sacerdotii vigor, ut quidam minus disciplinæ memores, & temeraria festinatione præcipites, qui cum lapsis communicare jam cœperant, comprimerentur.* Cet exemple peut faire juger de l'autorité des passages détachez.

III. Ce chapitre est destiné à faire voir que S. Cyprien a reconnu la primauté du Siege de Rome. Comme on y discute de longs textes; dont les leçons varient, ou qu'on tire des conclusions de quelques autres, sur lesquels on est d'accord, nous y renvoyons le lecteur, nous contentant d'ajoûter à ce qu'on y lira, que S. Estienne, ni ses successeurs, si bons Juges sur ce qui blesse

leurs droits, n'ont jamais accusé :
tre Saint d'y donner atteinte.

IV. V. VI. La dispute de saint C
prien contre le Pape S. Etienne
sujet de la validité du baptême c
feré par les heretiques, remplit
trois chapitres. Cette dispute est t
connuë pour nous y arrêter.

VII. Plusieurs écrivains, ayant
cusé S. Cyprien de confondre le
crement de la Confirmation, a
l'imposition des mains qu'on fai
sur les héretiques, pour les réco
lier à l'Eglise, & qui n'est autre c
se, que le sacrement de Péniten
notre Autheur l'en justifie, 1°.
expliquant les Textes, qui sembl
favoriser ce sentiment. 2°. en en rap
tant de formels qui le détruisent
Enfin en avançant, avec raison, q
n'étoit pas possible, que notre s
confondît des choses si visiblem
distinguées. Ce qu'on peut ajou
c'est que, pour dire que saint C
prien confondoit ces deux sacrem
l faudroit qu'il eût nommé indi

remment, le ſacrement de la réconciliation, *Chriſma unctio*, *ſignaculum dominicum*; or c'eſt ce qu'il n'a jamais fait, il l'a toujours nommé *Impoſitio manuum in pœnitentiam.*

VIII. De ce qu'on vient de dire, il faut néceſſairement conclure, que S. Cyprien a reconnu la Pénitence, pour un des ſacremens de l'Egliſe: il l'a crûë même ſi néceſſaire, qu'à l'approche de la perſécution, il permit à ſes Miniſtres, de réconcilier les Tombés, de peur qu'on ne lui imputât la perte de leurs ames, s'ils venoient à mourir ſans ce ſecours: comme lui-même imputoit celle de pluſieurs à la ſéverité de Marcien d'Arles; qui l'année précedente, en avoit ainſi laiſſé mourir un grand nombre.

La confeſſion auriculaire, ne lui étoit pas moins connuë, puiſqu'il exhortoit non ſeulement les Tombés, c'eſt-à dire, ceux qui avoient réellement offert aux Idoles, ou ceux qui paroiſſoient l'avoir fait ſur des

certificats qu'ils avoient achetez des Payens; mais encore ceux, qui n'avoient eu que la ſimple penſée, de commettre l'un de ces crimes; à s'en confeſſer aux Prêtres, confeſſion, qui dit-il, dans ſon Epître 52. ſe péſoit comme l'or. Elle ſe faiſoit donc en particulier, & ſeul à ſeul; car comment péſer les circonſtances d'une action, dont on ſe ſeroit accuſé dans le tumulte d'une aſſemblée publique?

La crainte qu'il avoit, qu'on ne fit ſervir ce ſacrement, à la perte de ceux qu'il devoit ſauver, en ſe hâtant de le leur conferer, par une baſſe & ſacrilege complaiſance, comme le faiſoient quelques Prêtres de ſon tems, eſt digne des louanges, & de l'imitation de tous les ſiécles, & prouve bien l'idée qu'il en avoit.

IX. On examine dans ce chapitre, ſi, malgré les rigueurs d'une pénitence conſtante, il y avoit autrefois des pécheurs, à qui l'on refuſât la pénitence & la communion à l'heure

de la mort. On eſt forcé de convenir, que les adulteres ont été ſoumis à cette peine, par quelques Evêques Africains, puiſque S. Cyprien l'atteſte; mais on nie, premierement, qu'il en faille conclure, que tous les pechez, également ou plus énormes, comme l'idolatrie & l'homicide, ayent été traités avec la même ſévérité; parceque ce n'eſt pas toujours l'énormité d'un peché, mais ſouvent la multitude de ceux qui le commettent, qui détermine l'Egliſe, à le punir rigoureuſement. Secondement, on nie que cette diſcipline fût celle de l'Egliſe univerſelle; au contraire on prouve, que dans l'Egliſe, on n'a jamais connu de peché irrémiſſible. La force de cette preuve, conſiſte non à récuſer le témoignage de Tertullien, comme a fait le Pere Alexandre; mais à établir, & on le fait ſolidemént, que la ſocieté, à laquelle cet écrivain donne le nom d'Egliſe dans les paſſages citez, n'eſt point l'Egliſe Catholique, mais celle

des Montanistes, dont il avoit embrassé, & les erreurs & la sévérité.

X. Cette reponse met en état de prouver facilement, contre le Pere Petau & plusieurs autres, que saint Cyprien n'a point changé la discipline de son tems, en admettant à la paix ceux que l'Eglise en avoit exclus pour toujours; mais simplement en abregeant, pour de bonnes raisons, le tems de la pénitence de quelques-uns. C'est tout ce qu'on peut conclure de la modestie avec laquelle ce Saint expose & justifie la conduite que la necessité des tems l'a contraint de tenir.

XI. XII. Les deffenseurs de la prétenduë sévérité de l'Eglise, avancent pour soutenir leur sentiment, 1°. que S. Cyprien lui-même n'admettoit à sa communion que les Tombés, recommandés par les Martyrs, & qu'il la refusoit à tous les autres, quelques malades qu'ils devinssent, dans le cours de leur pénitence. 2°. Que le Concile de Carthage accordoit la

paix, à ceux qui avoient offert réellement aux Idoles, non dans une maladie dangereuse, mais précisément à leur dernier soupir. C'est à détruire ces deux prétentions, que sont employés le onze & douziéme chapitre ; il faut les lire, l'extrait en seroit trop long.

XIII. XIV. L'idée que nous avons de l'Eucharistie est précisément celle qu'en avoit S. Cyprien. Il croit la Transsubstantiation, puisqu'il croit qu'en vertu des paroles de J. C. prononcées par un prêtre orthodoxe, le pain & le vin, sont changés au Corps & au Sang du Sauveur. Il reconnoît la présence réelle, puisqu'il dit que les Tombés, qui reçoivent ce sacrement avant que d'être réconciliés à l'Eglise, font violence au Corps & au Sang de J. C. & outragent plus leur Dieu, en le recevant sur leur main ou dans leur bouche, qu'ils ne l'ont outragé par l'apostasie. Pourquoi cela ? Sinon parcequ'il est present dans l'Eucha-

ristie, d'une maniere plus particuliere ? Il espere de ce sacrement, tous les effets que nous en esperons ; c'est de la reception du sang de leur Dieu, qu'il attend pour les Martyrs, la force de répandre le leur ; enfin il croit qu'il suffit de le recevoir sous l'une des deux especes, puisqu'il rapporte plusieurs faits miraculeux, qui prouvent au moins, qu'on ne le recevoit pas toujours sous les deux especes.

XV. Le sacrement de l'Autel est veritablement un Sacrifice. S. Cyprien lui donne ce nom, aussi souvent qu'il en trouve l'occasion, & principalement dans l'épitre 63. «
» J. C. notre seigneur & notre Dieu,
» est, dit-il, le souverain Prêtre de
» Dieu le Pere ; c'est lui qui le pre-
» mier s'est offert lui-même, en sa-
» crifice à son Pere, & qui nous a
» commandé de faire la même chose
en sa mémoire. *Jesus Christus Dominus & Deus noster, ipse est summus sacerdos Dei Patris, & sacrificium Patri,*

se

se ipsum primus obtulit; & hoc fieri in sui commemorationem præcepit.

On offroit de son tems, ce sacrifice pour les morts; comme il est aisé de le voir par le Canon qui deffendoit d'accorder ce secours à ceux qui auroient nommé un clerc pour tuteur à leurs enfans; Canon, qu'a fait observer S. Cyprien lui-même, à l'égard d'un certain Victor.

Cet usage n'étoit pas plus surprenant chez nos peres que chez nous, puisqu'ils croyoient, comme nous le croyons, que ceux qui mouroient sans avoir satisfait à Dieu achevoient de lui satisfaire dans l'autre vie. C'est ce qu'on prouve par un beau passage de S. Cyprien, où ce Pere compare l'état d'un pénitent qui meurt d'une mort naturelle, à celui d'un confesseur qui meurt sous les coups des bourreaux. » Qu'il est different » dit-il, dans son épître 52, d'attendre son pardon, ou d'obtenir » la gloire; d'être retenu prisonnier,

» tant qu'on ait payé jusqu'à la d
» niere obole, ou de recevoir
» le champ la récompense de sa f
» & de sa fermeté ; d'être purifié
» nétoyé de ses péchez par de lo
» gues douleurs, & par le feu,
» de s'en laver tout à coup, dans
» flots de son propre sang ; d'att
» dre enfin sa sentence, peut-ê
» jusqu'au jour du jugement,
» d'être couronné sans attend
Aliud est ad veniam stare, aliud ad g riam pervenire ; aliud missum in ca rem non exire inde, donec solvat no simum quadrantem, aliud statim f & virtutis accipere mercedem ; aliud peccatis longo dolore cruciatum emun ri, & purgari diù igne, aliud pecc omnia passione purgasse ; aliud deni pendere in diem judicii, ad sententi Domini, aliud statim a Domino coron
Ce seul texte, indique si clairem le Purgatoire, & conduit si natu lement à l'invocation des Saints, les autres qu'on cite pour soute ces deux dogmes, ne sont pas né

faires dans un extrait comme celui-ci.

XVI. S. Cyprien n'a pas fait un traité particulier de la divinité de J. C. mais outre qu'il l'a très-expressément prouvé dans plusieurs chapitres de son second livre des témoignages adressés à Quirinus, on peut dire que les ouvrages de ce Pere contiennent une infinité de preuves de la divinité du Verbe, & de son égalité avec le Pere. Il appelle le Fils, nôtre Seigneur, nôtre Dieu, nôtre Docteur, nôtre Juge, nôtre Sauveur, le Fils du Pere Eternel, l'Homme-Dieu; en un mot il lui donne tous les noms qui supposent ce dogme, & parle de ses bienfaits & de sa Grace, de maniere à confondre, lui seul sur ces matieres, les hérétiques de tous les tems.



TRAITE' DE L'OPERATION DE LA *Taille avec des observations sur la formation de la pierre & les suppressions d'urine. Ouvrage posthume de M. François Colot, auquel on a joint un discours sur la methode de Franco, & sur celle de M. Rau.* A Paris, de l'Imprimerie de Jacques Vincent, rue S. Severin, à l'Ange 1727. vol. in-12. pp. 322.

CEs observations de M. François Colot, sont les fruits de sa longue experience. Heritier d'un secret qui interesse la vie de tant d'hommes, il le cultiva dès ses premieres années, & formé par les leçons d'un pere habile, il chercha dans les morts les instructions necessaires, pour se guider dans les operations qu'il feroit sur les corps vivans. La structure des parties qu'il vouloit soulager, fut l'objet de ses plus soigneuses recherches. Mais cette étude, comme le remarque l'E-

ne purent lui refuser leur e-
Il étoit souvent le réparateur
de leurs fautes, mais ainsi qu'on
rve dans la préface, de tels
its ne sont pas toujours ceux
tirent plus de reconnoissance.
s maux terribles dont la gué-
avoit été l'objet de ses longues
ations, il les éprouva enfin dans
ême. Il sentit les impressions de
re, & il se fit tailler par son fils.
and l'âge eut ralenti ses tra-
, il voulut rendre son loisir
Il rassembla ses observations
les publier, & on les a trou-
crites de sa main dans la Bi-
que de son heritier ; l'éditeur

pération, mais qu'en récompense on y verra des observations qui ne sçauroient être trop méditées.

Il n'y a qu'un article sur lequel l'éditeur n'est pas content de M. Colot; c'est qu'il s'étoit déclaré pour le grand appareil, & n'avoit que du mépris pour toute autre methode: nous ne déciderons point si M. Colot se trompoit d'estimer autant qu'il faisoit, le grand appareil; nous nous contenterons de rapporter les raisons sur lesquelles l'éditeur se fonde pour décrier cette methode.

Il dit que le petit nombre de ceux qui survivent à l'operation du grand appareil, la rendra toûjours redoutable; car il soûtient que de vingt malades, à peine en sauvera-t'on cinq ou six par cette operation, & encore prétend-t'il que l'écoulement d'urine & les fistules sont dans ceux que l'on sauve, les suites ordinaires d'une telle operation.

Il n'apperçoit que des écueils

eſt un canal étroit qui n'égale
le tuyau d'une groſſe plume, on
à ce canal une inciſion que l'on
ſſe juſqu'à deux doigts de la veſ-
Par ce tuyau ſi étroit, on intro-
un grand nombre d'inſtrumens,
ui ne ſe peut faire ſans le forcer.
le dilate enſuite avec une nouvel-
olence quand ils ſont introduits.
s quand on a ſaiſi la pierre, c'eſt
utre tourment pour lui ouvrir un
ge afin de la tirer. Que de bleſ-
s, que de contuſions dans des
ies auſſi délicates ! Que devien-
, demande-t'on, les veſicules ſe-

presque entrevoir aucun inconv
nient. Comme cette matiere int
resse un grand nombre de perso
nes, y en ayant peu, ou plûtôt n
en ayant point qui puissent se flatt
qu'elle ne le regarde pas, no
croyons que le plus grand nomb
des Lecteurs ne sera pas fâché
voir ici en peu de mots, ce que c'e
que les differentes methodes de ta
les, d'autant plus que sans cette co
noissance il est impossible de jug
de la dispute dont il s'agit icy.

L'operation de la taille se fait
trois manieres, dont la premiere s'a
pelle le petit appareil; la second
le grand appareil; & la troisiéme
le haut appareil.

Le petit appareil ne demande qu
deux instrumens, ce qui l'a fait ap
peller, *petit appareil*. On ne l'em
ploye que dans la taille des enfan
Le grand appareil demande un plu
grand nombre d'instrumens, ce qu
l'a fait nommer *grand appareil*. O
l'employe pour la taille des adulte

tit ap: areil. Avant Jean des Ro-
s, Medecin de Cremone qui
ıta le grand appareil, & qui le
ȷua à Rome en 1520, on tail-
oûjours par le petit appareil; il
ıt pour ce petit appareil que
inſtrumens; ſçavoir, un biſ-
' & un crochet. Le Chirur-
n'y a beſoin que de deux hom-
ɔour l'aider; l'un tient l'enfant;
omme nous venons de le re-
ıer, on ne taille plus gueres que
fans par cet appareil, & l'autre
: l'uretre avec le ſcrotum. Le

écarte, de maniere que l'enfant se trouve dans une situation, commode pour l'operation. Le second, comme nous avons dit, releve l'uretre & le scrotum avec ses deux mains, puis le Chirurgien introduit doucement dans l'anus deux doigts de la main gauche, sçavoir l'indice & celui du milieu. Il a la paume de la main tournée en haut, & de cette maniere il sent aisément la pierre qui est dans la vessie. Quand il l'a trouvée, il l'amene avec les deux doigts vers le col de la vessie, & la poussant le plus qu'il peut en dehors, il l'oblige à produire une grosseur, sur laquelle il fait de la main droite avec le bistoury, une incision proportionnée au volume de la pierre; il fend exactement tout ce qui se trouve entre la pierre & l'instrument, & ne laisse aucun filament qui la puisse retenir. L'incision faite, il prend un crochet qu'il coule derriere la pierre pour la faire sortir, il tient toûjours dans l'anus, pendant

extraction de la même manie
u si l'on ne le peut avec le cro-
on se sert de la tenette.
tte operation, quoiqu'aisée à
quer, est condamnée par plu-
Medecins qui y trouvent di-
inconveniens considerables, &
autres les deux suivans.
. C'est que si la pierre est grave-
, inégale, & qu'elle ait plu-
angles aigus, on cause des dou-
horribles au malade, en la
sant vers le perinée, parce qu'a-
es pointes de la pierre picquent
ssie qui est très-sensible.

donner l'exclusion au petit appar
& à préferer toûjours le grand,
est celui dont nous allons parler.

Le grand appareil. On comme
par mettre le malade sur le bord d
ne table garnie d'un matelas, s
lequel est renversée une chaise
forme un plan incliné. On appu
le malade contre cette chaise, & av
deux écharpes on le lie dans la situ
tion la plus convenable. Pour c
deux hommes forts prennent chac
une de ces écharpes, dont ils m
tent le milieu derriere le col du m
lade; ensuite descendant, en f
sant quelques losanges autour
chaque bras, les cuisses du mal
pliées contre le ventre & les tal
le plus en arriere qu'il se peut,
lient tellement ensemble le bras
cuisse & la jambe de chaque cô
que celui qui doit faire l'opé
tion, est absolument maître du m
lade. Cinq hommes prêtent ici le
mains; deux dont l'un est à dr
& l'autre à gauche, tiennent les ja

eme situé au côté droit, lui
d'une main le scrotum, & de
tient une sonde engagée dans
e, pendant que le Chirurgien
incision; un cinquiéme a pour
on, de presenter au Chirurgien
rumens necessaires.
malade étant situé de la sorte,
hotomiste prend une sonde
e en goutiere sur le dos de sa
ire, il introduit cette sonde dans
e, & la pousse jusqu'à la ves-
ntre la pierre. Quand il sent
re au bout de sa sonde, il pous-
donne à un aide à pousser cette
en bas par la tête, afin que la
qui est courbe, & qui a été la

avec le pouce & l'indice de la main gauche on étend la peau du perinée, puis de la main droite on fait avec le bistoury une incision à cette partie à côté de la suture, ou à la suture même, si l'on veut; car on est revenu de l'erreur où l'on étoit autrefois, qu'il y avoit du danger à couper sur cette suture. Enfin on ouvre les tegumens & l'uretre en avançant l'instrument jusques dans la canelure de la sonde qui sert de guide, pour ne couper que ce qu'il faut couper.

La grandeur de cette incision est de deux, trois ou quatre travers de doigts selon la grosseur de la pierre.

L'incision faite, on prend un instrument nommé gorgeret, dont on introduit le bec dans la canelure de la sonde; on conduit par le moyen de cette sonde le bec du gorgeret jusques dans la vessie, après quoi ayant retiré la sonde, on a soin par le moyen d'une cavité creusée le long du gorgeret, d'introduire dans

qu'on tenoit fermée, on tâ-
vec cette tenette d'embrasser
re, & quand on la tient, on
le plus adroitement que l'on
Voilà pour ce qui regarde les
premieres methodes de tailler.
s'agit plus que de rapporter la
me.

haut appareil. La troisiéme ma-
de tirer la pierre, & qui pour
sons que nous avons dites, se
ne *le haut appareil*, consiste à
l'extraction par la partie supe-
de la vessie. Nicolas Franco,
rgien de Lausane, est le pre-
qui ait tenté cette operation.
introduit deux doigts dans l'a-

la conduit au contraire vers le f
qui en eſt la partie ſuperieure,
ſuite on fait une inciſion au bas
l'Ypogaſtre, directement au-de
de l'os pubis. Les muſcles ét
coupés, on ouvre la veſſie dans
fond, puis avec un crochet, on
la pierre de la même maniere
dans le petit appareil. Quoique Fr
co aſſure que cette operation lui
réüſſi, il ne conſeille pas cepend
de s'en ſervir, mais il ne dit po
pour quelle raiſon il la déſappro
ve. M. Bonnet, à ce qu'on préter
a ſouvent pratiqué avec ſuccès
haut appareil à l'Hôtel-Dieu de P
ris. Pluſieurs Medecins très-écl
rés qui ont ſoigneuſement exami
cette methode, ne jugent point qu'
le puiſſe être perilleuſe; elle leur p
roît au contraire moins dangereu
que le petit appareil & que le gra
appareil. Pour proceder à cette op
ration, on introduit dans l'uret
une ſonde creuſe, au moyen de l
quelle on ſeringue dans la veſſie u
certai

quantité d'eau mediocre-
ude, ensorte que la vessie
isse entierement; on fait en
mps une ligature à la partie
de l'uretre pour empêcher
s'échapper autour de la
x lorsque l'on juge que la
pleine, on retire la sonde
serre plus étroitement l'u-
nsuite avec un scalpel on
alade situé dans une chaise
son séant, l'incision dont
ons parlé. Quand l'eau com-
s'échapper, on introduit
t ou la tenette pour tirer la

ollot improuve cette opera-
ir plusieurs raisons. Pre-
nt entr'autres, parce qu'il
e vessies de malades attaqués
rre, qui puissent contenir
'il y faut verser pour les faire
au point que demande M.
puisque dans ceux même à
pierre ne cause pas encore
z considerables, la vessie ne

peut tout au plus contenir que deux ou trois onces d'eau, & que dans la ſuite elle s'épaiſſit, ſe concentre, & ſe racourcit de manière qu'elle ne peut plus s'étendre. Secondement, que quand ce n'eſt pas un enfant que l'on taille, les doigts introduits dans le fondement du malade, à deſſein de ſoûtenir la pierre, & de l'aſſujettir ſous l'inſtrument, ne peuvent jamais être aſſez longs pour cela. Troiſiémement, que ſi l'on fait réflexion au nombre des pierres qui ſe trouvent quelquefois dans une même veſſie, on ne peut attendre de cet appareil qu'un très-mauvais ſuccès. Quatriémement, que de quelque maniere que ſe faſſe l'operation par le bas-ventre, il n'y peut avoir de chemin reglé, parce qu'il n'y a pas de point d'appuy fixe, & qu'au contraire tout s'affaiſſe & s'enfonce ſi-tôt que la veſſie eſt touchée par par le trenchant de l'inſtrument. Cinquiémement, qu'au moment de l'inciſion on ne ſçait plus où l'on en

eſt; que le ſang qui ſort, quoiqu'il ne ſorte pas en grande quantité, offuſque l'Operateur, & ſe répand avec les urines, ſoit dans les interſtices des parties, ſoit dans la capacité du bas-ventre, ce qui cauſe des abcez ou des gangrenes. Sixiémement, que les hernies étant très-familieres à ceux qui ont la pierre, à cauſe des efforts qu'ils ſont obligez de faire en urinant, il eſt très-difficile que l'inteſtin plus ou moins deſcendu, échappe à la pointe du ſcalpel. Septiémement, que l'aphoriſme d'Hippocrate ſur les bleſſures de la veſſie, ſçavoir, que ces bleſſures ne guériſſent pas, n'eſt que trop conforme à l'experience; & que ſi quelques perſonnes bleſſées au corps de cette partie, n'ont pas laiſſé de guérir, ce ſont des cas extraordinaires qui ne ſçauroient ſervir de regle dans l'opération dont il s'agit, parceque ces bleſſures ſe ſont fortuitement trouvées plus près de la partie charnue de la veſſie, que de la membraneuſe: ce

que M. Colot essaye de prouver par divers exemples qu'on peut voir dans son livre.

Si cette operation est aussi peu sûre que le prétend M. Colot, c'est un grand bien pour le public qu'elle ne soit pas plus en usage; mais si au contraire elle est exempte de tous les inconveniens qu'il y trouve, on ne peut assez déplorer l'entêtement de ceux qui empêchent qu'elle ne s'établisse, puisque de la facilité dont elle est par elle même, il n'y a point de Chirurgien qui sachant tant soit peu saigner, ne fût capable de la faire.

Entre les inconveniens attribuez à cette opération, M. Colot a oublié d'en remarquer deux qui meritent une grande attention. Le premier est le tort qu'on peut faire au corps caverneux en liant l'ûretre aussi étroitement qu'il le faut, pour empêcher que l'eau seringuée ne s'échappe, & le second, les convulsions violentes qui arrivent quelques fois aux malades par le gonflement extraordinair

enons de parler, nous n'ou-
ıs pas ici de remarquer qu'on
ıit les épargner dans cette opé-
en ne faiſant point de liga-
l'uretre, mais en appliquant
inée un écuſſon ou couſſinet
bandage croiſé pouſſeroit for-
contre cette partie. Ce reme-
efficace contre les inconti-
d'urine, il ne le ſeroit pas
pour retenir dans la veſſie l'eau
ıée.

Douglaſs qui a écrit ſur le
ppareil & qui l'a pratiqué,
eſſer l'uretre par la main d'un
endant que ſa ſonde y eſt enga-

à craindre pour les corps caverneux que la ligature ; ainsi l'application de l'écusson ou du coussinet au perinée paroît préferable. M. Colot pour persuader davantage à ses lecteurs que le haut appareil quoique très-facile à pratiquer, ne doit cependant point être admis, cite le témoignage de *Fra co* lui-même, à qui il fait dire ces paroles, *nam pro uno forte servato non sunt innumeri occidendi* ; *car pour un malade que j'ai tiré fortuitement d'affaire par cette opération il ne faut pas s'enhardir de maniere qu'on risque d'en tuer une infinité d'autres*. Nous remarquerons à ce sujet que Franco n'a point écrit en Latin, mais en vieux Provençal, & qu'ainsi nous ne savons d'où est tiré ce passage ; quoiqu'il en soit, l'éditeur est bien fondé, comme on voit, de dire dans sa préface, que M. Collot *avoit épousé le grand appareil*, & qu'il n'avoit que du mépris pour les autres méthodes. Mais le point est de sçavoir qui des deux a raison, ou de

M. Colot qui condamne le haut appareil, ou de l'éditeur qui l'approuve comme le ſeul qui dût être en uſage. L'Angleterre a produit deux hommes qui ont tâché de rétablir l'opération de Franco. M. Douglaſs s'eſt chargé ſans crainte de l'évenement. Sur les traces de Roſſet ſon guide, il n'a point craint de porter le fer dans le corps de la veſſie, par deſſus le pubis. Les ſuccez ont répondu aux promeſſes de Roſſet. M. Douglaſs a taillé quatre perſonnes qui avoient la pierre, il n'y en a eu qu'une qui ſoit morte, les autres ont guéri en peu de tems.

M. Cheſelden ſuivit bien-tôt la route tracée par M. Douglaſs. Il tailla dix perſonnes ſuivant la même méthode, & il ne ſe repentit que de ne l'avoir pas plûtôt tenté. M. Macgill animé par ce ſuccès, tailla à Edimbourg un vieux gentilhomme à qui il tira deux pierres, dont l'une péſoit quatre onces ſept grains, & l'autre cinq onces cinq grains ; la gué-

riſon ſuivit de près l'opération.

L'éditeur conclud delà, que voilà donc le haut appateil confirmé par l'experience, & qu'ainſi quelque choſe que puiſſent oppoſer les partiſans de M. Colot, il n'y a pas à douter que l'experience ne doive l'emporter ſur leurs raiſons. Il ne laiſſe pas cependant de répondre à leurs objections, on peut voir là deſſus la préface. Cet éditeur de M. Colot, improuve tellement le grand appareil, que ſi les Chirurgiens réüſſiſſent ſi mal tous les jours dans la plûpart des malades qu'ils taillent, il prétend que leurs mauvais ſuccez ne doivent être imputés qu'au grand appareil dont ils ſe ſervent, & dont la methode ſelon lui, eſt par elle-même meurtriere; enſorte que ſuivant ſon raiſonnement, il faut, ſi l'on veut juſtifier ces Chirurgiens, condamner abſolument le grand appareil; ou ſi l'on veut juſtifier le grand appareil, condamner abſolument ces Chirurgiens, & les accuſer d'igno-

Nous laissons aux lecteurs
sur ces matieres, à décider
tion.
pour l'extraction de la pierre,
tre opération, qu'on pourroit
r le *moyen appareil*, parce-
se fait plus bas que le haut ap-
& plus haut que le grand &
. Cette opération que quel-
personnes regardent comme
le, & que M. Colot prétend
ussi ancienne que l'invention
heter dont on se sert depuis
rs siécles pour soulager ceux
t des suppressions d'urine, c'est
n'a pratiquée à Paris pendant
es années, un frere Francis-
nnu sous le nom de frere Jac-
Dans cette opération on fait
ture au bas de la fesse dans
it le plus charnu, on coule le
u rectum un instrument tren-
ait en forme de petit poignard,
a percer le corps de la vessie,
e étant pleine d'urine, favorise
tion. On passe alors deux

doigts jusques dans la vessie, où s'étant assûré de ce corps étranger, on introduit une tenette, avec laquelle on saisit la pierre.

Les Medecins consultez sur cette maniere d'operer, où le frere Jacques avoit souvent du malheur, dirent qu'elle étoit bonne en elle-même ; que si ce frere qui n'étoit nullement anatomiste, avoit sçu conduire son instrument, il auroit eu plus de succès, & que ce n'étoit qu'à son ignorance en anatomie, qu'il falloit attribuer ses fautes qui étoient entre-autres, de couper le col de la vessie, & tantôt d'ouvrir le rectum. M. Colot déclame de toutes ses forces, contre cette méthode. On peut voir dans son livre ce qu'il en dit. Le savant M. Rau professeur d'anatomie & de Chirurgie dans l'Université de Leyde dont il étoit aussi Recteur, a rectifié la méthode du frere Jacques qui étoit défectueuse en plus d'un point, & les corrections qu'il y a faites, la rendent préférable au grand

ous reste pour achever cette
des differentes manieres de
pierre de la vessie, qu'à rap-
qui se pratiquoit autrefois
te. Prosper Alpin raconte
troduisoit dans l'uretre une
nule de bois, par le moyen
lle on souffloit de l'air dans
comme on en souffle dans
; ce qui obligeoit la vessie
l à se dilater suffisamment
oriser l'extraction de la pier-
méthode sauvoit l'incision,
ût été un grand avantage,
tation produite par l'air en-
ns la vessie, eût pû favori-
rtie de la pierre; mais M.

lorsqu'il s'y étoit arrêté quelque
tits graviers, mais pour de gr
pierres enfermées dans la capacit
la vessie, il n'y a point de vent, q
que violent qu'il soit, qui puisse
lement dilater l'orifice de cette c
cité, qu'il y ait moyen de les
sortir par cette issuë. On peut ju
de l'impossibilité par les instrum
de fer & d'acier qu'on employe
la taille ; puisque tous durs q
sont, à peine peuvent-ils disp
cette partie à recevoir les ten
qu'on y introduit.

Il n'y a presque point de par
du corps où il ne s'engendre des p
res, M. Colot qui en examin
formation, s'attache principalem
à expliquer la maniere dont il j
que se produisent celles des rein
de la vessie. Il ne rejette pas le se
ment de ceux qui croyent que
pierres se forment de même qu
tartre qui s'attache aux tonneaux
vin. Il n'a pas la même deffere
pour ceux qui prétendent qu'e

ſont l'effet d'un phlegme ſalé, & que par conſéquent le ſel eſt nuiſible à ceux qui ont de la diſpoſition à la pierre ; il n'ajoute pas plus de foi à l'opinion de quelques autres qui en mettent la cauſe dans une ſéroſité viſqueuſe au commencement, & qui enſuite ſe deſſèche par la chaleur exceſſive des reins, ou de la veſſie. Ce dernier ſentiment ſurtout, lui paroît inſoutenable, en ce que ſelon lui lui, ce ſeroit plûtôt le froid que la chaleur qui devroit contribuer à la géneration de la pierre. Il rapporte là-deſſus l'expérience de deux verres d'urine, dont l'un expoſé au froid, paroît bientôt chargé de ſable, & l'autre expoſé au chaud ne s'en charge pas ſi promptement.

Quand au ſel, il ne comprend pas comment ce mineral pourroit aider à la formation de la pierre, puiſque ſi l'on en jette une ſuffiſante quantité dans de l'urine, cette urine demeure plus longtems ſans faire de dépôt.

Au regard des mucilages, il demande comment ils pourroient produire la pierre, puiſque la pratique apprend que ces gluës ſont plûtôt l'accident du mal dont il s'agit, que le mal même, & viennent toujours ou d'ulceres, ou de chairs fongueuſes, ou d'obſtructions, ſuites ordinaires de la pierre.

M. Collot eſt perſuadé que ce qui fait la pierre dans les reins ou dans la veſſie, n'eſt que la diſſolution de l'urine, & qu'ainſi tout ce qui peut empêcher cette diſſolution peut garantir de la pierre. Que l'on reçoive de l'urine dans un vaiſſeau de fayance juſqu'à la quantité de deux pintes; que cette urine vienne d'une perſonne jeune, bien conſtituée, & éloignée de toute diſpoſition à la pierre ou à la gravelle; qu'on la paſſe juſqu'à trois fois au travers d'un drap bien ſerré; qu'on marque avec un peu d'encre la hauteur où elle ſe trouvera dans le vaſe; qu'on l'y laiſſe repoſer quelques jours ſans la remuer,

on verra 1°. qu'à mesure que cette urine se corrompra, elle diminuera de quantité; 2°. quelle enduira le vase d'une croute graveleuse, 3°. que si on l'y l'aisse un tems suffisant, la plus grande partie ne paroîtra plus qu'un morceau de mortier dessseché.

Voila selon M. Collot, une image de ce qui se passe dans le bassinet des reins, ou dans la capacité de la vessie, suivant la disposition particuliere de chaque sujet.

Les reflexions que fait M. Colot sur le prétendu secret de dissoudre la pierre dans le rein ou dans la vessie, sur les pierres adherentes, sur les avantages de la saignée & de la purgation, sur les frayeurs que l'opération cause aux malades, sur les differentes situations des pierres, sur l'opération de la taille faite en deux tems, sur le danger des Narcotiques que ceux qui ont la pierre prennent quelquefois pour adoucir leurs douleurs, sur celui du quinquina qu'ils prennent pour calmer

leur fievre; ſur les ſuppreſſions d'urine, & enfin ſur les fragmens & petites pierres qui reſtent après l'opération de la taille: toutes ces reflexions ſont d'une ſageſſe & d'une importance qui en rendent la lecture extrêmement utile, tant pour ceux qui ont le malheur d'avoir la pierre ou d'en être menacés, que pour ceux qui travaillent à la guériſon de cette cruelle maladie.

L'opération de la taille demande tant de lumieres, qu'il ſeroit à ſouhaitter pour le public, que les Medecins eux-mêmes vouluſſent ſe donner la peine de l'exercer, c'eſt ce que feu M. Paſſerat, l'un des plus habiles Chirurgiens de ſon tems, ne put s'empêcher de reconnoître dans un diſcours public qu'il prononça à S. Côme. Il fit comprendre, remarque M. Colot, que ſi Hippocrate s'étoit engagé par ſerment à ne jamais tailler, c'eſt qu'il ne voyoit pas encore de moyen aſſez aſſuré pour réuſſir; mais que ſi le grand ap-

pareil avoit été connu alors, ce Medecin si zelé pour la vie des hommes se seroit bien gardé d'en abandonner l'opération. *Jean des Romains* docteur en Medecine à Cremône, & auteur du grand appareil, se faisoit un devoir & un honneur de tailler lui-même. *Marianus sanctus de Barlette* son ami, docteur en Medecine de l'Université de Padoüe, tailloit aussi de ses propres mains, & la Faculté de Medecine de Padoüe loin d'y trouver à redire, l'y encouragea. Les Messieurs de cette Faculté, dit M. Colot, ne crurent pas qu'une telle profession fût indigne d'être entre les mains d'un de leurs confreres : malgré donc le serment, ajoute-t'il, qu'ils avoient prêté de ne point exercer manuellement la Chirurgie,
» ils jugerent que cette opération
» étoit d'autant plus du ressort des
» Medecins, qu'elle demandoit plus
» que l'adresse d'un Chirurgien.
Ce *Marianus sanctus* fameux Medecin de Cremône, dont nous venons de

parler, enseigna l'art de tailler à *Octavian de Ville*, Chirurgien dans la ville de Rome, lequel étant venu en France, où la pierre est d'autant plus commune, que les vins avec certaines eaux qu'on y boit & la bonne chere qu'on y fait, contribuent beaucoup à la production de cette maladie, s'y acquit une grande réputation.

Laurent Colot bisayeul de François, & celebre Medecin, exerça la même profession premierement à Tresnel, petite ville de Troyes en Champagne, puis à Paris, où il vint s'établir par ordre exprès de Henri II. qui lui donna la charge d'opérateur de sa maison pour la taille. Enfin François Colot, fils de Philippes Colot, étoit aussi Medecin.

Nous ne parlons point ici de Mrs Rau, Douglass, & de plusieurs autres Medecins, que leur charité a portés à cultiver cette opération. Ce qu'il y a de certain, c'est que si les Medecins s'y appliquoient, on ne verroit pas tant de *tailles malheureuses*. Un grave ma-

giſtrat (dit l'éditeur du traité de M. Colot) étant effrayé des fautes meurtrieres de quelques Lithotomiſtes, écrivit le mois de mars de l'année derniere 1726. au Doyen de la Faculté de Medecine de Paris, qu'on étoit ſurpris du ſilence de cette Faculté ſur des malheurs ſi publics; on lui en citoit divers exemples dans la lettre.

Le Doyen à qui ces malheurs étoient deja connus, ſur-tout pour ce qui regardoit un grand nombre de pauvres qui étoient peris d'une maniere funeſte dans l'opération, ſe crut obligé d'aſſembler ſa Compagnie, pour voir par quel moyen on pourroit empêcher ces *triſtes accidens*.

La Faculté convoquée arrêta qu'elle demanderoit aux Magiſtrats, qu'il fût deffendu à tout Chirurgien d'entreprendre aucune opération de conſéquence, ſur-tout celle de la taille, que par l'avis & en la préſence de quelques Medecins, avec cette condition, que les Medecins donneroient leurs ſoins gratuitement quand il s'a-

giroit des pauvres.

Cette délibération n'a pas encore eu son effet, mais il y a lieu d'espérer du zele de la faculté pour le bien public, qu'un dessein si salutaire ne tardera pas à être mis à exécution.

LETTRE D'UN PROFESSEUR *de l'Université de Paris sur le Pline du P. Hardoüin*. A Paris chez Chaubert, 1727. in-4°. pp. 32.

L'Article 93. des Mémoires de Trévoux (Oct. 1726.) est une réponse du P. Hardoüin à deux lettres critiques qui lui ont été addressées, au sujet de son Pline, par un Professeur anonyme de l'Université de Paris, & dont nous avons parlé dans nos Journaux précedens (*Janvier & Septembre* 1726.) Le Pere se plaint dans sa réponse, de ce qu'il ne connoît point son adversaire. Il doit être content aujourd'hui. M. Crevier se nomme à la tête de cette troisiéme lettre en avoüant les deux

prémieres, & il le fait avec des termes de modestie, qui marquent en lui une complaisance respectueuse pour celui même qu'il attaque, plûtôt qu'une vaine ambition de se faire connoître. Le seul motif qu'il dit avoir eû pour se cacher, est un éloge du P. Hardoüin, & un éloge d'autant plus flatteur, qu'il vient de la part d'un censeur déclaré. » Comment » n'avez-vous pas senti, (dit le Pro- » fesseur, en s'addressant au Pere) » que si je taisois mon nom, c'étoit » par respect pour le vôtre, & pour » ne point paroître, par une vanité » ridicule, me mettre en quelque fa- » çon en paralelle avec vous?

Ce compliment est suivi d'un reproche, qui n'est que trop ordinaire dans les ouvrages polémiques. Il a pour objet quelques expressions du P. Hardoüin. Le Professeur les range dans une espéce de liste, qu'il appelleroit volontiers la liste des injures qu'on lui a dites, & il croit que sans examiner même s'il les a méri-

tées ou non, le P. Hardoüin, en les emploïant, n'a pas fait assèz d'attention aux bienséances de son âge, de sa robe & de son caractére. Mais il promet en même tems qu'il se justifiera pleinement de toutes les imputations odieuses dont son accusateur l'a chargé. Nous aurons occasion de parler & des reproches & de la justification, en parcourant quelques points de dispute, qui sont discutés dans cette lettre.

1°. Le commentateur de Pline avoit dit qu'à Rome il n'y avoit jamais eu, chaque année, qu'un seul Tribun du peuple : ensuite, ayant reconnu sa méprise, il s'étoit rétracté dans l'*errata*. Le Professeur, malheureusement pour lui, ne lit point le Pline en entier, il en oublie une partie essentielle, qui est l'*errata*, & par cette négligence, il tombe dans un inconvenient, qui le fait taxer de *dissimulation*. Il reprend la faute du commentaire. Mais vous la reprenez mal à propos, (lui dit

le P.) puiſque vous en avez vu la correction. M. Crevier, pour ſe diſculper, aſſure qu'ayant jugé du paradoxe en queſtion, comme de quantité d'autres, qu'il a rencontrés dans le même livre, il n'a point cru qu'il en dût trouver la rétractation dans l'*errata*, & qu'il en a fait la critique de bonne foi. Il ajoûte qu'un *errata* n'eſt point fait pour des fautes de cette nature, & il compare la correction du P. Hardoüin à celle d'un Hiſtorien, qui après avoir fait Henri IV. fils de Henri III. ſe croiroit quitte, en avertiſſant dans un *errata* que ces deux Princes n'étoient que parens à un degré fort éloigné.

Voilà ce qui regarde la prémiére lettre du Profeſſeur, & la réponſe qu'y fait le P. Jéſuite. Quant à la ſeconde, l'éditeur de Pline n'y trouve que deux remarques qui méritent ſon attention ; encore ne ſont-elles propres ſelon lui qu'à *ébloüir le lecteur*. L'une eſt au commencement de la lettre, & l'autre à la fin ; ordre

que l'auteur, (si l'on s'en rap
au P. Hardoüin), a cru devo
fecter, *en bon harangueur.*

A cette plaisanterie l'auteur
pose qu'une récapitulation des a
observations qu'il a faites sur l
reurs du P. Hardoüin, & il
trouve pas une qui n'ait autar
poids & de mérite, que les deu
marques dont il s'agit.

La prémiere roule sur un pa
de Pline, que l'éditeur & M. Cr
lisent & interprétent fort difé
ment tant pour le sens de la pl
entiére, que pour le mot *pellitus*
s'y trouve, & dont nous avons
dit quelque chose dans l'extrait
seconde lettre. Nous ajoûterons se
ment, à ce sujet, qu'on trouvera
celle-ci quantité d'autorités sur
quelles l'auteur se croit bien fon
soutenir que *pater à gente pellitu*
gnifie un homme originaire de Sar
gne, du côté paternel, & non pas
Président au Mortier du côté du p
comme le veut le commentateur.

utorités eſt celle de *Gronovius*,
onné au terme *pellitus* la mê-
nification que M. Crevier; ce
porté à corriger un endroit
-Live l. 23. nº. 40. où il
pellidos Sardos, que portent
rimés, en *pellitos Sardos*, qu'il
la leçon des meilleurs mſſ.
çon de Tite-Live, adoptée
rofeſſeur, comme très-favo-
ſa cauſe, a donné lieu au P.
iin de former deux accuſa-
l'une contre *Gronovius* même,
ut faire paſſer pour *ſuſpect*,
e contre M. Crevier qu'il
avoir falſifié Tite-Live. Le
ur, ſoit par modération,
qui le regarde perſonelle-
ſoit par zéle pour le ſavant
, dont il ſuit les traces, s'ef-
juſtifier *Gronovius*, avant que
er à ſe défendre lui-même.
, dites-vous, Gronove eſt
uſpect, pour les mſſ. qu'il
n bloc. (C'eſt le Profeſſeur
rle.) Suſpect! Continuë-t'il

» A qui, M. R. P? Suſpect à vous,
» qui le trouvés en votre chemin.
» Malheur à ceux qui vous font ob-
» ſtacle; aucun n'eſt épargné. Mais
» la réputation de Gronove eſt aſſez
» bien établie parmi les ſavans, pour
» n'avoir pas beaucoup à craindre de
» vos ſoupçons.

De l'apologie de *Gronovius* le Profeſſeur paſſe à la ſienne. Il ſoutient que ce n'eſt point falſifier un auteur, que de le lire conformément aux meilleurs mſſ. quoique les imprimés portent une autre leçon; & comme s'il vouloit faire ſentir que l'éditeur devroit plûtôt s'accuſer lui-même, de citer à faux, il obſerve que ce Pere a pris un mſ. de Pline, pour un mſ. de Tite-Live.

En éfet le P. Hardoüin s'oppoſant toujours à la correction de *Gronovius* ſur le texte de Tite-Live, reproche à ce critique de n'avoir d'autre autorité qu'un mſ. de *Voſſius*, dont lui-même il ne fait pas grand cas. Qu'eſt-ce qui a donné lieu à ce

reproche ? C'est la note suivante de *Gronovius* sur le texte de Tite-Live. *Optimi pellitos ut suspicati sunt olim viri docti quum apud Ciceronem Sardi vocentur* mastrucati latrunculi. *Ea vox restituenda Plinio*, l. XXXIII. c. 12. At Hercules Pompeium Paulinum Arelatensis Equitis Romani filium, paternâque gente Pellitum.... *Sic optimus Vossianus. Alter minoris pretii;* paternâque gente appellatum.

Tout le monde sent, dit le Professeur, que dans ce dernier passage, il ne s'agit nullement de Tite-Live; que les deux manuscrits dont il est fait mention, n'ont de rapport qu'au texte de Pline, & que par conséquent le P. Hardoüin s'est trompé, en les prenant pour des mss. de Tite-Live.

M. Crevier fait là-dessus une seconde observation. *Gronovius* des deux manuscrits de Pline, qu'il attribüe à *Vossius*, en adopte un, comme le meilleur; l'autre, il le néglige, comme étant d'un mérite inférieur.

Cela ne prouve pas que *Gronovius* fasse peu de cas du mſ. dont il ſe ſert. C'eſt pourtant ce que prétend le commentateur.

Pour ce qui regarde le paſſage en entier, nous nous contenterons d'en rapporter les deux leçons, & les deux interprétations, ſans entrer dans le détail des raiſons alléguées de part & d'autre. On les peut voir dans la réponſe du P. Hardoüin, & dans cette diſſertation. *At Hercules Pompeïum Paulinum Arelatenſis Equitis Romani filium, paternâque gente pellitum, quod* XII. *pundo argenti habuiſſet apud exercitum ferociſſimis gentibus oppoſitum ſcimus.* C'eſt ainſi que lit le commentateur & voici comme il traduit: » Nous » ſavons que Pompée Paulin, qui » étoit fils d'un Chevalier Romain » de la ville d'Arles, & qui avec ce- » la comptoit dans ſa famille, du » côté paternel, de ces magiſtrats di- » ſtingués par leur fourrure, fut en- » voyé ſur la frontiére, ſe battre » contre les peuples les plus féroces

» pour avoir eu au camp douze li-
» vres peſant en vaiſſelle d'argent.

Le Profeſſeur lit autrement : *At Hercules Pompeïum Paulinum, Arelatenſis Equitis Romani filium, paternâque gente pellitum*, XLII. *pondo argenti habuiſſe, apud exercitum ferociſſimis gentibus oppoſitum ſcimus.* Ce qui fait, ſuivant l'explication qu'il donne, un ſens fort diférent du premier. » Mais
» aujourd'hui nous ſavons qu'un
» Pompée Paulin, fils d'un ſimple
» Chevalier Romain de la ville
» d'Arles, & Sardiot d'origine, ſer-
» vant dans une armée, qui avoit
» en tête les peuples les plus belli-
» queux, avoit quarante deux livres
» peſant en vaiſſelle d'argent.

Dans l'extrait de la premiére lettre, nous avons parlé de deux médailles, l'une de Gallien, & l'autre de Salonine ſa femme, qui toutes deux portent ſur le revers un cerf avec cette inſcription : *Junoni Conſ. Aug.* Nous avons dit que M. Crevier a expliqué cette légende autre-

ment que le P. Hardoüin. Celui-ci a fait contre le sentiment du Professeur plusieurs objections, dont on trouve ici une réfutation assés ample, avec des raisons très-plausibles, pour établir de nouveau l'affirmative.

De là le Professeur passe à quelques discussions qui regardent principalement certaines généalogies, dont personne ne s'est avisé avant le P. Hardoüin. Il veut, par exemple, que *Numa Pompilius* soit de la Maison *Pompeia*. C. Memmius descend, selon lui, de Romulus, parceque dans une médaille il a pris le surnom de *Quirinus*. *Felix*, gouverneur de la Judée, qui a toujours passé pour le fils d'un afranchi, est, si l'on en croit l'éditeur, un des descendans de *Sylla*.

C'est en vain que Spartien donne pour pere à l'empereur Adrien, *Ælius Adrianus Afer*, & pour mere, *Domitia Paulina*; le commentateur de Pline aime mieux qu'Adrien soit fils d'un Trajan & d'*Ælia Plotina* fille de *Nerva*, & que par conséquent il se

trouve réellement petit-fils de ce dernier, quoiqu'on ait cru jusqu'à présent qu'il ne le fût que par adoption.

Adrien nous donne encore occasion d'observer un des principes qui servent de fondement à la doctrine de l'éditeur. Il dérive le nom *Adrianus*, de la premiére femme d'Adrien, nommée *Hadria*. Car il est persuadé que tous les noms en *ianus* sont des noms que les femmes prêtoient à leurs maris, pour les transmettre à leurs enfans. Quoique le P. Hardoüin ait déja déclaré qu'il ne se croïoit nullement obligé de découvrir au Professeur ses régles de critique, celui-ci voudroit pourtant bien savoir d'où ce célébre auteur a tiré l'opinion qu'il a sur les noms en *ianus*. » Où avés-vous trouvé cette » clef de science, dit-il ? Pensés-» vous qu'un savant, quelque nom » qu'il ait dans les Lettres, quelque » connoissance qu'il ait acquise des » médailles même, si vous le voulés,

» ait droit d'attaquer impunément
» le ſentiment unanime de tous les
» autres ; ſentiment fondé ſur les té-
» moignages que l'on regarde com-
» me les plus reſpectables ; & qu'il
» puiſſe prétendre que ſon autorité
» doive tenir lieu de raiſon ? .....
» Le Public, qui eſt votre juge,
» n'eſt-il pas en droit de vous de-
» mander des éclairciſſemens ? A
» moins qu'il ne prenne peut-être
» le parti de ſe vanger de vos téné-
» bres ſavantes, en les laiſſant à leur
» obſcurité.

Du reſte M. Crevier attribuë aux noms en *ianus* trois uſages qui paroiſſent de grandes exceptions à la régle générale du Pere. Le prémier & le plus ordinaire étoit de conſerver à ceux qui avoient été adoptés, la trace de leur véritable origine, en leur conſervant quelque choſe de leur nom, avec les noms de leurs peres adoptifs, qu'ils étoient obligés de porter. Le ſecond étoit de marquer la deſcendance du côté ma-

ternel ;

ternel ; le troisiéme enfin étoit d'indiquer ou de quelle ville, ou de quelle nation étoient ceux qu'on appelloit ainsi. Tous ces usages sont confirmés par des exemples.

Personne ne croit que les Triumvirs ayent été proscrits du tems de César, excepté le P. Hard. qui fixe cette proscription à l'an 706, c'est-à-dire au moins 4. ans avant la mort de César. Il faut que cette erreur paroisse bien grossiére au Professeur, puisqu'il se tait là-dessus, faute de termes pour exprimer sa surprise,

Deux vers du 6e. livre de l'Enéide font encore un sujet de dispute entre nos deux auteurs. Il y est parlé de la prise de Corinthe atribuée communément à Mummius; mais dont le savant Jésuite fait honneur à Cesar, en prétendant que Virgile a parlé de lui dans les deux vers dont il s'agit. On peut voir ici quelles sont ses raisons, & comment elles sont combattües.

Il nous resteroit encore à parler

de l'explication de quelques médailles par les lettres initiales. Mais nous avons assés fait connoître, dans nos deux extraits précédens, jusqu'où va sur cette matiére la finesse & la pénétration du P. Hardoüin.

HISTOIRE DE L'ACADE'MIE *Royale des Sciences. Année* 1724. *avec les Mémoires de Mathématique & de Physique, pour la même année. Tirez des Registres de cette Académie.* A Paris de l'Imprimerie Royale. 1726. *in*-4°. pp. 96. pour l'Histoire. pp. 426. pour les Mémoires. Planches détachées 26.

CE volume, qui est le 27e depuis 1699. contient dans la partie historique, 22 articles, suivis de 36 Mémoires. Mais comme, parmi les articles de l'Histoire, il y en a 16 qui ne sont que les extraits de Piéces imprimées ici en entier, le tout se réduit à 42. articles différens.

Il n'y en a que trois pour la *Physique générale*, non compris celui des *diverses observations*. Le premier sur l'*ascension des liqueurs dans les tuyaux capillaires*, est le précis de trois morceaux, dont le premier publié parmi les Mémoires, est de M. *Petit* le Médecin, le second, de M. *Du Fay*, & le troisiéme de M. *de Mairan* : ces deux derniers ne se trouvent que dans l'Histoire. Le second article est le *Journal des Observations de 1723.* par M. *Maraldi*. Le troisiéme est l'écrit de M. *Geoffroy* le cadet sur *les vessies qui viennent aux Ormes, & sur une sorte d'excroissance à-peu-près pareille, qui nous est apportée de la Chine.* Ces deux articles sont entiérement renvoyés aux Mémoires. Nous donnerons l'extrait du premier & du dernier.

1. Les expériences faites en 1705 par feu M. *Carré*, sur l'*ascension* des liqueurs dans les tuyaux capillaires, l'avoient conduit à expliquer fort naturellement les irrégularités de ce

phénoméne, par l'adhérenc
quide aux parois des tuyaux
M. *Petit* le Médecin & M. *Du*
examinant de nouveau cette r
y ont fait des découvertes,
plûpart sont peu favorables
pothése de M. Carré. Voici
se réduisent les principales ex
ces de M. Du Fay, rapport
l'Historien.

L'Académicien a découve
dans les tuyaux capillaires, l'ea
te plus ou moins au dessus du
de celle que contient le vaiss
on les plonge, suivant que les
sont plus ou moins étroits,
vant que le vaisseau est plus ou
large, pourvû que cette largeu
le pas au delà d'un pouce :
favorise fort le systême de
rence.

M. Du Fay a fait la même
rience dans un seul tuyau rec
à deux branches de diamétr
inégaux, & l'une ou l'autre b
ayant des *coudes* : & il n'y a

nulle différence par rapport à l'*ascension* de la liqueur, qui montoit ou descendoit également dans les branches coudées & dans les droites : circonstance (observe l'Historien) qui semble contraire à l'adhérence du liquide, lequel coulant quelque temps dans la partie horizontale d'un tuyau, & s'y attachant en quelque sorte, devroit s'élever moins dans la partie verticale, à proportion de la longueur du chemin horizontal ; ce qui pourtant n'arrive pas.

Ce même tuyau recourbé, dans la branche capillaire duquel l'eau étoit au dessus du niveau, ayant été renversé en forme de siphon par M. Du Fay, l'eau s'est entiérement écoulée par cette branche capillaire, qui étoit la plus longue : & cet écoulement s'est fait conformément aux loix du siphon. Mais le tuyau étant remis dans sa prémiere situation, & l'Académicien ayant fait descendre un peu au dessous du niveau l'eau de la branche capillaire, en soufflant dessus, il

a renversé le tuyau, s'imaginant que l'eau, suivant les régles du siphon, s'écouleroit par la grosse branche devenuë la plus longue, & dans laquelle il paroissoit que la liqueur étoit moins soutenuë par l'adhérence ; mais cependant l'eau s'est encore écoulée par la branche capillaire. La même chose arrive, à contre-sens, dans l'expérience faite avec le Mercure. D'où M. Du Fay conclut, que quelque force plus puissante que la simple *adhésion* agit dans ces phénomenes, pour mettre les branches inégales du tuyau dans un véritable équilibre.

D'autres expériences l'ont confirmé dans cette opinion. Il en a fait avec l'eau, puis avec le Mercure, dans des tuyaux recourbés, dont la branche capillaire étoit de moitié plus courte que l'autre. Il en a fait avec le Mercure seulement dans d'autres tuyaux recourbés, dont la branche capillaire étoit la plus longue de beaucoup. Toutes ces expériences, qui, exécutées dans le vuide, autant qu'il

étoit possible, n'y ont point varié, semblent démentir l'hypothése de l'adhérence; surtout, celles qui se sont faites avec le Mercure. Elle paroît encore fort ébranlée, cette hypothése, par une autre expérience faite dans la machine pneumatique avec un tuyau capillaire fermé à son extrémité supérieure, & plongé dans l'eau lorsque l'air est pompé. Cette liqueur n'y monte point; ou du moins elle n'y monte que très-lentement, lorsque de nouvelles bulles d'air, échappées de l'eau, se sont peu-à-peu répanduës dans le récipient.

M. Du Fay croit pouvoir attribuer ces divers phénoménes à la même cause, par laquelle *Rohaut* explique pourquoi la surface de l'eau contenuë dans un verre & qui ne le remplit pas, est concave, aulieu qu'elle est convéxe, le verre étant plein; & pourquoi le contraire arrive, par rapport au Mercure. Cela vient, de ce que l'eau mouillant le verre, & le

Mercure ne le mouillant pas, l'air qui se meut ou passe du dehors dans le verre & du verre au dehors, décrit, par son mouvement, dans le premier cas, une espéce de ligne courbe parabolique renversée, selon laquelle il comprime plus fortement la surface de l'eau dans son milieu que vers ses bords, & la rend concave, si le verre n'est pas plein; & s'il est très plein, le même air décrivant alors une parabole dans sa situation naturelle, presse l'eau plus vers ses bords que dans son milieu, ce qui rend convexe la surface de ce liquide. Il n'y a qu'à renverser l'explication pour le second cas, qui est celui du Mercure.

Ce mouvement ou ce cours de l'air sur les liqueurs contenuës dans des verres & sur les parois de ces vaisseaux se justifie par le moyen de petits corps legers & de nature à pouvoir être mouillés, lesquels on pose sur les bords d'une surface convéxe de Mercure, ou au milieu d'une surfa-

oncave d'eau, & qui tous contre
propre pesanteur, remontent les
jusqu'au sommet de la surface
véxe, les autres jusqu'aux bords
a concave.
M. Du Fay soupçonne que l'*as-
ion* ou la descente des liqueurs au
us ou au dessous du niveau dans
tuyaux capillaires, pourroient
n être une suite des mêmes prin-
s. Il suppose pour cela les deux
nches de la parabole ou les deux
onnes d'air, l'une descendante &
tre montante, si voisines l'une de
tre ou si serrées par la petitesse
diamétre des tuyaux, que l'air
git plus que foiblement par sa
nteur sur l'eau, qui, par consé-
nt doit s'élever au dessus du ni-
u de celle que renferme le vaisseau
la grosse branche du tuyau re-
rbé. On peut faire le même rai-
nement sur le Mercure qui ne
plit pas entiérement un vaisseau.
Si de deux liqueurs contenües
cune dans un vase qui n'en est

pas plein, l'une a ſa ſurface concave, & l'autre a la ſiénne convéxe; on en peut conclure, ſelon M. Du-Fay, que dans les tuyaux capillaires, la prémiére montera au deſſus du niveau, & la ſeconde ſe tiendra au deſſous. Ces phénoménes ſont invariables dans le vuide, parce qu'il n'y a point de vuide parfait ou abſolument dénué d'air. S'il y en avoit il s'enſuivroit du ſentiment de l'Académicien que le Mercure ſeroit à une égale hauteur dans la groſſe branche d'un tuyau & dans le capillaire. L'Hiſtorien en apporte quelques preuves que l'on peut voir.

M. *Petit* le Médecin, qui ſur le ſujet dont il eſt queſtion, avoit en 1722 embraſſé le ſyſtême de M. Carré, a depuis fait diverſes expériences, qui l'ont obligé de l'abandonner. C'en eſt une déciſive, contre le poids de l'eau extérieure aidé de l'adhérence, par lequel on prétend faire monter la liqueur dans les tuyaux capillaires, que cinq de ces

tuyaux de différens diamétres, plongez dans l'eau en même tems, & dans lesquels elle s'éléve à différentes hauteurs suivant la différence des diamétres, & s'y soutient, lorsque les tuyaux sont retirez de l'eau.

Si l'on oppose, que la pesanteur de l'eau extérieure ayant élevé d'abord la liqueur dans le tuyau, elle s'y soutient ensuite par la seule adhérence; M. Petit répond à cette objection par une autre expérience répétée d'après Rohaut. On verse sur la surface extérieure d'un tuyau capillaire tenu verticalement en l'air, quelques goutes d'eau assés grosses pour en pouvoir boucher l'ouverture inférieure, & lorsqu'elles y sont parvenuës, elles montent dans le tuyau à la même hauteur où elles seroient arrivées, si l'on eût plongé le tuyau dans la liqueur. Le poids de celle-ci n'entre donc pour rien dans le phénoméne. Et qu'on ne dise pas que l'air plus raréfié dans le tuyau capillaire, résiste moins à la

pression de l'air extérieur; car cette expérience a le même succés dans la machine pneumatique.

Bien loin donc que l'eau extérieure, contribuë à faire monter cette liqueur dans ce tuyau capillaire, l'Académicien estime qu'elle nuit à cet effet. La preuve qu'il en allégue, c'est que dans un tuyau capillaire large de deux tiers de ligne, & plongé dans l'eau, qui s'y éléve à la hauteur de cinq lignes, elle monte encore d'une ligne deux tiers de plus, lorsqu'on a retiré le tuyau hors de la liqueur; & cela si on le retire doucement: mais si on le retire brusquement, l'eau y monte jusquà trois lignes & demie de plus; ce que l'Auteur attribuë aux divers dégrez de l'adhérence mutuelle entre l'eau du vaisseau & celle du tuyau capillaire. Il observe encore que l'eau versée extérieurement sur ce même tuyau de deux tiers de ligne, y monte quelquefois jusqu'à la hauteur de neuf lignes.

Il résulte de toutes ces expériences, que l'adhérence de l'eau aux parois du verre est le seul fait qu'on ne puisse révoquer en doute ; que même elle est plus forte que celle des parties de l'eau entr'elles ; & qu'elle influë tellement dans les phénoménes dont il s'agit, qu'ils ne réüssissent, que lorsque les tuyaux ont été humectés : ce qui est, (remarque l'Historien ;) une contradiction bien formelle entre les expériences de M. Petit & celles de M. Du Fay.

Mais cette adhérence, quoique bien avérée, ne suffit par pour faire monter l'eau dans les tuyaux. Il faut qu'elle y soit poussée par une force motrice, qui, selon M. Petit, n'est pas différente de celle qui unit deux goutes d'eau, dès qu'elles se touchent le plus légérement ; sur quoi il n'entre pas dans un détail plus particulier.

Quant au Mercure, qui loin de monter au dessus du niveau, se tient au dessous ; il n'a besoin, pour cela,

d'aucune force motrice; il lui suffit de ne point mouiller le verre, & d'avoir ses molécules très adhérentes les unes aux autres. Pour peu que quelques-unes de ces molécules perdent de cette adhérence, elles seront contraintes de descendre plus bas que le reste; & c'est ce qui arrive à la petite colonne de Mercure, contenuë dans le tuyau capillaire. Comme le Mercure pése 14 fois plus que l'eau, & se réduit, comme celle-ci en goutes rondes, qui ne se soutiennent sur un plan que par l'adhérence de leurs particules; M. Petit en infére, que cette adhérence est 14 fois plus forte dans le Mercure, que dans l'eau. Cela doit même aller au delà (observe-t'il) puisque les goutes du Mercure sont plus exactement sphériques, que celles de l'eau.

L'Historien nous rend compte, après cela, de la part qu'a prise à cette question M. *de Mairan*, & du sentiment de cet Académicien touchant la cause qui tient le Mercure

au deſſous du niveau. Il a recours pour l'explication de cet effet, à la vertu magnétique, dont il croit l'action inſenſible beaucoup plus répanduë qu'on ne ſe l'imagine, & qu'il regarde comme le principe & l'origine de pluſieurs phénoménes, qu'on ne s'aviſe guéres d'attribuer à cette cauſe. Il prétend donc que la plûpart des corps, ainſi que l'aiman, ſont environnez d'un tourbillon de matiére ſubtile, qui circule dans leurs pores; que ſi le mouvement circulaire de cette matiére ſe fait du même ſens dans les pores de deux différens corps, de maniére que les deux tourbillons puiſſent n'en faire qu'un ſeul, ces deux corps s'attirent & s'uniſſent; au lieu qu'ils ſe repouſſent ou ne s'uniſſent pas, ſi la circulation de la matiére ſubtile ſe fait à contre-ſens.

C'eſt ſelon lui, en conſéquence du prémier cas, que l'eau mouille le verre, & en conſéquence du ſecond, que le Mercure ne le mouille pas;

& alors il reſte entre le Mercure & le tuyau de verre un eſpace où combattent les deux Tourbillons. Cet eſpace, s'élargiſſant de bas en haut où la colonne du Mercure eſt moins péſante, prend la figure d'une eſpéce de coin dont la pointe eſt en embas, & donnant vers le haut plus de jeu aux tourbillons qui ſe repouſſent mutuellement, leur permet d'écarter avec plus de force des parois du tuyau le Mercure, dont par conſéquent la ſurface doit devenir plus ou moins convéxe, ſuivant le diamétre de ce tuyau. S'il eſt capillaire, la convéxité ſera plus grande; de même que l'eſpace angulaire compris entre le verre & le Mercure, où les tourbillons contraires agiſſent le plus vivement.

Mais pourquoi ce combat fera-t'il deſcendre le Mercure au deſſous du niveau; ſurtout ſi l'on conçoit que la direction de la matiére ſubtile des deux tourbillons ſoit perpendiculaire aux parois du tuyau? M. de Mairan ſoutient

tient au contraire, que dans un tuyau capillaire, où la ſurface du Mercure eſt toujours extrémement convéxe, cette direction lui eſt inclinée, & qu'en la décompoſant, on trouvera qu'elle n'agit ſur la ſurface du Mercure que perpendiculairement, & qu'elle la pouſſe néceſſairement de haut en bas.

3. Les obſervations de M. *Geoffroy* le cadet touchant *les veſſies des ormes*, roulent en partie ſur la ſtructure de ces ſortes d'excroiſſances, & en partie ſur la reſſemblance qu'elles ont avec une drogue inconnuë, qui nous vient de la Chine, & qu'employent les Teinturiers.

Les veſſies d'ormes naiſſent aux endroits oû les feüilles ont été piquées par quelque inſecte, & croiſſant peu-à-peu, quelque fois juſqu'à la groſſeur du poing, prennent leur pente & ſe gercent à leur ſurface à-peu-près comme une figue qui ſe meurit. Des diverſes ouvertures de ces veſſies tombe une pouſſiére aſſés

blanche & fort fine, avec des goutes d'une eau mucilagineuse, qui ne mouille point le papier, qui est d'une saveur douçâtre accompagnée de quelque âpreté saline, & qui en se dessechant prend une couleur ambrée, & se durcit ainsi que la gomme de cerisier. On attribue à cette eau une vertu balsamique & vulnéraire, surtout pour les playes des yeux.

On trouve dans ces vessies, parmi beaucoup de cette poussiére dont nous venons de parler, & au milieu d'une espéce de duvet, plusieurs petits insectes oblongs, sans ailes, à six pattes & à deux cornes, & de couleur tannée. Ces insectes en se dépouillant se transforment en moucherons, nomez *pucerons d'orme*, & qui ont quatre ailes transparentes, bordées extérieurement d'un filet noir. Ces moucherons enfermés sous une cloche de verre, y déposent après quelques jours, d'autres petits insectes tout formés & en grand nombre;

dont M. Geoffroy n'a pu ſuivre plus loin les changemens. Ces veſſies renferment encore deux autres ſortes d'inſectes, dont l'Académicien donne la deſcription, & ſur la nature & l'uſage deſquels il hazarde quelques conjectures, qu'on peut lire dans ſon mémoire.

Quant à la comparaiſon qu'il fait entre les veſſies d'orme & la drogue venuë de la Chine, il en réſulte, que cette production paroît une excroiſſance formée ſur les jeunes branches de quelque arbre; que c'eſt une veſſie ſéche & caſſante, qui ſe ramollit dans l'eau, qui eſt d'une forme irréguliére & inégale, couverte au dehors d'un duvet, enduite au dedans d'une pouſſiére blanche ou griſe, parmi laquelle ſe voyent de petits inſectes deſſéchez, dont on diſtingue la figure au microſcope. Ces veſſies Chinoiſes ont été apportées ſous le nom d'*oreilles des Indes*, corrompu par les marchands en celui d'*oreilles de Judas*. On peut regarder cette dro-

gue (dit l'Académicien) comme un des plus puissans astringens du regne végétal, & qui pourroit sur ce pied-là, être de quelque utilité en Médecine ; aulieu qu'elle n'est employée jusqu'ici que dans les teintures. Nous renvoyons au mémoire de M. Geoffroy pour quelques autres observations concernant cette même matiére.

Les *diverses observations* de Physique générale sont ici au nombre de huit.

Dans la premiére communiquée par M. *de Mairan*, il est parlé des effets prodigieux du Tonnere sur un chêne de sept à huit pieds de circonférence, & de 28 à 29 pieds de haut, arraché de dessus sa racine environ à deux pieds & demi de terre, & rompu en quatre parties principales, dont les deux plus grosses, l'une de seize pieds de long, qui n'auroit pu être soutenuë par quatre hommes des plus forts, l'autre de 21 à 22 pieds, que huit hommes auroient eu

e à porter, avoient été jettées
remiére à 44 ou 45 pieds de la
he, & la seconde à 14 ou 15 du
opposé; ce qui fait juger quelle
être la force d'un petit globe de
qui imprime un tel mouvement
semblables corps.
paroît, par la seconde observa-
duë à M. *Delisle* le cadet, qu'en
3, année plus séche que 1719.
ine lorsqu'elle fut au plus bas,
encore de trois pouces plus hau-
'elle ne l'étoit pendant l'été de
.
s six observations suivantes con-
ent les réponses de M. *de Hau-*
correspondant de l'Académie,
erses questions que lui avoit fai-
I. de Mairan, sur l'Histoire na-
e de la Martinique. Ce sont au-
d'éclaircissemens, 1°. sur les ma-
de cette isle; 2°. sur les chan-
ns de couleur qui arrivent aux
res suivant qu'ils s'allient à des
hes ou à des noires; 3°. sur la
merveilleuse d'une pierre verte

apportée par les sauvages de la riviére d'Orénoque, & dont un petit morceau, gros comme une tête d'épingle, enchassé dans une bague de maniére qu'il touche la peau, guérit infailliblement l'épilepsie; 4°. sur le *Caracoli*, métal composé d'or & d'un certain cuivre de la Terre-ferme de l'Amérique, & qui est un spécifique contre les maux de tête & contre les migraines; 5°. sur une racine, qui tue les serpens, & les fait fuir, & dont il suffit de se frotter les pieds & les mains pour pouvoir prendre sans péril ces animaux & en faire ce que l'on veut; 6°. sur la Vanille, qui croît naturellement à la Martinique, & qui est très bonne. Ces réponses de M. de Hauterive ont été accompagnées des desseins de plusieurs plantes & de plusieurs animaux de l'Amérique, & de tout ce qu'il a pu rassembler de plus curieux en ce pays-là, pour l'Académie.

L'*Anatomie* fournit six articles, sans compter celui des *diverses Obser-*

nations. Le premier ſur un *Fœtus monſtrueux*, eſt de M. *L'émery*. Le ſecond ſur *le Dragoneau*, ou ver, qui dans certains pays chauds, ſe forme ſous la peau le long des bras & des jambes, eſt de M. *Petit* le Chirurgien. Le troiſiéme ſur *les organes de la reſpiration*, eſt de M. *Senac*. Le quatriéme ſur *l'action des muſcles*, eſt de M. l'Abbé *de Moliéres*. Le cinquiéme ſur *une tête d'Hippopotame*, eſt de M. *de Juſſieu*. Le ſixiéme ſur *un rèſeau oſſeux, obſervé dans les cornets du nez de pluſieurs quadrupédes*, eſt de M. *Morand*. Ces deux derniers articles ſont entiérement renvoyez aux Mémoires. Le ſecond ne ſe lit que dans l'Hiſtoire. Les trois autres ſe trouvent ici en entier & par extrait. Nous allons donner quelque détail du premier, du troiſiéme, du quatriéme & du cinquiéme.

1. Un Fœtus monſtrueux venu au monde à ſept mois & demi, en 1721, conſervé dans l'eau de vie pendant plus de deux ans par la ſage-

femme, & abandonné enfin par celle-ci à la curiosité de M. *Lémery* qui voulut en faire la dissection, a confirmé cet Académicien dans la pensée où il est sur la génération des monstres. Il est persuadé qu'elle n'est duë qu'à l'union de plusieurs œufs ou germes, dont certaines parties tant intérieures qu'extérieures se développent séparément, tandis que les autres demeurent plus ou moins confonduës par les divers dégrez de compression qu'elles souffrent, & qui en empêchent l'entier dévelopement. M. Lémery, par ce systême, ne s'accorde pas avec M. *Du Verney*, qui prétend après M. *Régis* (dans le troisiéme *tome de sa Philosophie*) que les monstres ne sont point l'ouvrage du hazard ou d'une combinaison fortuite de plusieurs germes, mais qu'ils viennent d'un genre d'œufs naturellement monstrueux, qui contiennent en petit les monstres entiérement formés, & ausquels il ne reste plus qu'à se rendre visibles par l'accroissement.

Le

Le Fœtus en question avoit deux têtes séparées l'une de l'autre, chacune de la grosseur ordinaire, & située sur son cou. Voilà tout ce qui le rendoit monstrueux extérieurement. Quant à l'intérieur, on y voyoit deux œsophages & deux estomacs posés verticalement, au lieu de l'être horizontalement; deux trachées-artéres & deux poumons; les marques des deux séxes; deux épines du dos, entre lesquelles il en paroissoit une troisiéme, appellée *fausse* par l'Académicien; un seul cœur, qui n'avoit qu'un ventricule & une oreillette; un foye d'une structure extraordinaire, qui dans la partie supérieure du bas ventre, occupoit, entre les deux estomacs, l'espace presque circulaire qu'ils formoient par leur situation.

Une telle structure sembloit très-propre à fortifier M. Lémery dans son systême de l'union de deux œufs, pour la production des monstres. La double épine, sur-tout, montroit

fort diſtinctement la jonction latérale de deux corps, dans leſquels une forte compreſſion faite en ce même ſens, avoit empêché de ſe développer, & par conſéquent fait diſparoître toutes les parties, par leſquelles ſe joignoient les deux embryons, c'eſt-à-dire, les bras & les épaules, les côtes, les hanches & les jambes; en ſorte que les deux épines pouvoient s'approcher de fort près, & que les cavités des deux poitrines, ainſi que celles des deux ventres n'en faiſoient plus qu'une ſeule.

Une circonſtance embarraſſoit pourtant l'Académicien. C'étoit la fauſſe épine, dont nous venons de darler, & qui ſéparoit l'une de l'autre deux vrayes. Comment expliquer, ſuivant l'hypothéſe propoſée, la formation d'une partie ſi hors d'œuvre? Cependant M. Lémery, en y regardant avec plus d'attention, trouva que cette épine qui lui en avoit d'abord impoſé par des traits de reſſemblance aſſez marqués, avec le canal

osseux qui porte ce nom, lui fournissoit une preuve presque démonstrative de son opinion. En effet, ce qu'il prénoit dans cette prétenduë épine pour les douze vertébres du dos, n'étoit autre chose, que l'union des extrêmités des douze côtes, anéanties dans chaque fœtus par la violence de la compression; & dont les bouts engagés de part & d'autre dans les veritables épines, comme le sont les côtes suivant l'état naturel, s'étoient par leur autre extrêmité, collez ensemble, renflez & arrondis, en forme de vertébres, lorsqu'ils étoient encore mucilagineux, & avoient ainsi composé cette apparence d'épine, qui n'avoit ni moële ni canal.

Toutes les autres parties du fœtus sembloient favoriser merveilleusement le systême de M. Lémery. Les deux poumons, non plus que les deux estomacs n'avoient rien perdu de ce qui leur appartenoit. Ils s'étoient seulement ajustez dans cette même ca-

pacité qu'ils avoient sensiblement élargie, & où ils avoient pris la situation la plus convenable à l'état de contrainte où ils se trouvoient. Le cœur, quoiqu'unique & réduit à une seule cavité, avoit à droite & à gauche un tronc d'artére pulmonaire, & un tronc d'aorte, destinés visiblement, l'un au fœtus droit & l'autre au fœtus gauche. Nous renvoyons au Mémoire de l'Académicien, pour un détail plus particulier de toutes ces circonstances.

3. On connoît en gros la structure de la Poitrine, & la méchanique de la respiration. L'on sçait en général que la poitrine est une grande cavité de figure sphéroïde, formée par l'épine du dos, les côtes & le sternum, divisée en deux parties par une cloison appellée *Médiastin*, séparée du bas ventre par une autre cloison nommée *Diaphragme*, & qui renferme dans sa capacité les poumons & le cœur. On sçait encore, que pour l'accomplissement de la res-

piration, ou du flux & reflux d'air dans les poumons, il est néceſſaire que cette capacité de la poitrine s'élargiſſe & s'allonge pendant ce qu'on appelle *inſpiration*, qu'elle ſe rétreciſſe & ſe racourciſſe pendant l'*expiration*. Mais il s'en faut bien, que l'on ne connoiſſe diſtinctement le jeu merveilleux de tous les reſſorts, deſtinez à cette fonction ſi eſſentielle à la vie, & que l'on ait pénétré les vûës ſecrétes de la nature dans la fabrique & l'arrangement des divers organes qu'elle employe.

C'eſt ſur quoi M. *Senac* a fait pluſieurs découvertes qui ſont le fruit de ſes curieuſes recherches ſur l'anatomie & ſur l'œconomie animale. Il fait voir en prémier lieu que la poitrine, qui dans l'homme eſt applatie ſur le devant, l'eſt ſur les côtés dans la plûpart des quadrupédes, & que cette figure étoit la plus propre à donner aux épaules de ces animaux une ſituation avantageuſe par rapport à leur progreſſion,

& aux ſauts qu'ils font ſur leurs pieds de devant. Il montre en ſecond lieu, que les côtes, qui peuvent ſe hauſſer & ſe baiſſer juſqu'à un certain point, demeurent ſuſpenduës en vertu de leur propre ſtructure, & ſans le ſecours des muſcles. Il expoſe enſuite quelques ſingularitez de cette ſtructure des côtes, dont il rend raiſon, ainſi que des varietés dans leur ſituation & dans leurs attaches, ſoit aux vertébres du dos, ſoit au ſternum.

Il vient après cela aux muſcles intercoſtaux, qui ſont preſque les ſeuls, ſelon lui, qui ſervent à élever les côtes ; & il explique d'abord pourquoi ces muſcles qui rempliſſent l'intervalle des deux côtes auſquelles ils ſont attachés, loin de les approcher l'une de l'autre en ſe contractant, les écartent au contraire ; ce qui ſemble un Paradoxe à ne conſidérer le phenoméne que ſuperficiellement ; mais la démonſtration dont l'appuye M. Senac, le met dans la

derniere évidence. Il réfute avec le même succès l'hypothése de *Bayle*, fameux Médecin de Toulouse, qui prétendoit que le plan interne des muscles intercostaux servoit à l'expiration, & le plan externe à l'inspiration. M. Senac prouve de plus, que les muscles intercostaux externes, situés entre l'épine & l'angle des côtes, ne peuvent élever celles-ci dans cet endroit, parce que la maniére dont elles sont attachées y répugne. Quel est donc l'usage de ces muscles ? Il prétend que c'est uniquement d'affermir l'épine, quand ils agissent à droite & à gauche dans cette partie postérieure des côtes, & de la fléchir latéralement, lorsqu'ils n'agissent que d'un côté : ce qui fait une espéce d'*antagonisme* entre les intercostaux tant internes qu'externes, qui vont depuis l'angle des côtes jusqu'au sternum, & les intercostaux externes posés depuis l'épine jusqu'à l'angle ; ceux-ci appro-

chant les côtes en fléchiſſant l'épine, & ceux-là les éloignant. L'Académicien donne le même uſage aux muſcles appellés *releveurs propres*, auſquels on avoit juſqu'ici attribué la fonction d'élever les côtes ; ce que leurs attaches rendent abſolument impoſſible. Il recherche encore la raiſon pourquoi, dans les muſcles intercoſtaux, le plan externe de leurs fibres finit avant que d'arriver au ſternum ; & il trouve que c'eſt parce que ce plan devenant perpendiculaire, en s'avançant vers le ſternum, les côtes, en s'élevant, ſe ſeroient approchées, au lieu de s'éloigner, & les cartilages auroient couru le riſque d'être ſéparés des côtes.

Des muſcles intercoſtaux l'Auteur paſſe au diaphragme, organe principal de la reſpiration, ſur l'action duquel il fait quelques remarques importantes & nouvelles. Il obſerve d'abord, contre l'opinion de tous les Anatomiſtes, que dans l'inſ-

piration tout le diaphragme ne descend pas ; qu'il n'y a que ses deux côtés, lesquels forment deux poches très-concaves, qui puissent s'abbaisser en s'applanissant vers le bas-ventre ; mais que son milieu demeure immobile dans sa situation, ce qu'il prouve non-seulement par la maniére dont est posé sur cette partie le cœur, qu'elle troubleroit dans ses mouvemens, si elle venoit à s'abbaisser; mais encore par la structure & les attaches du médiastin, qui contribuënt à la courbure de cette partie moyenne. Quant à la courbure ou à la concavité des deux parties latérales, l'auteur fait voir qu'elle n'est duë qu'à l'impulsion de l'air, & non à celle des visceres du bas ventre, comme on le croit d'ordinaire : & la preuve qu'il apporte de son sentiment, & qui paroît démonstrative, c'est que dans un cadavre suspendu par la tête, & auquel on a ôté tous les visceres de l'*abdomen*, les concavités latérales du diaphrag-

me se soutiennent comme auparavant. Ce qui ne sçauroit arriver qu'en vertu de la compression de l'air lequel ne pouvant se glisser entre la concavité inférieure des poumons & la surface supérieure du diaphragme, contraint celui-ci à se coller contre cette concavité des poumons, & à la suivre quand ils remontent dans l'expiration. Aussi suffit-il d'introduire l'air entre le diaphragme & les poumons, en faisant ouverture à la poitrine, pour procurer aussi-tôt l'affaissement du diaphragme.

L'Académicien, par occasion, employe fort ingénieusement l'action de l'air à l'explication de divers phénoménes de l'œconomie animale. Tel est l'usage de la trompe d'*Eustachi*, par rapport à l'air contenu dans le tambour de l'oreille, auquel cette trompe donne une issuë & une entrée, suivant qu'il se trouve plus ou moins comprimé par la contraction des muscles de cette partie. Tel

est encore le bruit que font les jointures des doigts, quand on les tire, & le cliquetis qui arrive dans certaines maladies. Tel est enfin le passage du chyle des intestins dans les veines lactées. Nous renvoyons sur tout cela au Mémoire de Monsieur Senac, ainsi que sur la maniére dont il explique la force surprenante avec laquelle les muscles intercostaux, qui sont presque les seuls moteurs de la poitrine, paroissent bander les côtes, dans certains tours merveilleux, que font ces hommes, par exemple, qui couchés sur une planche appuyée seulement par les deux bouts, soutiennent sur leur poitrine une enclume de 600. livres pesant, & souffrent que l'on casse une barre de fer sur cette enclume à grands coups de marteau. On verra par le détail méchanique dans lequel entre là-dessus l'Académicien, qu'il y a beaucoup à rabattre du merveilleux, que présente d'abord un pareil spectacle,

4. On a imaginé jufqu'ici différentes hypothéfes, pour expliquer le mouvement ou la contraction des mufcles. On a eu recours pour cela au fang, à l'air, aux efprits animaux, qu'on a fuppofé agir dans ces organes, foit par fimple *effufion*, foit par *fermentation*, par *explofion* ou par *effervefcence*. Ces moyens ont paru infuffifans à plufieurs Anatomiftes, & particuliérement à M. *Winflow*, qui dans un Mémoire lû à l'Académie en 1720. fit voir qu'on ne pouvoit par là rendre raifon de la *détermination* de ce mouvement, de fa *durée déterminée*, de l'*augmentation* ou *diminution déterminée* de cette durée, de la *promptitude* ou *viteffe* furprenante avec laquelle changent quelques-unes de ces déterminations : d'où il concluoit que la véritable caufe du mouvement des mufcles étoit encore ignorée.

M. l'Abbé de *Moliéres* propofe ici un fyftême, par lequel il prétend faire difparoître, ou dumoins appla-

nir considérablement la plûpart de ces difficultez. Ce systême consiste en prémier lieu à établir dans le muscle une structure si favorable à sa contraction, qu'il ne faille qu'une très-petite quantité de nouvelle matiére, pour mettre en jeu toute la machine. Il reconnoît donc, avec les Anatomistes, que le muscle est un assemblage de fibres charnuës & *longitudinales*, attachées les unes aux autres par des filets nerveux disposez *transversalement*, & accompagnées d'artéres, de veines, & de nerfs, vaisseaux dont le commerce lui est absolument nécessaire pour l'accomplissement de son action, comme les ligatures en font foi. Mais l'Académicien suppose outre cela, que les petites fibres charnuës sont pliées en *zig-zag*, dont les angles répondent aux attaches des filets transversaux, & que ces mêmes filets lient d'espace en espace les *arterioles* répanduës dans le muscle.

Cela posé, on conçoit aisément, que pour peu que les filets transver-

ſaux viennent à ſe tendre, ils doivent racourcir le zig-zag des fibres longitudinales, en rapprochant les ſommets de leurs angles, & obliger les artérioles à ſe plier de même; d'où s'enſuit le racourciſſement ſubit de tout le muſcle, ſans l'introduction d'aucune matiére étrangere, & ſans acroiſſement de volume, le muſcle ayant acquis en largeur ce qu'il a perdu en longueur, conſervant d'ailleurs ſa molleſſe ordinaire, & étant tout prêt à reprendre ſa prémiere longueur, dès que l'ame l'ordonnera.

Il ne s'agit plus que d'aſſigner la cauſe de la tenſion des filets nerveux, qui ſont le prémier mobile de cette méchanique. M. de Moliéres employe pour cela les eſprits animaux, qui ne peuvent gonfler ces filets ſans les racourcir. Mais comme le total de ces mêmes filets ne forme qu'un très-petit volume par comparaiſon avec le muſcle entier, ils n'ont beſoin pour leur racourciſſement que d'une très-

petite quantité d'esprits : ce qui s'accorde beaucoup mieux avec la vîtesse de la contraction, & la mollesse que conserve souvent le muscle, après s'être racourci autant qu'il est possible. Ajoûtez à cela que suivant le calcul de l'Académicien, ce racourcissement considéré par rapport à chaque filet nerveux, devient presque infiniment petit.

Mais pourquoi le muscle, après s'être racourci, s'endurcit-il dans les violens efforts? C'est pour l'explication de ce phénoméne que M. de Moliéres met en œuvre les artérioles du muscle, liées de distance en distance par les filets transversaux; ce qui les transforme en une espéce de chapelet de vésicules plus ou moins sphériques, selon que les ligatures se trouvent plus ou moins serrées. Elles le sont quelquefois au point d'intercepter le cours du sang dans les artérioles, & de-là vient le gonflement de celles-ci, & l'endurcissement de tout le muscle. Car on dé-

montre en Géométrie, que chaq
portion d'artériole étant un petit v
ſe cylindrique, qui dégénére en ſph
rique de même hauteur & de mên
diamétre par la conſtriction d
deux ligatures, elle perd un tiers
ſa capacité; & que par conſéquent
liquide contenu ſe trouvant tr
ſerré, fait effort pour tendre la men
brane, ce qui ſuffit pour endur
le muſcle, lequel doit blanchir alor
parce que les veines qui ſe ſont vu
dées de leur ſang ne peuvent en r
cevoir de nouveau des arteres.

Quant à la cauſe primitive d
mouvement volontaire, placée dan
le cerveau, l'Auteur, à la glanc
pinéale près, ne s'éloigne guéres d
ſyſtême de *Deſcartes*. On peut con
ſulter ſur cela ſon Mémoire.

5. M. de *Juſſieu* dans ſes obſerv
tions ſur *quelques oſſemens d'une tê
d'Hippopotame*, ne ſe propoſe null
lement de nous inſtruire ſur la figu
re & le caractere de cet animal; &
s'en tient là-deſſus à ce que *Pline* nou
e

en a dit, jusqu'à ce que d'habiles Dessinateurs nous en fournissent des représentations exactes faites d'après nature. L'Académicien se borne donc ici touchant l'Hippopotame, à nous en décrire le squelette de la tête & des pieds, tel qu'on l'a envoyé du Sénégal.

Sans vouloir suivre M. de Jussieu dans le détail anatomique où il s'engage sur ce point, nous dirons seulement en général, que cette tête, qui ressemble assez à celle d'un cheval, pese 45. livres, qu'elle a deux pieds de long, un pied 4. pouces de haut, & un pied & demi de large du côté de l'*occiput*, ce qui marque, dit l'Auteur, une grandeur prodigieuse dans l'animal auquel cette tête appartenoit; qu'elle est armée sur le devant de six dents tant à la machoire supérieure qu'à l'inferieure, parmi lesquelles les quatre du milieu sont les incisives, & les deux latérales qui tiennent lieu de canines sont courbées en demi-cercle, imitant

aſſés les défenſes du ſanglier ; que dans le fond de chaque machoire, elle eſt garnie de huit dents molaires de chaque côté.

M. de Juſſieu trouve ſurprenant qu'un appareil ſi terrible de dents, placées dans une gueule dont l'ouverture en devant a plus de deux pieds, ſe termine à un goſier, ayant à peine 4. pieds de circonférence. Mais un tel diamètre de goſier, faiſant connoître que l'Hippopotame n'eſt pas fait pour avaler ſans mâcher de fort gros morceau (tel que ſeroit, par exemple, un crocodile entier, que certains Sculpteurs lui mettent dans la gueule) lui rend très-néceſſaire cette multitude de dents de toute eſpéce, & cette conſidération doit fort modérer la ſurpriſe de l'Académicien, ſoit par raport au grand nombre de ces dents, ſoit par raport à la petiteſſe du goſier, ces deux ſtructures paroiſſant aſſez faites l'une pour l'autre, ſurtout dans un animal vorace.

Mais ce qui ſemble beaucoup

plus digne de notre étonnement, c'est que l'on trouve parmi les pierres figurées du territoire de Montpellier, des os pétrifiés tout semblables à ces ossemens d'Hippopotame. D'où l'Auteur tire une nouvelle preuve du sentiment où il est, avec divers autres Naturalistes, touchant les révolutions arrivées à la surface du Globe Terrestre, par des déluges & des inondations extraordinaires; en sorte qu'il faut supposer, selon lui, que la France a fait autrefois une partie du lit de la Mer, dont les eaux en se retirant par quelque cause subite & inconnuë, y ont laissé les dépouilles de tant d'animaux, de coquillages & de végétaux étrangers, que l'on rencontre pétrifiés dans nos carriéres. On a fait (observe M. de Jussieu) quelques découvertes pareilles dans le Territoire de Boulogne en Italie, & en Portugal aux environs de Lisbonne.

Mais ce qui en résulte de plus utile, (continuë l'Auteur) c'est en pré-

mier lieu de détromper ceux qui, ſur la reſſemblance de certaines dents machelières, pétrifiées & d'un volume énorme, avec les dents machelières humaines, en concluent l'exiſtence de ces Géans ſi fameux dans l'antiquité, & dont la taille démeſurée devoit ſurpaſſer la nôtre en même proportion : c'eſt en ſecond lieu d'engager nos artiſans à employer pour la ſculpture & pour le tour, les dents d'Hippopotame, qui peuvent ſe travailler comme l'yvoire, & qui lui ſont préférables par leur ſolidité, leur dureté & leur blancheur ; ce qui fait que nos ouvriers s'en ſervent pour la fabrique des dents artificielles : c'eſt enfin de nous mettre à portée de décider plus ſurement de la nature & des qualités des divers oſſemens pétrifiés dont on ignoroit l'origine ; tels que ceux du Comté de Foix, dont on fait les Turquoiſes artificielles, & ceux de divers lieux de l'Allemagne, que l'on vante pour leur vertu cordiale, ſous le nom d'*yvoire foſſile*.

Les *diverses observations anatomiques* se réduisent à six. La prémiere communiquée par M. *de Mairan*, nous apprend que les aiguillons, que se lancent réciproquement les limaçons, avant leur accouplement, ne sont pas destinés, comme le croit M. *Duverney*, à les avertir de part & d'autre qu'ils se trouvent disposez à cette fonction; mais qu'ils servent à leur fournir en les piquant, une liqueur vive & spiritueuse, qui les rend plus souples & plus vigoureux. Dans la seconde observation dûë à M. *de Reaumur*, cet Académicien nous fait part d'une découverte qu'il a faite sur le tems qu'il faut pour l'accroissement des coquillages de mer; ce qu'il a vérifié sur les deux genres des *Balanus* & des *Pinnes-marines*, que lui avoit envoyés M. *Deslandes*, & qu'on avoit arrachés à grande peine du doublage de deux vaisseaux, après deux ans de navigation; d'où l'Académicien a conclu, que ces coquillages s'étant attachés

dès leur naissance au bois de
seaux, étoient parvenus, d
pace de deux ans, les prém
longueur de trois pouces &
& au diamètre de 17. à 18
ce qui est un volume consi
pour ces sortes de coquillag
seconds à plus de grandeur q
ont les moules ordinaires.

Les trois observations f
regardent les accouchemens
dans la prémiere d'une m
bien simple, trouvée par I
Chirurgien, pour procur
l'accouchement, le resserre
vaisseaux de la matrice, do
grande dilatation occasionne
fois de fâcheuses pertes de f
la consiste à comprimer avec
mains, mollement & en tou
région hypogastrique. Les
tres observations, qui sont d
goire, Accoucheur, roulent
rentes situations d'enfans da
trice, qui font voir que cette p
son extrême tension au tem

touchement, est sujette à se déchirer, soit dans son fond, soit dans ses côtés, & principalement à son col.

Enfin il est parlé dans la derniére observation, d'un instrument très-ingénieux, imaginé par M. *Guyot*, Maître de la poste à Versailles, pour seringuer par la bouche la trompe d'*Eustachi*, laquelle communique avec le fond de l'oreille, & dont il est utile en certaines occasions, de pouvoir laver l'embouchure par quelque injection.

Nous renvoyons à un autre Journal les articles concernant la *Chymie*, la *Botanique*, & les diverses parties des *Mathématiques*.

NOUVELLES LITTERAIRES,

ITALIE.

DE ROME.

UN particulier de cette ville, ayant fait creuser dans sa vigne hors la porte S. Sébastien sur le chemin d'Appius, on y trouva au com-

mencement de l'année derniere, une chambre soutéraine, dont le pavé étoit de mosaïque, & qui avoit tout autour sept rangs de niches placées horizontalement & avec simétrie. Deux urnes enchassées dans le mur même, occupoient le devant de chaque niche, & on avoit placé au dessus des inscriptions qui firent aisément connoître que ce lieu servoit de tombeau aux Affranchis, aux Officiers, & aux autres Domestiques de la maison de l'Empereur Auguste & de Livie. Comme ce particulier s'étoit attendu à trouver toute autre chose que de simples inscriptions ou des urnes remplies de cendres, & qu'il étoit bien aise de se dédomager de la dépense qu'il avoit faite pour cette recherche, il n'a pas eu toute l'attention que les Antiquaires auroient souhaitée, à conserver en entier ce précieux & rare monument de l'Antiquité. Les inscriptions & les diverses curiosités de cette salle, auroient apparemment

été

été bientôt dissipées, si par la libéralité de quelques Cardinaux, & surtout du Cardinal Albani, on n'eut eû soin de les ramasser & d'empêcher qu'elles ne sortissent de Rome. Le savant M. *Bianchini* a recüeilli tout ce qu'il a pu de ce monument; il en a fait graver les desseins, & a publié en Italien ses notes & ses explications sur chacune des inscriptions qui sont au mombre de 220. Ce livre paroît ici sous ce titre : *Camera, ed inscrizzioni sepulcrali de' liberi, servi, ed Ufficiali della casa di AUGUSTO, scoperte nella via Appia, ed illustrate con le annotazioni di Monsignor Francesco Bianchini, Veronese l'anno M. DCC. XXVI. Chez Jean Marie Salvioni au College de la Sapience*, 1727. fol. pp. 87.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG.

M. *Arp* a cru faire plaisir à un ami, & en même tems sans doute à la République des lettres, en donnant lui-

même à ses heures de loisir l'histoire de ses différens ouvrages tant de ceux qu'il a mis au jour, que de ceux qui qui sont encore en manuscrit dans son cabinet : c'est ce qu'il a exécuté dans le livre intitulé : *Pet. Frider. Arpi Jurisconsulti feriæ æstivales, sive scriptorum suorum historia liber singularis*, chez Jean Christophe *Kisner* 1716. in-12, pp. 406. Il est divisé en quatre féries. Dans les deux premiéres M. Arp, en exposant ce qu'il a écrit lui-même, indique tous les auteurs qu'il a dans son cabinet, & qui ont traité de la divination, de la magie, des Talismans, des Amuletes, des philtres, des charmes, des sciences occultes, de l'astrologie judiciaire & d'autres matieres de phisiologie. Il parle dans la troisiéme de l'Histoire, & des bonnes ou mouvaises qualités des historiens, & la quatriéme, qui est peut-être la plus estimable, comme elle est aussi plus conforme à la profession de l'auteur, contient une histoire abregée & détaillée du droit que M.

Arp appelle *Cimbrique*, ou de loix qui ſont en uſage dans les villes Anſéatiques, & les autres pays voiſins de la mer Baltique.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

M. *Morgan* qui a réſidé près de vingt ans en Barbarie, doit publier une deſcription d'*Alger*, fondée ſur ce qu'il a vû de ſes propres yeux, ou appris des naturels du pays, ou lû dans les hiſtoires ſoit anciennes ſoit modernes. Elle eſt intitulée : *A compleat Hiſtory of Algiers &c.* & elle ſera ornée d'une belle carte.

Un architecte nommé M. Roberts Caſtel va mettre au jour : *The plans of two famous Romans villas* &c. c'eſt-à-dire, plan des deux maiſons de campagne de Pline le Jeune ; à quoi il joint des remarques ſur les bains, jardins, &c. des anciens. Cet ouvrage eſt enrichi de pluſieurs grandes planches,

On ſe propoſe d'imprimer par ſouſcription : *A compleat Hiſtory of the Kings Scotland* &c. Hiſtoire univerſelle des Rois d'Ecoſſe & d'Angleterre, depuis l'an 619 juſqu'en 1726. Elle eſt diviſée en huit livres, dont les cinq premiers ſont une traduction de l'hiſtoire d'Hector Boëthius, & les trois autres, une continuation de cet ancien hiſtorien. On y mettra les portraits des Rois tirés des monumens antiques, une carte exacte & correcte de l'Ecoſſe, avec pluſieurs autres pieces; une liſte des Pairs & des Baronets, la datte de leur création, un catalogue hiſtorique des familles diſtinguées de ce royaume &c.

Il paroît ici un projet de ſouſcription pour les *Oeuvres du docteur Abbadie doyen de Killalow*. Parmi celles qui ont déja été imprimées, tout le monde connoît le traité de la vérité de la Religion Chrétienne ; on doit dans cette édition y en ajouter quelques autres qui n'ont pas encore été publiez.

Les ſouſcriptions qui ſeront de

deux guinées ½ dont on donnera une guinée en souscrivant, se reçoivent chez P. *Du Noyer*, Libraire à la tête d'Erasme dans le Strand, & tout l'ouvrage sera de quatre volumes in-4°.

HOLLANDE.

DE LA HAYE.

Lettres choisies de M. Simon Tyssot de Patot, professeur ordinaire en mathématique de l'Ecole illustre de Deventer en Ower-Issel, écrites depuis sa jeunesse, jusqu'à un âge fort avancé à différentes personnes, & sur toutes sortes de sujets; chez Matthieu Roguet, 1727. in-12. 2 vol.

Le simple extrait de l'avertissement qui est à la tête de ce recüeil, dans lequel M. *Simon Tissot de Patot* a bien voulu donner à ses lecteurs une idée de sa personne, peut suffire ici pour en donner une de sa maniere de penser & du stile de ses lettres mêmes.

» Je ſuis fort éloigné, dit l'auteur,
» de vouloir tirer vanité des avan-
» tages que j'ai reçus de la nature,
» tant à l'égard de la forme, que par
» rapport à la matiere ; puiſque ce
» ſont des graces qu'elle diſtribuë
» dans un tems, où l'on ne ſçauroit
» les mériter : mais il eſt conſtant,
» que depuis ma naiſſance j'ai paſſé
» pour n'être rien moins que mal
» tourné à tous égards, dans l'eſprit
» de ceux qui avoient libre accès
» dans nôtre maiſon. Rarement de
» leur propre aveu ils m'ont exami-
» né de près, que l'agrément joint
» à la vigueur d'un côté, & la vi-
» vacité accompagnée d'une heu-
» reuſe conception de l'autre, ne ſe
» diſputaſſent tellement le prix,
» qu'ils ne ſçavoient à qui donner
» la préférence. En effet pour ne
» rien dire de la beauté, je n'avois
» pas atteint l'âge de 4 ans, que je
» liſois couramment, & il n'eſt pas
» moins vrai que je vous le dis, qu'a-
» vant que la ſemaine de mes an-

» nées fut accomplie, il y avoit peu
» de jours que quelques pauvres
» ignorants n'implorassent mon se-
» cours, & ne m'employassent ef-
» fectivement pour se communi-
» quer à leurs parens ou amis ab-
» sens. Quoique ces commencemens
» fussent pueriles, ils ne laisserent pas
» de m'accoutumer petit à petit à
» m'énoncer méthodiquement, & à
» representer avec évidence les ima-
» ges de mes pensées. Bien des gens
» me paroissoient étonnés, & mon
» pere m'aimoit à la folie &c.

FRANCE.

DE MARSEILLE.

M. de Barras de la Penne premier chef d'escadre des galeres du Roi, a fait imprimer, *sa Lettre Critique écrite le dernier Decembre* 1726. *à M. le Bailli de *** au sujet d'un livre intitulé: Nouvelles découvertes sur la guerre, par M. le Chevalier de Folard, avec*

des remarques critiques sur les trois nouveaux systêmes des Triremes ou vaisseaux de guerre des anciens, imprimés dans les Mémoires de Trévoux, Aoust, Septembre & Octobre 1722. Chez Jean-Baptiste Roi Imprimeur du Roi 1727. fol. pp. 58.

On trouve à la fin de cette lettre l'explication des plans, profil & coupe de la galere de Philopator, faits sur la description d'Athénée livre 5 du premier livre de Callixene, rapportée par Plutarque.

M, de la Penne ne s'est pas conté d'attaquer ces trois systêmes sur les Triremes, il a fait encore des réflexions qui ne sont à la vérité que manuscrites, sur celui que M. Maigret a donné depuis peu dans les mercures d'Avril, May & Juin de cette année.

On a de plus imprimé une lettre critique du même auteur, écrite au R. P. de Laval de la Compagnie de Jesus professeur royal de mathématiques, le 25 Juillet 1726. au sujet

de la réponse géométrique du R. P. Castel, sur le phénoméne arrivé dans le port de Marseille, inserée dans le mercure du mois de May de la même année.

Nous tâcherons de rendre un compte exact & fidele dans quelques-uns de nos Journaux de ces différens écrits de M. De la Penne, & nous aurons soin surtout d'écarter tout ce qui se rencontrera de personel dans cette sorte de dispute, qui peut d'ailleurs avoir quelque chose de curieux & d'intéressant.

DE BORDEAUX.

PROGRAME de l'Académie royale des Belles Lettres, Sciences & Arts.

L'Académie propose à tous les Sçavans un prix fondé par feu M. le Duc de la Force. C'est une médaille d'Or de la valeur de trois cens livres.

Elle est destinée à celui qui ex-

pliquera avec le plus de probabilité *la cause de la saleure de la Mer.* Ce prix sera distribué le vingt-cinq d'Aoust de l'année 1728. jour de la fête de S. Loüis.

Il sera libre d'envoyer les dissertations en François ou en Latin, mais elles ne seront reçûës pour le concours que jusqu'au premier May prochain inclusivement.

Au bas des dissertations, il y aura une sentence, & l'Auteur mettra dans un billet séparé & cacheté, la même sentence, avec son nom & son adresse.

Les Paquets seront affranchis de port, & addressez à M. Sarrau Secretaire de l'Académie ruë de Gourgues, ou au sieur Brun Imprimeur de l'Académie, ruë S. Jâmes.

PARIS.

Il paroît ici depuis quelque tems trois projets de souscription, pour des ouvrages qui ne peuvent qu'interesser les curieux.

e premier est : *Nouveau Traité chitecture, contenant les cinq ordres, int les quatre auteurs les plus ap- vés aujourd'hui, sçavoir Vignolle, udio, Delorme & Scamozzi, sur le ipe desquels sont composés differens s sur chacun de leurs ordres, par ur P. Nativelle Architecte; ouvrage l. 2 vol. enrichi de* 125 *planches chitecture*, dont on pourra voir preuves actuellement chez l'au- & chez le Libraire, *Gregoire Du-*, ruë S. Jacques à la Couronne r.

e prix des souscriptions sera de livres dont on payera la moitié ouscrivant chez le même Librai- & l'autre moitié en retirant les nplaires non reliés, qu'on se pro- de délivrer dans le mois de De- bre 1728 : ainsi on prie ceux qui ont envie de souscrire de ne pas rder leurs souscriptions, qu'on vra jusqu'à la fin du mois de De- bre de cette année.

l est bon de faire observer que

cet ouvrage a été examiné par l'Académie Royale d'Architecture, qui lui a donné son approbation.

Le Roman Comique representé en 38 *estampes, gravées par les meilleurs maitres d'après les desseins du sieur Oudri, Peintre ordinaire du Roi en son Académie Royalle de Peinture & Sculpture*, est le second projet que nous devons annoncer. Ceux qui auront la curiosité de voir les desseins de cet ouvrage & qui voudront souscrire, doivent s'addresser à M. Oudri même qui en est l'auteur.

Le troisiéme projet de souscription est, pour l'*Histoire du Théâtre Italien depuis la décadence de la Tragedie moderne, par Louis Ricoboni dit Lelio, Comedien ordinaire du Roi de France.* On y ajoutera à la fin six chapitres de l'art de la représentation en vers Italiens du même auteur. L'ouvrage sera imprimé en deux vol. grand in-8°. & le prix de la souscription est d'une guinée, sans qu'on nous dise dans le programme ni où il faut s'adres-

ur souscrire, ni ce que doit
la souscription en monnoye
nce ; ce qui nous feroit soup-
que M. Ricoboni feroit im-
son livre en Angleterre, si
ie sçavions qu'il a obtenu ici
ivilege du grand sçeau pour
mpression.

n, Delespine, Coignard fils, &
te reçoivent les souscriptions
'Histoire du Japon, qui s'impri-
Hollande en 2 vol. in-fol. &
nous avons parlé dans notre
r Journal.

ici encore un autre programe
né, mais d'une espece diffe-
des précedens ; nous croirions
ort de ne le pas mettre ici dans
tier.

Jn auteur des Vies des Saints
iillet] a dit, en parlant de S.
nçois : *Après tous les travaux de*
de personnes zelées pour sa gloire,
en sommes encore réduits à sou-
ter une histoire de sa vie, qui soit
bodique.

» Le Pere CANDIDE CHALIPPE
» Récollet de la province de Paris,
» a essayé de contenter le Public sur
» ce point qui interesse la pieté, &
» qui appartient à l'Histoire Eccle-
» siastique ; Il fait imprimer actuel-
» lement, à Paris chez P. Prault,
» quay de Gêvres, au Paradis ; *La*
» *Vie de Saint François, Instituteur de*
» *l'Ordre des Freres Mineurs, de l'Or-*
» *dre de Sainte Claire, & du Tiers-*
» *Ordre de la Penitence*, un volume
» *in-quarto*.

» Il y joint l'histoire particuliere
» des Stigmates, où il fait voir qu'en
» genre de faits historiques, l'im-
» pression des cinq playes de JESUS-
» CHRIST sur le corps de Saint Fran-
» çois, est un évenement très-cer-
» tain, lequel comme un objet de
» pieté, a toutes les conditions qui
» peuvent le rendre respectable aux
» fidelles.

» Il donne aussi des éclaircisse-
» mens sur l'indulgence de la Por-
» tiuncule, qui serviront de reponse

» à la censure des hérétiques ; & aux
» libelles anonymes de quelques cri-
» tiques modernes.

» Les propres paroles de Saint
» François sont exactement rappor-
» tées dans sa vie, sur laquelle on
» trouvera plusieurs réflexions cour-
» tes & convenables ; avec des notes
» qui ont paru nécessaires.

» Dans la Préface, le Pere Can-
» dide montre deux choses : 1°, Que
» les prejugés de quelques personnes
» contre le merveilleux de la vie des
» Saints, est déraisonable & dange-
» reux : 2°, Que le merveilleux de
la vie de Saint François, est très-
» bien autorisé.

» Le Public sera content de l'Im-
» primeur.

Jean Baptiste *Coignard* fils ruë S.
Jacques débite presentement, *Médi-
tation continuelle de la Loi de Dieu, sur
tous les livres de l'Ecriture sainte, tant
de l'Ancien que du Nouveau Testament ;
fondée sur l'explication litterale & mo-
rale des Peres de l'Eglise & des Inter-
pretes*

prêtes sacrez ; par un Chanoine de l'Abbaye Royale de Saint Victor. Tome premier contenant le Pentateuque. 1727. in-12. pp. 596. Les vifs sentimens de pieté qui regnent dans tout cet ouvrage, répondent à la réputation du celebre P. Gourdan qui en est l'auteur, quoique par modestie il n'y ait pas mis son nom ; mais pour peu qu'on lise son livre, le Public ne sçauroit prendre le change.

On trouve chez *Vorle-Henri*, ruë Saint Jacques vis-à-vis Saint Yves. *Réflexions morales sur le livre de Tobie.* Le R. P. *De la Neuville* de la Compagnie de Jesus, avoit déja publié des réflexions morales sur le même livre lorsqu'elles ont été réimprimées cette année : mais il n'est pas étonnant que differens auteurs travaillent presque en même tems sur un sujet qui sera toujours une source féconde d'instructions pour toutes sortes de personnes,

Chaubert à l'entrée du quay des

Augustins du côté du pont Saint Michel, a mis en vente: *La Défense des Ordinations Anglicanes refutée par le R. P. Hardoüin de la Compagnie de Jesus.* in-12. 2. vol. Nous donnerons l'extrait de cet ouvrage important, le plûtôt qu'il nous sera possible.

On trouve chez la veuve *Mazieres*, & Jean-Baptiste *Garnier* ruë Saint Jacques à la Providence: *Censure des livres de frere Pierre François le Courayer &c. intitulé: Dissertation sur la validité des Ordinations des Anglois, & deffense de la dissertation des Ordinations, &c.* par les Cardinaux, Archevêques & Evêques assemblez extraordinairement à Paris; & chez *Jean-Baptiste Delespine*: Mandement de son Eminence Monseigneur le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, portant condamnation de ces deux mêmes ouvrages, qui ont été supprimés par Arrêt du Conseil, du sept Septembre dernier.

Le second vol. de l'histoire de Polybe, vient d'être mis en vente.

Fautes à corriger dans le Journal de Septembre 1727.

Page	Ligne	Fautes	Corrections.
1691	6	embrassent	embrasent
ibid.	9	porcs	pores
1697	5	sommes ap-	sommes pas ap-
1727	14	perceus	perceus
1729.	20,21	files	filets
1751	6	soit goust	soit du gout
		1259	1159

TABLE

Des articles contenus dans le Journal d'Octobre 1727.

LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXVII.

NOVEMBRE.



A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXVII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

[redacted]

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

5

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXVII.

NOVEMBRE.



A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXVII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Médecine, inserée dans le Mercur
de France du mois d'Aoust, & écrit
de Lyon le 20 Juillet dernier.
Dans cette Lettre de M. Mathulon
est contenu la copie d'un Acte pass
pardevant les Notaires de Lyon
légalisé par M. le Lieutenant Gen
ral en la Sénéchaussée, par lequ
Acte, M. Mathulon s'engage à pay
mille écus, actuellement déposés ch
les Notaires, à qui démontrera a
jugement de l'Academie Royale d
Sciences, la fausseté de sa seconde s
lution de la quadrature du Cercl
qu'il a donnée dans une brochu
imprimée à Paris en 1726, sous
titre *d'Essais de Geometrie & de Ph
sique.*

La methode que l'on donne ic
peut servir à éclairer tous ceux q
cherchent la quadrature du Cercl
& ne suppose qu'une mediocre co
noissance de Géometrie & de C
cul.

Cette méthode consiste à trouv
l'expression algébrique de l'espace

es Poligosnes inscrits & cir-
rits au Cercle, & dont le nom-
es côtés augmentent dans la
ession double 4. 8. 16. 32. 64.
. &c. & à comparer l'une ou
re suite de ces poligosnes, à la
re rectiligne que l'on prétend
égale à l'espace circulaire, lors-
il résulte de cette comparaison,
cette figure rectiligne, est plus
ite qu'un poligosne inscrit quel-
nque, ou plus grande qu'un po-
gosne circonscrit. Il est démontré
ue dans le premier cas la figure
ue l'on donne pour être égale à
espace circulaire, est plus petite
que cet espace, & que dans le se-
cond cas elle est plus grande.

Fig. 1. Soit la corde E F de l'arc
E G F, & le diametre H G, qui
coupe en deux également au point
G, l'arc E G F, si l'on mene les
cordes G F, G E, F H, E H, &
que l'on tire le rayon F O; les trian-
gles H E F, O F G seront sem-
blables. Car les angles H E F, O G

F sont égaux ; étant chacun mesurés par la moitié de l'arc FH, les angles EHF, GOF, sont aussi égaux, le premier ayant pour mesure la moitié de l'arc EGF, & le second, l'arc GF, qui est cette moitié : on aura donc cette proportion FH. OF : : EF. GF, d'ou l'on tire $FG = \frac{OF \times EF}{FH}$. Si donc on nomme la corde EF de l'arc EGF, *b*, la corde FG de l'arc moitié, *x*, & le rayon OG, *a*. à cause de l'angle droit GFH, on aura $FH = \sqrt{4aa - xx}$, & substituant dans $FG = \frac{OF \times EF}{FH}$, pour chacune des lignes qui composent cette grandeur, leurs valeurs algébriques ; on aura l'équation $x = \frac{ab}{\sqrt{4aa - xx}}$, dont faisant évanoüir la fraction, & le signe radical, il vient $4aaxx - x^4 = aabb$, ou $x^4 - 4aaxx + 4a^4 =$

$4a - aabb$, dont la racine quarrée est $2aa - xx = a\sqrt{4aa - bb}$, qui donne $xx = 2aa - a\sqrt{4aa - bb}$, & enfin $x = \sqrt{2aa - a\sqrt{4aa - bb}}$; il eſt donc évident que le diametre d'un Cercle étant donné $2a$, avec la corde d'un arc quelconque de ce Cercle b, on aura toûjours $\sqrt{2aa - a\sqrt{4aa - bb}}$, pour l'expreſſion de la corde de la moitié de cet arc.

Ce qui ſervira de formule pour trouver toutes les cordes à l'infini des arcs qui diminuent dans la progreſſion 1. $\frac{1}{2}$. $\frac{1}{4}$. $\frac{1}{8}$. $\frac{1}{16}$. $\frac{1}{32}$. &c. ou ce qui revient au même, cette formule ſervira à trouver un côté de tous les poligoſnes qui peuvent être inſcrits dans le Cercle, & dont le nombre des côtés augmente dans la progreſſion double.

Fig. 2. Soit par exemple la corde EF, le côté du quarré inſcrit dans le Cercle HPEQRFSGH. ce

quarré ſera $2aa$, & la corde EF ſera $\sqrt{2aa} = b$; ſi donc on ſubſtituë cette valeur de b dans $x = \sqrt{2aa - a\sqrt{4aa-bb}}$, on aura $x = \sqrt{2aa - a\sqrt{4aa - 2aa}} = a\sqrt{2-\sqrt{2}}$ pour le côté QR de l'octogoſne inſcrit.

Maintenant ſi l'on ſubſtituë cette valeur trouvée $a\sqrt{2-\sqrt{2}}$, à la place de b, on aura $x = \sqrt{2aa - a\sqrt{4aa - 2aa + aa\sqrt{2}}} = a\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2}}}$, pour le côté du poligoſne inſcrit de ſeize côtés.

Par de ſemblables opérations, on trouvera ſucceſſivement les expreſſions ſuivantes pour un côté de tous les poligoſnes inſcrits dans le Cercle, & dont le nombre des côtés augmentent dans la progreſſion double.

Côté du Poligoſne.

De 4 côtés.... $a\sqrt{2}$

8 . . $a\sqrt{2-\sqrt{2}}$

16 . . $a\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2}}}$

32 . . $a\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}}$

64 . . $a\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}}}$

128 . $a\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}}}}$
&c.

Si l'on veut maintenant avoir l'expreſſion algebrique de l'eſpace de tous ces poligoſnes, il faut trouver l'expreſſion de toutes les perpendiculaires O 4, O 5. &c. ou figure premiere O D. la formule de toutes ces perpendiculaires O D, ſera à cauſe de l'angle droit D, $\sqrt{aa-\frac{1}{4}bb}$, ſi donc on met pour b, ſucceſſivement les valeurs que l'on vient de trouver pour le côté de chaque poligoſne, on aura les expreſſions ſuivantes.

Perpendiculaires sur le côté d'un Poligosne.

De 4 côtés. $\frac{1}{2}a\sqrt{2}$

8 .. $\frac{1}{2}a\sqrt{2+\sqrt{2}}$

16 $\frac{1}{2}a\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}$

32 $\frac{1}{2}a\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}}$

64 $\frac{1}{2}a\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}}}$

128 $\frac{1}{2}a\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}}}}$

&c.

Maintenant si l'on multiplie la somme des côtés de chaque poligosne, par la moitié de la perpendiculaire qui lui convient, on aura la table suivante, qui exprime l'espace de tous les poligosnes inscrits dans le Cercle, & dont le nombre des côtés augmente selon la progression double.

Espaces des Poligosnes inscrits.

De 4 côtés. $4a\sqrt{2} \times \frac{1}{4} a\sqrt{2}$

8.. $8a\sqrt{2-\sqrt{2}} \times \frac{1}{4} a\sqrt{2+\sqrt{2}}$

16.. $16a\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2}}} \times \frac{1}{4} a\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}$

32.. $32a\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}} \times \frac{1}{4} a\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}}$

64.. $64a\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}}}$

$\times \frac{1}{4} a\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}}}$

128.. $128a\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}}}}$

$\times \frac{1}{4} a\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}}}}$

&c.

En faisant les multiplications, & effaçant les termes qui se détruisent, toutes ces grandeurs se réduisent à cette autre table, pour les espaces des poligosnes inscrits.

De quatre côtés $2aa$

8.... $2aa\sqrt{2}$

$16..\ 4aa\sqrt{2-\sqrt{2}}$

$32..\ 8aa\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2}}}$

$64..\ 16aa\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}}$

$128..\ 32aa\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}}}$

&c.

Pour avoir les eſpaces des poligoſnes circonſcrits au cercle dont les côtés augmentent ſelon la progreſſion double, il ne faut que faire cette proportion, le quarré de la perpendiculaire ſur le poligoſne inſcrit, eſt au quarré du rayon du cercle, comme l'eſpace du poligoſne inſcrit, correſpondant à la perpendiculaire, eſt à un quatriéme terme, ce quatriéme terme ſera le poligoſne circonſcrit, ſemblable au poligoſne inſcrit, ou d'un même nombre de côtés que lui ; ce qui eſt évident, les figures ſemblables étant entr'elles comme les quarrés de leurs côtés homolo-

gues. Si donc on fait toutes ces analogies, on aura cette table pour les espaces des poligosnes circonscrits.

Espaces des poligosnes circonscrits.

De 4 côtés $4aa$

8.. $\dfrac{8aa\sqrt{2}}{2+\sqrt{2}}$

16.. $\dfrac{16aa\sqrt{2-\sqrt{2}}}{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}$

32.. $\dfrac{32aa\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2}}}}{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}}$

64.. $\dfrac{64aa\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}}}{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{+\sqrt{2}}}}}$

$$128 .. 128 aa\sqrt{2}-\sqrt{2}+\sqrt{2}+\sqrt{2}+\sqrt{2}$$

$$2+\sqrt{2}+\sqrt{2}+\sqrt{2}+\sqrt{2}+\sqrt{2}$$

&c.

Pour ſçavoir maintenant ſi la ſolution de M. Mathulon eſt défectueuſe, il ne faut que comparer, l'eſpace que cet Auteur détermine être égale à l'eſpace circulaire, comparer, dis-je, cet eſpace aux poligoſnes inſcrits & circonſcrits au Cercle. Car ſi l'on trouve que cet eſpace qu'il détermine, eſt plus petit qu'un poligoſne inſcrit, ou plus grand qu'un poligoſne èirconſcrit, il ſera démontré que l'eſpace déterminé par M. Mathulon ſera plus petit, ou plus grand que l'eſpace circulaire.

Soit donc fig. 3 qui eſt (celle de cet Auteur) le quarré *c a h b* inſcrit dans le cercle, M. Mathulon dit que ſi on porte le rayon de ce cercle ſur

le

le côté du quarré inſcrit de *c* en *i*, & que l'on prolonge le côté *ah*, de *a* en *e*, & de *h* en *l*, de maniere que ces prolongemens ſoient égaux à *ai*, & enfin que l'on acheve le réctangle *ednl*, ce rectangle ſera égal à l'eſpace circulaire *acbh*.

Si donc on nomme le rayon de ce cercle *a*, le côté *ac* du quarré inſcrit ſera $a\sqrt{2}$, & ſa partie *ai* par la conſtruction $a\sqrt{2}-a$, la perpenpiculaire *el* du rectangle ſera donc $a\sqrt{2}+2a\sqrt{2}-2a = 3a\sqrt{2}-2a$, laquelle étant multipliée par la baze *nl*, de ce rectangle qui eſt $a\sqrt{2}$, il viendra $6aa-2aa\sqrt{2}$, pour l'eſpace de ce rectangle.

C'eſt donc cette quantité $6aa-2aa\sqrt{2}$, qu'il faut comparer à la ſuite des poligoſnes inſcrits & circonſcrits.

Si on la compare à la ſuite des poligoſnes inſcrits, on trouvera que cette quantité $6aa-2aa\sqrt{2}$ eſt toûjours plus grande ; & ſi on la compare à la ſuite des poligoſnes circonſcrits, on la trouvera plus petite que

les poligosnes de 4, de 8, & de 16 côtés ; mais plus grande que le poligosne de 32 côtés, & par consequent de tous les suivans: En voici le calcul.

L'expression qui a été trouvée pour l'espace du poligosne circonscrit de 32 côtés est $32\,aa\,\frac{\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2}}}}{\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}}}$, & l'expression de l'espace circulaire déterminé par M. Mathulon est $6\,aa - 2\,aa\sqrt{2}$. Il faut donc démontrer que $6\,aa - 2\,aa\sqrt{2}$ est plus grand que $32\,aa\,\frac{\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2}}}}{\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}}}$, ou ce qui revient au même en divisant l'une & l'autre grandeur par $2\,aa$ que $3-\sqrt{2}$ est plus grand que $16\,\frac{\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2}}}}{\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}}}$.

Or si l'on traite ces deux grandeurs comme les deux membres d'une équation, & que l'on fasse les opêrations necessaires pour faire évanoüir les fractions & les signes radicaux, il est évident que celle de ces deux grandeurs qui se trouvera la plus grande après toutes ces opérations faites, étoit aussi la plus grande dans le premier état.

Soit donc multiplié ces deux grandeurs $3-\sqrt{2}$, & $\frac{16\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2}}}}{2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}}$ par $2+\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}$ pour faire évanoüir la fraction, elles deviendront $6-2\sqrt{2}+\overline{3-\sqrt{2}}$ $\times\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}$ & $16\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2}}}$ & en ôtant de part & d'autre $\overline{3-\sqrt{2}}$ $\times\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}$ on aura $6-2\sqrt{2}$

termes indiqués par les signes, il vient, 131834 + 88697 √2, & 240388 + 11760 √2. Otant enfin de part & d'autre 131834 + 11760 √2, il vient 76937 √2, & 108554, dont le quarré est 11, 838, 603, 938, & 11, 783, 970, 916. Donc le premier terme étant plus grand que le second, la quantité 3 - √2

est plus grande que 16 √2 - √2 + √2

2 + √2 + √2 + √2

qui est-ce qui étoit à démontrer.

On peut encore démontrer que 6*aa* - 2 *aa* √2 est plus grand que

32 *aa* √2 - √2 + √2 ou 3 - √2 plus

2 + √2 + √2 + √2

grand que 16 √2 - √2 + √2, & cela

2 + √2 + √2 + √2

en prenant la valeur √2 en Fraction

decimale de tant de zero que l'on voudra par exemple de deux, ce qui se fait, comme l'on sçait, en considerant que 2 est égal à $\frac{20000}{10000}$ dont la racine quarrée approchée est $\frac{141}{100} = \sqrt{2}$ on aura donc $\sqrt{2+\sqrt{2}} = \sqrt{2+\frac{141}{100}} = \sqrt{\frac{341}{100}} = \sqrt{\frac{34100}{10000}}$, si l'on extrait la racine quarrée de ce nouveau nombre, on aura $\frac{184}{100}$ pour valeur approchée de $\sqrt{2+\sqrt{2}}$, ainsi $\sqrt{2+\sqrt{2+\sqrt{2}}}$ & $\sqrt{2-\sqrt{2+\sqrt{2}}}$ seront à-peu-près $\sqrt{2+\frac{184}{100}}$ & $\sqrt{2-\frac{184}{100}}$, c'est-à-dire $\sqrt{\frac{384}{100}}$ & $\sqrt{\frac{16}{100}}$ ou $\sqrt{\frac{38400}{10000}}$ & $\sqrt{\frac{1600}{10000}}$, qui ont encore

pour racine quarrée approch

& $\frac{39}{100}$, si donc on substituë d

$\sqrt{2}$, & $16 \times \sqrt{2 - \sqrt{2 + \sqrt{2}}}$ po

$2 + \sqrt{2 + \sqrt{2 + \sqrt{2}}}$

$\sqrt{2 - \sqrt{2 + \sqrt{2}}}$ & $\sqrt{2 + \sqrt{2} +}$

leurs valeurs approchées $\frac{141}{100}$,

$\frac{196}{100}$, il viendra $3 - \frac{141}{100}$ & 16 :

2 +

qui se réduisent à $\frac{159}{100}$ & $\frac{624}{396}$

étant mises à même dénomi

deviennent $\frac{62964}{39600}$ & $\frac{62400}{39600}$. Do

$\sqrt{2}$ est plus grand que $16\sqrt{2 - \sqrt{2}}$

$2 + \sqrt{2 +}$

SECONDE MANIERE DE *de démontrer que la figure rectiligne donnée par M. Mathulon pour être égale au Cercle, est plus grande que ce Cercle.*

IL n'y a point de Geometres qui ne ſçachent que le rapport de 7 à 22, que l'on ſuppoſe quelquefois dans la pratique exprimer le rapport du diametre d'un cercle à ſa circonference, eſt plus grand qu'il ne faut, pour exprimer exactement ce rapport ; c'eſt-à-dire, que ſi l'on ſuppoſe que le diametre d'un cercle contient ſept parties égales, la circonference de ce même cercle contient un peu moins que vingt-deux de ces parties. Lors donc que l'on ſuppoſe que la circonference d'un cercle contient exactement 22 parties dont le diametre en contient 7, il eſt évident que l'eſpace circulaire qui reſulte de cette ſuppoſition, eſt plus grand que l'eſpace circulaire qu'on cherche,

puiſqu'on ſçait par les élemens de geometrie, que pour avoir la valeur de cet eſpace, il faut multiplier la valeur de la circonference, par la moitié du rayon. Si donc on multiplie 22 par $_4$, il viendra 38 $\frac{1}{2}$, & cette quantité excede de quelque choſe, celle qui exprimeroit exactement l'eſpace circulaire. Si donc on fait voir que cette quantité 38 $\frac{1}{2}$, eſt plus petite que $6aa - 2aa\sqrt{2}$, qui eſt l'expreſſion de l'eſpace circulaire donnée par M. Mathulon, il ſera démontré que cet eſpace eſt trop grand. Pour cela il ne faut que ſubſtituer dans cette expreſſion pour a, $\frac{7}{2}$, puiſque l'on ſuppoſe le diametre $2a = 7$, & l'on aura $6aa - 2aa\sqrt{2} =$

$$6 \times \frac{49}{4} - 2\sqrt{2} \times \frac{49}{4} = \frac{147}{2} - \frac{49}{2}\sqrt{2}.$$

Mais la racine quarrée de 2 eſt entre $\frac{141}{100}$ & $\frac{142}{100}$ Si donc on met pour $\sqrt{2}$, $\frac{142}{1}$ qui eſt plus grand que cette ra-

cine on aura $\frac{147}{2} - \frac{6958}{200} = \frac{14700}{200} - \frac{6958}{200}$, $= \frac{7742}{200} = 38\frac{71}{100}$ pour l'eſpace de M. Mathulon un peu diminué, puiſquen ôtant $\frac{6958}{200}$ de $\frac{147}{2}$, on ôte un peu plus qu'on ne doit, mais malgré cette diminution, on trouve encore $38\frac{71}{100}$ qui eſt plus grand que que $38\frac{1}{2}$. Donc &c.

Après avoir démontré en pluſieurs façons que l'eſpace que M. Mathulon donne pour être égal à l'eſpace circulaire, eſt plus grand qu'il ne faut, nous allons examiner ſa démonſtration.

M. Mathulon après avoir décrit le quarré inſcrit & le quarré circonſcrit autour de ce cercle fig. 4, dit, *Il eſt queſtion de connoître la portion que prend ce cercle de l'eſpace que les deux quarrés laiſſent entr'eux.* On démontre

que les quatre ſegmens formés par la circonference de ce cercle, & les quatre côtés du quarré inſcrit, ſont plus grands que les quatre triangles mixtes, formés par la même circonference & les quatre côtés du quarré circonſcrit. Il ne s'agit donc plus, que de marquer au juſte la difference d'entre les ſegmens & les triangles. Cet expoſé eſt bien fait, & c'eſt effectivement de quoi il s'agit. Voyons comment M. Mathulon s'y prend. *Je multiplie, dit-il, pour cet effet un côté du qurrré circonſcrit, avet un côté du quarré inſcrit, & je dis que le produit étant renfermé dans le cercle, marquera cette difference, & rejettera pour ainſi parler, tout l'excedent de ces ſegmens; or ce produit eſt égal à un octogone regulier inſcrit.* Il eſt vray que ce produit eſt égal à l'octogone inſcrit, mais pour pouvoir dire comme fait l'Auteur, *d'où il ſuit que la difference des ſegmens & des triangles, eſt l'eſpace que renferment les petits ſegmens que forme un octogoſne inſcrit*, il faudroit qu'il eût prouvé que le produit

du côté du quarré inſcrit, par le côté du quarré circonſcrit, ſert à détermi-ner effectivement la difference des ſeg mens & des trilignes mixtes, au lieu qu'il ſe contente de l'affirmer, en di-ſant, *je dis que le produit étant renfermé dans le cercle, marquera cette difference.* Nous allons montrer à M. Mathulon que cette propoſition eſt fauſſe, en lui faiſant voir qu'il en réſulte une con-tradiction.

Selon cet Auteur, le ſegment *ayu* ſurpaſſe le triangle mixte *a ζ u*, des deux petits ſegmens *ay* & *yu*, c'eſt-à-dire que le triangle iſoceſſe *a y u* eſt égal au triangle mixte *a ζ u*. Or ſi l'on nomme le rayon du cercle *a*, le quarré circonſcrit ſera $4aa$, & le quarré inſcrit ſera $2aa$, d'où il ſuit que la corde *au* ſera $a\sqrt{2}$, & ſa moitié *ax* ſera $\frac{1}{2}a\sqrt{2} = px$, car le triangle *pxa* eſt iſoceſſe. *yx* ſera donc $py - px = a - \frac{1}{2}a\sqrt{2}$, & le triangle *uya* qui eſt *ua* multipliée par la moitié de *xy*, ſera $\frac{1}{2}aa\sqrt{2} - \frac{1}{2}aa$, quatre fois ce triangle ſera donc $2aa$

$V2 - 2aa$, cette expreſſion ſera donc ſelon M. Mathulon, égale aux quatre triangles mixtes, dont le quarré circonſcrit ſurpaſſe le cercle, ſi donc on retranche cette quantité $2aaV2 - 2aa$ de ce quarré qui eſt $4aa$, il viendra $4aa - 2aaV2 + 2aa = 6aa - 2aaV2$ pour l'eſpace circulaire donné par l'Auteur. Nous avons déja démontré que cette quantité eſt plus grande que le poligoſne circonſcrit de 32 côtés. Donc, &c.

Voyons maintenant comment M. Mathulon eſſaye de prouver que le triangle rectiligne & iſoceſle *uya*, eſt égal au triangle mixte *uza*. Voici ſes propres paroles : *Mais afin que l'eſprit s'affermiſſe bien dans ce ſentiment, faiſons-lui conſiderer comment le triangle & le ſegment ſe forment, & quels ſont les principes de cette formation, & les raports qu'ils ont enſemble, qui ſont ſans conteſtation, les mêmes que ceux que le triangle & le ſegment ont entr'eux.*

Si l'Auteur entendoit par les principes de la formation du triangle & du ſegment, la ſomme de toutes les

parties à l'infini qui composent l'un & l'autre espace, il auroit raison, nous allons voir comme cet Auteur s'explique. *Le rayon y p*, dit-il, *décrit l'arc u y a, lequel étant parvenu du point y au point a, ou au point u, se trouve à l'égard de la corde u a, dans la même position que les lignes a z & z u qui sont égales entr'elles, & au rayon y p. Ce qui nous démontre que z y est donné par la corde u a, comme y x est donné par le rayon p y, ou son semblable a z.* Il est vray que *z y* & *y x* sont donnés l'une & l'autre par le rayon ou par la corde, mais cela ne fait rien à la question, il est encore vray que la proportion *z y, y x : : u a. a z* est exacte, mais il est faux qu'il suive de-là *que z y multiplié par la moitié de la corde a u, soit la mesure du segment & que y x multiplié par la même moitié de corde, est celle du triangle mixte*; il n'est donc pas démontré *que le segment soit au triangle mixte comme z y a y x*. Aussi ces grandeurs *z y* & *y x* ne sont-elles pas comme les principes de la formation de

ces eſpaces, ſi l'on prend ces principes comme ils doivent l'être. On ſe diſpenſe de ſuivre la démonſtration de M. Mathulon juſqu'au bout, parce qu'il ſuffit d'avoir fait voir qu'il n'a pas démontré que le ſegment & le triangle ſoient entr'eux comme les lignes zy & yx.

EXTRAIT DES REGISTRES de l'Académie Royale des Sciences, du ſamedi 30 Aouſt 17 7.

M. Nicole ayant lu le ſamedi 23 Aouſt, un mémoire intitulé : Méthode pour découvrir l'erreur de toutes les prétenduës ſolutions du problême de la quadrature du Cercle, dans lequel il prétendoit réfuter en particulier la ſolution de ce problême, que M. Mathulon docteur en Médecine, a donnée dans une brochure qui a pour titre : Eſſais de Géométrie & de Phyſique, imprimé à Paris au mois de May 1726 avec permiſſion de M.

Herault Lieutenant General de Police, laquelle ſolution, eſt celle de ſa ſeconde méthode, & ſe trouve à la page 47 de cet ouvrage. Et l'Académie ayant nommé ledit jour, Meſſieurs Saurin, de Mairan, Lagni & Pitot, pour examiner ce mémoire de M. Nicole. Ces Meſſieurs ont fait cejourdhui leur rapport, contenant qu'en appliquant la méthode de M. Nicole, à la quadrature que M. Mathulon propoſe ; M. Nicole démontre géométriquement, que la figure rectiligne que ledit ſieur Mathulon dit être égale au cercle, dans la ſeconde méthode de ſa quadrature, ne lui eſt pas égale ; & cela en faiſant voir géométriquement, que l'aire de cette figure eſt plus grande, que l'air du poligoſne de trente deux côtés circonſcrits au même cercle, ce qui met en évidence l'erreur de la prétenduë démonſtration de M. Mathulon.

Sur quoi la matiere ayant été miſe en délibération, il a paru néceſſaire

de commencer par faire la lecture des différentes piéces qui peuvent y avoir rapport.

1°. L'imprimé à Lyon in-4°. de 4 pages, contenant la copie d'un Acte passé le dix huit Juillet de la présente année, pardevant Pierre Vernon & Jacques Vigniere Notaires à Lyon, qui renferme les engagemens de M. Mathulon, établit la réalité du dépôt de trois mille livres, & que l'Académie Royale des Sciences, est reconnuë par M. Mathulon pour juge de la validité de la réfutation que l'on fera de sa solution, laquelle coppie se trouve légalizée par M. Pupil Premier President en la Cour des Monnoyes, President Premier, & Lieutenant General en la Sénéchaussée & Présidial de Lyon. La coppie du même Acte imprimée dans la Gazette d'Hollande, à la page 57, qui a pour titre, suite des nouvelles d'Amsterdam du 26 Août 1727, & dans le Mercure de France du mois d'Aoust 1727 à la page 1770.

2°. Une brochure in-4°. de 56 pages qui a pour titre : *Reponſe aux objections &c.* juſqu'à la page 38, & *Eſſais de Géometrie & de Phyſique*, depuis cette page juſqu'à la derniere ; imprimée à Paris chez Giſſey, avec permiſſion de M. le Lieutenant Géneral de Police du 15 May 1726.

3°. Autre brochure in-4°. de huit pages, imprimée à Paris chez le même, avec permiſſion de M. le Lieutenant Géneral de Police, du troiſiéme Décembre 1726.

Après quoi l'Académie uſant du droit que M. Mathulon lui a donné de juger de la réfutation de ſa ſolution, a jugé unanimement, que M. Nicole a démontré géométriquement dans ſon mémoire, que la figure rectiligne que ledit ſieur Mathulon dit être égale au cercle dans ſa ſeconde méthode, ne lui eſt pas égale, & cela en faiſant voir géométriquement, que cette figure eſt plus grande que le poligoſne, de trente deux côtés circonſcrits au mê-

me cercle. Ladite Académie ayant chargé son Secretaire, d'expedier audit sieur Nicole un Acte en forme de sondit jugement, pour lui servir ce que de raison, en foi de quoi j'ai signé le present extrait. Fait à Paris, le premier Septembre mil sept cent vingt-sept.

FONTENELLE,
Secretaire perpetuel de l'Académie Royale des Sciences.

*LA RELIGION DES GAULOIS, TIRE'E des plus pures sources de l'Antiquité, par le R. P. D.** Religieux Benedictin de la Congrégation de Saint Maur, ouvrage enrichi de figures en tailles douces.* A Paris chez Saugrain fils, Libraire Juré de l'Université, quay des Augustins près la ruë Pavée, in-4°, 1 vol. pp. 535. 2 vol. pp. 413.

LA Religion des Gaulois n'a point été bien connuë jusqu'à present, parceque ceux qui en faisoient pro-

fession voulant la cacher aux autres nations, s'étoient fait une loi de ne rien écrire sur ce sujet; il n'y avoit même parmi les Gaulois, suivant notre Auteur, que les Druides & ceux qui aspiroient à être admis parmi eux, qui fussent bien instruits de leurs misteres. A l'égard des anciens Auteurs on ne trouve que Cezar, Diodore de Sicile, Mela, Strabon, & Pline le naturaliste, qui ayent donnez quelque legere notion de la Religion des Gaulois. Encore voit-on que ces Auteurs, ayant avoüé que cette Religion étoit bien differente de celle des autres peuples, la confondoient ensuite avec celle des Grecs & des Romains.

Pour ce qui est des écrivains modernes, quelques-uns n'ont parlé de la Religion des Gaulois, que par occasion, en donnant l'histoire d'une Ville ou d'une Province; les autres ont entrepris d'en traiter à fond. Notre Auteur est persuadé que ce que les uns & les autres ont dit sur ce sujet, ne donne pas beaucoup d'éclaircisse-

ment sur cette matiere. Scedius qui est le seul d'entre les modernes qui lui paroisse meriter d'être cité, a rempli son ouvrage de choses curieuses, mais qui sont très éloignées de son sujet. Quelques-uns des Membres de l'Academie des Inscriptions & des belles Lettres, ont expliqué des monumens singuliers qui ont rapport à la Religion des Gaulois, mais aucun d'eux n'a entrepris d'en marquer pleinement la nature.

Ainsi notre Auteur s'est regardé, en entreprenant ce traité, comme un homme qui marche dans une route qui n'est point frayée. Pour se former un sistême sur la Religion des Gaulois; il a recueilli ce qu'en ont dit les anciens, il a étudié l'histoire des Peuples, ausquels celle des Gaulois étoit liée, il a examiné ce qui nous restoit des monumens d'antiquité Gauloise; il a même eu recours à la langue Armorique, qu'il croit être le plus pur & le plus precieux reste de la langue de nos ancêtres. Entre les differentes

parties des ſiſtêmes qu'il a formés avec ce ſecours les unes lui paroiſſent certaines, & les autres bien plus probables que ce qu'on avoit dit juſqu'ici,

Son Traité eſt diviſé en cinq livres; dans le premier il parle de la Religion des Gaulois en general, de l'antiquité de cette Religion, des Temples, des Autels, des Sacrifices, des Prêtres & des Prêtreſſes, & des céremonies; les principaux Dieux adorés par les Gaulois avant qu'ils fuſſent ſoumis aux Romains, font le ſujet du ſecond Livre; il parle dans le quatriéme Livre des Dieux Gaulois de la ſeconde claſſe, c'eſt ainſi qu'il appelle les Divinitez que les Gaulois avoient empruntées des autres Nations.

L'Auteur a mis dans le troiſiéme Livre, ſon explication d'une colomne trouvée à Cuſſi dans l'Auxois, ſur laquelle on voit huit figures, & celle des bas-reliefs qui ont été trouvés au mois de Mars 1711. dans l'Egliſe Cathedrale de la Ville de Paris. Enfin

comme les funerailles font partie de la Religion des peuples, & qu'on en trouve ordinairement plusieurs vestiges sur les tombeaux, l'Auteur employe le cinquiéme Livre à traiter des funerailles & des tombaux.

Suivant notre Auteur, les Gaulois n'avoient emprunté leur Religion de celle d'aucun autre peuple. » » Ils n'avoient pensé d'abord qu'à re- » connoître un Etre suprême, invisi- » ble & immense, qui n'étoit suscep- » tible d'aucune figure, & qui ne pou- » voit être representé, ni renfermé. » Cette idée quoique fort obscure, se » conservoit encore en son entier a- » près la conquête des Gaules par les » Romains, même long-temps après » la prédication de l'Evangile. Le chêne étoit le signe auquel ils avoient attachés la présence divine pour l'y adorer. Ils l'attacherent ensuite à d'autres signes qui conservoient quelque analogie avec le premier; c'est-à-dire, qui n'étoient point l'ouvrage de la main des hommes, & qui presentoient

toient à l'esprit, pour ainsi dire, une idée abstraite de la divinité. Les Gaulois donnerent à cet Etre suprême le nom *Desus*, qui signifie Dieu. Quand ils commencerent à alterer leur Religion, ils donnerent des figures à chacun des differents signes, ausquels ils avoient attaché la presence ou le souvenir de Dieu. La multiplicité de ces figures introduisit le Polytisme, & comme chacune de ces figures avoit son symbole particulier, les Romains & les Grecs donnerent aux Idoles des Gaulois, le nom de celles de leurs divinitez, avec lesquelles elles avoient le plus de ressemblance. Les Gaulois joignirent depuis à leurs Dieux particuliers, ceux des Grecs & des Romains. Au reste notre Auteur est persuadé que ces changemens n'arrivoient que dans la Religion du peuple : & que les Druides permettans les Idoles par crainte ou par lâcheté, n'avoient garde de pratiquer ce qu'ils toleroient.

Il pretend encore que du tems de

Cesar, les Gaulois n'avoient point de Temple, & qu'ils faisoient leurs sacrifices & les autres exercices de leur Religion, dans les bois, sur les montagnes, au bord des ruisseaux, des rivieres & des lacs. Depuis l'entrée des Romains dans les Gaules, ils eurent des statuës qui étoient posées à l'air sur des colomnes, & ensuite des Temples. L'Auteur nous donne la description de deux de ces Temples, dont l'un est à Montmorillon en Poitou, l'autre à Toulouze. Ce dernier est à present l'Eglise de la Dorade. Ces Temples étoient magnifiques, suivant qu'on en peut juger par ceux qui ont été conservés, & suivant les descriptions qu'on trouve dans les anciens Ecrivains, de quelques autres de ces Temples qui ont été détruits.

Il y avoit plusieurs personnes dans les Gaules, qui étoient chargées de ce qui regarde la Religion. Celles dont il est le plus souvent parlé, sont les Druïdes: Voici en abregé ce qu'en dit notre auteur. Le nom de Druï-

de ne vient point, comme Pline le prétend, du mot Grec δρῦς Chesne, mais du mot Celtique *Deru*, qui signifie aussi un Chesne. Diodore de Sicile appelle les Druïdes *Saronides*, c'est-à-dire qui passent leur vie sous les Chesnes les plus vieux, dont l'écorce s'entrouvre & éclate. Le mot *Senami* est emploié sur une des faces des monumens qui ont été trouvés dans le chœur de Notre-Dame de Paris, pour signifier Druïdes : Les Gaulois nommoient leurs Druidesses *Senas*, suivant le témoignage de Mela. Notre auteur croit que ces mots signifioient ancien. Cesar appelle les Druïdes *Majores natu*. Et il y a un grand nombre de nations chez lesquelles les ministres de la Religion portoient le nom d'ancien.

Le genre de vie que menoient les Druïdes & les sciences qu'ils professoient, les ont toujours fait passer pour des grands Philosophes ; notre auteur est persuadé qu'il n'y a point d'école assés vaine pour se flatter de

l'emporter ſur eux, ſoit pour la gloire de l'ancienneté, ſoit pour la nobleſſe des ſentimens, ſoit pour l'integrité de leurs mœurs. Polyhiſtore, Diogene de Laërce, Origene, ſaint Clement & ſaint Cyrille d'Alexandrie, & pluſieurs autres, font aller les Druïdes de pair avec les Mages des Perſes, les Caldéens de Babylone & d'Aſſyrie, les Gymnoſophiſtes & les Bracmanes des Indes, & ils les donnent pour les auteurs & les modeles de la Philoſophie des Grecs.

Les Druïdes formoient un corps diſtribué preſque dans toutes les provinces des Gaules, où ils avoient des colleges pour inſtruire la jeuneſſe. Entre les privileges dont ils jouiſſoient, le principal étoit le pouvoir qu'ils avoient de créer tous les ans dans chaque cité celui qui la devoit gouverner ; & ſur lequel néanmoins ils conſervoient une ſi grande autorité, qu'il ne pouvoit rien faire ſans eux, pas même aſſembler ſon conſeil.

Les Gaulois ne faiſoient point de ſacrifices ſans appeller les Druïdes, non ſeulement parce qu'ils étoient ſacrificateurs, mais encore, parce qu'ils paſſoient pour être inſtruits de la volonté des Dieux ; ce qui leur avoit attiré tant de reſpect, que quand ils vouloient terminer une guerre, ils n'avoient qu'à ſe preſenter » eût-» on été dans la melée, ils arrêtoient » ſur le champ l'ardeur du ſoldat. Ils étoient juges nés & arbitres de tous les differens tant publics que particuliers. Ils n'étoient point obligés d'aller à la guerre, ny de payer de tribut : Les Druïdes avoient à leur tête une perſonne de leurs Corps, en qui réſidoit la principale autorité. Après ſa mort, celui qui avoit plus de mérite lui ſuccedoit ; s'il y avoit pluſieurs concurrens, on faiſoit une élection pour laquelle les ſeuls Druïdes donnoient leur voix. Comme il arrivoit quelquefois qu'on ne pouvoit s'accorder, on prenoit les termes & les plus forts l'emportoient.

Toute la doctrine des Druïdes, par rapport à la morale, se réduisoit à ces propositions, qu'il falloit adorer les Dieux, ne jamais faire de mal, & être brave dans toutes les occasions. Pour établir ces verités, ils se servoient de grands détours & de figures énigmatiques. Le dogme sur lequel ils insistoient le plus, étoit l'immortalité de l'ame. Ils se piquoient de connoître la forme de l'Univers, le cours des Astres, & la volonté des Dieux; ils cultivoient aussi la Medecine, mais ils mêloient beaucoup de superstitions dans la pratique de ces arts. Ils vantoient fort une espece d'œuf inconnu à tout le monde, hors à ceux qui donnoient dans leurs reveries; ils disoient que cet œuf étoit formé en Eté par une quantité prodigieuse de serpens entortillés ensemble, qui y contribuoient tous de leur bave, & de l'écume qui sortoit de leur corps: Ils ajoutoient qu'au siflement des serpens l'œuf s'élevoit en l'air, qu'il

falloit aussi le recevoir en l'air, un certain jour de la Lune, que celui qui l'avoit reçu, devoit s'échaper au plus vîte, parceque les serpens couroient tous après lui, jusqu'à ce qu'ils fussent arrêtés par une riviere. On faisoit l'essai de cet œuf, en le jettant dans l'eau avec un cercle d'or dont on avoit soin de l'entourer. Ils lui attribuoient la vertu de procurer gain de cause dans tous les differens, & de faire avoir un libre accès auprès des Rois.

Il reste encore quelques anciens monumens qui representent des Druïdes : Un des mieux conservés, est celui d'Autun, où l'on voit deux Druïdes ; l'un d'eux y est couronné de feüilles de chesne, l'autre n'a pas de couronne ; celui qui est couronné tient un sceptre, l'autre tient un croissant : Un manteau à grands plis & trainant, les couvre de tous côtés ; sous le manteau ils portent une tunique à manches, & si longue qu'elle a tout-à-fait l'air d'une aube, dont le poignet seroit étroit, & auroit par

deſſus une eſpece de manchette,
ſe replie à l'antique; ils demeuro
ordinairement dans des antres
dans des bois.

D'anciennes hiſtoires, diſent
les Empereurs Tibere & Clau
abolirent la ſuperſtition des Dı
des. Notre auteur croit que cela
doit s'entendre que des défenſes d'
moler des victimes humaines.
défenſes n'eurent point d'effet, co
me il le prouve par pluſieurs anci
auteurs. Il croit encore, que la ſe
des Druïdes ne fut entierement al
lie dans les Gaules, que quand le
ganiſme y fut détruit.

Ce que nous avons rapporté j
qu'ici, eſt tiré du premier livre
cet ouvrage.

Nous donnerons dans un au
Journal, l'extrait de quelques mo
ceaux des livres ſuivans.



NOUVI

NOUVEL EXAMEN DE L'USAGE *géneral des Fiefs en France, pendant le XI, le XII, le XIII & le XIV siecle, pour servir à l'intelligence des plus anciens Titres du Domaine de la Couronne. Par M. Brussel, Conseiller au Roy, Auditeur en sa Chambre des Comptes.* A Paris chez Claude Prud'homme, dans la grande Salle du Palais, devant la Cour des Aydes; & Claude Robustel, ruë Saint Jacques à l'Image Saint Jean, 1727. in-4°. 2. vol.

NOus avons rendu compte dans le Journal d'Aoust, du plan de cet ouvrage, & nous avons rapporté quelques exemples de la premiere Partie. Nous allons presentement donner un extrait de quelques morceaux du second Livre, pour mieux faire connoître combien M. Brussèl a fait de recherches sur la matiere importante qu'il a entrepris de traiter.

Nous avons déja remarqué que dans ce second Livre, il s'agit des hauts

Seigneurs & des Droits dont ils joüiſ-ſoient. L'Auteur déclare qu'il avoit lû avec beaucoup de plaiſir, ce que Mezeray dit ſur ce ſujet dans ſon diſcours ſur les mœurs & les coûtumes des François, au tems de l'avenement d'Hugues Capet à la Couronne. Mais comme Mezeray s'eſt contenté d'expoſer les faits, ſans en rapporter les preuves, M. Bruſſel a cru devoir rechercher ces preuves, & il en a effectivement trouvé un grand nombre, qui font voir, ſuivant la remarque de notre Auteur, que Mezeray avoit bien approfondi la matiere, & qu'il s'en étoit fait une juſte idée.

Mezeray dit que les Seigneurs qui avoient droit de Regale, accordoient des Communes aux Villes, battoient monnoye, & donnoient des graces. Voici le précis de ce que M. Bruſſel a remarqué ſur ces trois points.

Il remarque d'abord, par rapport aux Communes des Villes, que nos premiers Rois de la ſeconde race avoient commencé à donner des privi-

leges à des Villes, même à des Bourgades. L'Empereur Loüis le Debonnaire en avoit accordé aux habitans de ſaint Maur près Paris, en conſideration du Monaſtere de ce lieu. Ce privilege fut confirmé par Louis le Gros en 1119. comme on le voit par l'article du Livre *Pater* de la Chambre des Comptes, qui a pour titre, les Villes de la Prevôté de Paris, qui ſe diſent libres. Notre Auteur croit auſſi que ce fut Louis le Debonnaire, ou quelque autre des Rois de la ſeconde race, qui donna à la Ville de Paris, les privileges dont elle jouit de tems immemorial, ou que Paris tient ſes privileges de quelques-uns de ſes Comtes. Il eſt perſuadé que ſi ces privileges venoient de quelqu'un de nos Rois de la troiſiéme race, le titre en auroit été conſervé, ou du moins qu'on en auroit fait mention dans des titres poſterieurs.

Mais le tems de l'établiſſement des Communes proprement dites, eſt fixé par nos Auteurs au regne de Louis le

Gros. Ce Prince eut deux vûës principales dans cet établissement. La premiere d'apaiser les séditions qui étoient pour lors très frequentes dans les Villes. La seconde de mettre les habitans de ces Villes en état de se maintenir contre les grands Seigneurs qui les vexoient. Louis le Gros & ses successeurs, n'établirent ordinairement de Communes que dans les Villes de leur Domaine ; il en faut excepter la Commune de Soissons, qui fut établie par le Roi Louis le Gros, quoiqu'il y eût un Comte de Soissons. Mais le pouvoir des Comtes de Soissons étoit bien moindre que celui des autres grands Seigneurs, parce que cette Ville a toujours été sous les yeux de nos Rois, que les Comtes héreditaires y ont été établis plus tard que dans les autres Villes, & que l'Evêque ne dépendoit en aucune maniere du Comte.

La Chartre de la Commune de Soissons, à laquelle plusieurs autres titres de Commune des autres Villes ren-

voyent, comme à un modele de cette espece d'établissement, n'est point parvenue jusqu'à nous. Mais on sçait qu'elle a été donnée long-tems avant l'année 1136. car le P. Martenne rapporte dans sa Collation un jugement rendu cette année en faveur de l'Evêque & du Chapitre de Soissons, pour reprimer les entreprises de la Commune, & dans ce jugement il est parlé de la Chartre de Commune que Louis le Gros avoit accordée à la Ville de Soissons.

Les grands Seignenrs ne tarderent pas beaucoup à donner à l'imitation du Roi, le droit de Commune à leurs principales Villes. M. Brussel rapporte là-dessus la Chartre par laquelle Henry Comte de Champagne & de Brie, donna le droit de Commune à la Ville de Meaux en 1179. il y a d'autres exemples de Communes accordées, même à des Bourgades & à des Villages par les mêmes Comtes de Champagne & de Brie. Il ne paroît pas que les Seigneurs ayent obtenu le

consentement du Roi pour l'établissement de ces Communes.

Cependant quand Eudes III. Duc de Bourgogne eût établi une Commune à Châtillon-sur-Seine, l'Evêque de Langres qui avoit un domaine dans cette Ville, & de qui le Duc la tenoit en fief, prétendit qu'on n'avoit pû établir de Commune à Châtillon sans son consentement. Il se fondoit apparemment sur ce que cette Commune diminuoit le fief qui étoit mouvant de l'Evêché, & qu'elle pouvoit donner la facilité aux habitans de s'emparer de son domaine. L'Evêque excommunia tous ceux qui étoient de cette Commune, & le Duc fut obligé pour faire lever l'excommunication, d'offrir de faire décider par la Cour de l'Evêque de Langres, si l'on avoit pû établir une Commune à Châtillon. Cette contestation ne fut pas sitôt décidée. Mais le Duc & l'Evêque de Langres ayant choisi pour arbitre Robert, Archevêque de Lyon, la Commune de Châtillon fut revoquée en 1233.

Quand les grands Seigneurs vouloient favoriser quelque Ville, sans lui donner néanmoins le droit de Commune, ils accensoient la taille qu'ils avoient droit de lever dans cette Ville, moyennant une redevance annuelle & fixe,& ils s'engageoient à ne point lever de taille plus forte, même sous le pretexte d'un nouvel accroissement de la Ville. Telle est la remise de la taille qui fut accordée par Henry le Jeune, Comte de Champagne & de Brie, aux habitans de la Ville de Provins, & de toute la Châtellenie, moyennant une redevance annuelle de six cens livres.

Telles sont les observations que fait M. Brussel au sujet des Communes, à l'occasion de celles qui ont été établies par les Seigneurs. Il passe delà au droit qu'ont eu plusieurs Seigneurs de battre monnoye.

Ce droit de battre monnoye avoit été accordé à plusieurs Evêques, même à des Abbayes, dès le neuviéme siecle, Louis le Debonnaire l'avoit

donné à une Abbaye du diocese de Soissons, le même Prince confirma dans ce même droit l'Eglise de Mons, qui pretendoit le tenir du Roi Thierry mort en 690. quelques Evêques donnerent même à des particuliers à titre de benefice, le droit de fabriquer la monnoye de leurs Eglises, comme il est prouvé par une Chartre de Bouchard, Evêque de Meaux l'an 1134. les monnoyes des Evêques n'avoient ordinairement cours que dans la Ville épiscopale, & ils avoient de la peine à la faire recevoir par leurs vassaux dans leurs Seigneuries.

Mais ce qui paroît beaucoup plus extraordinaire, c'est ce que remarque M. Brussel, que les Evêques & les grands Seigneurs qui faisoient battre monnoye, jouissoient du droit d'empêcher qu'aucune autre monnoye, même celle du Roi, n'eût pas cours dans leurs terres. C'est ce qui resulte d'une Chartre d'Eudes III. Duc de Bourgogne, par laquelle ce Duc étoit convenu avec l'Evêque de Lan-

gres, qu'il n'y auroit que la monnoye de Dijon & celle de Langres qui auroient cours dans Châtillon-ſur-Seine & que les autres monnoyes n'y ſeroient priſes que ſur le pied de la valeur intrinſeque. Cette convention eut ſon exécution, ſans que le Roi s'y ſoit opposé, & elle eſt rappellée dans une autre Chartre de l'an 1206. où l'on explique ce qui s'obſervoit alors à Châtillon.

Après ces obſervations, & quelques autres ſemblables ſur le même ſujet, notre Auteur examine quelques propoſitions que Ducange a avancées au ſujet de la monnoye des Seigneurs.

Ducange prétend qu'il n'y avoit que le Roi qui pût faire faire de la monnoye d'or ou d'argent, & que ceux à qui le Roi accordoit cette permiſſion par une grace particuliere, ne pouvoient faire battre de pieces dont la valeur fût au-deſſus d'un denier. M. Bruſſel ſoutient que Ducange s'eſt trompé ſur ce point, parce que l'on ne trouve point cette reſ-

triction dans les privileges accordés aux Eglises, pour faire battre monnoye ; parce qu'il nous reste plusieurs monnoyes d'argent des Eglises & des grands Seigneurs, entr'autres des Ducs de Normandie ; & parce que le commerce auroit été trop incommode dans les lieux où il n'y avoit que la monnoye du Seigneur qui eût cours, si elle avoit été toute de cuivre. Ainsi ce n'est qu'à l'an 1300. qui est le tems de l'Ordonnance citée par Ducange, qu'on doit rapporter ce qu'il dit, que le Roi avoit seul le droit dans son Royaume de faire battre de la monnoye d'or ou d'argent ; & encore ce que dit Ducange, que la monnoye du Roi étoit reçûë par tout le Royaume, & qu'il n'y avoit que celle du Roi qui eût cours dans les terres des Barrons qui ne faisoient point battre monnoye. Car l'Ordonnance de 1262. sur laquelle il se fonde, étoit une loi nouvelle, selon M. Brussel, qui se sert ici pour combattre le sentiment de Ducange de la transaction passée

entre Eudes III. Duc de Bourgogne, & l'Evêque de Langres, dont nous venons de donner le précis : Saint Loüis voulant faire exécuter cette Ordonnance de l'an 1262. prit le parti de faire décider dans son Parlement contre quelques Barons, qu'il n'y avoit que le Roi qui pût connoître de la contravention à son Ordonnance au sujet des Monnoyes. Philippe le Hardy se servit du même moyen pour faire exécuter l'Ordonnance de saint Louis.

Notre Auteur soutient encore contre Ducange, qu'avant le Roi Philippe le Bel nos Rois ne suspendoient point le pouvoir qu'avoient les Seigneurs de faire battre monnoye. Philippe le Bel ordonna par un Edit du mois de Juin 1313. qu'il y auroit un garde aux gages du Roi dans les Monnoyes des Prelats & des Barons, & que les maîtres des Monnoyes du Roi iroient faire l'essai de celle des Seigneurs : ce qui les gêna tant, que les plus considerables d'entr'eux,

vendirent au Roi le droit de battre monnoye.

Notre Auteur parle ensuite du droit de foüage & de monneage. Ce droit se payoit par les habitans de quelques païs, à leurs Ducs ou à leurs Comtes, pour qu'ils ne changeassent point leur monnoye. Ce droit ne se percevoit en Normandie que de trois ans en trois ans. Depuis que nos Rois sont rentrés en possession de la Normandie, ils ont quelquefois cedé à des Seigneurs particuliers ce droit de monneage.

Le Roi Philippe Auguste accordant le droit de Commune à quelques Villes de Picardie, leur assura qu'il ne changeroit point la monnoye de ces Villes, sans le consentement de leurs Maires & de leurs Jurats; que s'il faisoit battre de la nouvelle monnoye, elle ne seroit point plus legere que l'ancienne, & qu'il feroit courir la vieille avec la nouvelle.

Ce qui regarde les graces que quelques grands Seigneurs accordoient

ux criminels, eſt beaucoup plus
ourt dans cet ouvrage, que ce qui
oncerne les deux articles dont nous
enons de rendre compte. L'Auteur
uppoſe comme une choſe conſtante,
ue pluſieurs grands Seigneurs jouiſ-
oient en France du droit d'accorder
es graces aux criminels. Il s'attache
niquement à prouver que le Comte
e Champagne jouiſſoit de ce droit;
l cite là-deſſus les Regiſtres des
rands jours de Champagne de l'an
285. où l'on voit qu'Edmond d'An-
gleterre, qui avoit eû la Garde-No-
ble avec Blanche d'Artois ſa femme,
de Jeanne fille de Blanche d'Artois, &
d'Henry le Gros, Roi de Navarre &
Comte de Champagne, avoit donné
des lettres de grace à un Chevalier
nommé Fevret, après que ce Cheva-
lier eût été condamné.

On peut voir dans le Livre même
ce qui regarde les autres droits des
grandes Seigneuries, & les droits at-
tachés pendant le XI, le XII, le XIII
& le XIV ſiecle, à des Seigneurs
moins conſiderables.

OEUVRES DIVERSES DE M. *Roy*. A Paris chez Robuſtel & Huart ruë S. Jacques ; Piſſot & Chaubert quay des Auguſtins, 1727 2 vol. in-8°. 1. vol. pp. 281 2 vol. pp. 281.

CE recüeil, dont l'auteur eſt fort connu dans le monde, contient des Eclogues, des pieces mêlées, des Odes galantes & ſerieuſes, de petits Poëmes héroïques, avec des diſcours couronnés par l'Académie Françoiſe, & par celle des Jeux Floraux. M. Roy juſtifie d'abord, dans une courte preface, la publication de ſes poëſies ; » la paſſion » de faire des vers, dit-il, eſt du » nombre de celles qui n'ont d'au- » tre excuſe, que l'impuiſſance d'y » reſiſter. Mais l'ambition de pu- » blier de pareils amuſemens, paroît » une témerité que le ſuccès peut » ſeul juſtifier. L'inclination qui » annonce quelquefois le talent, eſt

» un ſigne trop équivoque, pour
» s'en prévaloir. Mais ne puis-je eſ-
» perer du Public (ajoute-t'il), que
» quelques-uns de mes ouvrages,
» déja receus avec indulgence, le pre-
» viennent en faveur de ce recüeil ?
» S'il m'honore de ſes critiques, j'ai
» le tems & le courage d'en pro-
» fiter.

22 Eclogues qui occupent la moitié du premier vol. ſont précedées d'un diſcours ingenieux ſur l'Eclogue en general, & l'auteur fait paroître autant de modeſtie ſur ſon propre compte, que d'eſtime pour les anciens. Il ne nous appartient pas de prévenir le jugement du Public, & de décider ſi les Eclogues, & en general toutes les poëſies de M. Roy, ſont conformes au goût de l'Antiquité : Il nous ſuffit de dire, que ſelon ſon Approbateur, *l'auteur s'eſt appliqué à ſe former ſur les bons modeles.*

Comme les Eclogues de M. Roy ne ſont pas la partie la moins eſti-

mable de ſon recüeil, nous croyons devoir en preſenter ici un échantillon. La premiere Eclogue eſt un dialogue entre deux bergeres, Erixéne, & Iphiſe, dont la premiére ayant paſſé trois années à la Cour, où elle s'eſt ennuyée, eſt de retour depuis peu. Iphiſe lui en demande le motif, & lui dit:

Mais ce lieu ſi charmant c'étoit la
 Cour, je penſe.

ERIXENE.

C'eſt ainſi qu'on l'appelle.

IPHISE.

Où la magnificence
L'or & les diamans brillent de toutes
 parts.

ERIXENE.

Ce ſpectacle a bientôt épuiſé les regards.

IPHISE.

Mais tant d'autres plaiſirs que ce ſéjour apprête:
Car tous les jours, ſans doute, y ſont
 des jours de fête.

ERIXENE.

ERIXENE.

Tu crois donc qu'à la Cour habite
le plaisir.

IPHISE.

Eh ! Que feroient de mieux, des
gens pleins de loisir,
Au comble de l'honneur, au sein de
la richesse ?

ERIXENE.

Non, mille & mille soins les dévo-
rent sans cesse,
La Cour n'a des plaisirs que l'éclat
& le bruit;
Tout le jour on s'agite, on ne dort
point la nuit.
Ces plaisirs préparés avec tant de
dépense,
Sont à leurs spectateurs bien moins
doux qu'on ne pense.
Tel gemit en secret, qui montre un
cœur joyeux;
Car le trouble du cœur n'ose passer
aux yeux:
Tel sourit à l'objet, dont l'aspect
seul le blesse,
Contrainte, dont le poids ajoute à

leur tristesse.

IPHISE.

Pourquoi cacher l'ennui dont on est
tourmenté?

ERIXENE.

Iphise, ainsi le veut une Divinité,
Dont le culte est bizarre, & les loix
sont pesantes.

IPHISE.

Quoi! Pomone, Cerês, Déesses bien-
faisantes,
Nos Dieux, Pan, Apollon, n'y sont
pas adorés?

ERIXENE.

On reçoit leurs presens, leurs noms
sont ignorés.
Mais la Divinité qui dans ces lieux
habite,
Chaque jour implorée, & chaque
jour maudite,
Est un monstre sans yeux, vrai tyran
des humains,
Qui toujours par caprice, ouvre, &
ferme ses mains,
Qui forme en un moment, & détruit
ses ouvrages,

Qui caresse les fous, qui se mocque des sages,
Qui donne des desirs, allume des fureurs,
Et d'une noire envie empoisonne les cœurs :
On l'appelle Fortune, & sous ce joug servile,
Penses-tu que l'on goûte un sommeil bien tranquille ?

IPHISE.

On dort mieux, quand on n'a que le soin des troupeaux.
Pour nous est le sommeil ; le murmure des eaux,
Ou le gémissement de quelque tourterelle
Bien loin de le troubler, l'amene, ou le rapelle.
Mais aussi la Fortune a-t'elle tous les vœux ?
De l'Amour en ce lieu méprise-t'on les feux ?

ERIXENE.

On pare de ce nom quelques desirs frivoles,

Un commerce indiſcret, de regards, de paroles,
Un lien qui ſe noüe, & ſe briſe en un jour.
Iphiſe, à ton avis, eſt-ce là de l'Amour?

IPHISE.

Ah! de quelque dépit ton ame eſt poſſedée!
Car enfin de la Cour j'ai toute une autre idée.
Ce que tu m'en as dit, m'étonne; & franchement
Sur ce que j'en ai vû, j'en raiſonne autrement.

ERIXENE.

Eh! Qu'en as-tu donc vû?

IPHISE.

Moi j'en ai vû le maître.
Ecoute, & mon recit t'étonnera peut-être.
J'étois aſſiſe aux pieds de cet Orme, ou Daphnis
Ecrivoit tant de fois le nom de Coronis,
Qu'effaça tant de fois la jalouſe Aſterie.

Mes troupeaux un peu loin paissoient
dans la prairie.
J'apperceus tout-à-coup, des hommes, des chevaux,
Mais des chevaux si fiers, & des
hommes si beaux :
Nous voilà, disoient-ils, égarés de
la chasse.
L'un d'entr'eux, c'est le Prince ; &
lui seul les efface.
L'air dont ils lui parloient, ne me
l'apprit pas mieux
Qu'un éclat tout divin, qui brilloit
dans ses yeux.
Bergere, indiqués moi, dit-il, quelque fontaine.
Aussi-tôt je le guide à la source prochaine ;
C'est là que je le vis, tout comme
je te vois,
Il me regarda même, & me parla
deux fois.
Je tremblois, mais à tort. Il est la
douceur même.
O ! Qu'heureuse, cent fois, est la
Nymphe qu'il aime !

Il n'étoit point couvert d'or & de
diamans ;
Il n'a pas ſelon moi , grand beſoin
d'ornemens.
Peut-être les heros en négligent l'uſa-
ge.
La fatigue animoit l'éclat de ſon vi-
ſage,
Et les roſes ſembloient l'emporter
ſur les lys ;
C'étoit le vrai portrait du chaſſeur
Adonis.
Je ne le reverrai peut-être de ma vie:
A la Cour on le voit, & tu veux
qu'on s'ennuye !

ERIXENE.

Comme toi de ſes yeux j'admirai le
pouvoir.
Mais crois-tu que toujours un Roi
ſe laiſſe voir ?
Non, tel que le Soleil ſe couvre d'un
nuage,
Tel, pour vacquer aux ſoins où le
thrône l'engage,
Dans un ſecret auguſte un Roi ſe
cache aux yeux.

IPHISE.

Eh! Pourquoi travailler?

ERIXENE.

C'eſt pour nous rendre heureux.
Les Rois ſont des paſteurs, mais paſteurs moins tranquilles;
Ils gouvernent ſouvent des troupeaux indociles,
Et ſur la foi des chiens, qui gardent leurs moutons,
Ils goutent rarement la paix que nous goûtons.

C'eſt ainſi que l'auteur, dans un langage ſimple, champêtre & négligé, peint la Cour, & fait un portrait aimable du Roi, ſans ſortir du genie paſtoral. Dans la 22e Eclogue, il introduit pluſieurs bergers, c'eſt-à-dire, pluſieurs Poëtes, ſe diſputant le cœur, & les faveurs de la Muſe Euterpe, qui préſide au chant paſtoral.

Elle ne brille point d'ornemens empruntés.
A la ſeule nature elle doit ſes beautés.

La candeur de ſes mœurs regne ſur ſon viſage,
Et la ſimplicité lui dicte ſon langage......
Le Mantoüan Ronſard, Sannazar entre en lice.
Bizarrement orné de joncs, d'algue & de mouſſe,
Sannazar tout moüillé dans la foule ſe pouſſe,
Il jouë un air marin: à ſes aigres pipeaux
On crut voir Polyphême aſſembler ſes troupeaux?
Notre pêcheur troublé, s'échapant avec peine,
Touche, & moüille un berger des rives de la Seine.
Le berger en pâlit; car il avoit compté
Sur ſon ajuſtement avec ſoin concerté....

Enfin un berger repreſentant Segrais l'emporte ſur tous ſes rivaux, & reçoit de la main d'Euterpe le prix de la Poëſie paſtorale moderne.

L'auteur

L'auteur dans cette piece a sçu se peindre lui-même, & paroître disputer le prix. Parmi les *pieces mêlées* que renferme ce premier tome, on lit avec plaisir celle qui est addressée à Madame de Rupelmonde pag. 208 où il s'agit de la réconciliation d'Apollon & de l'Amour.

Un grand nombre d'Odes sérieuses composent la plus grande partie » du 2 vol. » L'Ode étoit peu » connuë des François avant Mal- » herbe, (dit l'auteur dans des *ré-* » *flexions sur l'Ode*) elle fut ensevelie » avec lui. On ne la vit renaître qu'à » la fondation des prix de l'Acadé- » mie Françoise. Enfin le rétablis- » sement des Jeux Floraux, & les » couronnes que Toulouse distribuë » tous les ans, a reveillé un nom- » bre considérable de Poëtes Lyri- » ques. L'Ode est, selon lui, l'ouvrage le plus susceptible de poësie, parceque la hardiesse, la vivacité, le désordre, l'entousiasme la caracterisent, & que le froid, qui est mor-

tel à toute poësie, l'anéantit. Etre transporté hors de son sens naturel, & être pourtant judicieux & raisonnable, cette union difficile, est ici supposée nécessaire, & pratiquée heureusement par Pindare, & par Horace. Pour faire une bonne Ode, selon M. Roy, l'imagination ne doit point être enyvrée & dereglée, mais seulement *tenduë* & *rapide*; ce qui ne produit ni pointes frivoles, ni chutes précieuses à la fin d'une strophe. Il croit même que l'*ordre exact est le pere de l'entousiasme*. Quoique les Odes d'Horace n'ayent point de titre (methode que l'auteur a suivie) elles ont pourtant, dit-il, un sujet determiné ; c'est à vous à le découvrir. » Pourquoi les nôtres ne seroient-elles qu'un texte donné, & un remplissage contraint? La fable, (ajoute t'il) & les allégories sont une source d'entousiasme : source que l'on veut aujourd'hui fermer, sous prétexte que ces mysteres, ce culte, ces loix des anciens ne nous

» interessent plus, & que ces idées
» nous sont étrangeres. Comme
» si les Poëtes n'avoient pas étalé
» dans les métamorphoses, les ri-
» chesses de leur imagination, au-
» tant pour divertir les hommes, que
» pour honorer les Dieux. L'auteur soutient ensuite que les traits de la fable sont aussi connus chés nous, que chés les Grecs & les Romains; parceque les livres, les tableaux, les spectacles, les mettent sous nos yeux. Il entend sans doute les traits communs; car il y en a, par exemple, une infinité que Ronsard a employés, & qu'on ne peut entendre sans une profonde étude de la Mythologie.

La morale, continue-t'il, peut entrer dans l'Ode, mais sous des images brillantes, sans quoi elle est déplacée. Elle ne doit même, selon lui, s'y introduire *qu'à la dérobée*. L'Ode ne raisonne point; elle entraine. En-
» fin la multitude des images réunies
» dans peu d'espace, est la magie de

» l'Ode. Eh! Quelle témerité, ajou-
» te-t'il, de négliger des secrets qui
» ont réussi depuis plus de mille
» ans, & de préferer ses fantaisies au
» goût de l'Antiquité? Tôt ou tard
» le Public la vange. Déja Boileau,
» Racine, la Fontaine, la Bruyere,
» font corps avec les Anciens, tan-
» dis que les nouveaux législateurs
» survivent à leur propre réputa-
» tion. Les amis de Lucilius por-
» toient des foüets sous leurs robes,
» pour battre ceux qui desapprou-
» voient les vers de ce Poëte. En-
» vain s'appuyoient-ils sur la mode,
» & la cabale; l'ouvrage a péri, &
» il n'est demeuré aux approbateurs
» que la honte, & le mépris.

Il seroit peut-être à-propos d'ex-
poser ici quelques Odes de M. Roy,
dont » plusieurs, dit-il, sont dans le
» goût de celles, que l'Académie des
» Jeux Floraux a coutume de cou-
» ronner, & quelques autres un peu
» plus dans le goût de Malherbe &
» de Rousseau. Mais comme il n'y

a aucune de ces piéces qui nous paroiſſe aſſés courte pour entrer dans un extrait, nous renvoyons au livre de M. Roy ceux qui voudront connoître le caractere de ſa poëſie lyrique. La premiere Ode du 4ᵉ. livre page 129. au ſujet de S. François Xavier, paſſe pour une des meilleures. Nous n'en citerons que la premiere ſtrophe.

Quel eſt ce mortel avide
Des périls les plus affreux ?
Deux fois la Zone Torride
L'a vû paſſer ſous ſes feux,
Il ne marche pas, il vole ;
Le voila ſous l'autre Pôle,
Il ſemble hâter le tems :
Il pénetre des contrées,
Et des bornes ignorées
De leurs propres habitans.

Les Odes de M. Roy ſont ſuivies de 4 Poëmes, dont le premier, intitulé *le Goût*, eſt une eſpece d'*Art Poëtique*. Le recüeil eſt terminé par des diſcours qui ont mérité de remporter le prix de l'Académie Fran-

çoise, & des Jeux Floraux. Comme on connoît assés le stile ordinaire de ces discours, & le caractere de cette éloquence Académique, il est inutile de nous y arrêter. Au reste il est à-propos d'avertir que toutes les poësies de M. Roy, ne sont pas renfermées dans ces deux volumes, & qu'on n'y trouve, ni ses Operas ni ses Cantates, ni plusieurs autres piéces connües, & imprimées séparement dans des recüeils.



BOTANICON PARISIENSE, *ou dénombrement par ordre alphabetique, des Plantes qui se trouvent aux environs de Paris, compris dans la Carte de la Prevôté & de l'Election de ladite Ville, par le sieur Danet gendre, année 1722. avec plusieurs descriptions des Plantes, leurs synonymes, le temps de fleurir, & de grainer; & une Critique des Auteurs de Botanique, par feu M. Vaillant de l'Académie Royale des Sciences, & Démonstrateur des Plantes au Jardin Royal de Paris. Enrichi de plus de trois cens figures, dessinées par le sieur Claude Aubriet, Peintre du cabinet du Roi.* A Leide & à Amsterdam chez Jean & Herman Verbeek, & Balthazar Lakeman. 1727. vol. in fol. pp. 205. sans compter les planches & la table des planches, qui montent à cinquante-six pages.

NOus ne sçaurions rendre un compte plus exact de cet ou-

vrage, qu'en ſuivant ce que M. Boerhaave, qui en eſt l'Editeur, nous en apprend lui-même dans la Préface qu'il y a miſe.

M. Vaillant attaqué d'un aſthme incurable qui le tenoit depuis quelques années, & dont il prévoyoit que la mort ſeroit bien-tôt la ſuite; s'affligea de voir que ſon ouvrage des Plantes, auquel il avoit travaillé pendant trente-ſix ans, alloit être perdu. Pour prevenir ce malheur, il écrivit à M. Boerhaave le premier de May 1721. pour le prier de ſe charger du ſoin de publier ſon Livre. M. Boerhaave ayant accepté la commiſſion, apprit que M. Aubriet avoit deſſiné ſous les yeux de l'Auteur, plus de trois cens figures de Plantes pour être inſerées dans cet ouvrage, & que ces figures étoient encore entre les mains du Deſſinateur, qui n'en avoit pas reçu le payement. Sur cette nouvelle il les acheta toutes, & peu de jours enſuite le Manuſcrit de l'ouvrage lui fut en-

voyé par M. Vaillant même, qui ſe tranquilliſa, & ne ſongea plus qu'à ſe diſpoſer à la mort. Il mourut muni de ſes Sacremens le 26. Mai de l'année 1722. à ſix heures du matin.

Dès que M. Boerhaave eût reçu l'ouvrage, il ſe mit à le parcourir, & le trouva aſſés bien travaillé; mais il dit qu'il y remarqua des choſes que l'Auteur auroit corrigées s'il en avoit eu le tems.

Il ajoûte que M. Vaillant a ſouvent omis d'indiquer les lieux où naiſſent les plantes dont il parle, mais ce défaut eſt de petite conſéquence, la plûpart de ces lieux ſe trouvant marquez dans l'ouvrage de M. Tournefort, touchant les plantes qui naiſſent aux environs de Paris. M. Vaillant mêle quelquefois enſemble les plantes qui viennent par la culture, & celles qui naiſſent ſans culture, ce qui ſemble être contre ſon deſſein. Mais il n'a fait cela qu'à l'égard de celles qui ſe trouvent auſſi dans les lieux incultes, & il paroît

l'avoir fait afin que les Curieux puissent les reconnoître aussi-tôt qu'ils les trouveront dans ces endroits ; il en a usé ainsi à l'égard des poiriers, des cerisiers, &c. de quelques autres.

Plusieurs personnes ayant souhaité qu'on rangeât suivant l'ordre alphabétique, les plantes rapportées dans les six Herborisations de M. Tournefort, afin que les mêmes se presentassent sur le champ, & ne fussent pas repetées autant de fois qu'elles se trouvent dans les differens cours, M. Boerhaave a cru devoir publier, selon le même ordre, l'ouvrage de M. Vaillant, comme étant l'ordre le plus simple. Il a ajoûté les plantes qui ont échapé à l'exactitude de M. Tournefort, & il les a marquées chacune par une asterique.

Il y avoit dans le Manuscrit de l'Auteur, beaucoup de confusion à l'égard des champignons, des chiendents, & des mousses, les uns & les autres s'étant trouvé écrits sur de petits papiers dispersés : ainsi il a fallu

un travail incroyable pour les mettre en ordre, & les rapporter à leurs figures : ce qui a augmenté la difficulté, c'eſt que les champignons & les mouſſes qui ſe trouvent décrits dans l'ouvrage de M. Vaillant, ne le ſont point ailleurs, ce qui eſt cauſe que les livres ne peuvent être ici d'aucun ſecours, & qu'il faut une grande habileté pour connoître ces plantes. Heureuſement dans le tems que M. Boerhaave étoit occupé à mettre l'ouvrage en ordre, M. Sherard qui étoit logé chez lui, & qui à cauſe de ſon extrême habileté dans la Botanique, étoit très capable de ranger les papiers diſperſés dont nous venons de parler, voulut bien ſe donner la peine de les revoir ; il acheva ce travail avec tant de ſuccès, qu'il rangea dans leur ordre toutes les plantes, ſans en omettre une ſeule. M. Sherard, à ce qu'aſſure l'Editeur, étoit le ſeul qui pût mettre cet ouvrage dans l'état où il eſt aujourd'hui ; l'Editeur a achevé le reſte a-

vec toute l'exactitude & toute la fidelité possible,

Il a fait present à l'Academie de Leide, de tous les Manuscrits sur lesquels l'ouvrage a été imprimé, & de toutes les figures qui ont été dessinées par M. Aubriet. Ceux qui voudront y recourir verront avec quelle exactitude M. Boerhaave a satisfait aux souhaits de M. Vaillant son ami. Il dit qu'il les a suivis avec scrupule, & *religieusement* : voici comme il s'explique la-dessus à la fin de sa Preface. « S'il y a quelque chose au » monde qu'on doive observer reli- » gieusement après les devoirs de la » Religion, ce sont ceux de l'ami- » tié, surtout lorsqu'il s'agit des in- » terêts d'un ami défunt. C'est par » cette raison qu'en lisant la Préfa- » ce de M. Bernard de Jussieu, je » ne pus m'empêcher d'être touché » de voir que cet excellent Auteur a » cru qu'il étoit de son devoir d'a- » vertir le public que le Programe » que j'avois fait imprimer en 1723,

« paroiſſoit avoir été imprimé ſui-
» vant un Exemplaire manuſcrit
» mal digeré, & ſur lequel on ne doit
» pas faire grand fond. Je ſuis fâché
» que ce grand homme ait des ſen-
» timens ſi deſavantageux de ma bon-
» ne foi envers un ami. Certaine-
» ment j'ai d'autres idées des devoirs
» de l'amitié, & je ſuis incapable de
» faire une choſe de cette importan-
» ce avec tant de négligence; c'eſt
» pourquoi, je prie M. de Juſſieu,
» de croire que je n'ai rien avancé
» dans la Préface du Programe en
» queſtion, qui ne fut vrai; ſçavoir
» que Sebaſtien Vaillant, Auteur
» de ce petit Traité, avoit coûtume
» de le porter avec lui toutes les fois
» qu'il alloit herboriſer. Pour preu-
» ve de ce que j'avance, on peut
» voir le Manuſcrit de l'Auteur mê-
» me, écrit très proprement, qu'on
» garde dans notre Bibliotheque.
« Lui-même a voulu très expreſſé-
» ment qu'en publiant le grand ou-
» vrage, je ſuiviſſe ce petit Traité,

» comme le fruit de ſes dernieres
» études, lorſqu'il ſe trouveroit quel-
» que difference entre ces deux ou-
» vrages.

» Je ne nie pas qu'en quelques en-
» droits de ce petit ouvrage, on ne
» trouve marquées comme nouvelles,
» quelques plantes dont M. Tour-
» fort a fait mention auparavant :
» mais cela n'eſt arrivé qu'à l'égard
» de celles qu'on trouvera corrigées
» dans le preſent ouvrage ; M. de
» Juſſieu n'ignore pas auſſi, par ce
» qu'il a pû remarquer par-ci par-
» là, dans l'ouvrage qu'il a fait im-
» primer de M. Tournefort, com-
» bien il eſt facile que de pareilles
» fautes ſe gliſſent dans un livre par
» quelque tache ou par quelque ra-
» ture ; les autres remarques criti-
» ques que M. de Juſſieu a cru de-
» voir ajouter pour diminuer le mé-
» rite de ce petit traité, ne me regar-
» dent point.

M. Boerhaave avant que de venir à l'ouvrage de M. Vaillant, & de

donner ſur ce ſujet les avertiſſemens que nous venons de rapporter, fait quelques reflexions generales ſur la Botanique : il remarque que la premiere choſe qu'il faut obſerver dans cette ſcience, eſt de décrire toutes les plantes que la terre produit, & d'en donner des deſſeins exacts, afin que ces deſcriptions & ces deſſeins ſervent de regle, ſoit en empêchant la confuſion qu'on pourroit faire de pluſieurs plantes, qui compriſes ſous un même nom, ne laiſſent pas d'être differentes ; ſoit en empêchant qu'on ne faſſe pluſieurs plantes d'une ſeule qui aura pluſieurs noms. Un autre avis c'eſt que la difference des lieux où une plante croît, la changeant quelquefois ſi fort, qu'à peine eſt-elle reconnoiſſable, il faudroit deſſiner chaque plante comme elle paroît dans ces differens lieux ; enſorte que ſous ces differentes apparences, on pût reconnoître la même plante. Ainſi il faudroit qu'on repreſentât les plantes ſous la forme qu'elles ont dans les

lieux incultes, & ſous celle qu'elles ont dans les jardins ; ſous la forme qu'elles ont dans tels climats, & ſous celle qu'elles ont dans tels autres.

M. Boerhaave s'étend ici ſur l'éloge de la Botanique, & après avoir parlé des progrès qu'elle a faits dans ces derniers temps ſous Mrs Tournefort & Vaillant, rapporte quelques circonſtances de la vie de ce dernier.

M. Vaillant naquit le 26. May 1669. à Vigny, lieu ſitué auprès de Pontoiſe. Il étoit le quatriéme de ſix enfans, ſçavoir trois filles aînées, & trois garçons. Son pere qui étoit Marchand, ſe nommoit Denis Vaillant, & ſa mere Margueritte Pinſon. Dès l'âge de cinq ans ſon inclination naturelle le porta à la Botanique, il ramaſſoit toutes les plantes qui lui paroiſſoient les plus belles, & il en aportoit tous les jours de nouvelles dans le jardin de ſon pere. Le pere qui ne vouloit pas contrarier l'inclination de ſon fils, ni cependant ſouffrir qu'il remplît de plantes ſauvages tout le jardin

jardin, lui en marqua un endroit où il lui permit de cultiver ſes plantes.

A l'âge de ſix ans il fut mis en penſion chez un Prêtre habitué dans la Paroiſſe de S. Pierre de Pontoiſe, pour y apprendre à lire & à écrire. Peu de tems après il tomba malade d'une fiévre intermittente, que les Medecins du lieu n'ayant pû guérir pendant quatre mois de traitement, il la fit paſſer lui-même en la maniere ſuivante. Un jour que tout le monde étoit allé à la Meſſe, il ſe leva & fut cueillir des laituës dans ſon petit jardin, il les aſſaiſonna avec du vinaigre, & les mangea, ce remede lui emporta abſolument la fiévre.

Le jeune Vaillant ſe voyant guéri, employa tous ſes ſoins à ſatisfaire le Maître d'école chez qui il étoit, & de peur de n'avoir pas aſſés de tems pour apprendre ſes leçons, il mettoit tous les ſoirs ſous ſa tête en ſe couchant, un ſoufflet garni dans ſon milieu d'un gros clou de cuivre relevé en boſſe. Couché ſur ce chevet dur,

il lui fut facile de se lever de grand matin, ce qu'il ne manqua pas de faire pour gagner du temps, & remplir mieux ses devoirs. Mais à la longue ce clou sur lequel il tenoit sa tête appuyée pour dormir moins à son aise, lui blessà tellement la tête, qu'il lui vint à la nuque du cou une loupe qu'il porta toute sa vie.

Le maître avoit coutume les jours de congé, de mener promener ses écoliers à la campagne. Sebastien Vaillant profitant de cette occasion, couroit de tous les côtés pour découvrir quelques plantes qu'il n'eût point encore vuës. Le pere qui avoit peu de bien, & à qui cette inclination pour les plantes, ne paroissoit pas une chose qui pût être utile à son fils, voulut qu'il apprît la musique, & à joüer du clavessin, pour apprendre ensuite à joüer de l'orgue. Il lui donna pour maître, l'organiste de S. Macloud de la ville de Pontoise. Le disciple qui n'avoit encore que dix à onze ans, profita si bien des leçons

qu'il receut, que ſon maître l'envoyoit ſouvent toucher l'orgue en ſa place. Cet Organiſte étant mort en 1680. M. Vaillant qui n'étoit âgé que de douze ans fut trouvé capable de lui ſucceder ; il remplit cette place avec tant de ſuccès, que peu de tems après les Religieuſes de la même ville, le prierent de venir deſſervir l'orgue de leur égliſe. Elles lui préſenterent pour récompenſe ſa nourriture & un logement dans leur maiſon ; il accepta leur offre.

Comme ces Dames ſont hoſpitalieres, il alloit tous les jours à ſes heures de loiſir voir panſer les malades de l'hopital ; il fit connoiſſance avec les Chirurgiens qui y travailloient, & forma enſuite le deſſein d'apprendre la Chirurgie. Pour s'y diſpoſer, il emprunta des livres d'Anatomie & de Chirurgie ; il les lut avec application, & après s'être fait inſtruire, il fut receu à l'Hôtel-Dieu de Pontoiſe en qualité de garçon chirurgien. Il s'attacha entiérement

alors à panser les malades, & pour se perfectionner dans la Chirurgie, il passoit une partie des nuits à faire des dissections dans sa chambre, persuadé qu'il est impossible d'être bon Chirurgien, non plus que bon Medecin, sans savoir l'Anatomie, & qu'il est impossible de savoir bien l'Anatomie sans avoir dissequé.

Il demeura ainsi quelques années dans l'Hopital de Pontoise, d'où il sortit à l'âge de dix-neuf ans pour aller à Evreux en Normandie exercer la Chirurgie sous un maître-Chirurgien. Deux ans après, il quitta Evreux par complaisance pour M. le Marquis de Goville, Capitaine dans le régiment des Fuseliers, qui le voulut avoir avec lui à l'armée en qualité de Chirurgien de sa compagnie. M. Vaillant pendant son séjour à l'armée, marqua autant de courage que si dès ses plus tendres années il avoit été élevé au milieu des armes.

Il montra, dit M. Boerhaave, une ame vrayment belliqueuse, & s'ex-

posa avec courage aux plus grands dangers. *In castris bellicum & masculum animum ostendit; multis gravibusque periculis defunctus.* Il se trouva à la bataille de Fleurus, le premier de Juillet de l'année 1690; M. le Marquis de Goville y ayant été tué, il fut chercher son corps sous un monceau de cadavres, & après l'avoir découvert avec beaucoup de peine, parce que les chevaux qui l'avoient foulé aux pieds, l'avoient entierement défiguré il le fit enterrer, & renvoya les domestiques & les équipages à la maison du défunt. Il profita de l'occasion de ce voyage pour voir plusieurs villes de Flandres, après quoi il s'en retourna à Evreux; de retour dans cette ville, il continua à y exercer la Chirurgie jusqu'en 1691 qu'il en partit pour aller à Paris, afin d'y travailler dans l'Hotel-Dieu en qualité d'externe.

Il ne fut pas plûtôt arrivé dans cette ville, qu'y ayant appris qu'un des plus grands Botanistes de France, qui

étoit le celebre M. Tournefort, y démontroit les plantes toutes les années dans le jardin du Roy ; il ſentit renaitre en lui ſa premiére inclination pour la Botanique, & forma le deſſein d'aſſiſter à toutes les leçons de ce grand homme ; ce qu'il fit avec un ſuccès qui lui attira bien-tôt l'admiration de M. Tournefort même.

En 1692, un Chirurgien de Neüilli, l'engagea à venir demeurer avec lui pour exercer la Chirurgie. M. Vaillant qui dans ce bourg ſe trouvoit éloigné de Paris de deux grandes lieües, ne laiſſa pas d'aller aſſiduement aux démonſtrations de M. Tournefort. Il arrivoit tous les jours au jardin du Roy à cinq heures du matin, & y apportoit de la campagne pluſieurs plantes qui manquoient au jardin ; il les préſentoit à M. Tournefort, & les plaçoit chacune ſelon leur genre.

A la ſortie de la démonſtration, il alloit à l'amphiteâtre pour y écrire les vertus des plantes qu'un profeſ-

ſeur particulier y dictoit; l'après-midi il aſſiſtoit aux leçons d'Anatomie de M. Duverney, & ſe trouvoit enſuite à celles de Chymie de M. de Saint-Yon. Après ces exercices il retournoit le ſoir à Neüilli, & en chemin il viſitoit pluſieurs malades.

Comme M. Tournefort méditoit de donner au Public l'hiſtoire des plantes qui naiſſent aux environs de Paris, il pria M. Vaillant de lui faire part de ſes découvertes; ce que celui-cy lui accorda volontiers, & ce qui engagea M. Tournefort à le citer dans pluſieurs endroits de ſon livre.

Il quitta enſuite Neüilli, où il fut regretté de tout le monde, & entra en qualité de ſecretaire chez le Pere de Valois Jeſuite, alors Confeſſeur de Monſeigneur le Duc de Bourgogne. M. Fagon premier Medecin de Loüis XIV. l'y ayant un jour trouvé par hazard, l'apperçut qui diſpoſoit des plantes ſur un herbier, il admira l'ordre & la propreté du travail, & peu de jours après étant re-

tourné chez le Pere de Valois, où il le trouva encore, il lui dit après l'avoir fait raiſonner ſur les plantes, qu'il n'avoit qu'à lui demander en quoi il pouvoit lui rendre ſervice. M. Vaillant lui répondit ſur le champ qu'il ne ſouhaittoit rien avec tant d'ardeur que de voyager dans les païs étrangers, pour y découvrir des plantes inconnuës, & pour éclaircir beaucoup de doutes qu'il avoit ſur pluſieursde celles que l'on connoît; M. le premier Medecin lui promit ſa protection, & M. Vaillant pour être plus en état de la mériter s'attacha plus que jamais à l'étude des plantes, il pria le Pere de Valois de lui permettre de ſe retirer, & il loüa un appartement à Paris pour y faire ſon unique occupation de la Botanique. M. Fagon qui avoit connu les talens deM. Vaillantl'appella bientôt auprès de lui, il le fit ſon ſecretaire & lui obtint du Roy la permiſſion d'entrer danstous les jardins de ſaMajeſté pour y herboriſer. Peu après il lui donna

la

la direction du jardin Royal. M. Vaillant ne fut pas plûtôt revêtu de cette charge, qu'il mit tous ſes ſoins à enrichir le Jardin du Roy ; ce qu'il fit avec tant de ſuccès que jamais on n'a vu le Jardin plus abondant en plantes, que dans le tems que M. Vaillant en avoit la direction.

Au commencement de l'année 1708 M. Fagon perſuadé plus que jamais de l'habileté de M. Vaillant, lui réſigna la charge de Profeſſeur & ſous démonſtrateur des plantes du jardin Royal, charge que M. Fagon avoit lui même exercée, & dont M. Vaillant s'acquita avec tout le ſuccès imaginable. M. Fagon ayant fait conſtruire enſuite au jardin Royal, par la libéralité de Loüis XIV, un magnifique cabinet de drogues, il en donna le ſoin à M. Vaillant, qui fit venir des pays étrangers les drogues les plus rares pour orner ce cabinet, & les enferma dans des bocaux de criſtal, qu'il rangea ſelon l'ordre où on les voit aujourd'hui.

En 1716 il entra à l'Académie Royale des Sciences sans avoir sollicité cette place, & il s'acquit ensuite par la continuation de ses travaux, dont on peut voir le détail dans la préface de M. Böerhaave, cette haute réputation qui le distinguoit déja depuis long-tems quand il mourut.

M. Vaillant étoit d'une constitution forte & robuste, mais il altera sa santé par ses fatigues excessives. Il passoit souvent les nuits au milieu des champs, & ses estudes étoient immoderées. Comme les fonctions de sa charge demandoient qu'il marchât & qu'il parlât beaucoup, ces deux exercices joints aux autres, furent cause que son poumon s'altera. Il rendit par la bouche jusqu'à 400 pierres, & il mourut astmatique, comme nous l'avons remarqué.

Il étoit d'une probité & d'un désinteressement à toute épreuve, jusques-là que M. Fagon ayant voulu pour reconnoître les services qu'il avoit receus de lui dans la maladie

où il fut taillé, lui ceder ses droits sur les eaux minérales, il ne put jamais lui faire accepter ce bienfait. Ceux qui voudront un plus grand détail de la vie de M. Vaillant trouveront dans la préface de M. Boerhaave tout ce qu'ils pourront souhaitter sur ce sujet. L'ouvrage est dédié à M. l'Abbé Bignon, l'épitre & la préface sont écrites en latin avec la traduction françoise à côté.

LETTRE D'UN PRIEUR A UN *de ses amis, au sujet de la nouvelle réfutation du Livre des Regles, pour l'intelligence des Saintes Ecritures.* A Paris chez Gabriël Valleyre, ruë de la vieille Bouclerie, au bas de la ruë de la Harpe, à l'Annonciation. 1727. in-12. pp. 140.

L'Auteur de cette Lettre ne se propose point d'entrer dans un examen exact, & suivi de la nouvelle réfutation des regles pour l'intelligence des Saintes Ecritures; il se conten-

te de faire quelques reflexions sur le fond du sistême de l'écrivain, qui attaque M. d'Asfeld, & sur la maniere dont il l'attaque.

Le Prieur soutient, par rapport au premier point, que l'on ne peut trouver d'erreur en ce qu'avance l'Auteur des regles que J. C. soit predit dans tout l'ancien Testament, & qu'il soit l'unique objet des écritures, parce que cette proposition contient, selon lui, un principe que tous les Peres nous ont donné pour une verité capitale, absolument nécessaire pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte, & qu'ils ont exprimée dans les mêmes termes que l'Auteur du Livre des Regles. Notre Auteur cite là-dessus S. Augustin & S. Gregoire; puis venant aux Auteurs des derniers tems, il parle du Traité de Joseph Acosta Jesuite Espagnol, *de verâ scripturam interpretandi ratione*, *seu de Christo in scripturis revelato*; & de Maldonat. Il cite M. Dupin & les Journalistes de Trevoux, qui adoptent le même prin-

cipe que l'Auteur des regles.

On ne peut objecter, ajoûte le Prieur, que le principe est proposé par l'Auteur du Livre des regles avec des expressions generales & exclusives. Car les Peres s'expliquent en des termes qui ne sont pas moins generaux. Mais ces expressions generales n'ont pas empêché que les Peres n'ayent mis quelques modifications à la regle qu'ils ont proposée, & Saint Augustin employe là-dessus la comparaison d'un instrument de musique, où tout ne rend point de son, quoique tout y contribuë. Mais qui a dit au refutateur que l'Auteur du Livre des regles, ce sont les termes de la Lettre, donne à son principe plus d'étenduë que les Peres n'y en ont donné ? ne fait-il pas les mêmes exceptions ? ne se sert-il pas de la même comparaison que Saint Augustin ?

Le défaut de justesse dans la maniere de réfuter le Livre des Regles, consiste, suivant notre Auteur, dans

une maniere fausse d'envisager les choses, & de les montrer aux autres, qui jette de l'obscurité sur la matiere qu'on traite, qui confond le vrai & le faux, & qui fait que le Lecteur ne peut quelquefois discerner auquel des deux on en veut. Le Prieur donne pour premier exemple, la maniere dont l'antagoniste de M. d'Asfeld, explique son dessein; il déclare qu'il veut défendre le sens literal de l'Ecriture contre les atteintes perpetuelles qu'y donne l'auteur des regles. Mais détruire le sens litteral, c'est vouloir reduire les histoires de l'Ancien Testament à une simple Parabole, comme le fait Origene. M. l'Abbé d'Asfeld n'a point contesté la verité des faits rapportés dans l'Ancien Testament; il a dit seulement que ces faits veritables étoient encore figuratifs. Saint Gregoire, saint Jerôme, & d'autres Peres, ont dit en plus forts termes que l'auteur du Livre des regles, que si l'on ne consideroit en quelques endroits de l'An-

cien Teſtament que la Lettre, il y en auroit qui ne ſeroient pas dignes d'être écoutés.

Notre auteur ſoutient encore que c'eſt manquer de juſteſſe d'eſprit de pretendre qu'il y ait une contradiction dans ce que dit l'auteur des Regles, que quoique l'Ecriture n'ait que J. C. en vûë, elle ne le ſignifie point dans toutes ſes parties. Car on doit regarder le dernier membre de cette propoſition, comme une explication ou une limitation du principe general, & comme une preuve qu'on ne pretend point que ce principe general ſoit pris dans une rigueur métaphiſique. On peut voir dans la Lettre même, les autres endroits par leſquels l'auteur croit trouver des défauts de juſteſſe d'eſprit dans la maniere dont raiſonne celui qui a entrepris la critique du Livre de M. l'Abbé d'Asfeld.

On a joint à cette Lettre, un recueil des paſſages des Peres & des meilleurs Interpretes, par leſquels on

entreprend de prouver que les regles proposées par M. l'Abbé d'Asfeld pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte, sont toutes conformes à la tradiction.

HISTOIRE DE POLYBE, NOU-*vellement traduite du Grec par Dom Vincent Thuillier Benedictin de la Congrégation de S. Maur, avec un commentaire ou un corps de science militaire, enrichi de notes critiques & historiques, où toutes les grandes parties de la guerre soit pour l'offensive soit pour la deffensive, sont expliquées, démontrées & representées en figures. Ouvrage très-utile non seulement aux Officiers Generaux, mais même à tous ceux qui prennent le parti des armes. Par M. de Folard, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Mestre de Camp d'Infanterie.* Tome premier. A Paris chez Pierre Gandoüin, quay des Augustins à la Belle Image, Julien-Pierre Gandoüin quay de Conty aux trois Vertus, Pier-

re-François Giffard, ruë S. Jacques à sainte Therese, Nicolas-Pierre Armand ruë S. Jacques à saint Benoist, 1727. in-4°. pp. 280. sans la préface & la vie de Polybe.

M. Le Chevalier de Folard, déclare dans sa préface, que son commentaire sur Polybe n'est pas tant pour expliquer cet auteur celebre de l'Antiquité, que pour tirer des faits qu'il raconte, les principes de la science des armes qu'il possedoit à un degré si eminent, & pour mettre à la portée de tout le monde les réflexions qu'il nous donne lui même sur ces faits. Polybe est plus pour le commentaire, que le commentaire n'est pour Polybe. » Je m'attache,
» dit notre auteur dans un autre en-
» droit, aux batailles, aux combats
» que Polybe rapporte, je les éclair-
» cis : je les mets dans un plus grand
» jour, j'en tire le precepte & la mé-
» thode, & j'accomode le tout à mon

» ſiſtême de Tactique & à ma ma-
» niere d'attaquer & de ſe deffendre.
» J'y ajoute des plans & des figures,
» des ordres de batailles ; j'accompa-
» gne le tout d'obſervations & de
» remarques, lorſqu'il s'agit de quel-
» que partie conſiderable de la guer-
» re, que je traite toutes ſur ces prin-
» cipes.

Notre auteur aſſure qu'il a traité avec toute l'exactitude & le ſoin poſſible, & autant qu'il dépendoit de ſes forces & de ſon intelligence, tout ce qui regarde les batailles, les combats, les campemens, les mouvemens generaux des armées, les changemens & les variations d'ordre, les inſultes des camps retranchés, les retraites de toute eſpece, les ſurpriſes, les ſiéges, les paſſages de rivieres & de grands fleuves, & d'autres grandes manœuvres ſçavantes & profondes. Aux anciens exemples qui ne feroient peut-être point aſſés d'impreſſion, l'auteur en a ajouté d'autres plus recens, & tirés laplûpart de nos dernieres guerres.

Il dit librement ce qu'il pense de certaines entreprises qui ne lui paroissent point avoir été conduites suivant les regles de l'art militaire, & quelquefois sa critique tombe sur des personnes qui sont encore vivantes; mais M. de Folard croit ces personnes assés raisonnables, pour ne lui point savoir mauvais gré des libertés qu'il prend : en tout cas il ne veut pas qu'on l'accuse d'être du nombre de ceux qui aiment mieux mentir ou déguiser un fait, que de s'exposer aux mauvais offices de ceux qui pourroient les perdre ; il ajoute que quand le sort de Belisaire lui seroit destiné, il se sent assés de courage & de Philosophie pour le supporter.

Un autre article sur lequel M. de Folard prévoit qu'il aura bien des contradicteurs, est la singularité de ses opinions. Il croit qu'on regardera comme une témerité de sa part de vouloir inventer de son autorité privée l'ordre de la guerre, & condamner des maximes & des regles

dont on s'eſt toujours bien trouvé; mais il répond que de ce qu'on a gagné des batailles en ſuivant l'ancienne méthode, on ne doit point conclure que cette méthode ſoit la meilleure, puiſque les vainqueurs & les vaincus ſe ſont ſervi de la même méthode, & que le hazard, le nombre & la valeur ont eu juſqu'à preſent plus de part que la ſcience au gain des batailles. A l'égard des nouvelles méthodes qu'il propoſe, il prétend qu'elles ſont fondées comme les traités de Géométrie, ſur des principes certains, ſimples & démontrés, & qu'il n'y aura qu'à employer ſa méthode pour reconnoître que la raiſon ſe trouvera là-deſſus d'accord avec l'experience. Je ne ſuis pas même encore ſi vieux, ajoute-t'il, que je ne puiſſe eſperer d'entendre dire ſur la nouvelle de quelque victoire remportée par ma colomne, que ſemblable à la pierre à éguiſer, ſans couper moi même, je ſcai faire couper.

Quand on a pardevers ſoi de longs

ſervices, des études, une violente paſſion pour la guerre; qu'on a vu manœuvrer des generaux habiles & expérimentés pendant le cours de de deux grandes & cruelles guerres; que l'on a pratiqué ſoi-même, ou dumoins que l'on a fourni des projets pour l'execution de certaines entrepriſes qui ont eu un ſuccès heureux; qu'on s'eſt perpetuellement appliqué à ſon métier ſans aucun ſoin de ſa fortune, & qu'on s'eſt acquis les connoiſſances neceſſaires pour traiter tout ce que la ſcience des armes a de plus grand & de plus élevé, on peut raiſonnablement eſperer de réüſſir dans une entrepriſe ſi vaſte, puiſqu'alors on n'a rien négligé de ce qui peut conduire au but que l'on s'eſt propoſé. Malgré cela, dit l'auteur, je ne dois point croire y être arrivé: mais dumoins me ſaura-t'on gré, ſi l'on n'eſt injuſte, d'avoir tenté d'y atteindre.

M. de Folard a cru devoir encore prévenir ſes lecteurs ſur ſa maniere

d'écrire. Il les avertit qu'il ne s'est pas assujeti à un certain ordre, ny aux regles ordinaires de l'art d'écrire. Voici ce qu'il dit pour se justifier sur ce point. » La République des let-
» tres a ses Libertins & ses amu-
» sans ; déplaisent-ils? Sont-ils rebu-
» tés? Il s'en faut bien, ils sont au-
» contraire très recherchez ; ils nous
» donnent des fruits & des fleurs en
» abondance pêle-mêle & sans ordre
» comme un trophée, & le tout en-
» semble compose une odeur très-
» douce & très-agreable. Rien ne
» plaît & ne réjoüit tant que cela,
» c'est la regle que j'ai suivie, & le
» present que je fais au Public, aux
» Gens de guerre, aux Sçavans, à
» ceux-mêmes qui ne le sont pas,
» & qui ne lisent que pour se délas-
» ser l'esprit.

A l'égard des plans tant des batailles que des siéges, & des estampes qui representent les machines militaires des Anciens, elles font une partie considerable de ce grand ou-

vrage. L'auteur aſſure qu'il n'y donne point ſes imaginations pour des réalités comme font tant d'autres écrivains, & que tout ce qu'il y a fait repreſenter, eſt réel & prouvé.

Nous nous ſommes étendu ſur la preface de M. de Folard, parceque l'auteur y donne une idée de ſon commentaire ſur Polybe, qui doit compoſer avec la traduction de cet auteur huit vol. in-4°.; c'eſt pourquoi nous nous bornerons ici à donner le précis de l'obſervation que fait M. de Folard ſur le dernier chapitre du premier livre de Polybe.

La plûpart de ceux qui liſent l'hiſtoire, même pour s'inſtruire de l'art militaire ne s'attachent qu'aux guerres *d'appareil*, & dans leſquels il y a eu des armées nombreuſes. La guerre d'Erice a fourni une occaſion à notre auteur de condamner cette pratique. Il ſoutient qu'il y a beaucoup plus de profit à faire, & plus de moyens de s'inſtruire dans une guerre où les armées ſont peu conſide-

rables, & qu'on y connoît plus particulierement & plus ſeurement ce que valent les hommes.

Pour établir cette propoſition il obſerve d'abord, que tout ſe réduit au petit dans les batailles entre deux grandes armées, parce qu'il ſe trouve rarement des plaines capables de contenir de ſi prodigieuſes forces; de ſorte que dans une action la plus grande partie demeure inutile pendant que le petit nombre décide de tout dans le terrain qu'il peut remplir de part & d'autre. On objecteroit inutilement, ſuivant notre auteur, que les lignes redoublées ſe ſuccederoient les unes aux autres dans le combat; car il regarde comme un *phenomene militaire* que la ſeconde ligne ait ſuccedé à la premiere, dans la bataille de Lens, & il ſoutient qu'il n'y a point d'exemple que les deux premieres lignes ayant été renverſées, le mal ait été reparé par une troiſiéme, ny par les lignes ſuivantes. Enſuite l'auteur fait voir que c'eſt dans la relation des guerres

guerres où il n'y a point d'armées nombreuses, qu'on découvre tout ce que l'art peut imaginer de ruses & d'artifice, dans l'attaque comme dans la résistance, les divers postes qu'on occupe, les differents mouvemens qu'on est obligé de faire pour rendre inutils ceux de l'ennemy. On apprend infiniment dans l'histoire de la guerre du Péloponese qui faisoit toute l'étude de Charles V dans celles des deux guerres de Barcas, de Cesar contre Afranius. » La campagne de M.
» de Turenne de 1674 vaut bien
» une des plus belles de Cesar. Celle
» de l'année suivante qui fut la der-
» niere de ce grand homme, est com-
» parable à celle d'Afranius ; déci-
» dons sans être trop hardis, elle est
» audessus : Car cet Afranius, quoi-
» que fort habile, ne valoit pas Mon-
» tecucully. Celui-cy étoit digne d'ê-
» tre opposé à Cesar & non pas à
» l'autre : Il le fut à M. de Turen-
» ne. Quelle campagne! Je n'en vois
» pas de si belle dans l'Antiquité

» Il n'y a gueres que les experts » dans le metier qui puissent en bien » juger. Combien d'obstacles réci- » proques à surmonter, combien de » chicanes, de marches & de con- » tre-marches, de manœuvres pro- » fondes & rusées. C'est en cela seul » qu'on reconnoît les grands hom- » mes, & non dans la facilité de » vaincre, & dans le prodigieux » nombre de troupes qui combat- » tent des deux côtés.

Les Generaux dont la conduite peut servir de modele pour ceux qui veulent s'instruire de l'art militaire, sont très rares, dit M. de Folard, parce qu'il faut pour cela qu'ils ayent beaucoup d'esprit, de science, & le coup d'œil sûr. Mais qu'est-ce que le coup d'œil militaire? C'est l'art de connoître la nature & les differentes situations du pays où l'on fait & où l'on veut porter la guerre, les avantages & les desavantages des camps & des postes que l'on veut occuper, comme ceux qui peuvent

être favorables ou desavantageux à l'ennemi. Par la position des nôtres, & par la conséquence que nous en tirons, nous jugeons sûrement des desseins presens & de ceux que nous pouvons avoir par la suite. C'est uniquement par cette connoissance de tout un pays où l'on porte la guerre, qu'un grand capitaine peut prévoir les évenemens de toute une campagne, & s'en rendre pour ainsi dire, le maître; car jugeant par ce qu'il fait de ce que l'ennemi doit nécessairement faire, obligé par la nature des lieux, à se regler sur ses mouvemens, pour s'opposer à ses desseins, il le conduit de camp en camp, & de poste en poste, au but qu'il s'est proposé pour vaincre.

Le coup d'œil est comme les autres parties de l'art militaire, le fruit de l'étude & de l'application; la chasse est un moyen pour l'acquerir quand on ne fait point la guerre, car la chasse met au fait d'un pays & des differentes especes de situations.

DISSERTATION SUR LES VAPEURS qui nous arrivent, par M. Viridet Medecin à Morgue. Iverdon, chez Chaques Guenate 1726. vol. in-8°. pp. 223.

IL n'y a gueres de maladies plus frequentes & moins connuës que celles que l'on appelle vapeurs, l'auteur de cette dissertation se propose de donner sur cela des éclaircissemens qui puissent conduire les Medecins à une pratique plus sure pour la guérison de ces maux rebelles.

Quoique l'experience paroisse d'abord le meilleur guide que l'on puisse suivre, pour traiter les maladies qui affligent le corps humain, M. Viridet la regarde comme un guide très fautif, si elle n'est reglée par les lumieres de quelque systême qui l'empêche de se meprendre sur la ressemblance des accidens. S'il ne falloit, dit-il, traiter les maladies que par le rapport de leurs accidens à des

maladies qui ont précedé, il faudroit que la memoire d'un Medecin fut chargée d'un nombre prodigieux d'expériences, pour pouvoir y accommoder cette infinité de ſymptômes, que la diverſité des maladies & de leurs degrez, celle des lieux, des ſaiſons, des temperamens, & des âges produiſent tous les jours, ce qui ſeroit abſolument impoſſible, ſurtout dans les maladies compoſées. D'ailleurs quoique les maladies ſoient ſemblables, il ne s'enſuit pas qu'elles demandent un même traitement, puiſque les cauſes d'où elles naiſſent ſont quelquefois oppoſées; les glaires ne ſe produiſent pas moins par la trop grande agitation du ſang, comme on le voit dans le rhume & dans le ſcorbut, que par ſon trop grand repos comme on le voit dans les pituiteux. La reſſemblance des accidens, conclud notre auteur, ne diſpenſe donc pas de raiſonner pour parvenir à connoître une maladie & les remedes qui y ſont propres.

Comme cette proposition sert de fondement à la dissertation, notre auteur a soin de l'établir auparavant dans sa préface, en faisant voir combien le raisonnement est utile dans la pratique de la Medecine. Une des raisons qu'on a coutume d'apporter en cette occasion contre les systêmes c'est qu'il n'y en a aucun qui suffise pour expliquer tous les phenomenes des maladies; & qu'ainsi ils ne peuvent servir à faire connoître au Medecin tous les remedes qui conviennent. M. Viridet repond que si ce raisonnement étoit valable, on seroit en droit de rejetter toutes les loix, n'y en ayant aucune qui puisse obvier à toutes les injustices, ce qui a fait dire aux Jurisconsultes *summum jus summa quandoque injuria*. Que cependant elles sont si utiles, que sans elles la societé ne pourroit se soutenir.

M. Viridet prétend que pourvû qu'un systême serve à expliquer d'une maniere distincte, les principaux accidens d'une maladie, il fournit

nit dès-là le moyen de connoître la cause des autres, en allant des grosses branches aux petites.

Il est vrai par exemple, dit-il; que le boüillonnement du sang vient de ses parties insensibles, & que ces parties sont si petites que l'œil ne les sçauroit apercevoir. On peut néanmoins par le raisonnement en soupçonner la figure; il n'y a pour cela qu'à considerer les effets qu'elles produisent. On peut même en plusieurs occasions déterminer cette figure, comme quand on dit, en voyant une piquure que l'instrument qui a fait cette solution de continuité, est un corps aigu, & en voyant une coupure, que l'instrument qui l'a faite est tranchant. On peut tout de même en examinant d'autres effets, connoître la cause de plusieurs maladies. C'est ainsi qu'on dit que les fievres intermittentes viennent des acides, 1°. parce qne les alkalis les guérissent; 2°. parce que les aigres les rappellent; 3°. parce que les amers

font cesser leur boüillonnement, ces derniers agissant sur le sang, comme fait le houblon sur la bierre qu'il empêche de s'aigrir.

M. Viridet remarque que si dans le siecle passé on a trop donné à la raison par la quantité de systêmes qu'on a inventez, on pourroit bien dans celui-cy l'avoir trop assujetie à l'experience, faute de prendre garde, que par la raison seule on peut prévoir un grand nombre d'évenemens, & faire des cures considerables. C'est de quoi il rapporte divers exemples.

Un Colonel de Dragons fut attaqué d'une violente pleuresie, dont la douleur occupoit les deux côtés & la partie superieure du Peritoine. Cette douleur & tous les autres accidens cesserent le quatorziéme jour, à la reserve d'un peu de fievre, dont la continuation fit juger au Medecin que le malade n'échaperoit pas; la raison étoit, dit notre auteur, *que le sang par la diminution de son mou-*

vement s'épaissiroit, & qu'alors il seroit retenu dans le Poumon, dont les fibres avoient été très relachées par les fluxions qui avoient précedé. Sur ce fondement il demanda une consultation ; le malade y ayant consenti, mais avec beaucoup de peine, parce qu'il se croyoit guéri, on fit venir de Geneve un très habile praticien, lequel n'entra pas d'abord dans le prognostic du Medecin qui avoit traité le malade ; mais la suffocation prédite étant survenuë le lendemain, ils concoururent l'un & l'autre à en prévenir le retour. Les remedes firent une partie de l'effet qu'on s'étoit proposé, le malade eut pendant la nuit une sueur gluante & très abondante, la fievre cessa & il dormit ; mais à son reveil il ne pût parler ; on lui donna alors pour dissiper cet accident qu'on avoit prévu, une potion qu'on avoit préparée à ce dessein ; elle le dégagea considerablement, & la respiration parut plus libre ; il se rendormit peu de temps après, mais s'étant

reveillé, la suffocation revint; on eut recours au même remede qui fut inutile. Dans cette extrêmité on rechauffa extraordinairement le malade, pour retablir la circulation du sang, on en vint à bout, mais pour un peu de tems seulement; car le malade mourut quatre heures après par le retour de la suffocation.

M. Viridet dit qu'il pourroit rapporter plusieurs autres exemples de cette nature, pour montrer que la raison fondée sur de bons principes peut souvent prévoir les plus dangereux accidens des maladies. Mais comme dans l'exemple précedent on ne voit point que les lumieres tirées de la raison ayent pu empêcher le malade de mourir, l'auteur en rapporte deux autres pour faire voir combien cette même raison est utile en Medecine.

Une personne illustre fut attaquée à Treley d'une cruelle dyssenterie. Un Medecin très habile lui fit prendre l'Hypecacuhana, mais inutile-

ment ; le jour suivant, il survint au malade une foiblesse, cette foiblesse recommença le lendemain à la même heure. Comme la personne étoit épuisée par des déjections presque continuelles, & que son corps desseché ressembloit moins à un corps vivant qu'à un squelet, il y avoit lieu de croire que le malade mourroit à la premiere foiblesse qui lui prendroit ; ce danger obligea le Medecin à examiner plus particulierement d'où pouvoit provenir la défaillance dont il s'agit. Il jugea à force de réflechir, qu'elle étoit causée par une fievre intermittente, (il ne paroissoit cependant ni chaleur ni sueur,) & que c'étoit le ferment de cette fievre qui dans le tems de ses mouvemens périodiques causoit par accès les foiblesses dont le malade étoit attaqué ; il suivit sa pensée & donna la teinture de Quinquina, le remede eut son effet ; l'accès ne revint plus, le flux diminua & le malade guérit.

Un enfant de sept ans étoit tour-

menté d'une violente toux survenuë dans une fievre maligne, & cette toux le suffoquoit. Le visage livide de l'enfant fit croire au Medecin que la saignée étoit le seul remede qui convînt en cette occasion, nonobstant plusieurs contrindications qui se presentoient. Il fit donc ouvrir la veine, on tira une quantité considerable de sang, & la toux se calma enfin, mais ce calme ne dura pas, la toux revint peu après avec la premiere fureur ; comme le Medecin avoit fait tirer une quantité extraordinaire de sang, il n'osa revenir à la saignée, mais pour suppléer à ce remede, & appaiser l'éfferveſcence du sang, il fit mettre les pieds de l'enfant dans de l'eau froide ; la toux que d'autres qui ne se seroient conduits que par les lumieres trompeuses de l'experience, auroient cru devoir augmenter par ce remede, s'appaisa sur le champ. A la verité il survint à l'enfant de grands maux de cœur, mais on les fit cesser par un cordial.

Cependant le cordial ayant fait boüillonner le ſang, & ce boüillonnement donnant lieu de craindre que la toux ne recommençat avec plus de violence, le Medecin fit remettre les pieds de l'enfant dans l'eau froide, pour diminuer la raréfaction du ſang; cette alternative reuſſit, la fougue du ſang s'arrêta & nonobſtant une efflorefcence qui paroiſſoit ſur la peau du dos, où il ſembloit qu'on avoit verſé de l'eau boüillante, on purgea le malade qui guérit parfaitement.

En 1706 pendant le printems, il y eut à Morge des fievres malignes très dangereuſes dont quelques-unes étoient accompagnées de taches noires. Ceux qui avoient de grands dévoyemens mouroient, ſans que les ſecours les plus capables de remedier aux épuiſemens cauſez par ces évacuations puſſent apporter le moindre ſoulagement. Ce mauvais ſuccès fit croire à un Medecin que cette évacuation qui paroiſſoit exceſſive ne l'étoit pas, & qu'il reſtoit

dans le ſang beaucoup de ſucs corrompus qui donnoient lieu à ſa diſſolution. Cette reflexion l'obligea à donner l'émetique dès le commencement, & à le réiterer ; ce qui réuſſit ſi bien, que tous les malades qui furent traités de la ſorte guérirent.

M. Viridet après avoir rapporté ces guériſons, dit que l'experience n'y a eu aucune part. Il avoüe cependant que l'experience eſt très utile, & qu'on n'en ſçauroit trop avoir, mais il prétend que c'eſt un guide bien aveugle s'il n'eſt conduit luimême par la Raiſon. Ce qui ſe rapporte à ce que dit Hyppocrate dans le premier de ſes Aphoriſmes, que l'expérience, c'eſt-à-dire l'expérience ſeule eſt trompeuſe.

Η δὲ πεῖρα σφαλερή.

M. Viridet attribuë les vapeurs qui ſont preſque toujours accompagnées de tentions violentes des fibres des muſcles ou des membranes à l'action des eſprits ſur ces parties ; il tache de prévenir d'abord une diſ-

ficulté qu'il croit qu'on lui peut faire à cette occaſion. C'eſt qu'il ne ſuit pas les regles de la nature, en attribuant ces ſortes de tenſions à des eſprits, dont la ſubtilité ne paroît avoir aucune proportion avec la groſſeur des fibres & des tendons. En effet, dira-t'on, une livre d'eſprit de vin bien déphlegmée ne peut fondre un grain de ſel, parce que les particules de l'eſprit de vin ſont trop ſubtiles pour pouvoir ébranler celles du ſel qui ſont trop groſſieres en comparaiſon ; une cauſe ſemblable empêche qu'on n'entende le battement d'une montre enfermée dans un vaiſſeau dont l'air eſt pompé ; & que la neige ne ſe fonde à l'air ſubtil du ſommet des Alpes, quoique ce ſommet ſoit plus près du Soleil & que l'angle des rayons ſolaires y ſoit moins obtus que dans les plaines qui ſont au bas.

M. Viridet répond à cela que ſi l'on connoiſſoit bien la petiteſſe des filets qui compoſent les fibres, on

trouveroit entre les eſprits & les fibres, la proportion qu'on demande, & dont on voit une image merveilleuſe dans l'opération de l'Antimoine, puiſque le regule d'Antimoine, dont les parties ſont d'une ténuité incomprehenſible, communique ſa qualité émétique à plus de cens verres de vin, ſans qu'on s'apperçoive dans le regule de la moindre diminution de poids.

L'éxiſtence des eſprits animaux n'étant pas une choſe conſtante parmi tous les Medecins, M. Viridet ſe croit encore obligé de prévenir là-deſſus ſes lecteurs.

» Il y a, dit-il, des perſonnes aſſez
» ſingulieres pour douter qu'il y ait
» des eſprits animaux, & qui con-
» ſiderant les nerfs comme des ten-
» dons, imputent à l'*Æther* tous nos
» mouvemens. Mais je ne comprend
» pas comment nous aurions des
» mouvemens volontaires, puiſque
» l'Æther n'eſt pas en notre diſpo-
» ſition. Le bois ſe tourmente quoi-

» que nous ne le voulions pas, &
» le mouvement d'une montre dure
» tandis que la fusée n'est pas vui-
» dée; l'Æther n'est pas plus trai-
» table en nous, car nous ne pou-
» vons arrêter les *Spasmes* ou con-
» vulsions qui nous travaillent.

Le sujet de cette Dissertation intéressant un grand nombre de personnes, puisque les vapeurs sont aujourd'hui *plus communes que jamais*, & y ayant apparence par conséquent qu'elle pourra avoir bien des lecteurs qui ne seront pas physiciens, M. Viridet a cru devoir expliquer en leur faveur certains termes de Physique ou de Medecine qui se rencontrent dans son livre, & qui pourroient les arrêter; tels que sont ceux de mouvement exterieur ou interieur du sang, de *fermentation*, d'*efferrescence*, de *boüillonnemens*, d'*acides*, d'*Alkalis*, de *symptômes*, de *spasme*; il n'excepte pas même les *arteres*, *les veines & les nerfs*.

Après cette explication vient la

Dissertation sur les vapeurs, laquelle comprend deux parties. La premiere est partagée en onze chapitres; dans le premier, l'auteur divise d'abord les vapeurs en générales & en particulieres.

Les generales, selon lui, sont des chaleurs qui naissent subitement par tout le corps qui se dissipent bientôt après, & qui sont accompagnées de rougeur.

Les particulieres different de celles-là, en ce qu'elles se forment d'abord dans une partie seulement, & que delà, la chaleur & la rougeur se répandent dans le reste du corps. Les premieres, à ce que prétend l'auteur, viennent de la suspension du cours des esprits animaux; & les secondes, d'un ferment qui réside dans les nerfs ou auprès des nerfs; ou de la contraction de la cavité des nerfs.

Il faut voir dans le chapitre même ce que l'Auteur dit là-dessus. La nature des esprits animaux, leur cours, leur ordre & leur desordre

ſont ici expliqués d'une maniere phyſique & mécanique. Nous n'entrerons point dans ces explications, nous nous contenterons de remarquer ce que l'auteur dit de plus genérique ſur cette matiére.

Willis eſt le premier qui ait oſé pénétrer le myſtere des eſprits animaux. Il découvrit dans la circonference du cerveau, les glandes qui filtrent *cette liqueur inviſible;il en indiqua le* paſſage & le cours. Il fit voir qu'il en coule ſans ceſſe une portion dans les nerfs du cœur, du poûmon, & des autres parties dont le mouvement eſt indépendant de la volonté ; qu'une autre portion eſt dirigée par une ſubſtance ſpirituelle & intelligente, que les eſprits animaux ne connoiſſent point, & qui ne ſont pas connus non plus de cette ſubſtance même, toute intelligible qu'elle eſt ; enſorte que ſans les toucher elle les fait aller où elle veut, par le pouvoir ſupréme de celui qui les lui a ſoumis, & elle les fait aller avec tant

de justesse, qu'ils ne prennent pas une partie pour l'autre, quoi qu'ils ignorent aussi bien qu'elle les chemins qu'ils doivent prendre.

Les arteres portant continuellement du sang au Cerveau, les glandes de ce viscere filtrent sans cesse des esprits. Ceux qui sont destinez à entretenir l'œconomie animale, refluent rarement; mais ceux qui servent aux mouvemens volontaires refluent quelquefois de telle maniere, qu'ils remplissent trop leurs reservoirs, comme on le voit dans les fievres où les malades sont ordinairement obligés de parler d'une maniere précipitée. M. Viridet dit sur cela, avoir vu deux garçons d'un temperament extrêmement vif, *lesquels ne pouvoient se calmer qu'en parlant violemment*; & une Dame qui étant tous les jours travaillée à son réveil d'une grande difficulté de respirer, ne pouvoit la faire cesser qu'en parlant.

Il est probable, selon notre au-

tour, que c'est la plénitude de ces réservoirs qui fait que le matin on est plus disposé à la méditation & au travail que dans les autres tems de la journée. Il prétend que la sortie des esprits animaux, par les pores des extrémitez des nerfs est continuelle; que tandis que ces pores sont bien ouverts, cet écoulement ne s'apperçoit pas, que c'est pourquoi les jeunes gens qui les ont ordinairement très ouverts, se plaignent rarement de chaleurs à la paulme de la main & à la plante des pieds, à moins que quelque travail n'ait durci ces parties, au lieu que quand l'âge en a resserré les pores, les esprits n'en peuvent plus sortir en aussi grande quantité qu'ils y arrivent, ce qui produit necessairement un sentiment de chaleur.

M. Viridet dit avoir prescrit plusieurs fois des *lave-pieds* pour ce sujet; & il raconte qu'il fut un jour obligé de faire saigner abondamment une Dame de soixante & dix ans,

pour appaiser des chaleurs qu'elle ressentoit à la plante des pieds, & qui étoient si grandes, qu'elle ne pouvoit avoir les pieds couverts pendant la nuit, pas même au plus fort de l'hiver.

Il remarque que ces sentimens excessifs de chaleur dans les extrêmités du corps, suivis d'affections hysteriques ou hypochondriaques, lesquelles ne viennent que de ce que les pores des extrêmités des nerfs ne sont pas assez ouverts pour la sortie d'une aussi grande quantité d'esprits qu'est celle que l'éfervéscence du sang produit dans le cerveau.

Les inquiétudes de bras & de jambes, s'il en faut croire M. Viridet, viennent aussi de la diminution de cet écoulement, comme il prétend l'avoir observé dans plusieurs personnes, qui pendant la nuit étoient tourmentées de ces inquiétudes, quand ils n'avoient pas assez marché pendant le jour. Il assure, au reste, avoir remarqué que ces inquiétudes

quiétudes ſe changent quelquefois en oppreſſion de poitrine.

Mais pour revenir au deſſein que ſe propoſe M. Viridet dans ce premier chapitre, ſon but eſt de faire voir que les vapeurs viennent du mouvement irrégulier des eſprits animaux; que ces eſprits ſont des ſels, & des ſels alkalis; qu'ils ont beaucoup de pores; que de ces pores les uns ſont remplis par des ſoufres très déliez, & les autres par les particules de l'*Æther* qui y paſſent ſans ceſſe; que ces eſprits ſe meuvent avec beaucoup de viteſſe; que quand ce mouvement eſt ſuſpendu ou changé, les vapeurs s'enſuivent.

Dans les ſecond & troiſiéme chapitres, il s'efforce de montrer que ce mouvement ſuſpendu ou arrêté des eſprits, ne produit les vapeurs que lorſque les eſprits ſont plus ſubtils qu'ils ne doivent l'être naturellement.

La bile étant retenuë, fait boüillonner le ſang, & donnant ainſi trop

de volatilité aux esprits cause des vapeurs.

Les sucs qui croupissent dans la rate, dans le mézentere, dans les ovaires, dans les prostates donnent lieu tout de même à la production des vapeurs, en subtilisant trop par leur boüillonnement les alkalis volatils des esprits animaux.

Les chaleurs excessives contribuent encore à la trop grande subtilité des esprits animaux, & ne manquent pas d'exciter beaucoup de vapeurs. M. Viridet rapporte là-dessus ce qui arriva dans la Suisse en l'année 1706. dont les chaleurs furent extraordinaires, & pendant lesquelles un grand nombre de personnes qui n'avoient jamais eu de vapeurs en furent attaquées, & celles qui y étoient sujettes en furent plus tourmentées que jamais. Il remarque ici en passant, que pendant ces chaleurs qui durerent le mois de Juillet & d'Août, le lac Leman ou de Geneve s'étendit au delà de ses bords

plus qu'il n'avoit fait depuis quarante ans, quoique le vent de midi n'en eut pas ſoutenu les eaux.

L'abus du vin, des liqueurs, du ſalé & des épiceries faiſant boüillonner le ſang, donnent trop de ſubtilité aux eſprits animaux, & ne manquent point par ce moyen, de produire des vapeurs.

L'uſage immoderé du Caffé produit le même effet; notre Auteur le prouve par pluſieurs exemples.

Les tenſions d'eſprit, ſurtout quand elles ſont fortes & longues, ſubtiliſent trop les eſprits animaux, auſſi les gens d'étude qui s'appliquent extraordinairement ſont preſque tous ſujets aux vapeurs.

Le quatriéme chapitre eſt deſtiné à montrer que les acides peuvent être volatiſés, entrer dans les nerfs & cauſer par ce moyen des vapeurs. L'éffervеſcence du ſang ne volatiſe pas ſeulement trop les ſels alkalis qui, ſelon notre Auteur, ſont les veritables eſprits animaux; mais elle vola-

tiſe encore ſelon lui, les ſels acides, en formant des pores dans leur ſubſtance, enſorte que l'*Æther* y entrant plus abondamment, leur donne aſſez de mouvement pour être portés au Cerveau & dans les nerfs, où ils cauſent tous les accidens des vapeurs.

M. Viridet avance que ce raiſonnement n'eſt pas de ce tems, mais il croit que c'eſt tantpis pour ceux qui ne le goutent pas. Il ſe plaint que des perſonnes ſages, des Phyſiciens, & des Medecins qui font profeſſion de ne recevoir que des verités, paſſent en ſi peu de tems d'une extrêmité à l'autre, qu'il ait fallu près d'un ſiécle pour faire accepter la circulation du ſang, quoique ce fût une vérité des plus palpables & des plus utiles, & qu'il n'ait fallu que quelques années pour faire douter de l'utilité des eſprits animaux, & changer leurs conduits en tendons; il ſe plaint que les acides & les alkalis qui ſervoient à tout, ſoient à preſent ſi deſœuvrés & qu'on ne

les employe plus à rien. On ne veut pas, dit-il, qu'il y ait des acides dans le sang, & cependant la salive qui en sort agace quelquefois les dents, & l'urine qui vient aussi du sang est salée.

Quoiqu'il en soit, notre Auteur qui veut qu'il y ait des alkalis, veut aussi qu'il y ait des acides, & c'est sur quoi roule tout son quatriéme chapitre qui est des plus étendus. Il s'efforce d'y prouver que les acides sont souvent volatisés; qu'ils passent par les glandes dilatées du cerveau; qu'ils entrent dans les nerfs, aux troncs & aux extrêmités desquels ils font en descendant diverses piquures suivant leur grosseur, & où ensuite en rétrogradant, ils causent des chaleurs par leur retour.

Il s'agit à present d'expliquer quelles peuvent être les causes de ce retour des esprits, & c'est ce que notre Auteur essaye de faire dans les chapitres cinquiéme, sixiéme, septiéme, huitiéme, neuviéme, dixiéme & on-

ziéme de sa Dissertation. Dans le cinquiéme il prétend prouver que les alkalis volatils, & les acides volatisés retrogradent par des fermens qui se forment dans les nerfs, dans le Cerveau & dans la moëlle allongée. Au regard des fermens produits dans la cavité des nerfs & qui donnent lieu aux alkalis volatils & aux acides volatisés de retrograder ; M. Viridet juge que l'exemple suivant en est une preuve.

» Une fille de Languedoc agée
» de trente ans, & fort robuste, ayant
» été longtems dans l'affliction, fut
» attaquée d'une insomnie & de
» grandes douleurs d'entrailles. Quel-
» que tems ensuite une portion du
» suc nerveux ayant pris la nature
» de ferment, s'exaltoit tous les jours
» & toutes les nuits. Ces paroxys-
» mes commençoient par des va-
» peurs, le hocquet suivoit, puis la
» malade faisoit de grands efforts
» pour vomir ; enfin le diaphragme
» se mettant en mouvement avec les

» muſcles du larynx & de la poi-
» trine, elle aboyoit à la maniere des
» chiens. Les alkalis mercuriels &
» les purgatifs la tirerent de cet état
» où elle fut un mois.

On voit encore mieux, ſelon notre Auteur l'action de ces fermens, lorſqu'ils reſident dans des parties éloignées; il cite ſur cela l'exemple de cet épileptique dont parle *Tulpius*, qui aux approches des accès appercevoit une vapeur qui lui montoit du gros orteil à la tête, & lequel on ne pût guérir qu'en lui brûlan t le nerf de cette partie.

M. Viridet ſe propoſe de montrer dans le chapitre ſixiéme, que les eſprits animaux retrogradent par des levains formés près des tendons ou des fibres; dans le ſeptiéme, que cette retrogreſſion ſe fait par la compreſſion des fibres, des nerfs, & de la moëlle allongée, par les piquures des nerfs; & par la raréfaction ou par la condenſation du ſuc nerveux. Dans le huitiéme, qu'elle ſe fait auſſi par le

resserrement ou l'obstruction des pores des nerfs, soit intérieurement, soit exterieurement. Dans le neuviéme, que les soufres ont souvent beaucoup de part à ce reflux. Dans le dixiéme, que la disette d'esprits animaux en est quelquefois la cause; témoin ce qu'on voit arriver aprés des purgations violentes ou de grandes pertes de sang, lesquelles sont presque toujours suivies de vapeurs par l'épuisement qu'elles ont causé. Dans le onziéme chapitre, l'auteur traite de l'impression que les acides volatisés font sur les nerfs en remontant.

Les raisonnemens qui se font sur les maladies ne servent pas de beaucoup : l'importance est de découvrir les remedes qui les peuvent guérir. C'est pourquoi nous croyons devoir parler à part dans un autre Journal de la seconde partie de ce traité, dans laquelle M. Viridet expose les remedes qu'il croit être les plus efficaces contre les vapeurs.

TRAITÉ DU LEGITIME USAGE *de la raison, principalement sur les objets de la foy, où l'on démontre que les Héretiques, les Athées, & les libertins, ne font point le légitime usage que les hommes sont obligez de faire de leur raison, sur les objets de la foi. Par feu M. Brueys, Ecclesiastique de Montpellier.* A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard fils. 1727. vol. in-16. pp. 169.

CE Traité comprend trois parties. M. Brueys qui en est l'auteur, explique dans la premiere ce que c'est que la foi & la raison, & après avoir posé là-dessus des principes clairs, il fait voir en quoi consiste le légitime usage de la raison, principalement dans ce qui regarde les objets de la foi; puis il montre que les Protestans ne font point en matiere de foi, ce légitime usage de leur raison.

Dans la seconde partie, il avance d'a-

bord qu'il n'y a point de vrais athées & qu'il n'y en a jamais eu ; puis il prouve à ceux qui s'imaginent être Athées, qu'ils ne font point de la raiſon, l'uſage que tout homme ſenſé en doit faire.

Dans la derniere partie, qui eſt celle à quoi il s'eſt le plus attaché; il fait voir que la revelation des myſteres du Chriſtianiſme, eſt telle qu'en faiſant un légitime uſage de ſa raiſon, on ne peut refuſer de croire que cette revelation vient de Dieu.

Comme les raiſonnemens de l'Auteur ne renferment rien de particulier, & qui n'ait déja été dit, nous croyons inutile d'en rapporter ici aucun; mais quelques communs qu'ils ſoient, ils n'en ſont pas moins ſolides, & les perſonnes qui ne peuvent faire de longues lectures, & qui ſont bien-aiſes de s'affermir dans la foi, trouveront dans ce livre de quoi s'inſtruire ſuffiſamment; il doit avoir d'autant plus de poids ſur leur eſprit que l'Auteur avoit été engagé dans

a Religion Protestante.

M. Brueys a composé un grand nombre d'ouvrages, dont on voit le catalogue, à l'entrée du livre, & tous ces ouvrages font l'éloge de leur Auteur ; si celui que nous annonçons ne paroît pas tout à fait digne de la même plume, l'âge avancé auquel M. Brueys la composé, en est peut-être la cause. Voici comme il s'explique lui-même sur ce sujet.

J'ai bien du regret, *dit-il dans sa Préface*, d'avoir attendu à composer cet ouvrage dans ma derniere vieillesse, & je crains bien qu'il ne se ressente des foiblesses de mon âge; mais pour épargner l'ennui qu'il pourroit donner, j'ai évité la longueur autant qu'il m'a été possible sans rien oublier de necessaire.

Une autre reflexion qui se presente, c'est que M. Brueys pourroit bien n'avoir pas mis la derniere main à ce Traité, & que s'il avoit vécu, il l'auroit donné plus parfait.

Quoiqu'il en soit, ayant appris

lorſqu'il le commenca que M. Regis écrivoit ſur le même ſujet, il ceſſa ſon travail; mais après avoir lû le livre de ce philoſophe, il le trouva trop peu à la portée du commun des lecteurs, par les raiſonnemens métaphyſiques, & les termes d'école qu'il y remarqua: ce qui l'obligea à reprendre la plume, & à finir ſon Traité, dont le titre eſt peu different de celui que M. Regis donna au ſien, qu'il intitula, *L'uſage de la raiſon & de la foi, ou accord de la foi avec la raiſon*. L'éditeur remarque que M. Brueys mourut à Montpellier dans un âge fort avancé; mais il ne dit point en qu'elle année le public fit cette perte.



MÉ'DITATION CONTINUELLE DE *la Loy de Dieu, ou Projet de considérations & d'élevations sur tous les Livres de l'Ecriture-Sainte, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, fondées sur l'explication litterale & morale des Peres de l'Eglise, & des Interpretes sacrez. Par un Chanoine régulier de l'Abbaye de Saint Victor. Tome premier, contenant le Pentateuque.* A Paris, chez Jean-Baptiste Coignard fils, Imprimeur du Roi, ruë Saint Jacques au Livre d'or, 1727. 1. vol. in 12. pp. 596. sans sa Préface & les Tables.

LE R. P. Gourdan, si connu de tout le monde, & si respecté du peuple, est l'auteur de ce pieux ouvrage, qui, quelque jour, composera douze volumes. Il le dédie à l'unique Dieu Tout-puissant, Roi des siecles, immortel, invisible, souverainement saint; & jamais dédicace ne fut plus légitime & plus naturelle,

puiſque ce Livre eſt la Bible même, dont on n'a fait le plus ſouvent que changer le tour des phraſes, pour en faire une perpétuelle apoſtrophe de l'ame chrétienne à Dieu.

L'Epître Dédicatoire eſt une vive expreſſion de ce que penſe ce Pere de la majeſté de Dieu, de la profondeur des Saintes Ecritures, & de ſa propre baſſeſſe. Ces trois véritez péſées au poids du Sanctuaire, lui font condamner ſon projet, & s'écrier au Seigneur : « J'ai donc, ô » Dieu Tout-puiſſant, à m'accuſer » d'une hardieſſe inſupportable, & » à trembler dans un extrême éfroi ? Heureuſement pour les ames pieuſes, ſa timidité ſe diſſipe, la pureté de ſes motifs le raſſure. « Je ne » ſuis entré dans cette carriere, dit-» il, que pour contribuer à votre » gloire, ô mon Dieu ; je n'entre-» prend de publier ce Projet, qu'à » la priere de vos ſerviteurs, & par » le motif de l'obéiſſance, & je n'ai » autre déſir que celui d'offrir à vo-

» tre adorable Majesté ce tribut de
» mes louanges & de mes prieres,
» & à votre Eglise celui de mes pe-
» tits services, & de mon inviola-
» ble attachement, en lui procurant
» des Elevations comme un patura-
» ge ouvert aux humbles & fideles
» brebis de J. C. son chef. Agréez
» Pere Celeste, cet aveu de mon in-
» suffisance ...... Au reste, Pere
» souverainement aimable, s'il s'est
» glissé dans cet écrit quelques pa-
» roles contraires à la saine doctri-
» ne & aux sentimens orthodoxes de
» l'Eglise Catholique, Apostolique
» & Romaine, je les desavouë, ré-
» tracte & condamne.

L'auteur finit en protestant à Dieu qu'il juge necessaire pour lire saintement les Livres Saints, « d'avoir
» les ordres & les instructions des
» Pasteurs, comme on les doit avoir
» pour participer au très-auguste
» Sacrement de l'Autel.

La préface roule « sur les avan-
» tages spirituels de la lecture des

» divines Ecritures, & sur les ado-
» rations, les prieres, & les ferven-
» tes élevations qui leur sont duës,
» avec une pratique fidelle & con-
» stante de leurs saints préceptes. De ce que la priere est un entretien avec Dieu ; l'auteur conclud, que c'est dans l'Ecriture qu'il faut puiser les sentimens dont elle doit être animée, & prouve fort au long qu'on les y puise en effet. 1°. par un grand nombre de passages des Peres sur l'excélence & la fécondité des Livres Saints ; 2°. par les divisions générales qu'on a faites de ces livres ; 3°. par les differens sens dont ils sont susceptibles, le littéral, l'allégorique, &c. 4°. par les bons exemples qu'il nous fournit, 5°. enfin par la sainteté de ceux dont Dieu s'est servi pour les écrire, & principalement par celle de Moyse.

Toutes ces raisons sont autant de motifs qui ont fait naître à l'auteur le dessein de travailler au livre qu'il présente au Public, & sont apparem-

ment autant d'apuis qui l'ont ſoutenu dans la longue carriere qu'il a fournie; car il a beau, par modeſtie, appeller ce livre un petit ouvrage, tout lecteur judicieux le trouvera long, & très long.

Au reſte nous n'oſons pas aſſurer que cette préface ſoit du R. P. Gourdan, quoique ce ſoit tout ſon ſtile; parce que dans le commencement on y parle de lui comme d'une tierce perſonne, & qu'il ſemble ne parler lui-même que vers la fin. Quoiqu'il en ſoit, on la finit en nous annonçant les matieres des onze volumes qui ſuivront celui-cy, & qui chacun contiendront des oraiſons jaculatoires pour un des mois de l'année.

Ce volume contient encore des avertiſſemens, ou des conſiderations ſur chaque livre du Pentateuque. Ces avertiſſemens ſont des eſpeces d'abrégez de ce que renferment ces livres, pour en conclure que chacun d'eux eſt très propre à l'uſage qu'on en fait ici, c'eſt-à-dire, à fournir de ſaintes élevations &c.

Il ne nous reste plus qu'à donner ici une de ces Elévations pour en faire connoître l'esprit & le style, au petit nombre de ceux qui n'ont encore rien vû du R. P. Gourdan. Nous la tirerons au hazard.

» XXXVI. Elévation à Dieu » tirée du Lévitique sur les lampes » toujours allumées dans le Sanctuaire, & les douze pains de proposition.

» Je vous adore, Dieu Saint, qui » prescrivez ce qui regarde les lampes déstinées à brûler dans le Tabernacle. Vous ordonnez que les » enfans d'Israël apportent de l'huile d'olive très pure & très-claire, » pour en faire toujours brûler dans » les lampes, depuis le soir jusqu'au » matin, hors du voile du Sanctuaire ; qu'Aaron les dispose, & en » prenne soin par un culte perpetuel, » lui & toute sa posterité ; & que » ces lampes soient posées sur un » chandelier d'un or très pur. Vous » ordonnez aussi qu'on fasse cuire

» douze pains chacun de deux di-
» xiémes pétris de la mesure de l'éphi
» ou de huit livres de la plus pure
» farine; qu'ils soyent exposez sur
» la table d'or très-pur en votre pre-
» sence, six d'un côté, & six de
» l'autre; qu'on mette dessus de l'en-
» cens très-luisant, afin que ce pain
» soit un monument de l'oblation
» qui vous est faite; que ces pains
» se changent, pour en mettre d'au-
» tres à chaque jour du Sabbat, ou
» au septiéme jour de chaque semai-
» ne, après qu'on les aura receus
» des enfans d'Israël, par un pacte
» éternel, & qu'ils appartiennent à
» Aaron, & à ses enfans, afin qu'ils
» les mangent dans le lieu Saint,
» comme une chose très-sainte, &
» comme partie des sacrifices qui
» leur appartiennent par un droit
» perpetuel. Adorable Jesus, vous
» êtes véritablement notre lampe
» & notre lumiere dans le ciel &
» dans l'Eglise, aussi-bien que notre
» pain vivifiant, & notre nourriture

» divine. L'onction de la Divinité
» vous anime, & vous fait comme
» brûler sans cesse devant la face du
» Pere, & exhaler des parfums ad-
» mirables dans son saint temple.
» Vous êtes le froment des Elus,
» exposé sur nos Autels, auquel les
» enfans de Dieu ont le bonheur de
» participer : Ah ! A quelle table
» nous sommes invitez ! Avec quel
» esprit, & quelle faim devons nous
» manger cet auguste pain ! Puisque
» les enfans d'Aaron le mangeoient
» en figure avec tant de cérémonies,
» quelle force n'en devons nous
» point contracter ? Qui peut mieux
» nous soutenir que ce pain celeste
» formé non par la main des An-
» ges, ou sanctifié par la présence
» de l'Arche d'Alliance, mais di-
» vinisé par le Verbe, & devenu la
» chair même de l'Agneau sans ta-
» ches ! Faites, Seigneur, que nous
» marchions dans la splendeur de
» votre lumiere, & dans la vertu de
» ce pain vivant ; fournissez à nos

» lampes l'huile très-pure de la cha-
» rité, & à nos cœurs, comme à des
» tables d'or, cet aliment celeste qui
» doit leur communiquer excélem-
» ment toutes vos graces.

DESCRIPTION DU PARNASSE *François executé en bronze, suivie d'une liste alphabetique des Poëtes & des Musiciens rassemblez sur ce monument : dedié au Roy par M. Titon du Tillet, Commissaire Provincial des Guerres, ci-devant Capitaine de Dragons, & Maître d'Hôtel de Madame la Dauphine Mere du Roy.* A Paris de l'Imprimerie de J. B. Coignard fils, Imprimeur du Roy 1727. in-12 pp. 366.

TOut le monde connoît le *Parnasse* de M. Titon; ouvrage dont il a donné le dessein, & qui a été executé en bronze par Loüis Garnier. Les connoisseurs conviennent, selon M. Titon, qu'on ne peut voir un ouvrage mieux reparé & terminé

avec plus de délicatesse, Il a été achevé en 1718. après un travail de plusieurs années, & l'estampe qui a été tirée d'aprés ce bronze est gravée par Audran à Paris en 1723.

« L'execution du *Parnasse* en » bronze, ajoûte-t-il, est un ou« vrage d'une invention nouvelle & « de la plus grande composition qu'il « y ait jamais eu en sculpture de ron« de-bosse.

M. Titon donne aujourd'hui la description de cet ouvrage. Les gens de Lettres doivent lire avec plaisir la préface, où l'auteur pour justifier le dessein de son monument, fait voir quels honneurs on a rendu de tout tems à ceux qui se sont distinguez dans les sciences & dans les beaux arts; médailles, pyramides, colomnes, bustes, statuës, temples même, après leur mort, sans compter les liberalitez des Princes & les respects des peuples pendant leur vie. L'auteur à ce sujet parcourt tous les siecles & finit ce détail pompeux, à notre siecle exclusive-

ment. J'ai rassemblé, dit-il, pour » ma propre satisfaction, plusieurs » exemples des honneurs & des mo- » numens accordez aux grands au- » teurs, dont je ferai volontiers part » aux curieux dans un ouvrage plus » étendu que celui-ci; ce sont ces grands honneurs qui ont animé M. Titon à faire executer en bronze le *Parnasse François*, qui est un groupe de Poëtes & de Musiciens, au-dessus desquels s'éleve la statuë de Loüis XIV. sous la figure d'Apollon. Il s'est borné à ces deux arts par l'impossibilité de rassembler dans un seul groupe de sculpture en ronde-bosse, les autres François illustres dans d'autres genres.

Les groupes ordinaires n'ont que peu de figures : celui du Parnasse François est composé de trente-six, sans compter les médaillons, le cheval Pegase, les animaux symboliques & les arbres. Notre auteur souhaiteroit de voir son Parnasse executé en grand, & situé à Paris dans une pla-

ce publique; par exemple dans la cour du Louvre, ce qui convien-droit bien, dit-il, à cause des differentes Academies qui s'y assemblent;
» mais ce sont des projets, ajoûte-t-il,
» qu'il n'appartient qu'aux Princes
» les plus puissans d'executer; le par-
» ticulier qui peut donner une vaste
» carriere à son imagination, se
» trouve resserré dans sa petite sphe-
» re pour l'execution, & doit se bor-
» ner selon ses moyens & ses forces;
» c'est à quoi j'ai été réduit dans
» l'execution du Parnasse François.

Cette description est divisée en trois parties, dans la premiere on fait connoître toutes les figures qui sont placées sur le monument; dans la seconde on montre la disposition & l'arrangement du groupe, & on explique les attributs & les accompagnemens de chaque figure; dans la troisiéme on fait sentir en quoi ce Parnasse est allegorique, & on montre qu'il est analogique au Parnasse de la Grece. Cette description est suivie d'une liste

liste alphabetique des Poëtes & des Musiciens placés sur le *Parnasse François*. On marque en abregé leur origine & le tems où ils ont vêcu. On les caracterise, & on porte un jugement sur leurs ouvrages; tous sont loüez, Ronsard, Chapelain, Colletet, Desmarets, le Moine, Duryer, S. Pavin, le Noble, la Chapelle sont ici honorez de magnifiques éloges, ou que M. Titon leur donne lui-même, ou qu'il leur fait donner par des auteurs qu'il cite; il avoüe neanmoins en general que plusieurs des Poëtes qu'il a placez sur son Parnasse sont mediocres; mais malgré la maxime d'Horace,

Mediocribus esse Poëtis
Non Dii, non homines, non concessere columnæ.

Et celle de Despreaux,

Qui ne vole au sommet, tombe au plus bas degré.

M. Titon ne juge pas, comme la plûpart du monde, qu'un Poëte mediocre soit un écrivain trés mé-

prisable, & il prétend d'ailleurs qu'il n'y a aucun de ces Poëtes qui n'ait fait une fois en sa vie quelque chose de bon. Cette raison solide auroit pû l'engager à placer sur son Parnasse plusieurs Poëtes François qu'il a negligez, & surtout quelques-uns qui sont fort connus, comme S. Amand, Boisrobert, Patri &c.

Comme le catalogue des Poëtes & des Musiciens avec l'abregé de leur vie, est ce qui se lit le plus volontiers dans le livre de M. Titon, nous donnerons ici pour exemple ce qu'il dit au sujet de feu M. Lainez.

» Alexandre Lainez natif de Chi-
» mai, Ville de Hainault mort à
» Paris le 18 Avril 1710 âgé de
» 60 ans, enterré à S. Roch, il étoit
» de la même famille que le P. Lai-
» nez second Général de la Compa-
» gnie de Jesus. C'étoit un homme
» d'une grande érudition pour tout
» ce qui regarde les Belles Lettres;
» il sçavoit parfaitement le Grec, le
» Latin, l'Italien & l'Espagnol, &

» possedoit tous les bons auteurs qui
» ont écrit dans ces langues; c'étoit
» aussi un excellent Geographe : il
» avoit voyagé dans les plus beaux
» païs de l'Europe & dans une bonne
» partie de l'Asie, où il s'étoit appli-
» qué à connoître les mœurs des
» differens peuples : sa memoire mer-
» veilleuse jointe à son grand sçavoir
» rendoit sa conversation trés ins-
» tructive & des plus aimables : son
» esprit naturel, enjoüé & badin y
» donnoit mille agremens. Un hom-
» me qui renfermoit tant de beaux
» talens étoit souhaité des personnes
» du premier merite & de tous les
» amateurs du bel esprit qui se fai-
» soient une grande fête de pouvoir
» le posseder. Il étoit aussi un excel-
» lent convive & jamais personne
» n'a animé les plaisirs de la ta-
» ble avec plus de legereté & de
» délicatesse d'esprit & des saillies
» plus plaisantes. Il y passoit souvent
» dix & douze heures de suite, tou-
» jours dans une aimable vivacité,

» il employoit l'autre partie de son
» tems dans les Biblioteques, & un
» de ses amis fut un jour surpris;
« aprés un repas de douze heures de
» le voir entrer à huit heures du ma-
» tin dans la Biblioteque du Roy
» pour y rester jusqu'au soir. Lainez
» fit sur le champ ce distique latin,

Regnat nocte calix volvuntur biblia manè;
Cum Phœbo Bacchus dividit imperium.

» Lainez refusoit à ses amis mêmes
» les moindres choses qu'il faisoit &
» jusqu'à une chanson, & l'on ne
» pouvoit rien avoir de lui que par
» l'effort de sa memoire (ainsi s'ex-
» prime M. Titon, & voici ce qu'il
» ajoûte) comme il m'a fait le plai-
» sir de demeurer deux ans de suite
» avec moi, & l'ayant pratiqué plus
» que personne, je crois avoir retenu
» de ses poësies autant qu'un autre,
» il m'avoit flatté de me remettre
» quelque jour tous ses ouvrages;
» mais comme j'étois éloigné
» de Paris dans le tems de sa derniere
» maladie & de sa mort, Chambon

» ſon Médecin s'en eſt emparé & les
» a remis entre les mains de Jombert
» Libraire à Paris, dans un aſſez
» mauvais ordre, à ce que j'ai appris.
L'Auteur vante fort le Poëme de Charles XII. Roy de Suede ; ouvrage de Lainez, qu'il aſſure que Jombert n'a point ; & il ajoûte que M. l'Abbé de Veyrac lui a dit qu'il avoit ce Poëme en ſa poſſeſſion ; il en cite quelques endroits avec pluſieurs chanſons de ce Poëte.

M. Titon n'a placé ſur ſon Parnaſſe que ſix Muſiciens, dont il donne auſſi la vie en abregé. Lambert, Lulli, Charpentier, Colaſſe, Gautier & la Lande. Comme ce dernier n'eſt mort qu'en 1726. l'Auteur qui n'admet ſur ſon Parnaſſe que les morts, l'a fait apparemment ajoûter depuis peu au groupe de ſon monument achevé en 1723. Quelques perſonnes auroient ſouhaité que M. Titon eût fait graver ſon Parnaſſe François en petit, & l'eût mis dans ſon livre. Il ſemble que la deſcription

qu'il en donne auroit été plus intelligible & plus agreable.

NOUVELLES D'ECOUVERTES concernant la santé & les maladies les plus frequentes, leurs causes & leurs remedes, avec des observations sur les maladies, & des éclaircissemens sur les grands médicamens, sur la vol atilisation du sel fixe; & sur le dissolvant universel & naturel. Par M. Du Saulx, Docteur en Medecine, & cy-devant Medecin de la Charité de Versailles. A Paris chez la veuve de Florentin Delaulne, ruë S. Jacques à l'Empereur. 1727. vol. in-12, pp. 328.

CET ouvrage est divisé en quatre parties; dans la premiere, l'auteur parle de l'eau primitive qu'il regarde comme la matiere de toutes choses; puis il vient à l'esprit universel, & rapporte à cette occasion, une experience qu'il fit en 1710 vers l'équinoxe de Mars. Il amassa

de l'eau de rosée qui tombe sur les fromens, & de l'eau de pluye; il filtra plusieurs fois ces eaux à travers le papier gris, elles devinrent très-claires, & les ayant goutées il les trouva insipides. Il les exposa ensuite au soleil de May; elles s'évaporerent & laisserent une petite poudre insipide, de couleur cendrée, laquelle ne pesoit au plus qu'un grain. Il mit cette poudre sur un morceau de verre concave, & l'exposa dès l'aurore, du côté du soleil levant: un quart d'heure après, il trouva dans le creux de ce verre une liqueur rouge, transparente & qui sembloit huileuse entre les doigts; il en gouta, elle lui parut d'une saveur saline agréable & douce, sans acidité, sans acreté & sans chaleur. Il versa cette liqueur dans un petit bocal de verre, & la remit à l'air; elle s'exhala promptement dès que le Soleil fut levé; le lendemain il exposa la poudre dès l'aurore, au soleil levant, & un quart d'heure ensuite il trouva comme la

premiere fois, une liqueur rouge & transparente toute semblable à celle dont nous venons de parler. Il recommença l'experience plusieurs autres fois, & elle lui réussit de la même maniere; ensorte qu'il auroit pu avoir par le moyen de cette poudre une source intarissable de cette liqueur, sans un inconvenient qui survint: c'est qu'un matin qu'il devoit aller pour la recueillir comme à l'ordinaire; il s'endormit, & se laissa prévenir par le Soleil qui rappella à soi la liqueur étherée & l'esprit de la poudre; ensorte que cette poudre dépoüillée de son esprit, que l'auteur appelle *magnetique*, n'eut plus la même vertu qu'auparavant.

Notre auteur tache d'expliquer ici ce que c'est que l'esprit universel, & après diverses réflexions sur ce sujet, il remarque que les anciens Philosophes ont reconnu cet esprit universel; qu'à la verité ils ne l'ont pas défini, mais qu'ils l'ont suffisamment décrit pour faire connoître ce qu'ils entendoient

entendoient. Virgile observe que cet esprit va par tout.

ire per omnes
Et terras & maria.

Il dit sans énigme que son origine est celeste.

Igneus est olli vigor & cœlestis origo.

qu'il agite toute la masse de l'univers.

Mens agitat molem

Qu'il anime tout ce qui a vie, soit sur la terre soit dans l'air.

Inde hominum pecudumque genus vitaque volantum.

Hippocrate parlant de cet esprit universel, l'appelle le principe de tout mouvement & de toute action. Gorrée Medecin de Louis le Juste, réfléchissant sur ce sentiment d'Hippocrate, dit que l'esprit dont parle ici Hippocrates, est ce qu'il y a de plus subtil dans le corps de l'homme, que cet esprit est plûtôt formé d'une substance Etherée ou celeste, que tirée de l'air ; que cette sustance Etherée se meut avec une vitesse incomprehensible, qu'elle pénetre & parcourt

tous les corps.

Notre auteur à qui l'opinion de Gorrée paroît inconteſtable, conclud que l'eſprit animal eſt fait de l'eſprit Etheré univerſel, de cet eſprit que pluſieurs Philoſophes confondent mal-à-propos avec le nitre aërien, parce qu'ils ont remarqué que le nitre produiſoit des effets ſinguliers, tels que ceux, par exemple, qui ſe remarquent dans la machine de Boile, ne prenant pas garde que ces effets ſont produits par l'eſprit univerſel Etheré, ſpecifié dans le nitre où il abonde, c'eſt ce qui a trompé Glaubert & quelques autres chymiſtes qui ont cherché vainement dans le nitre, le diſſolvant univerſel.

Le nitre aërien n'a rien de commun avec l'eſprit univerſel, celui-là produit ſouvent des maladies, & l'eſprit univerſel au contraire ne peut produire que la ſanté. Un peu avant que M. Poirier Docteur Regent de la Faculté de Medecine de Paris fut appellé à la Cour pour être Mede-

cin des Enfans de France, où il devint depuis premier Medecin de Louis XV. il regna à Paris une toux épidémique des plus violentes ; M. Poirier jugeant que cette maladie ne pouvoit venir que de quelque qualité vitieuſe de l'air, fit expoſer à l'air pendant pluſieurs nuits, des ſerviettes blanches bien leſſivées, le lendemain en tordant ces linges, on en exprimoit une eau claire chargée de parties nitreuſes, très acides & très piquantes ; M. Poirier remarqua que cette toux dura autant de tems que l'air fut chargée de ces particules acides. Or cette toux, remarque notre auteur, n'étoit pas cauſée par l'eſprit univerſel qui avec l'air penetroit dans les poumons, mais elle étoit l'effet du nitre aërien acide qui ſe trouvoit mêlé avec cet eſprit univerſel.

L'eſprit univerſel ſpécifié dans l'homme & conſideré en particulier dans la reſpiration, fait ici le ſujet de deux articles conſiderables qu'il faut voir dans le livre même. L'au-

teur y explique plusieurs phénomenes curieux touchant la circulation, la consistance & la couleur du sang. Il examine ce que les plus habiles Medecins modernes ont pensé sur ce sujet, il compare leurs differens sentimens les uns avec les autres; puis il essaye de montrer le parti qu'il faut prendre au milieu de cette diversité d'opinions: & a soin d'appliquer à la cure des maladies la plûpart des réflexions qu'il fait.

La seconde partie concerne le traitement des fiévres & des maladies aigües & contagieuses.. L'auteur explique la nature & les especes de ces maladies, leur cause, leurs accidens, & la maniere dont il prétend qu'on doit s'y prendre pour les guérir. Il joint à cela diverses observations qui ne sont pas indifferentes, telles entr'autres que celles qu'il fait sur *de l'huile renduë par les urines; sur une fiévre ardente accompagnée de goute; & sur une fiévre continuë aigüe, avec suppression de regles.* A l'égard de la pre-

miere, plusieurs Medecins nient que l'huile puisse se filtrer par la voye des urines; notre auteur rapporte là-dessus une expérience qui paroît prouver le contraire. Il y a cinq ans, que traitant une Dame attaquée d'une fiévre continüe avec une grande douleur au côté gauche, il lui fit prendre une potion composée de deux onces & demie d'huile d'amandes douces, de trois onces d'eau de fleurs de tilleul, & d'un peu d'eau de fleur d'orange, avec trois gros de syrop diacode; ce remede fit cesser la douleur de côté, on garda dans un grand verre de chrystal la premiere urine que rendit la malade, & peu après on vit l'huile d'amandes douces, surnager en la même quantité à peu-près qu'elle avoit été prise.

On réitera la potion une seconde fois, & le même effet arriva. M. Seron Medecin de M. le Duc du Maine & qui voyoit aussi la malade, fut témoin de ce fait.

La troisiéme partie roule sur des

maticres qui ne-ſont pas moins importantes pour la pratique de la Medecine : l'auteur y examine ſi la ſeule indigeſtion des humeurs peut être la cauſe de pluſieurs maladies chroniques. Puis il traite de l'affection, ou douleur hypochondriaque, de la cardialgie, de la colique, de la néphrétique, du rhumatiſme & de la goute, tant réguliere qu'irréguliére; cette troiſiéme partie renferme pluſieurs obſervations curieuſes & utiles; en voici une entr'autres ſur la formation de la gravelle & de la pierre.

Il y a environ douze ans, que l'auteur faiſant la Medecine à la Chartreuſe du Mont-Dieu, où il y avoit une très-belle pharmacie, il lui prit phantaiſie de cohober de l'eſprit de vin ſur le précipité de Jean Vigo, quand il l'eut cohobé, il jetta ſur quatre onces de cet eſprit, une once d'eſprit de ſel, il ſe fit alors en forme de caillé blanc, une précipitation des parties

ſalines & terreſtres, que l'eſprit de vin avoit enlevées dans la cohobation ; notre auteur verſa le clair de cet eſprit de vin, qui, comme nous avons dit, étoit mêlé avec de l'eſprit de ſel, & enſuite ſur une cuillerée du caillé blanc dont nous venons de parler ; il jetta trois cuillerées d'urine récemment renduë, ce mélange produiſit une effervescence ſubite, avec un petit bruit, la liqueur qui étoit blanche devint tranſparente, & à l'inſtant laiſſa voir au fond pluſieurs petites pieres triangulaires, tranſparentes & de couleur d'ambre jaune, chacune de l'épaiſſeur à peu-près d'nn grain d'orge, & ſi dures que l'auteur eut beaucoup de peine d'en caſſer une avec les dents. Ces pierres étoient inſipides & ſans odeur.

L'auteur remarque que cette experience confirme ce que dit Vanhelmont, quand il avance dans ſon traité *de la formation de la pierre*, que la pierre des reins acquiert ſa plus grande dureté en un inſtant ; la même

experience justifie pleinement ce qu'ajoute Vanhelmont, sçavoir qu'il *y a dans l'urine de l'homme un esprit vineux & fermenté, intimement uni au sel volatil de l'urine, & très-propre à se coaguler.*

L'esprit de vin se coagule avec l'esprit de sel armoniac, mais il ne se durcit pas en pierre; quelques goutes de dissolutions de sel de tartre mêlées avec autant de goutes de dissolutions du *caput mortuum* qui reste après la distillation de l'esprit volatil de sel armoniac, fait sur le champ un coagulum si épais, que l'on en peut former de petites boules & les faire rouler si l'on veut sur une table; mais ce coagulum ou caillé qui resulte du mélange de ces deux eaux très claires, ne fait pas non plus un corps dur comme la pierre, il faut donc qu'il se rencontre dans l'urine quelque matiere propre à procurer cette dureté.

La quatriéme partie contient diverses instructions sur les principaux remedes de la Médecine. On y traite

de la ſaignée & de la purgation, de la maniere de volatiliſer le ſel fixe, des proprietez & de l'uſage de ce ſel volatiliſé, des prépararions du vitriol de Venus vitrioliſé philoſophiquement & de ſes vertus, du ſoufre magnétique météoriſé & de ſon huile, de l'arcane d'antimoine, de la teinture de ce mineral, de l'eſprit de vitriol, ſpecifique contre l'épilepſie, de l'extrait catholique de Poterius; ce qui eſt accompagné de diverſes obſervations, les unes ſur l'épilepſie, les autres ſur les cours de ventre, & les autres ſur les maux de gorge & extinctions de voix, les autres ſur les cancers & les écroüelles.

L'Ipecacuanha eſt, comme l'on ſçait, un grand ſpecifique contre les cours de ventre dyſenteriques; mais comme il ne réuſſit pas toujours, on ne ſera peut-être pas fâché de trouver ici un moyen dont notre Aut ur aſſure s'être ſervi avec ſuccès, pour guerir cette maladie dans un cas où l'Ipecacuanha avoit été inutile. Un

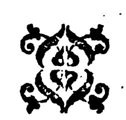
habitant de Buc proche Verſailles, avoit une dyſſenterie depuis deux mois, & avoit pris inutilement l'Ipecacuanha par la bouche & en lavemens, il rendoit le pus mêlé de ſang, ce qui dénotoit des ulceres dans l'inteſtin colon. Notre Auteur qui traitoit le malade, voyant l'inutilité du ſpecifique, ordonna des lavemens faits avec une once de thérebentine diſſoute dans du lait, & pour boiſſon une Ptiſanne d'aigremoine, de bugle, de ſanicle, de veronique, de vanche & pervanche, la diſſenterie guerit en trois ou quatre jours.

Voici une autre remede que notre Auteur a éprouvé avec ſuccés contre l'extinction de voix. M. Hyacinthe ordinaire de la Muſique du Roy, avoit depuis deux ans une extinction de voix, & depuis quelques mois étoit ſujet à un vomiſſement qui lui faiſoit rendre en partie ſes alimens. Notre Auteur après avoir tenté inutilement les remedes ordinaires, lui

fit uſer d'une boüillie preparée en la maniere ſuivante. On remplit de fine farine d'orge bien preſſée, un petit ſac de *Queuti* neuf; on fit boüillir ce ſac l'eſpace de dix heures dans de l'eau qui ſurnageoit, puis on le mit ſécher au four. La farine ſe durcit en maſſe, on caſſa un morceau de cette maſſe dure, on le broya, & on en fit avec une écuellée de lait, une boüillie claire, à quoi on ajouta un peu de ſucre candi. Le malade prit cette boüillie le ſoir trois heures après un leger ſouper, & il fut parfaitement guéri. Cette boüillie contribue au ſommeil, adoucit l'acreté du ſang, ſoulage les poitrines délicates, & ſe digere très aiſément.

Ce volume finit par la deſcription de la teinture *Lili*, autrement appellée *mercure diaphorétique*, ou *or orizontal*; poudre fixe, rouge & fuſible dont on prend trois à quatre grains dans du boüillon ou autre vehicule convenable; c'eſt une teinture extrémement pénetrante, & qui eſt ad-

mirable contre les venins, & contre les fiévres; mais ce qui la rend principalement recommandable, c'est qu'elle est bonne contre la stérilité des hommes & des femmes, pourvû que cette stérilité ne vienne pas d'un vice de conformation. Ce médicament a plusieurs autres vertus qu'on peut voir dans le livre de notre auteur, qui le regarde comme le plus excellent de tous les arcanes, & qui prétend qu'il approche du médicament universel.



NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE PADOUE.

M. L'abbé *Papadopoli*, Grec de nation, & Catholique Romain, à fait imprimer en latin l'histoire de l'Université de cette ville. Il ne s'est pas contenté d'écrire la vie, & de faire l'éloge des Professeurs qui y ont le plus brillé par leur sçavoir & par leurs talens, il a encore étendu ses recherches sur ceux, qui après avoir fait leurs études à Padoüe, se sont distingués ailleurs par leur mérite ou par les differens emplois qu'ils ont remplis.

Le P. Jaques Hyacinte *Serry*, à publié depuis peu une brochure intitulée, *Vindiciæ Ambrosii Catharini*, dans laquelle ce Pere traite de l'intention requise & necessaire pour l'administration des Sacremens,

ALLEMAGNE.

DE WISMAR.

M. Chrétien-Etienne *Scheffel* Medecin de cette ville, a mis au jour un recüeil de Lettres Latines, que divers Sçavans ont écrites à M. *Schelhammer* sur des matieres de Littérature, de Philosophie naturelle & de Medecine; avec la vie du même M. Schelhammer, & un catalogue de ses ouvrages tant imprimés que manuscrits, sous ce titre: *Virorum clarissimorum ad Guntherum Christophorum Schelhammerum Epistolæ selectiores, rem Litterariam, Philosophiam naturalem & Medicinam potissimum spectantes, &c.* Chez Samuel Gottlieb Lochman. 8°. pp. 387.

DE HAMBOURG.

On trouve chez la veuve de Theodore-Christophe *Felginer* Libraire,

une dissertation que M. *Waldschmiedts* docteur en Medecine, a faite sur une avanture singuliere arrivée dans son voisinage, elle est intitulée : *de superfœtatione falso prætensâ dissertatio, cui in fine accessit extractus protocolli judicii inquisitorii, in puncto suppositi partûs, stellionatûs, & acceleratæ mortis infantis proprii*; brochure in-4°.

PAYS BAS.

D'AMSTERDAM.

Les *Wesleins* & *Smith* ont imprimé : *Petri Wesseling observationum variarum libri duo*. Dans cet ouvrage qui est plein d'érudition, M. Wesseling s'est proposé d'expliquer & de corriger un très grand nombre de differens auteurs anciens Grecs & Latins, ou qui ont été mal entendus par quelques Commentateurs, ou que les éditeurs n'ont pas fait imprimer assés correctement.

Hermann Wytwerf Libraire, acheve

l'impreſſion d'un ouvrage de controverſe de M. *Barbeyrac*, intitulé : *Traité de la morale des Peres*, où en deffendant un article de la préface de Puffendorf,contre l'apologie du P. *Ceillier*, on fait diverſes réflexions ſur pluſieurs matieres importantes.

Les *Waeſbergs* débitent les trois brochures ſuivantes, qui doivent piquer la curioſité des Sçavans, & qui meritent leur attention.

1°. Une lettre latine par laquelle M. Abraham Vater felicite le celebre M. Ruiſch, ſur la découverte qu'il a faite d'un muſcle orbiculaire dans le fond de la matrice, lequel juſqu'ici avoit échapé à la ſagacité & aux recherches des Anatomiſtes. Abrahami Vateri &c, *Epiſtola gratulatoria ad virum vere illuſtrem D. Celeberr. Fred. Ruyſchium &c. in quâ de muſculo orbiculari in fundo uteri detecto, gratulatur, &c.*

2°. *Joan. Chriſtoph. Bohlii Reg. Boruſſ. Med. Doct. diſſertatio epiſtolica ad virum Cl. Fred. Ruyſchium &c. de uſu*

novarum

novarum Cavæ propaginum in systemate chylopœo, ut de corticis cerebri texturâ.

3°. La reponse latine de M. Ruysch à cette lettre.

DE LA HAYE.

Caroli Drelincurtii viri longè celeberrimi, Regii in Galliis Medici, in Academiâ Batavâ, quæ Leidæ est, Anatomes & Medicinæ professoris clarissimi, opuscula medica quæ reperiri potuere omnia, nunc primo simul edita. in-4°. pp. 808. Le Public est redevable de cette édition de toutes les œuvres, tant Françoises que Latines de M. Drelincourt sur la Medecine, au savant & laborieux M. Boerhaave; elle se vend chez Gossè & Neaulme Libraires de cette ville.

D'UTRECHT.

Voici le titre d'un ouvrage considerable, qui s'imprime actuellement par souscription chez Guillaume

Croon Libraire de cette ville, & qui paroîtra au commencement de l'année prochaine; nous ne l'avions annoncé que très-imparfaitement dans nos nouvelles du mois de May dernier; & nous croyons qu'on nous sçaura gré de le donner en entier.

HISTORIA ENTYCHIANA *in quâ origo & progressus hæreseos Eutychianæ per totum ferè Orientem divulgatæ; ex scriptoribus coævis ac fide dignis, Actis Conciliorum & variorum epistolis, qui his tumultibus implicati fuerunt, enarrantur.* Suivant le même titre, cette histoire sera enrichie de beaucoup de remarques critiques, chronologiques & historiques. Elle comprendra les vies des Empereurs, des Patriarches, des Evêques, & des *Archimandrites*, qui ont vecû du tems de l'Eutychianisme, & on rapportera les Actes des differens Conciles, soit œcumeniques soit particuliers, qui ont été tenus au sujet de cette heresie depuis sa naissance, jusqu'à la fin des troubles excités par les Monothélites, ce

qui doit former une histoire de près de trois siécles. Elle sera divisée en 4. tomes in-4°. M. *Christian Auguste Salig* qui en est l'auteur, avoit déja préparé le Public à cet ouvrage, par son traité latin de l'Eutychianisme avant Eutyches, qu'il donna en 1723.

DE LUXEMBOURG.

André *Chevalier* Imprimeur Libraire, a publié depuis peu un programme pour donner avis qu'il a achevé d'imprimer les huit premiers tomes du BULLARIUM MAGNUM ROMANUM, que nous avons annoncé dans notre Journal d'Avril dernier.

Le neuviéme & dernier tome qui renfermera les Bulles de tous les Papes, qui ont été omises dans toutes les éditions des differens Bullaires Romains, n'est pas encore entiérement achevé, il doit paroître incessamment.

Le prix de ces huit premiers tomes en moyen papier, eſt de 22 écus qu'on appelle de *Navarre*, évalués l'écu à 4 livres 12 ſols argent de France, & le grand papier eſt de 30 écus de la même évaluation.

La plus grande partie des livres annoncés dans les précedens articles, doit ſe trouver à Paris chez Cavelier *ou* Briaſſon *Libraires ruë S. Jacques.*

FRANCE.

DE CHARTRES.

Projet d'un Breviaire à l'uſage du Diocèſe de Chartres, chez Jacques *Roux*. brochure in-4°. pp. 14.

M. l'Abbé *Cheret* Chanoine de la Cathédrale de cette ville, eſt chargé de travailler non ſeulement au Breviaire, mais encore au Miſſel de la même Egliſe, il rend dans cet écrit un compte détaillé de l'ordre & de la méthode qu'il ſuit dans ſon ouvrage, & des changemens qu'il trouve à

propos de faire aux anciens Breviaires & Missels de Chartres, pour établir une plus grande uniformité dans tout le Diocese, par rapport aux Offices Divins. Cette petite brochure ne peut donc qu'interresser ceux que leur goût ou leurs emplois, ont porté à l'étude des matieres Liturgiques.

PARIS.

Nicolas *Pepie* ruë S. Jaques, a imprimé : *la Babylone démasquée*, ou entretiens de deux Dames Hollandoises sur la Religion Catholique Romaine, & sur les motifs qui doivent engager à l'embrasser, & à renoncer aux sectes qui lui sont contraires, notamment au *Calvinisme.* vol in-12. pp. 169.

Cet Ouvrage dont le titre est assez singulier & qui comprend cinq lettres écrites en reponse à une lettre d'une Dame Hollandoise, Calviniste, est de Madame de *Zoutelandt* Hollandoise convertie à la Foy Catholique,

à present femme en secondes noces du sieur *Boisson* Ingenieur du Roi; son nom de famille est *Lindener*.

Cette Dame a fait & traduit plusieurs ouvrages dont on donne une liste dans la préface de ce livre.

Les mémoires de Jean de Wit grand pensionnaire d'Hollande, imprimés à la Haye en 1709.

Les mémoires de la famille & de la vie de Madame *** contenant plusieurs particularités du gouvernement de la Republique d'Hollande &c, à la Haye en 1710.

On ajoute au même endroit, qu'elle vient d'achever de traduire la vie & la mort des deux freres Corneille & Jean de Wit massacrés en 1672. & qu'elle a encore traduit des voyages du nouveau monde qu'on espere donner bientôt au Public, aussibien que la traduction du livre de Jean de Becveriuyck Echevin de la ville de Dordreckt, Medecin-Chirurgien de la même ville, lequel a pour titre: *Introduction aux médicamens d'Hollande.*

Pierre *witte* ruë S. Jaques, débite une troisiéme édition de *la Vie reglée des Dames qui veulent se sanctifier dans le monde.* in-12. pp. 249.

La veuve *Mazieres*, & J. B. *Garnier*, ont mis en vente le nouveau traité théologique de M. l'Abbé Tournely, sur les Sacremens de *Baptême* & de *Confirmation.*

On trouve chez Gabriel François *Quillau*, ruë Galande *Breviaire noté selon un nouveau systême de chant*, très court, très-facile & très-sûr, approuvé par Messieurs de l'Académie Royale des Sciences, & par les plus habiles Musiciens de Paris.

Il a déja paru quelques critiques touchant ce systême, & l'auteur y avoit répondu; mais le Public est maintenant plus à portée de juger si tout ce qu'avoit avancé M..... est aussi facile à executer qu'il l'avoit promis. Il espere de donner encore dans peu, son nouveau systême par rapport à la Musique.

Dictionnaire abregé de la fable, pour

l'intelligence des Poëtes & des tableaux & des statuës, dont les sujets sont tirées de la fable. Chez la veuve *Foucault*, ruë S. Jacques à la vieille poste, in-12. pp. 334.

Cet abregé n'est proprement qu'un assemblage par ordre alphabétique des idées les plus generales & les plus ordinaires que nous avons de la fable, ausquelles s'est restraint M. l'Abbé *Chompré* qui l'a composé ; son travail ne peut qu'être utile, surtout aux commençans, pour leur faciliter l'étude de la fable, & l'intelligence des auteurs profanes.

Nous ne pouvons placer qu'ici le titre d'un livre curieux, qui se vend chez *Briasson*, ruë S. Jaques à la Science, quoiqu'il soit d'impression étrangere. *Memoires pour servir à l'histoire du different entre le Pape & le Canton de Lucerne*, à l'occasion du bannissement des terres de Lucerne du nommé *An der Matt* Curé d'*Udlingensweil*, par un curé du même canton. A L*** 1727. 8°. pp. 786.

Une

Une querelle particuliere entre le Curé d'*Udlingensweil* & le Bailly du village, a fait naître le different qui est entre le Pape & le Canton de Lucerne & qui a fait beaucoup de bruit.

Le Curé en 1725, avoit deffendu à ses paroissiens de danser un jour de dimanche, fête de la dédicace de l'Eglise. Malgré cette défense, le Bailly, qui prétend representer le Souverain, le leur permit, & on dansa. Le Curé irrité se porta à quelques excès, & fut accusé de n'avoir pas eû pour ses Souverains, tout le respect qu'il devoit; il fut cité devant le Grand Conseil de Lucerne. Il refusa d'y comparoître, & sur ce refus il fut condamné au bannissement.

Pour traiter le fait & le droit en même tems, l'auteur des mémoires y a joint quatre lettres à un Abbé Romain Docteur en Droit Civil & Canon, & les réponses de l'Abbé sur ces trois questions.

1°. Si le droit de deffendre & de

permettre de *danſer* en Public, appartient aux *Curés*, ou aux *Magiſtrats*.

2°. Si le *Magiſtrat* eſt en droit de citer & d'obliger un *Eccleſiaſtique* à comparoître devant ſes tribunaux ſeculiers.

3°. Si le *Magiſtrat* eſt en droit de bannir de ſes états un *Eccleſiaſtique*, qui refuſe obſtinément d'obéir à ſes ordres.

Comme les affaires de la Suiſſe ne ſont pas communement fort connuës en ce pays-cy, nous ne doutons pas que ces mémoires qui ont été traduits de l'allemand en François, ne faſſent plaiſir à ceux qui aiment l'hiſtoire, & qui ſe font une étude de la politique.

Le même Libraire *Briaſſon*, a imprimé l'*art d'orn er l'eſprit en l'amuſant par des traits utiles & agréabl s.* 2. vol. in-12. cet ouvrage eſt une ſuite des précedens de M. Gayot de Pittaval

Il vent auſſi actuellement le troiſiéme tome des *m moires pour ſervir à*

l'Histoire des hommes illustres dans la République des Lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages. L'Auteur a ajouté à ce volume une préface, où il répond aux objections & aux critiques de quelques sçavans, en rendant raison de l'ordre qu'il a observé dans ses mémoires.

Nous ne ferons mention du petit livret imprimé il y a quelque tems chez *Lottin* ruë S. Jacques, sous ce titre: *la solide dévotion au Rosaire*, que pour répondre aux instantes prieres qu'on nous a faites d'inserer dans notre Journal la lettre suivante, que le R. P. *Roux* Prieur des Jacobins de la ruë S. Jaques, a addressée à l'auteur même de ce livre.

A Paris le 22 Septembre 1727.

MONSIEUR

» Le bruit que votre livre du Ro-
» saire fait, même dans Rome, m'a
» obligé à le relire. J'ai été surpris
» d'y revoir plusieurs propositions

» qui m'avoient fait refuser mon ap-
» probation; J'ai été encore plus sur-
» pris de voir à la tête de ce livre, un
» avertissement assés interessant qui
» n'étoit point dans l'exemplaire
» qu'on nous fournit avant l'appro-
» bation, & qui ne se trouve point
» dans celui dont on m'a fait pre-
» sent ensuite. L'avertissement por-
» te que cet ouvrage *a été lû & ap-*
» *prouvé dans un Chapitre Provincial*
» *de Dominicains*. C'est un fait dont
» je ne veux pas paroître garant en
» aucune maniere, parce que j'en
» sçay le faux. Ainsi je revoque mon
» approbation, & suis avec respect,
» &c.

Fautes à corriger dans le Journal d'Octobre 1727.

Page 1878, ligne premiere, *Planis de Campi*, liſés *Planis-Campi.*

Page 1899, ligne 5, *quatre ans d'interruption*, liſés, quatre ans ſans interruption.

Page 1996, ligne 19, *deux vrayes* liſés, les deux vrayes.

Fautes à corriger dans le Journal de Novembre 1727.

Page 2048, ligne 5, pour $-a\sqrt{4aa+--aa}$, liſés, $-a\sqrt{4aa-2aa}$

Page 2064, ligne derniere pour $\frac{1}{1}^{42}$ liſés $\frac{142}{100}$

Page 2065, ligne premiere, après on aura, liſés, $\frac{147}{1} - \frac{6958}{200}$

TABLE

Des articles contenus dans le Journal de Novembre 1727.

Fin de la table.

LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXVII.

DECEMBRE.



A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXVII.

AVEC PRIVILEGE DU ROY.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

DECEMBRE M. DCC. XXVII.

LA DEFFENSE DES ORDINATIONS Anglicanes, réſutée par le P. Hardoüin, de la Compagnie de Jeſus. A Paris, chez Chaubert à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont-Saint-Michel à la Renommée & à la Prudence. 1727. 2 vol. in-12 1 vol. pp. 502. 2 vol. pp. 522, ſans la Préface & les tables.



E Pere le Courayer ayant cru pouvoir répondre à tous les Cenſeurs de ſa fameuſe Diſſertation, vient de donner au Public la Deffenſe des

Ordinations Anglicanes. Le P. Hardoüin, qui se trouve personnellement plus maltraité qu'aucun autre dans cet ouvrage, se croit obligé de le réfuter, & c'est ce qu'il fait ici.

Il commence par se plaindre dans sa Préface, du procédé de son adversaire en disant; qu'au lieu de réponses solides, » les airs méprisans, » les traits hautains, pleins d'orgüeil, » de colére, & de haine, avec les » plus grossiéres injures, au-delà de » ce que les hérétiques les plus animez ont jamais dit aux Catholiques, se font remarquer à chaque » page de sa Deffense contre lui.

Pour nous faire sentir combien ce procédé est injuste, le P. H. continuë : » j'ai été le premier qui ait » découvert quelques-unes de ses » falsifications, & son hérésie sur le » sacrifice de la Messe, & sur la pré- » sence réelle; mais ç'a été sans lui » dire la moindre injure méprisan- » te. Je lui ai seulement dit, qu'il » avoit falsifié deux Actes Royaux,

» ſur la queſtion de fait ; & ſur celle
» de droit, qu'il faiſoit voir à tout
» lecteur inſtruit qu'il en vouloit
» auſſi à la Meſſe, qu'il penſoit de
» ce ſacrifice & de la tranſubſtan-
» tiation, comme Joſeph Méde,
» Forbès Evêque Proteſtant d'E-
» dimbourg, Andrews Evêque Pro-
» teſtant d'Ely, Thorndick, & Gra-
» be. Je tâchois à lui faire voir,
» qu'il tendoit à détruire outre cela
» l'efficacité de nos Sacremens, &
» particuliérement de l'Ordre, &
» à anéantir l'idée du vrai caractére
» Sacerdotal & Epiſcopal. En ce cas
» les qualifications qu'on employe,
» tombent plus directement ſur la
» doctrine, que ſur celui qui l'en-
» ſeigne.

Le P. Hardoüin trouve dans l'ouvrage qu'il réfute, de nouveaux motifs d'employer ces mêmes qualifications & quelques autres de même nature, & le fait, en ménageant toujours la perſonne de ſon adverſaire comme par le paſſé.

Ne voulant pas enlever aux autres Censeurs du P. le Courayer la gloire, ou le plaisir de repousser eux-mêmes les coups que ce Pere leur a portez » je m'appliquerai *unique-* » *ment*, dit-il, à satisfaire mon le- » cteur, sur tout ce que le Pere le » Courayer avance contre mes deux » Traitez sur le fait & sur le droit, » n'obmettant cependant rien de ce » qui peut terminer le procès. J'a- » vois presque tout compris en abré- » gé dans mes deux Traitez.

Sur ce dernier principe, le Pere Hardoüin se croit dispensé de suivre un ordre méthodique. Il se contente de transcrire mot-à-mot les morceaux qu'il veut réfuter, & d'y ajouter ses réflexions, ou sa réponse. Une telle méthode nous ôtant absolument les moyens de donner au Public une Analyse de son livre, nous nous contenterons aussi de mettre sous les yeux du lecteur, les traits que nous croirons les plus propres à faire juger de tout l'ouvrage.

A peine, dit le Pere le Courayer, *ma Dissertation eût-elle été publiée en France, qu'on la vit paroître en Anglois*
» *à Londres*. Bonne preuve, répond
» le Pere Hardoüin, que Londres
» y reconnoissoit sa doctrine d'un
» bout à l'autre ; mais sans être Pro-
» phete, je puis assurer que l'Ou-
» vrage ne sera jamais imprimé en
» Latin, ou en Italien à Rome ; ni
» en Espagnol à Madrid ; ni à Vienne
» en langue Allemande. Un Cha-
» noine Regulier de Sainte Gene-
» viéve se consoler du déchainement
» des Catholiques en France, &
» partout ailleurs, contre son livre,
» sur ce qu'il a trouvé un Tradu-
» cteur & un Libraire à Londres !

Le Pere le Courayer pose comme un principe fondamental, qu'une grande Eglise, une Eglise Nationale peut changer son Rit d'ordination. Le P. Hardoüin croit sapper ce principe, en soutenant, qu'il n'y a que deux Rits d'Ordinations Canoniques, le Latin & le Grec ; tous deux to-

talement d'institution divine : le premier enseigné à Saint Pierre par J. C. pour l'Occident, le second enseigné à Saint Paul par le même J. C. pour l'Orient ; de telle sorte que supposer que l'Eglise Latine adopte jamais le Rit Grec, ou que l'Eglise Greque adopte jamais le Rit Latin, c'est supposer l'impossible, parce, dit-il, » qu'une Eglise Nationale ne peut » changer son Rit sans schisme avec » son Apôtre, & sans invalidité dans » son ordination, chaque Eglise » étant obligée de suivre *invariable-* » *ment*, comme les autres articles de » foi, le Rit d'Ordination intimé par » l'Apôtre de qui elle a reçeu la foi. » On ne peut assez admirer en cela, » continuë le Pere Hardoüin, la » conduite aimable du Seigneur » Dieu ; il sçavoit l'antipathie & *l'a-* » *version* extrême, inveterée, *insur-* » *montable*, que les Grecs ont tou- » jours eu contre les Latins ; ils n'au- » roient *jamais* reçu l'Evangile, qui » leur seroit venu de *Rome*. Le Sei-

» gneur le leur fit prêcher, avant
» que Rome en eut entendu parler,
» & leur fit intimer par Saint Paul,
» une forme d'Ordination particu-
» liere, comme un ſigne *indubita-*
» *ble* qu'ils ne tenoient pas *la Foi par*
» *Saint Pierre* ou par des Miſſion-
» naires envoyez par lui, mais par
» Saint Paul immédiatement lui-mê-
» me, & avant Rome.

Le Pere le Courayer prétend que la Congrégation du Saint Office n'a condamné les Ordinations Anglicanes, qu'en ſuppoſant comme vraye, l'hiſtoire de l'Auberge, & pluſieurs autres faits. Le Pere Hardoüin au contraire ſoutient que ce Tribunal a jugé indépendamment de tous les faits alléguez, & ſur le ſeul éxamen du Rituel d'Edoüard.

Trois lignes & deux raiſons répondent au troiſiéme chapitre de la Deffenſe, la premiere raiſon, c'eſt que ce chapitre ne regarde pas le Pere Hardoüin; la ſeconde, c'eſt qu'il ne ſert nullement, dit-il, à éclaircir la conteſtation preſente.

La réfutation du 4. 5. & 6e. chapitre consiste à convaincre de faux les Registres de Cranmer, de Parker, de Bonner même & de plusieurs autres, en s'efforçant de prouver qu'ils ont été fabriquez depuis l'an 1634. Cette discussion ne sçauroit s'abréger, il faut la voir. Nous en disons autant de tout ce que le Pere Hardoüin répond au second & au troisiéme livre de la Deffense. L'Ordination de Parker, & celles de ses consécrateurs en font la matiere. On y examine tous les Actes citez par le Pere le Courayer ; on rejette tous ceux qui n'ont pas l'attache Royalle, dans la collection de Rimer ; & l'on s'inscrit contre les autres. Par exemple, le Pere le Courayer prétend prouver l'ordination de Parker à Lambeth, par une note écrite, dit-il, de la propre main de Jean Parker son fils » nous ne sçaurions en » effet, répond à cela le Pere Har-» doüin, nous refuser sans injustice, » à d'aussi puissans témoignages

» qu'eſt celui du fils de M. & de
» Me. Parker (M. Parker s'étoit
» marié étant Prêtre).... c'eſt une
» conviction manifeſte de l'Ordina-
» tion de Parker faite à Lambeth.
» Pourroit-on être aſſez effronté
» pour la contredire? Les Anglois
» Proteſtans, qui peut-être, ont écrit
» cette découverte au Pere le Cou-
» rayer, ne voudroient pas mentir
» non plus que le fils de M. & de
» Me. Parker.

Dans le ſecond tome qui regarde le droit, on raporte ces paroles de la Deffenſe. *Les Anglois n'ont prétendu rien altérer à l'inſtitution* (de l'Euchariſtie) *ils ont voulû ſimplement réformer un langage dont ils ont cru qu'on pouvoit abuſer; & ſupprimer des cérémonies dont l'augmentation leur a paru onereuſe & propre à nourrir la ſuperſtition. Voila proprement tout leur crime ...... nous devons nous réjouir de nous trouver ſi proches, après nous être crus ſi éloignez.*
» Ne le diſois-je pas bien, répond
» le Pere Hardoüin, que ce Reli-

» gieux de Sainte Genevie
» prenoit dans cet ouvrage,
» gie de la Cene, auſſi bien
» Ordinations Anglicanes
» glois, ſelon lui, ne ſont p
» minels ſur le chapitre d
» ce ; ou, s'ils le ſont, ils n
» gueres. Qu'ont-ils fait
» voulu tout réduire à la ſ
» de l'inſtitution primitive
» la, ils ont voulu réform
» langage ; abolir de cert
» preſſions, comme Autel
» & Sacrifice ; parce qu'on
» abuſer (en les prenant da
» propre.) Ils ont voulu ſ
» de certaines cérémonies
» ont paru onéreuſes, & ca
» nourir la ſuperſtition ; c
» ornemens, les bénédict
» lumieres, les encenſen
» génuflexions fréquentes,
» uſages, à la vérité ancie
» qui ne ſont reſpectables
» leur antiquité, & purem
» ſtitution humaine. Qu'

damne les Anglois, si l'on veut, de précipitation, pour les avoir abrogez de leur autorité seule, ils ne se sont pas pourtant écartez de l'institution primitive ; ils ne l'ont point alterée comme nous ; revenons y comme eux. Par le mot de Sacrifice n'entendons que ce qu'ils pratiquent ; & ce que nous pratiquons aussi ; mais avec un mélange d'expressions dangereuses, de cérémonies onéreuses & propres â nourrir la superstition. Purifions nous de ce mélange, & nous aurons la joye de nous voir proche d'eux, après nous être crus fort éloignez, près de cent quatre vingt ans. Qu'est-ce que cette Apologie des Anglois, que la condamnation de la Sainte Eglise? Mais elle condamne (l'Eglise apparemment) avec anathême, les Anglois & leur apologiste, au 7e. canon de la session 22. *Si quelqu'un dit que les cérémonies, les ornemens & les signes extérieurs dont use l'Eglise Catho-*

» *lique dans la célébration de la Messe,*
» *sont plutôt des choses qui portent à l'impieté, que des devoirs de piété & de dévotion, qu'il soit anathême.* Et quelles
» sont ces cérémonies onéreuses aux
» Anglois, & recommandées par le
» Saint Concile ? Celles que le Concile même nomme au chapitre cinquiéme, *les bénédictions mystiques, les lumieres, les encensemens, les ornemens, & plusieurs autres choses pareilles, suivant la discipline & la tradition des Apôtres, pour rendre par-là plus recommandable la majesté d'un si grand Sacrifice &c.* Cet Ecrivain, qui ne doit pas ignorer ces anathêmes du Concile, ne les craint-il pas plus que les Anglois, pour qui il plaide ?

Le Pere le Courayer pour aprocher la Cene des Anglois de la Messe des Catholiques, avance, que ni la transubstantiation, ni la présence réelle ne sont necessaires au Sacrifice, & qu'il suffit que J. C. soit rendu présent à l'esprit dans un état de mort ; ce

ce qui se fait par la séparation actuelle des symboles de son corps & de son sang, pour être véritablement offert à son Pere. Le Pere Hardoüin combat cette doctrine par tout où il la rencontre, & prouve que quoique l'idée du Sacrifice ne se tire, ni de la transsubstantiation, ni de la présence réelle, mais de l'état de mort où la victime est représentée, cette représentation pour être un véritable Sacrifice, doit nécessairement contenir la victime offerte. Ce qui ne se peut dire que de la Messe des Catholiques. En un mot, le Pere Hardoüin nous fait voir que le Sacrifice des Anglois est representatif, & de la victime, & de l'immolation de la victime, & que le nôtre contient réellement la victime, & n'est représentatif que de son immolation. Ce qui met entre nous une difference immense.

LA RELIGION DES GAULOIS tirée des plus pures sources de l'Antiquité, par le R. P. D. *** *Religieux Benedictin de la Congrégation de Saint Maur; ouvrage enrichi de figures en taille-douce.* A Paris chez Saugrain fils, Libraire-Juré de l'Université, quay des Augustins prés la ruë Pavée. 1727. in-4°. 2 vol. 1 vol. pp. 539. 2 vol. pp. 513.

NOus avons vu dans le Journal précedent que notre auteur employe le second livre de son ouvrage, à traiter des Divinités qui étoient adorées dans les Gaules, depuis que les Romains y étoient entrés sous Jules César. Nous ne parlerons ici que d'Esus qui fait le sujet du second & du troisiéme chapitre de ce livre. Lucain, Lactance, & Minutius Felix, disent expressément que les Gaulois offroient des hommes pour victimes à Esus; mais qu'est-ce que c'étoit

que ce Dieu Esus ? Plusieurs personnes ont cru que c'étoit le Dieu Mars des Romains ; notre auteur n'est pas de ce sentiment. Il est persuadé que c'étoit Dieu même que les Gaulois adoroient sous le nom d'Esus. La raison qu'il en rend, est que ce mot signifie *Dieu* ; pour prouver ce fait, il remarque qu'en langue Etrusque, Esar signifie Dieu suivant Suetone, qu'Esus signifie la même chose dans cette langue suivant Hésychius. Notre auteur ajoute que les anciens Ombriens venoient des Gaulois suivant le témoignage de Solin, d'Isidore de Seville, & de l'ancien interprete Grec de Licophron. En second lieu, Pline donne le nom indéfini de Dieu, à la Divinité que les Gaulois adoroient dans le Guy. Cette Divinité étoit Esus; donc Esus est Dieu, l'Etre Suprême, le Créateur de toutes choses, le veritable Dieu auquel les autres peuples élevoient des autels sous le nom de *Dieu inconnu*. L'auteur demande en-

suite pourquoi les Gaulois honoroient le veritable Dieu dans le chesne, & il répond que c'est parce que Dieu apparut à Abraham auprès du chesne de Mambré; ainsi dans le systême de notre auteur, la religion primitive des Gaulois consistoit dans le culte du vray Dieu, & la maniere de l'honorer étoit fondée sur la maniere dont Dieu avoit apparu à Abraham.

Les Gaulois n'avoient point de statuts ni de figures d'Esus; ils ne le representoient que par un chesne. Sous Tibere les Nautes Parisiens lui donnerent une figure humaine; car sur les monumens qui ont été trouvés en 1711 dans l'Eglise Cathedrale de Paris, Esus est representé sous la figure d'un homme à demi-nud, il semble frapper avec une hache ou une serpe qui est presque effacée, sur un arbre, vers lequel il est tourné avec l'attitude d'un jardinier qui émonde un arbre.

A l'occasion du culte d'Esus, no-

tre auteur parle des cérémonies observées par les Druïdes, lorsqu'ils recueilloient le guy de chesne ; il tire cette description du livre 16 de l'histoire naturelle de Pline. » Le guy
» est fort difficile à trouver : quand
» on la découvert, les Druïdes vont
» le chercher avec des sentimens mê-
» lés de respect ; c'est en tout tems le
» sixiéme jour de la Lune, jour si
» celebre parmi eux, qu'ils l'ont
» marqué pour être le commence-
» ment de leurs mois, de leurs an-
» nées & de leurs siécles même, qui
» ne sont que de trente ans. Le choix
» qu'ils font de ce jour vient de ce
» que la Lune a assez de force quoi-
» qu'elle ne soit point arrivée au mi-
» lieu de son accroissement. Enfin
» ils sont si fort prévenus en faveur
» de ce jour, qu'ils lui donnent un
» nom en leur langue, qui signifie
» qu'il guérit de tous maux. Lors-
» que les Druïdes ont préparé sous
» l'arbre tout l'appareil du sacrifice
» & du festin qu'ils doivent y faire,

» ils font approcher deux tauraux
» blancs qu'ils attachent alors par
» les cornes pour la premiere fois.
» Ensuite un Prêtre revetu d'une
» robe blanche monte sur l'arbre,
» coupe le guy avec une faulx d'or,
» & on le reçoit dans un *Sagum*
» blanc; cela est suivi de sacrifices
» que les Druïdes offrent en conju-
» rant *Dieu*, que son present porte
» bonheur à ceux qui en seront ho-
» norés,

Notre auteur croit que cette cérémonie de cueillir le guy se faisoit dans le pays Chartrain, parce que c'étoit dans ce pays-là, comme nous l'apprend Jules Cesar, que les Druïdes tenoient chaque année leur assemblée generale, & qu'il y a beaucoup d'apparence qu'ils se réünissoient tous pour la cérémonie de cüeillir le guy, qui étóit la plus grande des cérémonies de leur religion.

Le chapitre 22 du quatriéme livre, nous fournira un second exemple; il s'y agit de la Déesse *Isis*. Un

des membres de l'Académie des Inſcriptions & des Belles Lettres, a ſoutenu dans un diſcours Académique, que les Gaulois & ſurtout les Pariſiens n'avoient jamais connu ni adoré cette Déeſſe. Notre auteur prétend qu'on peut avancer le contraire avec certitude ; la preuve qu'il en rapporte eſt tirée de trois inſcriptions en l'honneur de la Déeſſe Iſis, qui ont été trouvées l'une en Flandres, l'autre à Niſmes, & la troiſiéme à Soiſſons. Les provinces où les deux premieres inſcriptions ont été trouvées, bornent preſque les Gaules aux deux extremités diamétralement oppoſées ; il ſeroit difficile que le culte d'Iſis eût été porté de l'une à l'autre de ces provinces, ſans s'établir dans le centre des Gaules, & il y fut veritablement établi comme on le voit par l'inſcription de Soiſſons. La ville de Melun qui n'eſt qu'à une petite journée de Paris, avoit été appellée communement *Melodunum*, comme on le voit dans Ju-

les Cesar. Cette ville s'étant depuis consacrée toute entiere au culte d'Isis, quitta son premier nom pour prendre celui d'Y*seas* ou d'Y*sia* formé sur celui de la Divinité qui étoit l'objet de son culte particulier. Cela dura jusqu'au 9e. siécle, qu'Abbon religieux de Saint Germain des Prez composa son poëme sur les Sieges que Paris soutint contre les Normands. En cé ce tems là le nom d'Isia avoit fait oublier celui de Melun, & on croyoit que la ville de Paris ne s'appelloit *Parisiensis*, que parce qu'elle étoit la rivale de Melun ; le bourg d'Yssy qui est aux portes de Paris, paroît par son nom, être un lieu consacré au culte d'Isis. Il reste encore dans ce bourg, une porte d'un ancien batiment qui a toujours passé pour avoir été un temple d'Isis, ou une maison des Prêtres de cette Divinité. Enfin la Déesse Isis a été même adorée à Paris, puisqu'on voyoit encore une statuë d'Isis dans l'Eglise de S. Germain des Prez au commencement

ment du 6e. siécle ; des auteurs contemporains nous apprennent, qu'Isis y étoit representée comme une grande femme, maigre, déchevelée, & qui avoit la moitié du corps couvert d'un réseau ; ce fut l'Abbé Briçonnet qui fit ôter cette statuë en 1514, parce qu'on remarqua qu'elle donnoit lieu à plusieurs superstitions.

Notre auteur ne conclut pourtant point delà que la ville de Paris tire son nom d'Isis ; 1°. parceque les Parisiens portoient ce nom avant l'entrée de Jules-Cesar dans les Gaules, & qu'il n'est pas certain que le culte d'Isis fut receu dans les Gaules avant que les Romains s'en fussent rendus les maîtres. 2°. Parce qu'il y a plusieurs origines dont on peut faire venir aussi heureusement le mot de Paris que du terme Isis, & que dans ce concours où la certitude n'est pas plus d'un côté que d'un autre, ce seroit témerité de prendre parti. L'auteur ne rejette cepen-

dant point les étymologies des noms des peuples & des villes des Gaules, tirées de la Langue Greque, sous prétexte que ces noms étoient Celtiques; car il prétend que la langue des Celtes étoit dans son origine la même que celle des anciens Grecs, & que c'étoit celle que Cadmus avoit mise en vogue dans la Grece. Varrius Flaccus savant grammairien du tems d'Auguste, disoit que ceux de Sens tiroient leur nom du mot Grec ξενος *étranger*, à cause qu'ils étoient nouveaux venus à l'égard des originaires du pays, où ils fixerent leur demeure. Servius dit la même chose que Varrius Flaccus; & Tite-Live fait allusion à cette étymologie, en disant des Senonois, qu'ils étoient les derniers venus de tous les étrangers.

Nous ne rapporterons qu'un exemple du cinquiéme livre, qui sera tiré des chapitres 5 & 6. On trouve dans les Gaules plusieurs tombeaux, dont les inscriptions portent qu'ils ont été

dédiés *ſub Aſcia*. Les critiques ont été juſqu'à preſent fort partagés ſur la ſignification de ce mot; les uns ont cru qu'il étoit compoſé d'un alpha négatif & d'un mot Grec, qui ſignifie ombre, & que *ſub Aſcia dedicare* étoit bâtir un tombeau à l'air. D'autres ont penſé que l'*Aſcia* étoit une doloire dont ſe ſervoient les gens d'une condition médiocre pour polir leurs tombeaux qui n'étoient que de brique; quelques auteurs ont cru qu'on vouloit marquer par ces termes, la peine de mort à laquelle ſeroient condamnés ceux qui auroient la témérité de violer les ſepulcres. Le Pere Menetrier croyoit que l'inſtrument qu'on voit repreſenté ſur les tombeaux, avec les termes *ſub Aſcia* eſt une gâche à détremper la chaux, dont ſe ſervoit celui qui faiſoit la dédicace du tombeau. Il y en a qui ſoutiennent que l'*Aſcia*, eſt un marteau qu'on mettoit ſur les tombeaux comme une eſpece de taliſman, pour les rendre inviolables.

Après avoir rapporté ces differens ſentimens, notre auteur propoſe le ſien ; ſelon lui l'inſtrument appellé *Aſcia*, n'eſt ni une doloire, ni une gâche, mais une hoüe ou marre, dont ſe ſervent les vignerons pour remuer la terre, & qu'on appelle encore en Languedoc *Aſſadas* ou *Aiſſadas*. On trouve ſouvent dans les auteurs *ipſe mihi Aſciam in crus impegi* ; je me ſuis donné moi-même un coup de hoüe à la jambe ; c'eſt ce qui arrive ſouvent à ceux qui ſe ſervent de la hoüe, parce que cet inſtrument eſt difficile à manier.

Nous croyons devoir avertir en finiſſant cet extrait, que l'auteur ne regarde point ſon ouvrage comme étant de pure curioſité. Il eſt perſuadé qu'on y trouvera le ſens naturel de pluſieurs paſſages de l'Ecriture, des Peres & des Conciles, qu'on chercheroit peut-être ailleurs inutilement ; on ne doit point être ſurpris, ajoute-t'il, que la Religion des Gaulois ſerve à entendre & à expli-

quer l'Ecriture, parce que la Religion primitive des Gaulois n'étoit qu'un écoulement de celle des anciens Patriarches & des Juifs.

ABRAHAMI VATERI, D. & P P. & Botan. Subst. ut & Societ. Imper. nat. Cur. & Regiæ Britann. socii, Epistola gratulatoria ad virum vere illustrem Dominum Celeberrimum Fredericum Ryschium Medicinæ Doctorem, Anatomes & Botanices Professorem, necnon Academiæ Cæsareæ Curiosorum collegam, & Regiæ Societatis Anglicanæ Sodalem, Anatomicorum principem, fautorem, patronum, ac olim præceptorem suum, in quâ de musculo orbiculari in fundo uteri detecto gratulatur, simulque communicationem eorum quæ noviter in Anatomiâ plantarum detexit, per quam officiosè sibi expetit, dubiumque exponit circà lacunas uteri gravidi. Amstelodami apud

Janſſonio-Vaesbergios, 1727. c'eſt-à-dire, *Lettre de congratulation, écrite par M. Abraham Vater, à M. Frederic Ruiſch, où il le felicite de la découverte du muſcle orbiculaire dans le fond de la matrice; où il le prie de publier au plûtôt ce qu'il a nouvellement aperçeu dans l'Anatomie des plantes, & où il lui propoſe un doute ſur les lacunes de la matrice pendant la groſſeſſe.* A Amſterdam chez Janſſon & Vaesberge 1727. Broch. in-4°. pp. 12.

LA découverte que M. Ruiſch a faite du muſcle orbiculaire dans le fond de la matrice, eſt une des plus utiles qui ayent encore été faites en Anatomie; & c'eſt ſur cela principalement que M. Vater felicite ici M. Ruiſch. Les accoucheurs, & les ſages femmes ne craignent rien tant d'ordinaire, que de ne pas tirer aſſez-tôt l'arriere-faix, lorſqu'il ne ſuit pas de près l'accouchement; & pour prévenir le danger qu'ils s'ima-

ginent qu'il y auroit de le laisser quelque tems, il n'y a sorte de violence qu'ils ne tentent pour le separer du fond de la matrice, lorsque les moyens doux & ordinaires ne leur réussissent pas. Ces violences font souvent à la matrice des déchiremens & des contusions qui causent la mort aux accouchées, ou qui les rendent sujettes à des infirmitez considerables. La connoissance du muscle orbiculaire & de son usage, met les femmes à couvert de ces malheurs; elle apprend qu'on peut sans risque, laisser quelque tems l'arriere faix dans la matrice, & que le muscle orbiculaire dont la fonction est de séparer par des efforts qui lui sont propres, cet arrierefaix, de la partie où il est attaché, dispense d'en venir à aucune violence pour le faire sortir, & c'est ce que l'experience confirme. M. Ruisch, qui depuis plus de cinquante ans en qualité de Professeur en chef dans l'art des accouchemens, préside aux instructions des sages femmes, dit

avoir veu pluſieurs accouchées garder ſans danger leurs arriere-faix, les unes pluſieurs jours, les autres pluſieurs ſemaines, les autres pluſieurs mois, & le rendre enſuite heureuſement. Il aſſure même n'avoir jamais vû d'accouchées perir par le ſéjour de l'arriere faix, quelque longtems qu'il ait été retenu.

M. Vater joint ici ſon témoignage à celui de M. Ruiſch, & dit qu'il eſt perſuadé par un grand nombre d'exemples qu'il a veus, que l'arriere-faix peut même ſe corrompre dans la matrice, & ſortir enſuite par morceaux ; ſans que les femmes en ſoient incommodées. Il ajoute que les moles ſont ordinairement l'effet des violentes extractions de l'arriere-faix, & que le meilleur moyen de prévenir ces maladies, eſt d'abandonner à la nature le ſoin d'expulſer elle même cet arriere-faix, lorſque les moyens ordinaires ſont inutiles.

Nous paſſons les deux autres articles de cette lettre, comme moins utiles & moins intereſſans.

ORAISONS DE DEMOSTHENE & de Cicéron. A Paris, chez Jacques Eſtienne, ruë S. Jacques, à la Vertu. 1727. in-12. pp. 368.

LEs gens naturellement ennemis des Préfaces & des Epitres dédicatoires, ou qui en négligent volontiers la lecture, ne manqueront pas de ſe prévenir favorablement pour un livre, qui paroît d'abord leur épargner ces ſortes de préliminaires. Ceux, au contraire, qui ſont bien-aiſes d'apprendre d'un Auteur, quels motifs l'ont engagé à écrire, & quel eſt le plan de ſon ouvrage, ſe plaindront de ne trouver à la tête de celui-ci nul éclairciſſement ſur ces deux points, & diront qu'il pouvoit débuter un peu moins ſéchement. Ces derniers n'y perdront rien. Qu'ils conſultent la page 76 de ce volume. Elle leur offrira de quoi ſe dédommager, puiſque ſous l'apparence d'une Note, ils y liront une eſpéce

d'avertiſſement, qui les inſtru
ce qu'ils veulent ſavoir. Ils y ve
que M. l'Abbé d'Olivet, de l'A
mie Françoiſe, à qui nous de
cette verſion, a eu ſes raiſons
croire, que les Philippiques de
moſthéne & les Catilinaires de
céron, quoique déja traduites
ſieurs fois en notre langue, &
de célébres Ecrivains, avoient g
beſoin de l'être encore tout de
veau.

Il prétend que ces Traduc
qui l'ont devancé, & qui ſon
de Maucroix & M. *de Tourreil*, co
de rendre exactement le ſens d
grands Orateurs, n'ont point
pris à tâche d'en bien caracte
l'éloquence par leurs traduct
Et pour nous en tenir préſente
à celles des Philippiques, M. l
bé d'Olivet croit y voir Démoſt
malade de deux différentes mala
Dans la traduction de M. de M
croix, l'Orateur Grec lui paroît d
langueur qui le rend preſque mé

noiſſable à ſes amis les plus familiers : dans celle de M. de Tourreil, la maladie de Démoſthéne eſt d'autant plus incurable, (ſelon notre Auteur) que ce qui n'eſt au fond qu'*intempérie* & que *bouffiſſure*, y paſſe pour vigueur & pour embonpoint. Tel eſt, à ſon avis, le ſuccès d'un travail aſſidu de vingt années, employé par M. de Tourreil à mettre en François douze Harangues de Démoſthéne & d'Eſchine, dont il a donné juſqu'à trois éditions toutes différentes : tel eſt celui des deux éditions des Philippiques traduites par M. de Maucroix, faites à 25 ans l'une de l'autre, & qui ne ſe reſſemblent preſque en rien. M. l'Abbé d'Olivet convient pourtant, que dans la derniere de celles qu'a publiées M. de Tourreil, on s'apperçoit que cet Académicien a fait des efforts infinis, pour y corriger le défaut d'un ſtyle qui péche par trop de beautez. Mais malgré tous ſes ſoins, il ne reſte encore dans ſon Démoſthéne (continuë-t'il), que trop

de cette élocution brillante, qui sied si mal au plus grave des Orateurs ; & qui étoit le vice favori de M. de Tourreil.

Pour en préserver les jeunes gens, que l'autorité d'une pareille version pourroit induire en erreur sur le véritable caractére du style de Démosthéne ; M. l'Abbé d'Olivet a cru devoir le leur faire connoître tel qu'il est, c'est-à-dire, *sensé, précis, grave, simple, ne cherchant & ne connoissant que la raison mise dans son jour.* Quelque peine qu'il ait prise pour en donner une copie bien fidelle, il n'ose, dit-il, se flatter d'y avoir réüssi. Il nous apprend qu'en ayant fait l'entreprise dans sa jeunesse, il y avoit échoüé ; & il craint fort pour cette version une pareille disgrace, tant il se sent, (poursuit-il) au-dessous de son idée. Par les échantillons que nous allons en produire incessamment, le Public pourra juger si le nouveau traducteur ne se défie point un peu trop de ses forces, & s'il doit

le prendre sur un ton si modeste. Voyons d'abord quelles sont les Piéces qui composent ce volume.

On trouve, en prémier lieu, les jugemens de deux grands Rhéteurs sur Démosthéne & sur Cicéron. C'est celui de Quintilien, (*Liv. X. chap.* 1.) & celui de Longin (*du Sublime, chap.* 10.) le prémier de la traduction de M. l'Abbé *Gédoyn*; le 2e. de celle de M. *Despreaux*. Viennent ensuite les deux prémiéres Philippiques de l'Orateur Grec, précédées chacune de son argument, qui expose le sujet en peu de mots; & accompagnées de remarques imprimées en petit caractére au bas des pages. Elles roulent principalement ces Remarques, 1°. sur quelques points de critique grammaticale, dans lesquels M. d'Olivet paroît s'être aidé avantageusement des observations de M. *Lucchesini* concernant la version Latine de *Wolfius*; 2°. sur la Géographie de la Gréce, dont le lecteur doit toujours avoir la Carte présente à son imagination,

pour bien entendre Démosthéne : 3°. sur diverses circonstances historiques de ce tems-la, que l'Orateur ne fait qu'indiquer en passant, parce qu'il parloit à gens pleinement instruits, au lieu qu'elles nous sont aujourd'hui presque entiérement inconnuës. Voici deux éxemples des Notes du prémier genre.

Démosthéne, dans sa prémiére Philippique, *page* 18. en parlant aux Athéniens des troupes dont ils ont besoin pour faire tête à Philippe Roi de Macedoine, leur dit: *Je ne veux pour cela, ni dix mille ni vingt mille étrangers. Point de ces grandes armées en papier.* C'est par ces derniers termes, que M. d'Olivet traduit les deux mots Grecs Ε'πιςολιμαίυς δυνάμεις : sur quoi il observe 1°. qu'on trouve dans les remarques de M. de Tourreil quatre explications différentes du prémier de ces deux mots, ausquelles il renvoye : 2°. que pour lui, sans vouloir subtiliser là-dessus, il s'en tient à une expression simple, qui lui

ſemble rendre fidellement la penſée de l'Orateur, & faire ſentir le ridicule que celui-ci veut donner à la conduite des Athéniens. Ces Républicains, (dit notre Traducteur) écrivoient *de tout côté* pour avoir des ſoldats : on leur répondoit qu'on leur en fourniroit tel nombre ici, tel nombre là ; mais il en falloit beaucoup rabatre ; enſorte que ces *grandes armées* n'étoient complettes que dans les lettres écrites pour les demander d'une part, & pour les promettre de l'autre ; & voila, dit M. d'Olivet, ce que Démoſthéne appelle δυνάμεις ἐπιστολιμαίους *des armées en papier*. J'écris dans un
» tems (ajoute-t'il) où l'expreſſion
» dont je me ſers, a une énergie tou-
» te particuliere.

Dans les Harangues de Démoſthéne, le fil du diſcours ſe trouve ſouvent interrompu par la lecture que l'Orateur fait lui-même ou fait faire d'une Lettre, d'un Mémoire, ou de quelque autre Piéce ſemblable ; après quoi, il reprend ſon diſcours.

C'eſt conformément à cet uſage, que notre Académicien croit être bien fondé à remplir un vuide très-conſidérable de la ſeconde Philippique ; & c'eſt de quoi nul éditeur, nul traducteur, nul ſcholiaſte, à ce qu'aſſure M. d'Olivet, ne s'étoit encore aviſé. Après que Démoſthéne a dit aux Athéniens (*page* 72). *Quant aux réponſes qu'on attend de vous, & ſur leſquelles vous avez préſentement à vous déterminer, voici mon avis* ; cet Orateur n'en fait nulle mention dans tout le reſte de ſa Harangue. Croira-t'on, qu'il ait oublié tout-à-coup un point de cette importance ? Il vaut beaucoup mieux ſuppoſer, avec M. l'Abbé d'Olivet, que le diſcours eſt coupé en cet endroit par la lecture d'un Mémoire inſtructif ; circonſtance dont les Copiſtes ont négligé d'avertir le lecteur, quoiqu'ils ayent coutume de le faire ailleurs, en pareil cas. Il eſt difficile de ne pas ſentir toute la vrai-ſemblance de la conjecture du nouveau Traducteur.

Venons

Venons présentement aux Catilinaires de Cicéron. M. l'Abbé d'Olivet nous les donne ici toutes quatre, pour n'en pas faire à deux fois, comme des Philippiques. Il les accompagne & d'argumens & de Notes du même goût que les précédentes; c'est-à dire, dégagées de toute érudition superfluë, & uniquement destinées à éclaircir les endroits du texte qui en ont besoin. Tel est, par exemple, ce fameux passage de la seconde Catilinaire (*page* 171) lequel a donné la torture aux Interprétes : *Quem amare in pratexta calumnia cœperat* : sur quoi nous renvoyons à la remarque de l'Auteur ; où l'on verra une conjecture singuliére, que lui a fournie (dit-il) un de ses amis pour l'explication de ce passage, & que lui-même ne propose pas bien sérieusement A la suite de chaque Catilinaire, il a fait imprimer le texte Latin, d'après l'édition de *Grævius*, afin de faciliter aux lecteurs la comparaison de la copie avec l'original. Sans doute, il n'a

pas tenu à lui que l'on n'en fist autant pour le texte Grec de Démosthéne; mais c'est un article sur lequel les Imprimeurs ne se piquent pas toujours de complaisance; ils veulent épargner les frais de l'Impression.

En récompense, on nous donne les savantes remarques de Monsieur le Président *Bouhier*, de l'Académie Françoise, sur les Catilinaires; & elles sont imprimées après chacune de ces Oraisons. Ces notes sont marquées au même coin que celles qu'on a vuës de lui sur les livres de Cicéron *de la nature des Dieux*, & de l'édition desquelles nous avons encore l'obligation à M. l'Abbé d'Olivet, qui voulut enrichir par-là sa traduction Françoise de ces mêmes livres, publiée en 1721. Il regne dans ces remarques de M. Bouhier, une critique également fine & judicieuse, qui est le fruit d'une grande sagacité dans l'Interpréte, jointe à un discernement exquis. Cet illustre Magistrat nous y communique les

diverses leçons d'une édition ancienne de ces Oraisons, faite à Paris en 1474. chez *Ulric Gering*, à la suite de Sallufte; édition qui n'eft pas commune, & dont les Editeurs de Ciceron ne paroiffent pas avoir fait ufage, quoiqu'elle mérite fort d'être confultée. Elle fert quelquefois à juftifier le texte de l'Orateur, tel que l'a publié Grævius, & quelquefois auffi à le rectifier.

C'eft à regret que nous ne pouvons nous étendre ici fur les corrections ingénieufes que fait M. Bouhier dans le texte, & fur les traits d'une érudition choifie qui éclatent dans plufieurs de fes remarques. Mais il eft tems de donner aux lecteurs une efpéce d'avant-goût de la nouvelle traduction, & de le mettre à portée d'en connoître le prix, en la comparant avec celles qui l'ont précédée, dont nous allons copier quelques morceaux paralléles. Commençons par Démofthéne. Nous mettrons d'abord la verfion de M. de Maucroix;

ensuite celle de M. de Tourreil; enfin celle de M. l'Abbé d'Olivet, suivie du texte Grec.

Nous ne pouvons mieux débuter, que par ce merveilleux endroit de la prémiere Philippique, où l'Orateur pour relever le courage des Athéniens effrayez des conquêtes de Philippe, & pour les tirer de l'état de nonchalance où ils languissoient, leur parle en ces termes :

M. DE MAUCROIX. » Lui » (Philippe) cependant à quelle inso-» lence ne monte-t'il pas ? Il ne vous » laisse plus le choix de la guerre ou » de la paix, il vous insulte, dit-on, » par les plus outrageuses menaces ; » ses conquêtes ne font qu'augmen-» ter son avidité, & à la faveur de » votre indolence & de votre létargie, » il vous envelope de toutes parts. » Quand vous reveillerez-vous donc, » Messieurs ? Sera-ce quand la néces-» sité vous pressera ? Mais y a-t'il de » plus pressante néceßité, que la » honte, pour des personnes jalouses

» de leur honneur & de leur liberté?
» Ne voulez-vous, dites-moi, que
» vous promener non-chalamment,
» en vous demandant l'un à l'autre,
» Qu'y a-t'il de nouveau? Comme
» s'il pouvoit y avoir rien de plus
» nouveau que ce qu'on voit aujour-
» d'hui, un Macédonien l'emporter
» ſur les Athéniens, & ſe rendre l'arbi-
» tre de toute la Grece. L'un deman-
» dera : Philippe eſt-il mort? Non,
» répondra l'autre; mais il eſt dange-
» reuſement malade. Eh! que vous
» importe qu'il vive ou qu'il meure?
» Si vous n'aviez plus celui-ci, bien-
» tôt votre lâcheté vous ſuſciteroit un
» autre Philippe; car il eſt bien plus
» redevable de ſon élevation à votre
» mauvaiſe conduite, qu'à ſes armes
» & à ſa valeur.

M. DE TOURREIL. » Car voyez,
« MESSIEURS, où les choſes en ſont;
» à quel point monte l'arrogance du
» perſonnage, qui ne vous donne
» point le choix, ou de l'action ou du
» repos; mais qui uſe de menaces, &

» ſelon le bruit commun, tient les
» diſcours les plus inſolens ; & non
» content de ſes prémiéres conquêtes
» incapables de l'aſſouvir, ſe porte
» chaque jour à quelque nouvelle
» entrepriſe. Si bien, que pendant
» qu'ici vous temporiſez & faineantez,
» lui déja, il vous envelope de
» toutes parts. En quel temps donc,
» Messieurs, en quel temps agirez-
» vous comme il convient ? Après
» quelque diſgrace ou quelque né-
» ceſſité ſurvenüe ? Eh que faut-il
» donc penſer de l'état préſent ? Car
» franchement moi, pour des hom-
» mes libres, je ne connois point de
» néceſſité plus preſſante, que la
» honte qu'ils ont encourüe par leur
» mauvaiſe conduite. Voulez-vous,
» dites-moi, vous promener éternel-
» lement dans la place publique, en
» vous demandant les uns aux autres,
» dit-on quelque choſe de nouveau ?
» Eh quoi, ſe peut-il rien de plus
» nouveau, qu'un homme de Macé-
» doine vainqueur des Athéniens, &
» ſouverain arbitre de la Gréce ?

» Philippe eſt mort, dit l'un : non,
» il n'eſt que malade, répond l'autre.
» Mort ou malade, que vous importe,
» MESSIEURS ? A peine le Ciel vous
» en auroit-il délivrez, qu'à vous
» comporter de la ſorte, vous vous
» feriez bien vîte vous-mêmes un
» autre Philippe, puiſque celui-ci
» doit ſes accroiſſemens, bien moins
» à ſa force, qu'à votre indolence.

M. L'ABBE' D'OLIVET. » Voyez
» ATHE'NIENS, où eſt montée l'arro-
» gance de Philippe. Il ne vous donne
» point à choiſir entre la paix, où la
» guerre; il vous menace, & même,
» dit-on, avec une hauteur outra-
» geante; ſon avidité n'eſt point en-
» core aſſouvie de tout ce qu'il a
» conquis; il avance toujours, & pen-
» dant que vous temporiſez non-cha-
» lamment, il vous envelope *de tout cô-*
» *té*. Quand donc vous porterez-vous
» à votre devoir ? Quand il y aura eu
» quelque événement ? Quand la né-
» ceſſité y ſera ? Mais, ATHE'NIENS,
» quelle autre idée vous faites-vous

» de l'état où vous êtes? Pour des
» hommes libres, je ne connois point
» de plus pressante nécessité, que
» celle d'effacer l'ignominie, dont
» eux-mêmes ils se sont couverts.
» Tout ce que vous avez à faire, est-
» ce, dites-moi, de vous demander
» l'un à l'autre, en vous promenant
» sur une place publique; *Qu'y a-t'il*
» *de nouveau?* Hé qu'y auroit-il de
» plus nouveau, que de voir qu'un
» Macédonien subjugue les Athé-
» niens, & se rend l'arbitre de toute
» la Grece? *Philippe est mort*, dira
» l'un. *Non*, répondra l'autre; *mais il*
» *est malade*. Hé qu'il meure, ou qu'il
» vive, que vous importe? Quand
» vous ne l'auriez plus, bien-tôt,
» ATHÉNIENS, vous vous feriez fait
» un autre Philippe, si vous ne
» changiez pas de conduite. Car il est
» devenu ce qu'il est, non pas tant
» par ses propres forces, que par votre
» négligence.

Ὁρᾶτε γὰρ· ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, τὸ πρᾶγμα, οἷ προελήλυθεν ἀσελγείας ἄνθρωπος, ὃς οὐδ' αἵρεσιν

αἵρεσιν ὑμῖν δίδωσι τοῦ πράττειν, ἢ ἄγειν ἡσυχίαν, ἀλλ' ἀπειλεῖ, καὶ λόγοις ὑπερηφάνοις, ὥς φασι, λέγει· καὶ οὐχ οἷός τέ ἐστιν ἔχων ἃ κατέστραπται, μένειν ἐπὶ τούτων· ἀλλ' ἀεί τι προσπεριβάλλεται, καὶ κύκλῳ πανταχῇ μέλλοντας ὑμᾶς καὶ καθημένους περιστοιχίζεται. Πότ' οὖν, ὦ ἄνδρες Ἀθηναῖοι, πότε ἃ χρὴ πράξετε; ἐπειδὰν τί γένηται; ἐπειδὰν, νὴ Δία, ἀνάγκη τις ᾖ; νῦν δὲ τί χρὴ τὰ γιγνόμενα ἡγεῖσθαι; ἐγὼ μὲν γὰρ οἶμαι τοῖς ἐλευθέροις μεγίστην ἀνάγκην, τὴν ὑπὲρ τῶν πραγμάτων αἰσχύνην εἶναι. ἢ βούλεσθε, εἰπέ μοι, περιϊόντες αὐτῶν πυνθάνεσθαι, κατὰ τὴν ἀγορὰν, λέγεταί τι καινόν; γένοιτο γὰρ ἄν τι καινότερον, ἢ Μακεδὼν ἀνὴρ Ἀθηναίους καταπολεμῶν, καὶ τὰ τῶν Ἑλλήνων διοικῶν; τέθνηκε Φίλιππος; οὐ, μὰ Δί', ἀλλ' ἀσθενεῖ, τί δ' ὑμῖν διαφέρει; καὶ γὰρ ἂν οὗτός τι πάθῃ, ταχέως ὑμεῖς ἕτερον Φίλιππον ποιήσετε, ἄνπερ οὕτω προσέχητε τοῖς πράγμασι τὸν νοῦν. Οὐδὲ γὰρ οὗτος παρὰ τὴν αὑτοῦ ῥώμην τοσοῦτον ἐπηύξηται, ὅσον παρὰ τὴν ὑμετέραν ἀμέλειαν.

Nous remarquerons en paſſant que ni l'expreſſion de MM. de Maucroix & d'Olivet *qu'il meure ou qu'il vive*, ni le *Mort ou malade* de M. de Tourreil, ne ſont point de Démoſthéne, qui dit tout ſimplement, *Philippe eſt-il mort? Non, par Jupiter, mais il eſt malade. Hé! que vous importe*

&c. ce qui, peut-être, donne plus de force & de vivacité au discours, surtout lorsqu'il est soutenu du geste de l'Orateur, & des différens tons de la déclamation. Nous remarquerons encore que M M. de Maucroix & de Tourreil prétent à *la promenade des Athéniens sur la place publique*, les qualifications, l'un de *non-chalante*, l'autre d'*éternelle*, qui ne paroissent point dans le texte; ce que M. d'Olivet, pour se conformer à son original, a eu soin d'éviter: Mais en récompense, il y ajoute, au sujet de la même *promenade*, cette phrase; *Tout ce que vous avez à faire*: en sorte qu'au lieu que Démosthéne ne dit précisément ici que ce que lui font dire les deux autres Traducteurs, *ne voulez-vous, dites-moi, que vous promener*, ou *voulez-vous, dites-moi, vous promener*; M. d'Olivet le fait parler ainsi: *Tout ce que vous avez à faire, est-ce, dites-moi, de vous demander l'un à l'autre en vous promenant &c.* Cela ne jette-t'il point quelque langueur dans l'interroga-

tion? D'un autre côté, l'Auteur n'en fait-il point autant, lorſqu'il ſupprime la répétition que Démoſthéne, pour donner plus d'énergie à ſon diſcours, employe en cet endroit, *quand donc, Athéniens, quand agirez-vous comme il convient?*

Voici le commencement de la ſeconde Philippique.

M. DE MAUCROIX » Quand
» on vous dit, MESSIEURS, que
» Philippe en toute rencontre viole
» ſon traité de paix, au mépris de la
» foi qu'il vous a jurée, vous trouvez
» ces diſcours agréables, parce qu'ils
» vous juſtifient, & pleins d'équité,
» parce qu'ils blâment votre ennemi.
» Mais pour ne point déguiſer ce que
» je vois, le récit de toutes ſes vio-
» lences ne fait ſur vos eſprits qu'une
» foible impreſſion. Telle eſt l'étran-
» ge ſituation où nous ſommes; que
» plus les entrepriſes de Philippe &
» les embûches qu'il dreſſe à notre
» liberté ſont évidentes, plus il eſt
» difficile auſſi de vous dire quel par-

» ti il seroit à propos d'embrasser;
» Pourquoi, MESSIEURS? parce
» que ce ne sont point les paroles,
» ce sont les effets, c'est la force qu'il
» faut employer contre les usurpa-
» teurs : or c'est un conseil trop
» hardi présentement, & qu'un Ora-
» teur n'oseroit vous donner sans
» risquer de vous déplaire : ainsi l'on
» ne s'attache qu'à invectiver contre
» Philippe, & à vous mettre la noir-
» ceur de ses actions devant les yeux.
» A en juger par les raisons que vous
» sçavez apporter, ou que nos haran-
» gueurs vous suggerent; votre cause
» est meilleure que la sienne : mais
» quand il s'agit de la faire valoir les
» armes à la main, vous n'êtes plus
» les mêmes, le courage vous man-
» que. Delà, & par une suite nécef-
» saire, il arrive que chacun de son
» côté réussit à sa maniere : vous
» faites de beaux discours, il fait
» de belles conquêtes.

M. DE TOURREIL. » Toutes
» les fois qu'on parle ici, MESSIEURS,
» de ce que Philippe trame & attente

» chaque jour contre la foi des trai-
» tez : je vois que ces sortes de dis-
» cours ne manquent jamais de vous
» paroître pleins de raison & de ju-
» stice, ni d'attirer vos applaudisse-
» mens à quiconque déclame contre
» l'usurpateur ; mais que jamais
» pourtant ils ne vous rappellent à
» votre devoir, ni ne vous condui-
» sent à l'unique fin, pour laquelle
» il vous importe de les entendre.
» Les choses mêmes en sont venues
» au point, que plus on prouve, que
» plus on démontre qu'il enfreint
» la paix, qu'il dresse des piéges à
» tous les peuples de la Gréce ; &
» plus l'embarras de vous bien con-
» seiller augmente. Or la cause de
» ces désordres, MESSIEURS, c'est
» qu'encore qu'il soit vrai que pour
» réprimer des entreprises injustes,
» il faut, non de simples discours,
» mais des effets & des actions ; nous
» autres Orateurs nous n'osons tou-
» cher ce point essentiel, ni proposer
» soit de vive voix, soit par écrit,

» un bon avis, de peur d'encourir
» votre haine; mais nous nous trou-
» vons réduits uniquement à crier
» d'une maniere vague contre les
» violences, les perfidies, & les
» autres attentats de cet homme.
» Vous cependant assis ici à votre
» aise, vous l'emportez de bien loin
» sur Philippe, quant au talent, ou
» d'exposer vous-mêmes des raisons
» décisives, ou de bien juger de
» celles qu'un autre vous expose.
» Mais est-il question d'arrêter le
» cours des projets qu'actuellement
» il machine, vous demeurez dans
» une inaction totale. D'où, par une
» suite nécessaire & non moins juste,
» ce me semble, il arrive que des
» deux parts, vous excellez vous &
» lui, dans ce qui fait l'objet de
» votre application & de vos soins;
» vous parlez mieux que lui, & il
» agit mieux que vous.

M. l'Abbe' d'Olivet. « Quand
» on invective devant vous contre
» Philippe, qui tous les jours, au mé-

» pris de la paix qu'il vous a jurée, se
» porte à de nouveaux attentats : je
» vois, ATHE'NIENS, que l'Orateur
» ne manque point d'être applaudi,
» & que ses discours vous paroissent
» l'équité, la raison même ; mais
» qu'au fond ils n'opérent rien d'u-
» tile, aucun fruit digne de l'atten-
» tion que vous leur prétez. Tel est
» même l'état de nos affaires, que
» plus on vous montre clairement
» & la mauvaise foi de Philippe à
» l'égard d'Athénes en particulier,
» & les piéges qu'il tend à la liberté
» de tous les Grecs en général, plus
» on se trouve embarrassé à vous
» bien conseiller. Quand il s'agit en
» effet, de réprimer des usurpateurs,
» ce qu'il faut, ATHE'NIENS, ce sont
» les œuvres, c'est la force, mais non
» pas de simples paroles. Or c'est
» sur quoi vos Orateurs n'osent trop
» s'ouvrir ; ils ont à craindre de vous
» déplaire, s'ils en viennent à vous
» faire des propositions ; ensorte
» qu'ils se bornent à vous représen-

» ter ce qu'il y a dans la conduite
» de Philippe, & d'injurieux, &
» de violent. Vous, tranquillement
» assis, vous trouvez, soit dans vos
» lumiéres, soit dans nos harangues,
» de quoi raisonner mieux que Phi-
» lippe, selon les principes de la
» justice. Mais aujourd'hui qu'il
» s'agit de repousser vivement ses
» efforts, une énorme indolence vous
» retient. Delà, & c'en est une suite
» nécessaire, il arrive que vous &
» lui, dans ce qui fait l'objet de votre
» étude, vous réüssissez : lui, à bien
» faire ; vous, à bien parler.

Nous aurions plusieurs observations à faire sur ces trois versions, comparées avec l'original Grec. Mais comme nous nous dispensons de le transcrire ici, à cause de son étendüe, nous supprimerons aussi nos remarques, pour abréger, & nous finirons notre paralléle par l'endroit qui termine la seconde Philippique. Démosthéne insiste fort à la fin de cette harangue, sur la punition des traîtres

domeſtiques, (ce qui tombe ſur Eſchine en particulier) leſquels par de faux rapports & des eſpérances trompeuſes, ont amuſé le peuple, & l'ont jetté dans la triſte ſituation où il ſe trouve ; après quoi l'Orateur ajoute ce qui ſuit :

M. DE MAUCROIX. » Plaiſe au » Ciel de faire ceſſer nos allarmes. » Qu'il vous ſuffiſe, MESSIEURS, » pour vous dérober à un ſi triſte » ſort, d'en avoir été avertis. Puiſſe » enfin l'Auteur de cette paix, quel- » que ſupplice qu'il ait mérité, s'en » voir à jamais exemt, ſi pour le » punir des maux qu'il nous cauſera, » il faut auparavant les éprouver.

M. DE TOURREIL. » Mais je vous » en ai dit aſſez aujourd'hui, pour » vous deſſiller les yeux ſur la ma- » nœuvre du traître qui vous trom- » pa. Dieux immortels, tous tant » que vous êtes, ne permettez pas » qu'une funeſte expérience nous » convainque plus clairement de ſa » prévarication. Car je ne voudrois

» pas qu'aucun homme, fût-il mê-
» me digne du dernier supplice,
» subît une peine, achetée au prix
» du péril commun & de la calamité
» publique.

M. L'ABBE' D'OLIVET. J'en ai
» dit assez pour vous faire sentir à
» quels périls on vous a exposez.
» Fassent tous les Dieux, que vous
» n'en ayez pas de preuves plus évi-
» dentes ! Car quelque supplice
» qu'ait mérité un traître, si cepen-
» dant, pour le juger coupable,
» vous attendez que les maux pu-
» blics attestent sa trahison, je désire
» qu'il ne soit point puni.

TEXTE GREC. Τοῦτ' οὖν, ὡς μὲν ὑπεμνῆσαι νῦν ἱκανῶς εἴρηται· ὡς δ' ἂν ἐξετασθείη μάλιστα ἀκριβῶς, μὴ γένοιτο, ὦ πάντες θεοί· οὐδένα γὰρ βουλοίμην ἂν ἔγωγε, οὐδ' εἰ δίκαιός ἐστ' ἀπολωλέναι, μετὰ τοῦ πάντων κινδύνου, καὶ τῆς ζημίας δίκην ὑποσχεῖν.

M M. de Maucroix & d'Olivet ont fait ici une priére oblique, (*Plaise au Ciel, fassent tous les Dieux.*) de ce qui est une invocation directe, dans Démosthéne & dans la version de M.

de Tourreil, *ne le permettez pas, grands Dieux!* Ce tour n'a-t'il pas quelque chose de plus pathétique? Nous ferons encore cette observation, que toutes les éditions Grecques de Démosthéne, mettent une virgule après κινδύνῳ, & n'en mettent point après ζημίας; ce qui pourroit faire conjecturer que ce dernier mot seroit un régime, non de la préposition μετὰ, mais du substantif δίκην; auquel cas, tous les Interprétes s'y seroient mépris, & il faudroit traduire ainsi ce passage. *Car je ne voudrois pas qu'aucun homme, eût-il mérité même la mort, subît seulement la peine d'une amende, si pour cela toute la République devoit périclitér.*

En voilà suffisamment pour faire connoître au Public, combien Démosthéne avoit besoin d'un Médecin tel que M. d'Olivet, qui le mît en état de paroître enfin dans notre langue, parfaitement guéri de ces deux maladies, c'est-à-dire, de la *langueur* & de la *bouffissure*, qu'il y avoit malheureusement contractées.

Dans la crainte d'allonger excessivement notre extrait, nous nous contenterons de transcrire ici pour échantillon des Catilinaires Françoises, l'exorde de la prémiére de ces oraisons; où nous ne donnerons à M. l'Abbé d'Olivet d'autre Concurrent que M. de Maucroix.

M. DE MAUCROIX » Jusqu'à » quand abuserez-vous encore de » notre patience, Catilina? Serons-» nous long-temps encore le jouet » de votre fureur? Ne verrons-» nous jamais la fin de cette audace » effrénée? Rien ne fait donc im-» pression sur votre esprit? Ni » les gardes & les sentinelles que » l'on met la nuit autour du Palais » & par toute la Ville, ni la frayeur » du peuple, ni le zéle unanime de » tous les bons citoyens, ni le Sénat » assemblé dans le Capitole, ni les » foudroyans regards qu'on lance » ici sur vous? Quoi, ne voyez-» vous pas que vos desseins sont » découverts, & que vous êtes

» comme enchaîné par la connoif-
» fance que nous avons tous de votre
» confpiration ? Vous perfuadez-
» vous qu'on puiffe encore ignorer
» ce que vous avez fait la nuit der-
» niére, ce que vous fîtes la précé-
» dente, où vous vous êtes trouvé,
» qui vous y avez appellé, quelles
» mefures vous y avez prifes ? O
» temps ! ô mœurs ! Le Sénat eft
» informé de tous ces faits, le Con-
» ful les voit lui-même, & Catilina
» vit encore ! Que dis-je, il vit ? il
» vient au Sénat, il entend nos dé-
» libérations, il marque de l'œil
» ceux d'entre nous qu'il deftine à
» la mort. Et nous, lâches que nous
» fommes, nous croyons avoir fatis-
» fait à notre devoir, fi nous évitons
» le poignard de ce parricide.

M. l'Abbe' d'Olivet. » Juf-
» ques-à-quand abuferez-vous, Ca-
» tilina, de notre patience ? Avons-
» nous encore long-temps à être le
» jouet de votre fureur ? Quelles
» feront les bornes de cette audace

» effrenée ? Quoi ! de voir que la
» garde se fait toute la nuit, & sur
» le Mont-Palatin, & *dans tout*
» *Rome* ; que le peuple est saisi de
» crainte ; que le Sénat s'est assemblé
» dans un lieu fortifié ; que nos seuls
» regards vous apprennent ce que
» nous pensons de vous ; rien de tout
» cela ne fait impression sur votre
» esprit ? Vous ne sentez pas que
» vos desseins sont découverts ?
« Vous ne voyez pas que votre
« conspiration, dès-là qu'elle est
» connuë du Sénat, est comme en-
» chaînée ? Pensez-vous que per-
» sonne de nous ignore ce que vous
» avez fait la nuit derniere ? ce que
» vous fites la nuit précédente ; où
» vous vous êtes trouvé ; qui vous y
» avez appellé ; quelles mésures vous
» y avez prises ? O temps ! ô mœurs !
» Le Sénat est informé de tous
» ces mouvemens, le Consul les
» voit, & Catilina vit encore ? Il
» vit, que dis-je ? il vient au Sénat,
» il assiste à nos délibérations, il

» marque de l'œil ceux d'entre-nous
» qu'il deſtine à la mort. Et nous,
» gens courageux, pourvû que
» nous évitions ſes coups, nous
» croyons que notre devoir eſt
» rempli !

TEXTE LATIN. *Quouſque tandem abutere, Catilina, patientia noſtra? Quandiu etiam furor iſte tuus nos eludet? Quem ad finem ſeſe effrenata jactabit audacia? Nihilne te nocturnum præſidium Palatii, nihil urbis vigiliæ, nihil timor populi, nihil concurſus bonorum omnium, nihil hic munitiſſimus habendi Senatus locus, nihil horum ora vultuſque moverunt? Patere tua conſilia non ſentis? Conſtrictam jam horum omnium conſcientia teneri conjurationem tuam non vides? Quid proxima, quid ſuperiori nocte egeris, ubi fueris, quos convocaveris, quid conſilii ceperis, quem noſtrum ignorare arbitraris? O tempora! O mores! Senatus hæc intelligit, Conſul videt; hic tamen vivit. Vivit? imo etiam in Senatum venit: fit publici conſilii particeps: notat & deſignat oculis ad cædem unumquem-*

que nostrum. Nos autem, viri fortes, satisfacere Reipublicæ videmur, si istius furorem ac tela vitemus.

Ces mots du Texte *nihil concursus bonorum omnium*, c'est-à-dire, *ni le Zéle unanime de tous les bons citoyens*, ne sont point rendus en François, dans la version de M. l'Abbé d'Olivet. C'est sans doute, une omission de l'Imprimeur, dont on devoit avertir dans l'*errata*.

HISTOIRE PHYSIQUE DE LA *Mer, ouvrage enrichi de figures données d'après le naturel; par Loüis Ferdinand Comte de Marsilly, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris.* A Amsterdam aux dépens de la Compagnie. 1725. in-fol. pp. 173. sans les planches.

M. Le Comte de Marsilly nous apprend dans sa préface, que pendant plusieurs Voyages qu'il a eu occasion de faire presque dans tous les pays de l'Europe, il s'est particuliérement

particuliérement appliqué à reconnoître, s'il y avoit dans le corps entier de la terre une harmonie reglée de toutes les parties qui le composent. Il lui sembloit que la masse qui contient tant de corps animez & inanimez qui sont organisez, pourroit l'être aussi-bien qu'eux ; & qu'il ne seroit point impossible de trouver par là l'ordre qui lui fut donnée par le Créateur. Les remarques qu'il fit sur un sujet si digne de son attention, le poussérent jusqu'à l'examen de la structure du bassin de la Mer. Il travailla la premiére fois à cet examen de la Mer en 1680, sur la petite étenduë du Canal de Constantinople. Ses observations furent communiquées à Christine, Reine de Suede, qui les fit imprimer à Rome. Le séjour qu'il fit à Constantinople en 1691, lui avoit donné lieu de faire de nouvelles observations, mais qui n'ont point encore été imprimées. Celles qui sont le sujet principal de cette histoire Physique de

la Mer, ont été faites sur les côtes de Provence & de Languedoc. » Tout » ce que j'exposerai, dit l'Auteur, » est fondé sur les expériences & les » observations que j'ai faites moi- » même sur les lieux ; car pour les » relations que j'ay eües d'ailleurs, » les ayant examinées & ayant trou- » vé qu'elles se contredisoient, je » n'ai pas voulu du tout m'en ser- » vir.

L'ouvrage est divisé en quatre parties ; la premiere sur le bassin ou le lit de la Mer ; la seconde sur la couleur & le goût de l'eau de la Mer ; la troisiéme sur les mouvemens de cette eau ; la quatriéme sur les plantes maritimes. M. de Marsilly parle d'une cinquiéme partie où il devoit traiter des animaux qui naissent & qui vivent dans la Mer, surtout par rapport aux insectes qui semblent avoir été négligés par les Ecrivains, comme par les pêcheurs. L'Auteur n'a point compris cette cinquiéme partie dans le volume dont nous allons rendre compte.

M. de Marſilly eſt perſuadé que le lit de la Mer n'eſt qu'une ſuite du continent; qu'il eſt composé de diverſes couches de pierre horizontales, que de petites lignes de terre ou d'argile glutineuſes lient enſemble, à peu-près de la même maniere que les lignes de chaux lient les pierres que l'on a poſées artificiellement les unes ſur les autres; que les lignes de ſel & de bitume qui donnent aux eaux de la Mer la diverſité de leur goût, s'y étendent par des interſtices de pierre, dans le même ordre qu'en notre continent; il préſume que les lignes des plus fins métaux s'y trouvent auſſi, & qu'elles y cauſent toutes ces couleurs que nous voyons ſur pluſieurs corps ſolides qu'on trouve dans le fond de la Mer; & particuliérement ſur les plantes qu'on appelle pierreuſes. Suivant ce ſyſtême, la pierre ſoutient les eaux, comme elle ſoutient dans notre continent les terres où croiſſent les herbes, les plantes, & les fruits.

M. de Marſilly prévoit qu'on lui objectera que les mariniers trouvent rarement un fond de roche, mais presque toujours un fond de fange, de ſable, d'herbes pouries, & d'une infinité d'autres corps. Il répond que ces differens corps ne font que couvrir le véritable fond de la Mer, qu'il compare à un tonneau, dans lequel on a conſervé du vin depuis longtems ; il ſemble être en ſon intérieur de lie & de tartre, quoiqu'il ſoit de bois. Les differentes choſes qui naiſſent dans la Mer ou qui y tombent, & la nature glutineuſe de ſes eaux contribuent à former cette incruſtation.

Pour connoître la température de la Mer, notre Auteur s'eſt ſervi d'un thermométre ; il le plongea au mois de Décembre, de Janvier, de Mars & d'Avril, en divers lieux, à dix, vingt, trente, 120 braſſes de profondeur, & il le trouva toujours à dix degrez & demie. Delà il conclud que la température de la Mer

eſt égal en hiver & au printems ; il ne parle point ſi affirmativement pour l'été, parce qu'il n'a pu achever les expériences qu'il avoit commencées en cette ſaiſon ; mais il préſume qu'il en eſt de même que de l'hyver & du printems, & qu'en toutes les ſaiſons de l'année, la température de la Mer eſt égale. Il ajoute cependant que les plantes maritimes commencent à végeter au milieu du mois de Mars, comme celles de la terre.

Dans la ſeconde partie il y a deux choſes auſquelles l'Auteur s'attache particuliérement, la couleur & le goût. L'eau de la Mer eſt naturellement claire & brillante, comme on le voit en la mettant dans un vaſe de ver, qui ne reçoive point de réflexions ; les differences de couleur qu'on y remarque, ne ſont cauſées que par le mélange des torrens, & par les differentes réflexions ou réfractions des rayons du ſoleil par les nuages, par le fond de la Mer, ou par la briſure de ſa figure naturelle,

contre les corps ſolides qu'elle heurte. L'Auteur rapporte pluſieurs expériences qui juſtifient cette propoſition, puis il vient au goût de l'eau de la Mer.

Comme on ſçait qu'on tire le ſel de l'eau de la Mer, perſonne n'ignore pourquoi cette eau eſt ſalée; il n'en eſt pas de même du goût amer; notre Auteur eſtime qu'il vient du bitume qui nage en pluſieurs endroits de la Mer, & des matieres bitumineuſes qu'on trouve dans les montagnes, & qui continuent dans le baſſin de la Mer, ſuivant le ſyſtême de notre Auteur. Il s'eſt convaincu que l'amertume de l'eau de la Mer venoit d'une ſubſtance huileuſe & mêlée d'eſprits volatils, en mêlant un eſprit de cette eſpece dans l'eau qu'il avoit auparavant impregnée de ſel.

Notre Auteur croit qu'on n'a pas encore trouvé le moyen d'ôter cette amertume à l'eau de la Mer; il ajoute que ſi les Anglois l'avoient trouvé, comme on l'a publié dans plu-

ſieurs relations, ils auroient fait uſage d'une invention ſi utile, & qu'ils l'auroient communiquée aux autres nations, comme ils leur ont fait part de pluſieurs autres de leurs découvertes.

Par rapport au mouvement de l'eau qui fait le ſujet de la troiſiéme partie, M. de Marſilly en diſtingue de trois eſpeces; les courans dont les uns ſont ſur la ſuperficie, les autres dans le fond de la Mer, les uns continuels, les autres interrompus, les ondulations, le flux & le reflux. Le courant que cauſe le Rhône à ſon embouchure, s'étend juſqu'à 15 & 20 milles. Il y a des courans qui vont du levant au couchant, d'autres vont du couchant au levant; il y en a qui ont un mouvement ſemblable à celui du ſoleil; quelques-uns ſuivent le mouvement des vents, d'autres ont un mouvement contraire aux vents. Ces differences ont fait connoître à l'Auteur que pour dire quelque choſe d'aſſuré

ſur la nature des courans, il faudroit que l'on eut fait des obſervations ſur les courans de differens pays.

L'ondulation eſt cauſée par les vents, & l'ondulation naturelle eſt proportionnée à la force des vents, mais quand les ondulations ſe choquent, qu'elles roulent ſur des plages ſabloneuſes, ou contre des rochers, ces accidens les font monter beaucoup plus haut qu'elles ne le feroient naturellement.

Les obſervations que l'Auteur a faites ſur les côtes de Provence, l'ont convaincu qu'il n'y a point de flux & de reflux ſur cette côte : mais ſeulement quelques altérations dans le plus ou le moins d'élevation des eaux cauſée par les vents, & pluſieurs autres irrégularités qui proviennent de celles des courans.

A l'égard de la quatriéme partie qui regarde la végetation des plantes maritimes, elle comprend plus des deux tiers du livre L'Auteur obſerve d'abord, que les plantes terreſtres

reſtres qui doivent tirer à quelque profondeur l'humidité qui s'eſt inſinuée dans les pores de la terre, ont une racine propre à y pénetrer & à y faire monter l'aliment juſqu'au ſommet par une continuelle circulation ; au lieu que les plantes maritimes nageans dans leur propre aliment, n'ont point beſoin de racine. Auſſi M. de Marſilly ne connoît-il que l'algue marine qui ait des racines, & dont l'organiſation ſoit à peu-près ſemblable à celle des plantes terreſtres ; elle ne croît que dans la fange ou terre argillieuſe. Les autres croiſſent ſur des pierres, des coquilles, même ſur d'autres plantes pierreuſes ; l'Auteur a découvert que les plantes maritimes ont leurs fleurs & leurs ſemences comme celles de la terre.

M. de Marſilly diviſe en trois claſſes toutes les plantes maritimes dont il parle. La premiére eſt des plantes molles, la ſeconde de celles qu'on appelle communement litophytes,

mais que notre Auteur nomme *plantes presque de bois*, parce qu'il les regarde en quelque sorte comme les arbres de la Mer, la troisiéme des plantes pierreuses.

Entre les plantes molles, l'alcion qui a fourni aux Anciens le sujet de tant de fables, merite une attention particuliere ; notre Auteur dit qu'il a amassé dans son cabinet, plus de vingt sortes d'alcions differens en couleur & en structure. Il croît quelquefois d'une forme plate couvrant de gros morceaux de roche, d'autres sont en forme de pomme, de la grosseur d'une orange. Ils croissent tous sur des pierres ou sur des coquilles, l'écorce qui les entoure est poreuse & d'une substance coriace ; quand on la nettoye de la mousse qui croît dessus en abondance, cette substance paroît blanche & molle, comme celle d'un porreau pelé ; dans ceux qui croissent en globe, la substance intérieure est un amas d'éguilles de couleur blanche cendrée, dis-

posées de la circonference au centre, & qui se divisent en autant de petites aiguilles qui piquent la main, comme si on manioit des figues d'indes. La peau de cette plante veuë avec le microscope, paroît toute pleine de trous d'une figure aprochante de celle des étoiles, elle est couverte de petits globes en façon de chagrain. L'Auteur fait l'analyse chymique de cette plante, comme de toutes les autres plantes maritimes dont il parle; il faut la voir dans le livre même.

On distingue deux especes de plantes pierreuses, les unes qui ont une écorce, les autres qui n'en ont point. Le Corail suivant l'Auteur, est la seule des plantes pierreuses qui ait une écorce; lorsqu'il sort fraichement de la Mer, cette écorce peut être separée de sa substance, avec la même facilité qu'on le fait aux plantes de la terre. Le Corail rouge ne change point de couleur hors de l'eau, comme les autres plantes pier-

reuſes ; ſon écorce ſeule prend en ſe ſéchant une couleur plus livide.

Le Corail naît dans des cavernes, qui ſont tantôt dans la roche vive & tantôt dans des amas terreſtres liez en forme de tuf, par la gluë de la Mer. Ses rameaux tombent perpendiculairement vers le centre de la terre, & ſon pied reſte verticalement poſé dans les cavernes, par une plaque qui eſt une extenſion des branches du Corail, & qui prend la figure du corps ſolide, ſur lequel il s'étend. Les anciens ont cru que le Corail en ſortant de la Mer, étoit auſſi mol que la pâte ; mais notre Auteur aſſure qu'il l'a trouvé même dans l'eau de la conſiſtance & de la dureté de la pierre.

Quand on examine l'écorce du Corail avec le microſcope, on voit en ſa ſuperficie des tubules ronds & convexes, qui ſur le haut ont des trous de figure oblongue, on y découvre auſſi des glandules, dont la couleur eſt de *minium* mêlé en certains

endroits de blanc diaphane. Dans l'interieur de l'écorce on voit des canaux avec des cellules qui répondent à la convexité de l'interieur, & qui ont chacune un trou au travers de la grosseur de l'écorce. Ces concavités sont toutes remplies d'un suc glutineux, qui dans le tems que la plante est fraiche est de couleur de lait; mais qui en se sechant se consolide en forme de croute, & prend une couleur de safran qui tire sur le rouge.

Lorsque la superficie de la plante est dépoüillé de son écorce, on la voit toute pleine de canaux, qui continuent depuis l'extrêmité de la plaque, jusqu'à l'endroit où les pointes de la plante commencent à se ramollir : il y a plusieurs cellules rondes, creusées dans la même substance, qui sont aussi remplies d'un suc de lait glutineux, lequel en se sechant devient jaune, de même que celui des tubules de l'écorce. Les extrêmitez des branches sont molles en sortant de l'eau, & en se sechant elles

deviennent très-faciles à broyer. En coupant horisontalement un rameau de Corail dans sa véritable dureté, on n'apperçoit avec le microscope, aucun canal, aucun vuide, ni aucune porosité, mais seulement une substance très dure & très-unie de couleur rouge, ayant de petits points blancs, comme du porphyre :

Cette anatomie du Corail supposée, voici comme l'Auteur en explique la vegetion. L'écorce reçoit la glue bitumineuse qui est dans l'eau de la Mer, elle la filtre & la réduit au lait gluant qui reste en l'écorce, pour lui distribuer l'aliment necessaire, & qui se répand abondamment entre l'écorce & la superficie de la substance du Corail, où elle remplit les cellules vuides de la plante, jusqu'à ce que tout soit parvenu à la dureté de la pierre. Quand les parties les plus proches de la plante du Corail sont parvenus à leur dureté, le lait nourricier ne discontinuant point, l'écorce s'alonge en une nou-

velle bourſe, qui ſe remplit comme l'autre, & la plante étend ainſi ſa vegetation, tant que la ſtructure glanduleuſe de l'écorce eſt capable de ſéparer de l'eau, la ſubſtance glutineuſe qui ſert d'aliment à la plante : lorſque les organes de l'écorce ſont uſées, la plante ceſſe de croître, puis ſe ſéchant, elle tombe au fond de l'eau, du lieu où elle pendoit. Cette plante pierreuſe eſt auſſi ſouvent attaquée par des vers qui en rongent le pied, de maniere que quoi qu'elle ſoit encore végetable, elle tombe dans le fond de la Mer, de même que les plus vieilles.

Si aprés avoir tiré de la Mer les branches de cette plante, on les met dans des vaſes où il y ait aſſez d'eau pour les couvrir, au bout de quelques heures on voit ſortir de chaque tubulle une fleur blanche, ayant ſon pédicule & huit feüilles; le tout enſemble eſt de la grandeur & de la figure d'un clou de geroſle; dés l'inſtant qu'on ôte la branche de l'eau,

toutes les fleurs se retirent dans les tubulles; mais si on regarde promptement la branche avec un verre, on apperçoit la division de l'écorce en autant de parties que la branche a de feüilles; la plante étant remise dans l'eau, ne manque point de fleurir comme auparavant. M. de Marsilly a trouvé de ces plantes, qui se sont conservées avec leurs fleurs environ douze jours, après quoi la structure glanduleuse de l'écorce commençant à se rompre, les fleurs perdent leur figure, & se changent en une petite boule qui devient jaune, & qui tombe au fond de l'eau; on pourroit croire que ces petites boules sont les graines de semence de corail. Mais l'Auteur pense que l'on n'a point encore fait assez d'expériences sur le Corail & sur les autres plantes pierreuses, pour qu'on puisse établir là-dessus un systême; ce qu'il a remarqué par rapport aux plantes molles, dans une dissertation séparée, sert à prouver qu'elles ont des

fleurs, des fruits, & des graines.

M. de Marſilly diviſe les couleurs du Corail en naturelles & en accidentelles. Les couleurs naturelles ſont de differens degrez de rouge, depuis le cramoiſi foncé, juſqu'à la couleur de chair pâle. Cette couleur lui vient du lait viſqueux qui ſe conſolidant dans les premiéres couches, prend une couleur jaune, qui ſert de fondement au rouge, comme le ſçavent ceux qui ne ſont point ignorans dans l'art de la teinture. Les couleurs accidentelles ſont le jaune, la couleur de Caffé taché, en la ſuperficie de noir & de rouge pâle; l'Auteur croit que la cauſe de ces couleurs accidentelles, eſt le manquement de nourriture, & l'altération du limon qui eſt au fond de la Mer. On fait auſſi changer de couleur au Corail par artifice, par le moyen d'une décoction dans la cire blanche, ou dans le lait où il devient jaune, puis blanc cendré, enfin d'un blanc mol.

Le Corail sert pour l'ornement surtout aux Indes & au Japon, & pour la Médecine. L'Auteur marque comment on le polit pour l'ornement ; à l'égard de la Medecine, il prétend que les incrustations de lait seché qui se trouve à l'extrêmité des branches, devroient servir à la veritable poudre de Corail, il l'a ainsi employé pour lui même dans des crudités d'estomac. Nous renvoyons au livre même, ceux qui veulent s'instruire de ce que dit l'Auteur sur les autres plantes de la Mer.

Nous remarquerons en finissant, que c'est M. Boerhaave Professeur en Medecine, Chymie & Botanique dans l'Université de Leyde, qui s'est chargé de l'impression de cet ouvrage ; il a mis à la tête un éloge de l'Auteur & du livre.



DISSERTATION SUR LES VAPEURS, par M. Viridet, Medecin à Morge. Iverdon, chez Jacques Guenate, 1726. vol. in-12. pp. 226.

NOus avons parlé de la premiere partie de cette Dissertation, dans le Journal dernier ; il nous reste à parler de la seconde, où l'Auteur enseigne les remedes qu'il croit convenables dans les vapeurs. Il commence par déclarer que la cause des vapeurs n'est pas froide, ce qu'il tâche de prouver par plusieurs raisons que nous passons ; après quoi il vient au traitement de ces maladies, dans lequel il veut qu'on se propose d'abord d'affoiblir l'effervescence du sang, & la chaleur des entrailles, comme la veritable cause des vapeurs. Il enseigne divers moyens de calmer cette effervescence & ces chaleurs ; & quand on en est venu à bout par les remedes qu'il conseille, il faut alors, selon lui, songer à com-

battre les causes occasionnelles. Ces causes occasionnelles sont, à ce qu'il prétend, ou une matiere qui croupit près des nerfs, ou une pituite qui les comprime, ou des glaires dans les glandes des parenchymes, ou un relâchement dans les fibres de l'estomac, ou un défaut de mucosité dans ce viscere, ou des vers qui piquent quelques parties, ou un manque de ressort dans les fibres du mézentere, ou de l'opium qu'on aura pris, ou des liqueurs trop froides qu'on aura buës, ou des alimens trop gluans dont on aura usé, ou le transport trop violent des esprits animaux sur quelque organe, ou la trop petite quantité de ces mêmes esprits, ou un sang trop dissous, ou enfin un polype au cœur.

Voilà, autant que nous avons pû le démêler, à quoi se reduisent, selon M. Viridet, les causes occasionnelles des vapeurs ; il faut voir à present quels sont les remedes qu'il oppose à toutes ces causes differentes.

Comme ces remedes nous ont paru pouvoir être utiles à ceux qui sont incommodez de vapeurs, nous avons cru qu'on ne seroit pas fâché de les trouver ici.

Quand les vapeurs viennent d'une matiere qui croupit près des nerfs ou des tendons, le meilleur parti à prendre selon lui, est de vuider cette matiere par la lancette, ou par le caustique.

Quand elles viennent d'une pituite, qui comprime les nerfs, & presse considerablement leurs fibres, les purgatifs doivent être employez tels par exemple que celui-ci.

Prenez demi-once de senné, deux gros d'agaric récent, coupé en tranches, demi-gros de gingembre concassé, & une dragme de chrystal mineral. Faites infuser le tout sur les cendres chaudes, dans deux grands verres d'eau, jusqu'à la diminution du tiers; & l'ayant coulé, dissolvez-y deux onces de manne, pour deux matins consécutifs, ajoûtant à cha-

que prise six à sept goutes d'eau d'écorce de canelle ; quelques jours après il faut réïterer.

Si les glandes sont remplies de glaires, on usera pendant dix ou douze jours de la décoction suivante, dont la doze sera de deux verres, deux heures avant le repas.

Prenez racine de chicorée amere, une once ; racine de gentiane, deux onces ; coupez le tout en tranches : sommitez de chardon benit, de germandrée, & de petite centaurée, de chacun demi poignée : fleurs de camomille, une poignée ; faites infuser le tout dans la valeur de huit verres d'eau, jusqu'à la diminution du quart, & le coulez sans l'exprimer. De trois en trois jours on fera infuser dans une des prises, deux gros de senné.

Si les vapeurs sont causées par le relâchement des fibres de l'estomac, soit que ce relâchement vienne de la trop grande distension qu'auront souffert ces fibres par des vents ren-

fermez, ſoit qu'elle vienne du ramolliſſement qu'auront produit des ſeroſitez amaſſées, on peut ſe ſervir de la compoſition ſuivante.

Prenez écorces d'orange & de citron confites, de chacune une once & demie; extrait d'églantier une once; racine d'angelique & d'imperatoire paſſées par le tamis, de chacune une dragme, rhubarbe deux dragmes : mêlez le tout avec une ſuffiſante quantité de ſyrop d'écorce de citron, pour reduire cela en conſiſtance d'opiate, & deux heures avant le repas, avalez-en la groſſeur d'une noix muſcade.

Si les vapeurs viennent de ce que l'eſtomac eſt trop dépoüillé de ſon enduit, c'eſt-à-dire, de ce que la tunique veloutée de ce viſcere eſt trop à nud; ce qui arrive ordinairement par des purgatifs ou des déterſifs trop forts, ou trop réiterez, on doit uſer d'alimens onctueux, comme d'orgeats, de gruaux, & autres choſes ſemblables; ſi ce défaut de mucoſité

dans l'estomac est causé par le dissolvant stomachal qui est trop fort; il faut recourir à l'usage des Alkalis, prendre, par exemple, des yeux d'écrevisses, du millet du soleil, & du corail rouge bien pulverisé, de chacun quatre scrupules; de la corne de cerf, & de l'yvoire preparée, de chacune un gros, du chrystal de roche, & de la pierre de hematte, de chacun demi gros, de l'anti-hectique de poterius, un gros & demi. Le tout étant reduit en poudre impalpable & très-bien mêlé, faites-en des paquets de demi gros chacun, & en prenez un deux heures avant chaque repas.

Si ce sont des vers qui donnent occasion aux vapeurs, prenés racine de succise, de brione, & de rhubarbe, de chacune deux gros; graines de citron, de chardon benit, & de pourpier, de chacune un gros, aigle blanche, coralline, & diagrede, de chacun quatre scrupules; pilés les separement & ensuite les mêlés. La doze est d'un demi gros, quatre heu-

res après le ſouper, & d'un gros le matin à jeun; obſervant de ne point manger de trois heures après.

Quand les vapeurs viennent de ce que les fibres du mezentere ont perdu leur reſſort, il faut recourir aux bains ſouphrez, tels que ſont ceux d'Aix & de Bade.

Quand elles viennent de ce qu'on a pris de l'Opium, il faut examiner 1°. ſi c'eſt parce que cet Opium a lié les eſprits ; & alors notre auteur prétend qu'en augmentant la doze de l'Opium, on viendra à bout de délier les eſprits qu'il avoit liez. Le Public jugera ſi c'eſt là le remede le plus convenable en cette occaſion. 2°. Il faut examiner ſi c'eſt parce que les glaires dans leſquels étoit engagé l'Opium ſont fonduës, & en ce cas un peu de Thériaque ou de décoction de fleurs de Camomille, priſe chaudement diſſipera les vapeurs.

Si elles ſont cauſées par l'uſage des boiſſons froides, il n'y a qu'a recourir au Thé, ou au Caffé.

Si c'est par des alimens trop gluans, tels que sont les intestins, les têtes, & les pieds de veau, ou par des alimens trop lourds, tels que le fromage, les légumes, les chairs salées, les poissons secs, les racines, il faut alors recourir au vin, à la Theriaque, à l'eau cordiale, au Rossoli; & si ces remedes ne suffisent pas, on les aidera par la décoction d'Azaron ou par le tartre Emetique.

Si les vapeurs viennent de ce que les esprits animaux se portent avec trop de vehemence sur quelques parties, ce qui cause souvent des mouvemens convulsifs, il faut ou faire des frictions dans les parties opposées, ou recourir aux narcotiques, ou bien ouvrir la veine.

Les conversations agreables sont d'une grande utilité dans ces occasions, dit notre auteur, aussi bien que la Musique.

Si cette maladie est produite par la disette des esprits animaux, il faut recourir aux boüillons faits avec les

poulets, les pigeons, & les perdrix, il faut recourir aux jaunes d'œufs, mêlés avec le sucre, & délayez dans le lait. Le suc des chairs à moitié roties, le chocolat, & les fomentations faites avec des décoctions d'herbes spiritueuses, sont encore de bons moyens pour remedier à la dissipation des esprits.

Si les vapeurs ont pour cause un sang trop dissous, ce qui est aussi toujours accompagné de dissipations d'esprits, le lait d'anesse, ou de chevre, mêlé avec la décoction d'Esquine, sont très convenables, aussi-bien que les gelées de corne de cerf, & les boüillons de tortuë.

Lorsque les vapeurs sont causées par des polypes au cœur, ou auprès du cœur, la guérison en est très difficile, pour ne pas dire impossible, à cause de la difficulté qu'il y a de dissoudre la matiere qui fait ces sortes de tumeurs, puisqu'il faut pour cela, changer toute la qualité du sang & employer des détersifs, qui quel-

ques puissans qu'ils soient par eux-mêmes, perdent toujours beaucoup de leur force, avant que de parvenir au lieu où est le polype.

Voilà ce qui nous a paru de plus utile dans la seconde & derniere partie de cette dissertation sur les vapeurs.

HISTOIRE DES REVOLUTIONS des Pays-Bas, depuis l'an 1559. jusqu'à l'an 1584. A Paris, chez Briasson, ruë S. Jacques à la Science. 1727. in-12. 2. vol. 1. vol. pp. 307. 2. vol. pp. 271.

CEtte Histoire comprend sept Livres, nous parlerons ici des quatre prémiers, & nous renvoyerons les trois autres à un autre Journal.

On voit d'abord dans le premier Livre, comme Charles-Quint sur la fin de ses jours, ayant pris la résolution de rénoncer à toutes les couronnes qu'il avoit portées avec tant

de gloire; fit son abdication à Bruxelles, où il convoqua les Etats Généraux, & en leur présence ceda à Philippe II. son fils, la Souveraineté des Pays-Bas, les Royaumes d'Espagne, de Naples, de Sicile, des Indes, le Comté de Bourgogne, & le Duché de Milan.

Les Pays-Bas, ainsi que l'observe l'Historien, n'étoient pas la moindre partie de l'heritage de Charles V. ni la moins difficile à gouverner. Les Ducs de Bourgogne avoient laissez jouir ces peuples de plusieurs priviléges, dont ils étoient extrêmement jaloux, & comme ils ne pouvoient s'accomoder au géniede leursmaîtres, il falloit pour les gouverner, trouver l'art de s'acommoder au leur.

C'est par ce moyen que Charles-Quint avoit sçu les maintenir dans l'obéissance, & c'est pour avoir pris le contre-pied que le fils de Charles-Quint donna lieu aux révolutions étranges qui font le sujet de cette Histoire.

Le caractére de Charles-Quint, étoit de n'en avoir point d'autre que celui que les temps, les lieux, & les occasions demandoit qu'il eût. Il ne paroissoit pas le même homme en Espagne, & en Flandres, en Allemagne, & en Italie. Il n'avoit dans ces divers pays, ni les mêmes manieres d'agir, ni les mêmes principes de gouvernement. Et par-là il étoit devenu l'idole de tous ses peuples. Il s'en falloit bien que Philippe son fils eut des talens aussi rares & aussi nécessaires ; une politique sombre, un abord difficile, une fierté austére, le rendoient peu propre à vivre ailleurs qu'en Espagne, aussi y fixa-t'il son séjour, & aussi-tôt qu'il eut fait la paix avec la France, il résolut de se retirer à Madrid.

Avant que de quitter les Pays-Bas, il fallut pourvoir au gouvernement de ces Provinces, en choisissant une personne capable d'y tenir la place du Roi même. Ce que nous allons exposer là-dessus d'après l'auteur,

eſt le point d'où il faut partir pour bien entrer dans cette Hiſtoire. C'eſt pourquoi nous croyons qu'on nous pardonnera ſur ce ſujet un peu de détail.

Philippe II. fut long-temps à ſe determiner ſur un choix ſi important : de tous les Seigneurs Flamans celui qui avoit le plus de droit de prétendre au gouvernement général des Pays-Bas, étoit l'Ancoral, Comte d'Egmont; ce Seigneur, dont la fin, comme on le verra dans la ſuite de cette Hiſtoire, fut des plus tragiques, étoit entiérement chéri de la nation, il avoit gagné tous les cœurs par une certaine franchiſe noble & éclairée qui dédaigne plûtôt les artifices, qu'elle ne les ignore; les vœux des Peuples & des Soldats l'appelloient au miniſtére; mais ce qui parloit le plus en ſa faveur, c'étoit les victoires de S. Quentin, & de Gravelines, dont l'Eſpagne étoit rédevable à l'habileté & à la valeur de ce guerrier.

Cependant Philippe étoit bien éloigné de penser au Comte d'Egmont. Le Comte étoit Flamand, & ses interêts paroissoient trop liez avec ceux d'un peuple que Philippe vouloit gouverner avec une autorité absolue.

Le Prince d'Orange prétendoit au gouvernement des Pays-Bas; issu d'une maison qui avoit autrefois figuré en Allemagne avec la Maison d'Autriche, allié aux plus grands Princes de l'Europe; il ne se croyoit pas au-dessous d'un employ qu'Engelbert de Nassau un de ses ancêtres avoit exercé cent ans auparavant. Il avoit d'ailleurs de grandes qualitez que lui avoient attiré l'estime & la confiance de Charles-Quint, mais ces liaisons avec les Princes Protestans d'Allemagne qui étoient tous ses parens, rendoient sa Réligion suspecte, quoiqu'étant né Luthérien, il eût embrassé la Réligion Catholique; enfin le Roy ne se fioit ni au Prince d'Orange, ni au Comte d'Egmont.

Tandis

Tandis que toutes les Provinces étoient dans l'attente de ce qui arriveroit, Philippe fit partir d'Italie sa sœur Marguerite d'Autriche, Duchesse de Parme, fille naturelle de Charles-Quint, pour venir prendre possession du Gouvernement.

Le Roy alla au-devant d'elle, & elle fût amenée à Gand, où se devoient tenir les Etats. Le Roy les avoient convoquez, afin que sa sœur prît avec plus de solemnité possession de son Gouvernement.

Granvelle Evêque d'Arras & depuis Cardinal, parla au nom du Roy, Borlut Deputé de Gand, répondit au nom des Etats. L'Evêque rendit compte des motifs qui engageoient le Roy à faire le voyage dEspagne, & déclara les pouvoirs de la Gouvernante. Il s'étendit beaucoup sur le progrès des nouvelles hérésies, & recommanda principalement la conservation de la Religion Catholique & l'obéissance dûe à la sœur du Roy.

Charles-Quint avoit établi trois Conseils dans les Pays-Bas : le Conseil d'Etat pour les affaires politiques, le Conseil Privé pour les différens des particuliers, & le Conseil des Finances pour l'administration des deniers publics.

Le Conseil d'Etat étoit composé du Prince d'Orange, du Comte d'Egmont, du Comte de Horn Amiral, du Comte de Barlaimont Président du Conseil des Finances, du Docteur Viglius Président du Conseil Privé, & de Granvelle.

De ces six personnes Philippe exclut totalement de la confiance de la Gouvernante, le Prince d'Orange, le Comte d'Egmont & le Comte de Horn, & il ordonna expressément à sa sœur de ne consulter que les trois autres dans toutes les affaires délicates. Ainsi les trois Principaux Seigneurs des Pays-Bas ne devoient presque assister au Conseil que par cérémonie.

Le Roy, après avoir laissé ses

ordres & ſes inſtructions à la Gouvernante, s'embarqua au port de Fleſſingue, & arriva en Eſpagne au mois d'Août de l'année 1559. la Gouvernante partit de Gand avec tous les Conſeils pour ſe rendre à Bruxelles, où elle arriva au mois de Septembre de la même année.

Elle ſuivit exactement les ordres du Roy ſon frere ; elle conſultoit avec une confiance apparente le Prince d'Orange, le Comte d'Egmont, & le Comte de Horn. Mais le ſecret du Gouvernement leur étoit caché, & comme des trois autres Conſeillers, Granvelle étoit celui qui avoit le plus de capacité, il eût bien tôt pris l'aſcendant dans le Conſeil, & il devint comme l'ame du Gouvernement ; ce qui lui attira beaucoup d'ennemis dont le Prince d'Orange n'étoit pas le plus foible. Après ce début, l'auteur entre en matiere, & vient aux révolutions, dont il s'eſt propoſé d'écrire l'Hiſtoire.

Il étoit difficile que les Pays-Bas

qui entretenoient un grand commerce avec l'Allemagne, la France & l'Angleterre ne fussent infectez de la contagion de l'hérésie qui désoloit alors ces Royaumes. Des familles entieres étoient sorties d'Angleterre, pour se soustraire à la domination de la Reine Marie, & s'étoient réfugieés dans les Pays-Bas. Les Protestans de France & d'Allemagne y envoyerent des Ministres déguisez en Marchands, qui y prêcherent d'abord en secret, & ensuite en Public, & braverent hautement les Edits de l'Empereur Charles-Quint, que Philippe II son fils avoit confirmez. Ce fut à Tournay, à l'Isle & à Valenciennes que ces désordres commencerent à éclater.

Au mois d'Octobre de 1561. deux Ministres prêcherent la même nuit publiquement, l'un à Tournay & l'autre à Valenciennes, & après leur sermon firent faire au peuple une espece de procession, où l'on chanta les pseaumes de Marot.

Les Magiſtrats avertirent de ces aſſemblées nocturnes la Gouvernante, qui auſſi-tôt envoya ordre au Baron de Montigni Gouverneur de Tournay, & au Marquis de Berg-op-zoom Gouverneur de Valenciennes, de ſe rendre inceſſamment dans ces Villes pour réprimer la licence des Hérétiques.

Le Baron de Montigni fit pendre le Miniſtre qui avoit prêché à Tournay, & jetter au feu tous les Livres Heretiques qui ſe trouverent dans la Ville, cette puniti on appaiſa pour un temps le tumulte.

Le Marquis de Berg-op-zoom fit arrêter le Miniſtre de Valenciennes, avec un autre Miniſtre qui l'accompagnoit; mais au lieu de les faire exécuter comme la Gouvernante le lui ordonnoit, il s'en alla à Liége dont ſon frere étoit Evêque, & écrivit à la Gouvernante, qu'il n'étoit ni d'un rang, ni d'un caractére à faire exécuter à mort des Hérétiques. Là-deſſus la Ducheſſe de Par-

me envoya ordre aux Magiſtrats de les faire brûler, ils prononcerent la ſentence ; & afin que le peuple ne pût s'oppoſer à l'exécution, ils tinrent leur Jugement ſecret, & réſolurent de faire mourir les coupables à la pointe du jour.

Les préparatifs ne purent ſe faire ſi ſecrettement que pluſieurs n'en fuſſent avertis. A peine le jour commença-t'il à paroître que la place de Valenciennes ſe trouva remplie d'une populace mutinée, qui par ſes menaces, & ſes violences, obligea les Magiſtrats à faire rentrer promptement en priſon les coupables qu'on menoit au ſupplice, & qu'elle alloit enlever. Les Magiſtrats eux-mêmes eurent bien de la peine à gagner leurs maiſons au travers d'une greſle de pierres que le peuple faiſoit tomber ſur eux. Les Proteſtans recommencerent à chanter dans les ruës les pſeaumes de Marot, & comme ils ſe trouverent près de deux mille, ils réſolurent de ſe ſignaler

par quelque coup d'éclat, qui étoit d'aller piller & brûler le Couvent des Dominicains; en y allant quelqu'un d'eux leur fit faire réflexion qu'il valoit mieux enfoncer les portes de la prison pour en retirer leurs Ministres; cet avis qui leur parut le meilleur fût exécuté sur le champ, & les deux Ministres furent délivrez. Delà les Protestans allerent chez les Magistrats, & leur déclarerent qu'ils ne demandoient que le libre exercice de leur Réligion, & que si on le leur accordoit, ils seroient les plus soumis & les plus fideles citoyens.

La Gouvernante instruite de cet attentat, envoya à Valenciennes le Comte de Bossu avec des troupes, & manda au Marquis de Berg-op-zoom de se rendre dans cette place, où l'autorité Royale n'étoit plus respectée depuis qu'il en étoit sorti: le Marquis ne pût se dispenser d'y retourner; on y jetta des troupes; & la Gouvernante proposa au Conseil, de dépoüiller cette Ville de tous

ses Priviléges ; mais on jugea qu'il ne seroit pas juste de confondre les innocens avec les coupables, & on craignit d'ailleurs d'irriter une Ville qui auroit pu se donner à la France.

Il fût déclaré seulement que les plus séditieux seroient punis de mort, & le Marquis de Berg-op-zoom, qui voyoit qu'il ne pouvoit plus mollir sans se rendre complice d'une rébellion ouverte, suivit avec beaucoup de fermeté les ordres de la Gouvernante.

Ces premiers troubles firent comprendre à cette Princesse, de quelle importance il étoit de couper pied à l'héréfie & de l'empêcher de prendre racine.

L'établissement de plusieurs Evêques nouveaux paroissoit pour cela un moyen également facile & efficace ; Charles-Quint l'avoit suggeré à Philippe, & Philippe avoit designé toutes les Villes qui devoient être érigées en Evêché. Le Pape approuvoit fort cet établissement : mais quand ce vint à l'exécution, il se

présenta de grandes difficultez : le Prince d'Orange mit tout en œuvre pour traverser ce projet. L'Historien expose ici tous les troubles qui arriverent à cette occasion, & quel fut le soulevement de toutes les Provinces contre un tel établissement ; les Hérétiques regardoient l'érection des nouveaux Evêchez, comme la chose du monde la plus fatale à leur secte, & le Prince d'Orange ne négligeant aucune occasion de servir & d'animer les mécontens, semoit la révolte dans tous les esprits.

On voit ici aux prises le Prince d'Orange & le Cardinal de Granvelle, qui ne cessent de s'opposer l'un à l'autre ; on voit l'autorité du Cardinal de Granvelle monter à son comble, & puis déchoir tout à coup, la Gouvernante qui le consultoit préferablement à tous les autres de son Conseil, se dégoûter de ses avis, & être la premiere à prier le Roy de le rappeller ; ce

qu'elle eut bien de la peine à obtenir, mais ce que le Roi accorda enfin dans le commencement de l'année 1564, vaincu par les ſollicitations non-ſeulement de la Gouvernante, mais du Prince d'Orange, du Comte d'Egmont, & du Comte de Horn, qui écrivirent pluſieurs lettres au Roy contre le Cardinal; c'eſt par là que finit le premier livre.

La Gouvernante s'étoit flattée que l'éloignement du Cardinal de Granvelle qui s'étoit rendu odieux à tous, mettroit fin aux troubles de la Cour, & des Provinces; mais cet éloignement fut fort inutile, comme on le voit dans le ſecond livre. La diverſité de Réligion, qui commençoit à s'introduire dans les Pays-Bas, étoit la véritable cauſe de la déſobéiſſance des Peuples & des Grands. Et il n'étoit pas auſſi aiſé de remedier à ce mal que d'éloigner un Miniſtre odieux. L'héréſie avoit dans toutes les Villes des Par-

tiſans ſecrets & accreditez qui ſaiſiſſoient les moindres prétextes pour révolter les Peuples.

Les Catholiques trompez par l'apparence du bien Public, & par le deſir de ſoutenir les priviléges de leurs Villes ou de leurs Provinces, ſuivoient aveuglement les impreſſions des Hérétiques, qui employoient toutes ſortes d'artifices, pour couvrir leurs mauvaiſes intentions.

Le Roy d'Eſpagne avoit connu la véritable ſource du mal. Il ne recommandoit rien tant à la Gouvernante que d'arrêter le progrès des nouvelles héréſies, & la Gouvernante écrivit aux Gouverneurs & aux Magiſtrats des Villes, de proceder contre les Hérétiques ſelon la rigueur des Edits. En peu de temps les priſons furent remplies de Réligionaires, & les places publiques d'échafauts & de buchers.

On arrêta à Rupelmonde un Prêtre qui avoit embraſſé la nouvelle Réligion ; & comme il fut

enfermé au Chateau dans une chambre qui étoit proche des Archives, il mît le feu à sa prison, espérant que le soin qu'on prendroit de sauver les Archives, lui donneroit lieu de s'échaper plus facilement.

La chose lui réussit comme il l'avoit esperé ; mais à peine fut-il sorti que le feu ayant été éteint par la garnison, on courut après lui & on le renferma dans la prison. Quelques jours après il fut condamné à avoir la tête tranchée ; avant que de mourir, il abjura les erreurs de Calvin, & exhorta le peuple à s'en préserver ou à y renoncer.

Il se fit à Anvers plusieurs exécutions qui n'eurent pas des suites aussi heureuses. Un Carme nommé Christophe Fabricius étoit sorti de son Couvent, pour aller se marier en Angleterre, d'où il étoit revenu pour prêcher le nouvel Evangile à Anvers. Il fut pris & condamné à être brûlé. A peine fut-il attaché au poteau que le peuple se mit à jetter des

pierres ſur l'executeur, qui n'ayant pas le temps d'allumer le bucher, & craignant que le criminel ne lui échapât, tira promptement de ſa poche un couteau, dont il lui coupa la gorge ; après quoi il ſe ſauva dans la foule.

Le lendemain parut dans la place un placard écrit avec du ſang, où l'on avertiſſoit le peuple, que la mort de Fabricius ſeroit bientôt vangée ; quelques Proteſtans ayant rencontré ce jour là une femme que l'on accuſoit d'avoir indiqué la demeure du Religieux Héretique, ils ſe jetterent ſur elle, & penſerent l'aſſommer.

Le Roi d'Eſpagne averti de ces attentats, en écrivit à la gouvernante qui fut obligée pour lui obéïr, de faire pendre un de ceux qui avoient attaqué cette femme.

Dans le même tems, la gouvernante travailloit à faire recevoir les décrets du Concile de Trente, mais elle y trouvoit de grandes difficultés ; quelques Univerſitez publioient que pluſieurs de ces décrets étoient

contraires à l'autorité du Roi d'Espagne & aux droits de la couronne; le Prince d'Orange fomentoit ces bruits, & le Roi en ayant été averti par la Gouvernante, répondit que personne n'étoit plus interessé que lui à maintenir les droits de sa couronne; qu'il avoit fait recevoir le Concile de Trente en Espagne, & que les Flamands ne devoient pas être plus délicats que lui là-dessus; qu'en un mot, il vouloit que les décrets de ce Concile fussent reçus dans tous ses états sans exception. Il envoya à la Gouvernante un exemplaire des lettres patentes qu'il avoit fait expédier en Espagne pour la publication du Concile.

La Gouvernante se trouvoit hors d'état d'exécuter les ordres du Roi, elle ne pouvoit cependant se résoudre ni à lui désobéir, ni à commettre l'autorité royale, en voulant forcer les peuples à se soumettre en tout aux décrets du Concile. Dans cette extrêmité, elle proposa au com-

te d'Egmont d'aller en Espagne pour instruire à fond sa Majesté de l'état des Provinces sur ce sujet. Le comte partit le 15. Février de l'année 1565. & étant arrivé à Madrid, il representa au Roi qu'il n'y avoit que deux partis à prendre sur cette affaire, le premier d'exterminer l'héresie par la force, & le second de laisser aux peuples la liberté de conscience; que si on s'obstinoit à suivre le premier parti, il y avoit lieu de craindre qu'on n'augmentât le mal au lieu d'y remedier; qu'au contraire, il y avoit tout à esperer des voyes de douceur.

Le Roi répondit qu'il consulteroit les Théologiens sur la résolution qu'il avoit à prendre, & il en assembla en effet plusieurs des plus habiles; ils lui répondirent que sa Majesté pouvoit permettre la liberté des deux religions, pour éviter un plus grand mal, mais qu'elle n'y étoit pas obligée. Alors le Roi se jetta aux pieds d'un Crucifix qui étoit dans son cabinet, & s'écria: » ne permettez pas, mon Dieu, que

» je quitte jamais la résolution que
» vous m'avez inspirée vous-même,
» de ne plus reconnoître pour mes
» sujets, ceux qui n'auront pas voulu
» vous reconnoître pour leur maître.

Ainsi le Roi plus déterminé que jamais à maintenir par la force dans les Pays-Bas la Religion Catholique, renvoya le Comte d'Egmont avec une instruction qui avoit pour titre : » Instruction sur les choses
» que vous Comte d'Egmout, Prin-
» ce de Gaves, mon cousin, devés
» dire de ma part, à la Duchesse
» de Parme, ma sœur.

L'instruction portoit » que sa
» Majesté étoit résoluë de ne souf-
» frir jamais aucun changement de
» Religion dans ses états, quand
» même il lui faudroit mourir pour
» l'empêcher; qu'ainsi elle souhait-
» toit que la Gouvernante assemblât
» un Conseil extraordinaire, où elle
» appelleroit quelques Evêques ; &
» surtout, le sieur Rithow Evêque
» d'Ypres, avec des Théologiens,
&

» & ceux des Conseillers d'Etat,
» qu'elle sçauroit être les plus affe-
» ctionnez à la Religion Catholi-
» que, le tout pour prendre avec
» eux des mesures efficaces, afin de
» maintenir la Religion Catholique,
» de donner à la jeunesse une édu-
» cation qui pût la préserver à ja-
» mais de la contagion de l'héresie,
» & de punir les héretiques par des
» voyes toutes differentes de celles
» dont on s'étoit servi jusques-là.
» Non que sa Majesté prétendît
» qu'on cessât de les punir de mort,
» une pareille indulgence ne lui pa-
» roissant pas devoir être agréable
» à Dieu, ni utile à la Religion,
» mais parce que sa Majesté vouloit
» seulement qu'on leur ôtât cette
» espece de gloire qu'ils attachoient
» à leurs supplices, & pour laquelle
» ils se sacrifioient.

Cette instruction fut confirmée par de nouvelles lettres du 7 Octobre 1565. où le Roi disoit qu'il ne se relâcheroit jamais sur la punition

rigoureuse des hérétiques, de quelque condition qu'il fussent; qu'il vouloit que le Concile de Trente fut receu, & que ses décrets eussent force de loy comme les Edits du Prince; il exhortoit la Gouvernante à tenir ferme sur tous ces points.

Ces lettres furent regardées comme une derniere décision du Roi, à laquelle il n'étoit plus permis d'opposer aucune remontrance, ni d'apporter aucune modification; mais la fermeté avec laquelle la Gouvernante les voulut exécuter pour obéir au Roi, donna lieu à des troubles étranges dans toutes les villes des Pays-Bas. Le recit de ces troubles excités par les hérétiques, fait la principale partie du 2ᵉ. livre. On apprenoit tous les jours quelque nouvelle entreprise des Protestans, il n'y eut presque point de ville dans les Pays-Bas exempte de sédition. Comme les Catholiques vouloient deffendre leurs Eglises, & que lorsque les hérétiques se disposoient à quelques violences, ceux-là couroient aux armes; il se trou-

voit que chaque ville étoit le theatre d'une guerre civile.

Dans le troisiéme livre on voit les efforts que fit la Gouvernante pour appaiser les troubles, & comme le Roy craignant que cette Princesse n'eut pas assez de fermeté, envoya en sa place le Duc d'Albe. Dès que ce Duc eut mis le pied dans les Pays-Bas, ce qui arriva en 1567, les esprits furent plus irritez que jamais, parce qu'on sçavoit qu'il étoit inflexible, & qu'il ne reconnoissoit d'autres voyes pour se faire obéïr, que la force & la violence. La Gouvernante écrivit au Roi que la seule crainte de l'arrivée du Duc d'Albe avoit déja fait perdre à sa Majesté plus de cent mille sujets qui s'étoient retirés en Allemagne & en Angleterre avec tous leurs biens; elle supplioit en même tems le Roi de lui donner la permission de se retirer à Parme auprès de son mari, ce qui lui fut accordé: elle partit au mois de Février

1568. La conduite que tint le Duc d'Albe fut d'une rigueur inflexible, témoin entr'autres, celle qu'il exerça à l'égard du Comte d'Egmont & du Comte de Horn qu'il fit décapiter sous prétexte de crime de leze-Majesté, dont on prétendoit qu'ils étoient innocens. Il y avoit déja sept mois que ces seigneurs étoient enfermez dans le château de Gand, lorsque la sœur du Comte de Horn & la Comtesse d'Egmont engagerent les plus grands Princes de l'Europe à interceder pour eux auprés du Duc d'Albe. la Comtesse d'Egmont publia une requête que la Duchesse de Parme se chargea de faire tenir au Roi, & qu'on ne pouvoit lire que les larmes aux yeux. Elle faisoit souvenir le Roi de tous les services que son mari avoit rendus à la Couronne, depuis l'âge de quinze ans qu'il avoit commencé à porter les armes sous les ordres de l'Empereur Charles-Quint. Elle conjuroit surtout le Roi, de ne point laisser une mere infortunée passer le reste de ses jours

dans l'opprobre & dans la douleur avec onze enfans, qui n'avoient encore eu le temps ni de prendre part aux fautes de leur pere, s'il étoit coupable, ni de les réparer.

Le Roi & le Duc d'Albe n'étoient pas d'un caractere à se laisser toucher par ces sortes de considerations; on fit d'exactes recherches de la conduite des deux seigneurs, & soit qu'ils fussent criminels ou non, ce que ce n'est pas ici le lieu d'approfondir le Duc d'Albe prononça leur sentence, & les condamna à avoir la tête tranchée.

Le troisiéme Juin 1568, les deux Comtes furent conduits à Bruxelles, où on leur lut leur sentence; quand le Comte d'Egmont eut entendu la sienne, il ne put s'empêcher de dire: » Cette sentence est bien sévere, je » ne crois pas l'avoir meritée, mais » puisque c'est la volonté de Dieu » & du Roi, je veux bien la souffrir, j'espere que le Roi aura la » bonté de ne pas dépoüiller ma

» femme & mes enfans des biens que
» je leur laisse, c'est la moindre grace
» qu'il me puisse accorder pour les
» services que je lui ai rendus.

Il écrivit ensuite au Roi une lettre des plus touchantes pour se justifier. Mais elle ne servit de rien, & il fut décapité le 5 Juin, par la main d'un bourreau qui à ce qu'on dit, avoit été un de ses valets de pied.

Le Comte de Horn subit ensuite le même sort.

On ensevelit honorablement les corps de ces deux Seigneurs que l'on joignit à leurs têtes. Par tout où passoit le corps du Comte d'Egmont, les peuples accouroient en foule & s'empressoient de baiser son cercüeil.

Quelques jours avant que de les faire mourir, le Duc avoit fait trancher la tête à dix-neuf Gentil-hommes dans la place de Bruxelles. Le lendemain de cette grande exécution, Villiers eut aussi la tête tranchée avec quatre autres Officiers.

Antoine Stralle Bourguemestre

d'Anvers, fut enſuite exécuté à Vilvorde; Caſembrot Secretaire du Comte d'Egmont fut tiré à quatre chevaux dans la place de Bruxelles; & quatre Héretiques furent brulez vifs au même endroit.

On voit dans le quatriéme livre, comme le Duc d'Albe, après ces ſanglantes exécutions, ſongea à chaſſer des provinces, les troupes des conféderez. L'hiſtoire de ces conféderez qui du tems de la Gouvernante où ils commencerent, prirent comme l'on ſçait, le nom de gueux, & par leurs ſoulevemens continuels, mirent aux plus rudes épreuves la prudence de cette Princeſſe; eſt racontée au long & avec toutes ſes circonſtances dans le ſecond livre, on y peut recourir. Ils vouloient à quelque prix que ce fut, que le Roi permit le libre exercice de la Religion Proteſtante. Leur nombre s'accrut conſidérablement, & toutes les provinces en étant infectées, le Duc d'Albe n'oublia rien pour les en chaſſer. Le ſuc-

cès qu'il eut d'abord dans cette affaire, & qu'on peut voir dans ce quatriéme livre, lui ayant obtenu du Pape la toque & l'épée enrichie de pierreries, que l'Archevêque de Malines lui donna de la part de sa Saintteté, comme au deffenseur de la Religion, il ne put se contenir, & se livrant un peu trop aux mouvemens de son amour propre, il donna ordre que l'on fondit des canons qu'il avoit pris au Comte Louis de Nassau à la bataille de Guémingue, & s'en fit faire une statue de bronze, où il étoit representé foulant aux pieds les images de la rébellion & de l'hérésie. Cette statuë qui lui ressembloit parfaitement, fut placée dans la citadelle d'Anvers. Elle tenoit d'une main le bâton de commandement, & elle étendoit l'autre sur la ville comme pour la menacer; sur la baze du monument étoit écrite en lettres initiales cette inscription: F. A. A. T. A. D. PH. II. H. A. B. P. Q. E. S. R. P. R. P. J. C. P. P. F. R. O. M. F. P. Ce

Ce qui signifioit : Ferdinando, Alvares A Toledo, Albæ Duci, Philippi II. Hispaniar. Apud Belgas Præfecto, Quod Extincta Seditione, Rebellibus Pulsis, Religione Procurata, Justitiâ Cultâ, Provinciarum Pacem Firmavit, Regis Optimi Ministro Fidelissimo Positum. C'est-à-dire :

A Ferdinand Alvares de Tolede, Duc d'Albe, Lieutenant en Flandres de Philippe II. Roi d'Espagne, & très-fidelle ministre du meilleur de tous les Rois, est érigé ce monument, pour avoir appaisé les troubles, chassé les rebelles, rétabli la Religion, fait fleurir la Justice, assuré la Paix dans les Provinces.

Il y avoit diverses devises sur les autres côtez de la baze, & au pied on lisoit le nom du sculpteur avec ces mots : *ex ære captivo.*

On ne sçauroit croire combien les Flamands furent indignez de cette statuë ; le Roi qui étoit naturellement ennemi du faste, & qui n'avoit

pas même voulu qu'un ſ
d'Italie lui érigea un ſembl
nument, déſapprouva fort
du Duc d'Albe, tous les c
le blamerent ; & le Duc q
combien il s'étoit rendu odi
là, s'abſtint d'envoyer en
une ſtatuë pareille, qu'il vou
re placer dans une de ſes terr
paſſons un nombre con
d'autres articles de ce quat
vre, de peur de nous trop é

Nous remarquerons ſ
que le Duc d'Albe ſe fit d
tous les peuples par ſes c
& que voyant croître tous
la puiſſance & l'audace des
rez, nonobſtant les ſoins q
pris d'abord avec aſſez de
les réduire ; il pria le Roi
livrer d'une autorité qui
venuë funeſte au repos des
ces, & qui commençoit
être à charge à lui-même ;
ſa demande.

Dom Loüis de Requeſ

Commandeur de Castille lui succeda ; & la premiere chose à quoi songea ce nouveau gouverneur, qui arriva à Bruxelles le 17 Novembre de 1573, pour prendre la place du Duc d'Albe dans le gouvernement des Pays-Bas, fut de faire abbatre la statuë que ce Duc s'étoit érigée.

Nous reprendrons à cet article, la suite de l'Histoire dans notre second Extrait.



LETTRE E'CRITE A M. PENNA PREmier *Médecin de S. A. S. Mgr. le Prince de Monaco ; par M. Boüillet, de l'Académie Royale des Belles Lettres, Sciences & Arts de Bordeaux, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, Professeur des Mathématiques & Sécretaire de l'Académie de Béziers, au sujet de la Rhubarbe.* Chez Etienne Barbut Imprimeur du Roi & de l'Académie de Béziers. in-4°. pp. 8.

CEtte lettre n'est autre chose que l'Extrait d'une dissertation que M. Boüillet a luë à l'Académie de Bordeaux, & dans laquelle il prétend faire voir qu'on peut fort bien se passer de la Rhubarbe dans la pratique de la Médecine. Il paroît que l'excessive cherté de la Rhubarbe, est le motif qui a déterminé l'Auteur à traiter cette matiére, & à décider, comme il fait, contre l'usage d'un remede si familier. La rareté des cho-

ſes n'en fait pas réellement le mérite, mais elle en fixe ordinairement le prix. On fait cas de ce qu'on n'a pas à proportion de ce qu'il en doit coûter pour l'avoir, & fort ſouvent on ſe figure en avoir d'autant plus beſoin, qu'il eſt plus difficile de l'acquérir. Si c'eſt un goût naturel, ou la biſarrerie d'une imagination dépravée, nous n'oſons porter là-deſſus notre jugement. Quoiqu'il en ſoit, un certain nombre d'Académiciens comme M. Boüillet, ſeroit d'un très-grand ſecours à tout le monde. Il ſe trouveroit toujours quelque homme ſenſé tout prêt à démontrer l'inutilité de ce qui ſeroit devenu rare; les beſoins de la vie moins multipliés & plus faciles à remplir, ſe réduiroient à ce qu'il y auroit de plus commun. Les difficultés, qui ne ſervent pour l'ordinaire qu'à rendre nos déſirs plus ardens, ſufiroient pour les éteindre, & par l'habitude que les hommes prendroient de ne ſouhaitter que des

choses faciles à obtenir, ils parviendroient au bonheur de ne souhaiter jamais en vain. L'embarras seroit de faire voir bien clairement le peu de mérite des choses, dont on voudroit prescrire l'usage ; on ne seroit pas sur de payer toujours d'aussi bonnes raisons, que celles dont M. Boüillet se sert à l'occasion de la Rhubarbe.

Il observe premierement, qu'Hippocrate & Galien parmi les Grecs, Serapion & Avicenne entre les Arabes, n'ont point connu la Rhubarbe; qu'à la vérité Paul Eginete emploïoit le *Rhéon* dans plusieurs compositions purgatives, mais que ce *Rhéon* n'étoit peut-être autre chose que le Rhapontique dont il se servoit comme d'un remede propre à aider l'action des autres purgatifs. Ce qui fait conjecturer à l'Académicien, que le *Rhéon* d'Eginete pouvoit n'être que le Rhapontique, c'est que cet Auteur dans son Traité des simples ne parle point de la Rhubarbe, mais seulement du Rhapontique.

Du reste il importe fort peu à M. Boüillet, comme il le dit lui même, que la connoissance de la Rhubarbe soit fixée au 4e. siécle, qui étoit celui de Paul Eginete; ou au 12e. pendant lequel vivoient Mesué & Averrhoës, les premiers qui aïent reconnu clairement la vertu purgative de cette racine. On s'en est passé pendant les quarante deux prémiers siécles du monde; on n'en sauroit disconvenir, il n'en veut pas davantage pour être en droit de conclure qu'on peut sans inconvénient s'en passer aussi de nos jours. *Car enfin*, dit-il, *pourquoi ne le pourroit-on pas? Nos maladies seroient-elles diférentes de celles de nos peres? Ou aurions-nous maintenant beaucoup moins de purgatifs qu'ils n'en avoient de leur tems?*

Or il mande à M. Penna qu'il a prévénu ces deux objections, en faisant voir dans sa dissertation, 1°. que les maladies d'aujourd'hui sont à peu-près les mêmes que celles du tems d'Hippocrate, de Galien & de

Celse, & que si la diférence des climats, des alimens, des inclinations, des exercices, &c. a occasionné quelque nouveauté, ce ne peut être que par rapport à quelques symptômes, ce qui ne met point dans la nécessité de multiplier les purgatifs, puisque la diversité des symptômes exige plûtôt quelque diférence dans la méthode de pratiquer, que dans la qualité des remedes. C'est une réflexion que M. Boüillet insere dans les notes qui accompagnent sa lettre, & qui sont beaucoup plus étenduës que le texte.

2°. Il a fait le dénombrement des purgatifs les plus ordinaires parmi les Anciens, & de ceux que nous emploïons aujourd'hui, & la liste de ces derniers est si longue, qu'il prétend ce semble avec raison, qu'on ne sauroit supposer autant de nouvelles maladies, ni même autant de nouveaux symptômes, que les Médecins modernes ont adopté de nouveaux remédes pour purger.

L'Académicien indique après cela les médicamens qu'on peut ſubſtituer à la Rhubarbe, ſoit que l'on ait ſeulement égard à la qualité purgative, ſoit que l'on conſidére les autres vertus qu'on attribuë communément à cette racine, comme de fortifier, de reſſerrer, de déboucher, de tuer les vers. Il va plus loin, car il donne pluſieurs moïens pour ſupléer à la purgation, par exemple, le régime, les lavemens, & la ſaignée. Et par-là, il ſemble inſinuer non ſeulement que la Rhubarbe n'eſt pas fort néceſſaire dans la pratique de la Médecine, mais qu'on pourroit encore en retrancher la plûpart des autres remedes dont on ne ſe ſert que par rapport à leur vertu purgative. M. Boüillet entend parler, ſelon toute apparence, des purgations de précaution. Vraiſemblablement dans l'intention de purger un homme attaqué d'une maladie aiguë, par exemple, d'une fiévre maligne, ou d'une

maladie chronique, telle que l'hydropisie, il ne s'en tiendroit pas aux trois moïens qu'il enseigne pour remplacer la purgation.

Enfin il a prié M. Cros, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, & de l'Académie de Bordeaux, de vouloir bien examiner soigneusement la Rhubarbe qui croît dans le païs, afin que toutes les qualités en étant parfaitement connuës, l'usage en pût devenir aussi sur qu'il est facile.



NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE FLORENCE.

Elenchus priorum Investigationum VENERIS PLANETÆ Exercitationis Astronomicæ gratiâ expositus, ab Auditoribus Scholarum Superiorum in Templo Sancti Joannis Evangelistæ Patrum Societatis Jesu, publicè habendæ anno 1727. Ex Typographiâ Michaelis Nestenus.

On a mis à la tête de ces premieres recherches, ou plûtôt de ces *Theses* sur la Planete de *Venus*, une préface dans laquelle les Répondans faisant d'ingénieuses allusions aux noms de *Venus* & de l'*Amour*, rendent raison de leur travaux Astronomiques sur cette Planete, qu'il leur paroît qu'on ne s'étoit pas encore attaché à connoître assez parfaite-

ment. Le Soleil, la Lune, Mars, Jupiter, Saturne, ont eû chacun leurs Astronomes fameux qui se sont appliquez à les observer, & à nous donner en détail une connoissance exacte. Pourquoi, disent les Répondans, *Venus*, non *Venus* profane, *Venus* impudique, mais la chaste *Venus*, *Venus* celeste, cette *Venus* qui a toûjours été regardée comme le plus bel astre du Ciel, *& par le nom de laquelle, on ne devroit pas seulement entendre une simple Planete, mais encore toute la nature celeste*, n'auroit-elle pas aussi ses interpretes en particulier? Est-on curieux de sçavoir d'eux, qui peut leur avoir servi de guide & de maître, pour découvrir & expliquer tout ce que dans leur systême, l'idée de *Venus* renferme de relevé & de sublime? Qui leur a inspiré le noble dessein, de tenter ce que jusqu'ici personne n'avoit entrepris? C'est l'*Amour*, répondent-ils; *car la celeste Venus a aussi son Amour*, bien différent de l'*Amour*

aveugle, de cet *Amour* vulgaire, dangereux & criminel. C'est au contraire l'*Amour* des choses celestes, cet *Amour* le plus beau des immortels, celui à qui le monde est redevable de l'ordre admirable, qui a succedé au chaos, l'*Amour* qui donne le courage, qui porte à la vertu, &c. Nous ne suivrons point les Répondans dans les éloges pompeux qu'ils font de cet *Amour* : Les Lecteurs aimeront mieux sans doute en apprendre les effets.

Ces jeunes Astronomes, après un *Index* des noms Grecs & Latins donnez à *Venus*, comme Planete, ne publient, quant à présent, que quelques propositions sur *son existence, ses causes, & ses phases*; mais pour faire voir en même temps, jusqu'où on a porté en Italie les recherches sur *Venus*, & pour montrer qu'il ne faut désesperer de rien, *quand on a l'Amour pour guide*, ils nous annoncent de plus nombreuses & de plus importantes Observations, que M.

Bianchini a faites ſur cette Planete; & qu'on doit faire paroître bien-tôt, avec quelque nouvelle Idée ſur un Syſtême Planetaire. Au reſte, cette eſpece d'eſſai, ſur la Planete de *Venus*, eſt dédié à un ſçavant du premier ordre qu'on a eû apparemment des raiſons de ne pas nommer; on eſt ſeulement bien-aiſe de preſſentir ſon goût, afin de pouvoir lui préſenter avec plus de ſûreté de lui plaire, le reſte de l'Ouvrage, quand il ſera achevé.

On s'eſt contenté de le déſigner par ce Diſtique.

Phoſphorus eſt ortu VENUS, *occaſu Heſperus; at tu*
Heſperus Æois, Phoſphorus Occiduis.

DE MILAN.

MOnſieur *Philippe Argelati* a publié un nouveau Programme, pour avertir le Public, que la *Societé Palatine* a achevé de faire imprimer le Douziéme Tome *des Ecri-*

vains de l'Histoire d'Italie, dédié au Duc de Lorraine. On y trouvera la Dissertation Latine, que la même Societé avoit promise depuis long-temps, pour expliquer la Carte de l'Italie, telle qu'elle étoit connuë dans les siécles, où après la ruine de l'ancien Empire Romain, elle fut occupée successivement par les Grecs, les Lombards & les François, jusqu'à l'établissement des nouvelles Principautez qui y sont aujourd'hui. Le sçavant Auteur de cette Dissertation, a voulu par modestie, que son nom fût ignoré: M. *Argelati* nous apprend seulement, qu'il est de Milan, & Lecteur Royal dans l'Université de *Pavie*.

Voici les titres des autres Ouvrages qui sont compris dans ce Douziéme Volume.

Albertini Mussati Paduani Histori graphi & Tragœdi de Gestis Henrici VII Cæsaris Historia Augusta XVI libris comprehensa. Felix Osius avoit déja fait imprimer cette Histoire:

Mais elle paroît ici de nouveau avec les Notes du même Osius, de *Pignorius*, & de *Villanus*, auxquelles on a ajouté des *Variantes*, d'après les Manuscrits de la Bibliotheque d'Est, & de la Bibliotheque Ambrosienne.

Ejusdem Albertini Mussati Historici Patavini de Gestis Italicorum post mortem Henrici VII Cæsaris, Historia, Cet Ouvrage aussi publié par Osius, a été corrigé & augmenté dans cette édition, sur les Manuscrits des deux Bibliotheques qu'on vient de nommer.

Chronicon Siciliæ, Auctore Anonymo, ab anno circiter D. CCCXX. usque ad annum M. CCCXXVIII. Les P. P. Martene & Durand ont donné cette Chronique dans leur Trésor des Anecdotes.

Nicolai Specialis Historia Sicula in VIII Libros distributa ab anno M. CC. LXXXII. usque ad annum M. CCC. XXXVII. M. Baluze a aussi fait imprimer ce morceau d'Histoire dans son *Appendix* du *Marca Hispanica*.

M.

M. *Argelati* fait remarquer que les deux Ouvrages d'*Albertin Mussat* remplissent presque tout le Volume: Mais ce qui doit faire le plus de plaisir à bien des gens, c'est que la *Societé Palatine* fera débiter séparément la Dissertation Chorographique de l'Italie, par où ce Volume commence.

DE GENEVE.

FAbri & *Barillot*, Libraires, impriment l'Histoire de Geneve en 2. vol in-4°. avec des Planches.

Duvillard est occupé à imprimer une Traduction Italienne du *Spectateur Moderne*, dont il paroît deja un volume.

ANGLETERRE.

D'OXFORD.

XENOPHONTIS de Cyri Institutione Libri octo. Græca recognovit cum Codice Manuscripto Oxoniensi, & omnibus

ferè libris editis contulit, plurimis in locis emendavit, Versionem Latinam, Observationibus suis, Tabulâ Geographicâ, suisque Dissertationibus premissis auxit & illustravit, Notas H. Stephani, Leunclavii, Æ. Porti, & Mureti recensitas & castigatas, variantium lectionum delectum, indicesque necessarios adjunxit Thomas HUTCHINSON A. M. Oxonii è Theatro Scheldoniano 1727. in-4°. pp. 695. sans les deux Dissertations qui contiennent 52. pages, & la Préface.

La premiere Dissertation, concerne la Vie & les Ecrits de Xénophon; & dans la seconde, l'Auteur traite des Loix & des Coutumes des Anciens Perses. Cet Ouvrage de Xenophon est bien imprimé.

M. *Hunt*, qui est très-versé dans la Litterature Orientale, promet de donner incessamment de sçavantes Observations, sur le Livre de Job.

DE CAMBRIDGE.

La nouvelle édition de l'Ouvrage

de *Spencer*, intitulé, *de Legibus Hebræorum Ritualibus & earum rationibus*, paroît ici depuis quelque temps en deux volumes in-folio. pp. 1232. ſans les Tables. Cette édition eſt conſiderablement augmentée.

Voici encore une nouvelle édition d'un Ouvrage Italien, imprimé en beaux caracteres Italiques. *Raccolta di Lettere ſcritte del S. Cardinal Bentivoglio in tempo delle ſue Nunziature di Francia, & di Flandra a diverſi perſonaggi.* Cambrigi, ove ſi vendono appreſſo G. *Thuilbourn*, & in *Londra* appreſſo G. *Groenwegen* e N. *Prevoſt* nello Strand. in-12. 2. voll. pp. 201. & 103.

DE LONDRES.

M. *Turner*, Curé de Saint Pierre, à Colcheſter, vient de donner un Livre intitulé : *The Calumnies upon the Primitive Chiſtians accounted for.* L'Auteur y recherche les Cauſes des diverſes Calomnies des Payens, con-

tre les Anciens Chrétiens. Vol. in-8°. pp. 228.

Un Anonyme a aussi recherché les raisons qui ont engagé les Historiens à rapporter un grand nombre de Prodiges & de Miracles. *A Critical and Philosophical enquiry in to the Causes, of Prodigies, and Miracles relased by Historians.* 8°. pp. 137.

On a publié la Vie du Comte de *Leicester*, Favori de la Reine Elizabeth. In-8°. pp. 277. sans l'Appendix & la Table.

M. *Middleton*, Docteur en Medecine, a fait imprimer un Discours sur la Taille de la Pierre au-dessus de l'Os *Pubis*, avec une Lettre de M. *Macgill*, d'Edimbourg, à M. *Douglas*, sur le même sujet. in-4°. pp. 70.

J.-P. *Coderc*, Libraire, imprime une Histoire naturelle de l'Or & de l'Argent, traduite du XXXIII. Livre de Pline, *par* M. Duran, avec des Notes, en un volume in-folio.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Henry *du Sauzet*, eſt ſur le point de mettre en vente une nouvelle édition de l'*Hiſtoire des Juifs*, par M. *Prideaux*, laquelle ſera très-augmentée.

DE LA HAYE.

M. *Aubry de la Mottraye*, a donné au mois de Juillet dernier, un Avis au Public, ſur *une nouvelle Relation de ſes Voyages*, qu'il veut faire imprimer, en trois volumes in-8°. » On „ y trouvera une grande varieté de „ Remarques Geographiques, To- „ pographiques, Hiſtoriques, Po- „ litiques, & un grand nombre de „ Cartes, de Plans, & de Figures, „ qui n'ont point encore paru.

„ Le troiſiéme volume renfer- „ mera, outre une Deſcription de „ la *Livonie*, de l'*Eſtonie*, & de l'*In-*

„ *grie*, jusqu'aux environs du lac *La-*
„ *doga*, une Histoire du feu Czar
„ *Pierre-Alexowits*, & de la feuë *Cza-*
„ *rine Catherine*, sa seconde épouse,
„ fondée sur des Mémoires curieux
„ & incontestables, communiquez
„ à l'Auteur, tant pendant son sé-
„ jour à *Petersbourg*, que dans d'au-
„ tres Cours du *Nord*, par des per-
„ sonnes d'honneur, incapables de
„ partialité, qui ont été presque con-
„ tinuellement auprès de Leurs Ma-
„ jestez.

Cet Ouvrage paroîtra en *Anglois* & en *François*, en même temps, dans le commencement de l'année prochaine; & M. *de la Mottraye*, aura soin qu'il soit aussi bien executé, que sa *premiere Relation*, en 2. vol. in-fol. l'a été mal. A cette occasion, l'Auteur renouvelle ses griefs & ses plaintes, contre ses Libraires, dont la conduite odieuse & téméraire, à son égard, l'a déja obligé de donner une espece de *Factum*, avec deux *Errata*, pour se justifier auprès de ceux qui

avoient ſouſcrit pour ſes premiers Voyages. Mais M. *de la Mottraye*, n'eſt pas le premier Auteur, qui ait été mécontent de ſes Libraires, & ſelon toutes les apparences, ſes Libraires ne ſeront pas les derniers, dont les Auteurs auront à ſe plaindre.

PAYS-BAS.

D'ANVERS.

Les Sçavans & Laborieux Editeurs, qui ſont actuellement chargez de continuer le *Recueil des Actes des Saints*, commencé par *Bollandus*, ont publié chez Jacques *Dumoulin*, Libraire de cette Ville. *Synopſis tomi V. de Actis Sanctorum Julii, Collecti- Digeſtis, & Illuſtratis, à Jo. Bapt. Soelerio, Jo. Pinio, Guil. Cupero, Petro Boſchio, Societatis Jeſu Preſbyteris.* Ce Volume, qui eſt le cinquiéme du mois de Juillet, eſt déja le trentiéme de cet immenſe Recueil. Il ne contiendra que cinq jours du mois, ainſi

que les deux précedens, c'eſt-à-dire, depuis le 20. juſqu'au 24. incluſivement, & le nombre des Saints, dont on donne les Actes dans ces cinq jours, ſe monte à 179. Saints, connus par leurs noms, 126. Anonymes, ſans compter pluſieurs autres, dont le nombre n'eſt pas exprimé.

Tous ces Saints, ſont à l'ordinaire diſtribuez en trois Claſſes, ſuivant les trois Etats de l'Egliſe, l'*Eccleſiaſtique*, le *Monaſtique*, & le *Séculier*. Les Saintes compoſent la quatriéme & derniere Claſſe. Mais on n'a pas compris dans cette Diviſion, *Elie* & *Daniel*, deux Saints de l'Ancien Teſtament, dont on donne cependant la Vie. Tel eſt l'ordre, que les Bollandiſtes ont ſuivi, dans l'arrangement du cinquiéme Volume du mois de Juillet; mais ils ne ſe ſont pas bornez dans leur *Synopſis*, à ce ſimple détail. Ils y expoſent encore d'avance, quels ſont leurs ſentimens, par rapport aux Actes de quelques

Saints,

Saints, & de quelques Saintes en particulier, qui se trouvent dans chacune des quatre Classes. A l'égard d'un Auteur, qui sous le nom d'*Odoacer Ilbachius*, a écrit depuis peu contre eux, au lieu de s'arrêter à lui répondre, ils se contentent de le renvoyer au *Livre Apologetique* du Cardinal Baronius, imprimé à Rome en 1604. où il pourra aisément, à ce qu'ils prétendent, se convaincre de son erreur, ainsi que de son peu de discernement, dans ce qui regarde les Actes des Saints.

FRANCE.

DE PARIS.

DE LA MASTURE DES VAISSEAUX. Piece qui a remporté le Prix de l'Academie Royale des Sciences, proposé pour l'année 1727. selon la Fondation faite par feu M. Rouillé de Meslay. Chez Claude *Jombert*, ruë Saint Jacques, au coin de la ruë des Mathurins. In-

4°. pp. 164. sans les Planches.

On trouve chez *de Lußeux*, Libraire, & Chevalier Romain, ruë Saint Estienne d'Egrès: *Traité Dogmatique de la Messe, pour servir de Justification à la Censure des Evêques, contre le Pere le Courayer, Religieux de Sainte Geneviéve, & les Anglois.* Par M. Claude *le Pelletier*, Prêtre, Docteur en Theologie, Chanoine de l'Eglise de Reims. In-12°. pp. 229.

Quoique le titre de ce Traité, énonce qu'il est fait *pour servir de Justification à la Censure des Evêques*, il ne faut cependant pas s'imaginer, que cette Censure ait le moindre besoin d'être justifiée, puisque jusqu'ici, personne ne s'est avisé de l'attaquer, ou de s'en plaindre.

Heures, ou *Manuel, pour assister à la Messe, & autres Offices de l'Eglise, & pour passer chrétiennement la journée.* Par le Pere *le Brun*, Prêtre de l'Oratoire. Chez la veuve *Delaulne*, ruë Saint Jacques, à l'Empereur. In-18°.

Le Pere le Brun vient de faire imprimer chez la même veuve *Delaulne*, un Ouvrage beaucoup plus considérable, que le précedent, sous ce titre. *Défense de l'ancien sentiment, sur la forme de la Consécration de l'Eucharistie*, ou *Réponse à la Réfutation publiée par le R. P. Bougeant, Jesuite, contre un Article de ses Dissertations, sur les Liturgies*. 8°. pp. 145. Cette Réponse, que le Pere *le Brun* a eû ses raisons de faire approuver, par un grand nombre de Docteurs en Theologie, Séculiers & Réguliers, est écrite, au jugement de tous ses Approbateurs, avec solidité & avec moderation.

Jean *Mariette*, ruë Saint Jacques, aux Colomnes d'Hercules, débite, *Elevations à Dieu sur tous les Mystéres de la Religion Chrétienne. Ouvrage posthume de Messire Jacques-Benigne Bossuet, Evêque de Meaux*, &c. in-12. 2. vol. pp. 469. & 529.

M. *Bossuet*, Evêque de *Troyes*, Neveu de l'illustre Auteur, & à qui le

Public eſt redevable de cette édition, l'a accompagnée d'un Mandement, où en recommandant à ces Dioceſains la lecture de *ces Elevations*, il s'attache à en donner l'idée la plus magnifique, & le plan le plus détaillé. Pour conſoler les Lecteurs, de ce que cet Ouvrage n'eſt point achevé, le même Prelat promet de publier inceſſamment un autre Ouvrage poſthume de M. *de Meaux*, intitulé : *Méditations ſur les Evangiles*, lequel ſera comme la ſuite, ou le ſupplément des *Elevations*.

On mettra en vente, & on délivrera aux Souſcripteurs, à la fin de ce mois, *les Poeſies d'Horace, diſpoſées ſuivant l'ordre Chronologique, & traduites en François, avec des Remarques, & des Diſſertations Critiques*, par le R. P. *Sanadon*, de la Compagnie de Jeſus. In-4°. 2. vol. Ouvrage propoſé par Souſcription l'année derniere, chez *de la Roche* & *Chaubert*, Quai des Auguſtins, *Cavelier*, *Robuſtel* & *Huart*, ruë Saint Jacques.

Pierre-François *Giffart*, aussi ruë Saint Jacques, à Sainte Therese, vend actuellement, *La nouvelle Relation de l'Afrique Occidentale, contenant une Description exacte du SENEGAL, & des Pays situez entre le Cap-Blanc, & la Riviere de Serrelionne, jusqu'à plus de 300. lieuës en avant dans les Terres, l'Histoire Naturelle de ces Pays, les différentes Nations, qui y sont répanduës, leurs Religions, & leurs Mœurs, avec l'état ancien & présent des Compagnies qui y font Commerce, Ouvrage enrichi de quantité de Cartes, de Plans, & de Figures en Taille-douce.* Par le Pere Jean-Baptiste *Labat*, de l'Ordre des Freres Prêcheurs. In-12. 5. vol.

Dans ses Voyages *des Isles de l'Amerique*, imprimez en six volumes in-12. en 1722. le Pere *Labat* avoit écrit comme témoin oculaire, & on sçait avec quel plaisir, ces Voyages furent reçûs du Public. Dans cette Description de l'Afrique Occidentale, l'Auteur avouë, qu'il n'a parlé, que sur la foi d'autrui. Mais il insinuë

dans sa Préface, qu'il ne faut pas, que cette circonstance fasse rien perdre de son prix à ce second Ouvrage. Il assûre, qu'il ne s'est servi pour le composer, que des Memoires les plus fideles, dressez par des gens sages, éclairez, d'une probité reconnuë, & qui ont demeuré long-temps dans les Pays qu'il décrit ; on peut ajouter, que le Pere Labat a d'ailleurs si bien travaillé à se rendre propre la plus grande partie de ce qu'il a emprunté des autres, qu'il est aisé, en le lisant, de reconnoître par-tout son style, son exactitude, & sur-tout sa maniere de penser.

Le même *Giffart* à sous Presse ; *Seconde Lettre de Dom Vincent Thuillier, Benedictin de la Congregation de Saint Maur, servant de Replique à la Réponse que lui a faite un de ses Confreres, qui persiste dans son Appel.* Vol. in-12,

Fautes à corriger dans le Journal de Novembre 1727.

Page 2079, ligne 4. *Desus*, lisez d'*Esus*.

Page 2114, ligne 21. ôtez, *dit-il*, & les *Guillemets* qui sont en marge.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Decembre 1727.

Fin de la Table.

BIBLIOGRAPHIE, OU CATALOGUE DES LIVRES

Dont il est parlé dans les Journaux de l'Année 1727.

Les Titres des livres qui ne sont qu'annoncés dans les Nouvelles Littéraires seront indiqués par cette marque §

BIBLIA SACRA, INTERPRETES, CONCILIA.

me,

§ Joannis Marckii, fasciculus d
tationum Philologico-Exeg
rum ad selectos textus Nov
stamenti &c.

§ *Les Epitres & Evangiles, ave*
explications, par demandes &
réponses, &c.

§ Initium Evangelii S. Joannis
stoli, ex antiquitate Ecclesi
restitutum &c. per J. M. Ar
nium, 1

§ *Dissertation sur l'apparition de*
muel à Endor, par M. Daw
&c. 1

Abregé de l'histoire de la mora
l'Ancien Testament, où l'on a
servé autant qu'il a été possib
propres paroles de l'Ecriture
te, 1

§ Fortuita sacra, quibus subji
commentarius de Cymbalis, 1

§ *Reflexions morales sur le livr*
Tobie, 2

§ *Observations sur le livre de Job*, 2

PATRES, THEOLOGI, ASCETICI, Liturgici, Scriptores Ecclesiastici, &c. Heterodoxi.

E*Xplication Litterale Historique & Dogmatique des Prieres & des Cérémonies de la Messe, avec des Dissertations Historiques & Dogmatiques, sur les Liturgies de toutes les Eglises du monde Chrétien. Par le R. P. Pierre* le Brun *Prêtre de l'Oratoire*, 132, 245

§ Grotii Tractatus de veritate Religionis Christianæ, cum notis & additionibus KOELERI, 188

§ *Paraphrases & Commentaires du Doyen* Stanhope *sur les Epitres & Evangiles des Dimanches & Fêtes de l'année*, 189

§ *Le passe-par-tout de l'Eglise Romaine*, 191

§ *Recüeil de seize sermons sur la Religion, par le Docteur Thomas* Burnet *Chanoine de Salisburi*, ibid.

§ Jos. ANTELMII opus Posthumum, id est assertio pro unico Sto Eu-

Sancti

HISTORICI SACRI ET PROPHANI.

Scriptores rerum Italicarum ; 1807

§ Traduction Angloise *de Tite Live, avec les Supplemens de Freinshemius*, 1809

§ Acha cur cum ri, *ou le Herault des Anciens Bretons*, 1810

§ *Histoire des Révolutions de Perse*, &c. ibid.

§ Nouvelle Edition *de l'Histoire Romaine des Peres* Catrou & Rouillé, 1811

§ Traduction Françoise *de l'Histoire du Japon, écrite en Allemand, par M.* Kempfer, 1812

§ *Les Memoires, & l'Histoire de l'Academie Royale des Sciences, pour l'année* 1725. 1822

Histoire de Polybe, nouvellement traduite du Grec, par Dom Vincent Thuillier, &c. *Avec un Commentaire ou Corps de Service Militaire*, &c. *Par M. le Chevalier* de Folard, 1886 2035 2142

Histoire de l'Academie Royale des Sciences. Année 1724. 1972

§ Camera, ed inscrizzioni sepulcrali

)RATORES, POETÆ, Grammatici, &c.

PHILOSOPHIE.

MATHEMATICI.

MEDICI.

JURIDICI ET POLITICI.

§ The

Nouvel Examen de l'Usage des Fiefs en France, &c. *par M.* Brussel, 1541 2087
§ Lunig, corpus Juris feudalis, 1603
§ *Essai pour reformer les Loix d'Angleterre, & pour faciliter l'Administration de la Justice*, 1604
Seconde Edition *de la Coutume de Normandie, expliquée par M.* Pesnelle, *Avocat au Parlement*, 1666
Notes, Additions & Résolutions de Gaspard, Jean & Sebastien de Hermosilla, sur les Gloses des Loix Partites, par Gregoire Lopés, 1737
Mémoire pour les Dames Abbesse & Religieuses de l'Abbaye Royalle du Val de-Grace, & les Religieux de Saint Corneille de Compiegne, &c. Contre M. l'Evêque de Soissons, &c. 1475
§ Jurisprudentia restituta sive Index Chronologicus in totum Juris Justinianæi corpus, *&c.* 1811

MISCELLANEI.

Fin de la Bibliographie.




A 414809
UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06228 1616

